THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Octobre 1716. / 4

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	10. v.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Alteße Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Octobre 1716.

A TREVOUX,
Chez Etienne Ganeau, Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXVI.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Octobre 1716.

ARTICLE CXXII.

HISTORIA ECCLESIASTICA duorum primorum à Christo nato sæculorum è veteribus monumentis deprompta, à Joanne Clerico. Amstelodami, apud Davidē Mortier 1716. C'est à-dire, *Histoire Ecclesiastique des deux premiers siecles, depuis la naissance de Jesus Christ, tirée des anciens monumens, par Jean Le Clerc.* A Amsterdam, chez David Mortier 1716. *in* 4°. *pages* 813.

AVant Mr. Le Clerc bien d'autres Auteurs, anciens & modernes, ont écrit l'histoire de l'Eglise. C'est par elle que nous apprenons l'établisse-

ment de la Religion Chrétienne, & que ses dogmes se propagent jusqu'à nous. Mais par quels canaux nous ont-ils été transmis? Les Ecrivains de l'antiquité de qui nous les avons reçus, dit l'Auteur, suivoient leur caprice & leurs préjugez. Enfin, ces Peres si vantez, d'où l'on tire la tradition des dogmes continuée jusqu'à nos tems, étoient des hommes bien inférieurs en esprit & en capacité à nos Sçavans d'aujourd'hui. Est-ce d'eux, ajoute-t il, qu'il faut apprendre ce qu'on doit penser du vrai sens des écritures? Dans ces sources on a puisé la doctrine cruelle, de ramener par force à certaines Eglises ceux qui s'en sont separez. Un Historien désinteressé sur ces articles, comme l'est Mr. Le Clerc, n'est-il pas d'un tout autre poids, que ceux qui nous ont laissé seuls les monumens des anciennes traditions? Sur quoi donc établira-t-il son histoire, si ce n'est sur les Auteurs anciens? Ce sera une attention digne de nôtre curiosité, tandis que nous suivrons pas à pas les demarches que Mr. Le Clerc va faire dans les six premiers

ſiécles de l'Egliſe. C'eſt là que cet Auteur infatigable a réſolu de borner la carriere qu'il commence. Déja il a renfermé deux ſiécles dans le volume qu'il préſente au public. Pourra-t-il, ſur tout dans la ſuite, ſe diſpenſer d'emprunter bien des faits de ces mêmes Peres, dont il refuſe d'adopter le témoignage, au ſujet des ſentimens dogmatiques qui furent reçus de leur tems par les fidelles? Quels efforts de critique ne lui faudra-t il point faire, pour les en croire ſur un grand nombre d'évenemens hiſtoriques, & pour les démentir ſur la créance publique de certains articles contraires à ſes préjugez? Non, je ne puis croire, qu'un ſectaire puiſſe parcourir les ſix premiers ſiécles de l'Egliſe, ſans qu'il ait ſans ceſſe à ſe reprocher, de n'y trouver preſque nul veſtige de ſes préventions, & d'y trouver par tout des traces bien marquées, de la Communion dont il eſt ſeparé. A quoi bon entreprendre une hiſtoire de l'Egliſe, lorſqu'on rejette les traditions qui en ſont l'ame? Plaiſe à Dieu cependant que le travail de Mr. Le

Clerc lui devienne, au moins perſonnellement, utile pour ſon ſalut, & qu'il ſe laiſſe détromper par les lectures néceſſaires qu'il doit faire, pour executer ſon ouvrage! Mais peut on l'eſperer, lorſqu'on le voit, dès ſa préface, prendre des précautions contre l'autorité des Peres, & revoquer en doute leur ſincerité?

L'Auteur que nous examinons commence d'abord par mettre en poudre, d'un ſeul trait, toutes les hiſtoires Eccleſiaſtiques qu'on a donné juſqu'ici en Grec, en Latin, en François, &c. « On y falſifie les » dogmes, dit il, on y raconte infi- » dellement les faits; on y met tout » dans un faux jour; on y blâme ce » qu'on devroit loüer, & on y loüe » ce qu'on y devroit blamer. On y » paſſe ſous un ſilence artificieux ce » qu'on devroit y inſerer, & l'on y » mêle des fauſſetez qu'on a controu- » vé à des evenemens douteux & in- » certains. Une ſatyre ſi vive contre tant d'Ecrivains reſpectables par leur érudition, par leur pieté, par leur bonne foi, partie d'un Auteur bien moins illuſtre qu'eux, & ſuſpect ſu

bien des chefs, ne previent pas les eſprits en ſa faveur. Un peu plus de modeſtie ſieroit mieux à Mr. Le Clerc : n'eſt-ce pas dire qu'il va reformer tout ce que ſes predeceſſeurs ont falſifié, qu'il va éclaircir tout ce qu'ils ont embrouillé, & faire juſtice à tous ceux qu'ils ont calomnié? Dans l'érudition Eccleſiaſtique il nous eſt né un nouveau reparateur des torts. Encore ce langage de Mr. Le Clerc ſeroit-il plus ſupportable, ſi par des réfutations ſçavantes il devoit détruire, dans ſa nouvelle hiſtoire, les ſentimens des Auteurs qu'il va cenſurer. Il ne fait rien moins. Par la crainte de charger ſon hiſtoire de perpetuelles diſſertations, il ne fera guere que rapporter les faits, comme il les aura conçûs. Il faudra l'en croire, lui qui refuſe d'ajouter foi à la plûpart des Peres & des Hiſtoriens de l'antiquité. Ses récits tiendront lieu de preuves, & ſes déciſions ſeront autant d'oracles. Il ſe croit un des ſçavans du ſiécle. N'eſt-ce pas aſſez pour ſe donner la preference ſur toute la tradition? Il la fera reſſortir de cette raiſon ſuperieure,

qui s'érige un tribunal, pour juger de l'Ecriture, des dogmes, & des faits historiques.

Pour montrer qu'on doit avoir peu d'égard aux récits de l'antiquité, & que le témoignage des Peres doit être un témoignage suspect, Mr. Le Clerc, dès sa préface, nous renvoye à quatre chefs importans, qu'il a discutez, presque seuls, dans le cours de son histoire. Le premier est la lettre d'Abgare à J.C. & celle de J.C. à Abgare. Le second est le sejour & la consécration de Simon le Magicien à Rome. Le troisiéme est le récit de la mort de S. Jacques qu'a fait Hegesippe. Le 4^e^ est le narré de cette pluye miraculeuse que la légion fulminante, presque toute composée de Chrétiens, obtint du Ciel, tandis qu'elle combattoit en Germanie, sous les étendarts de Marc Antonin. Les Peres & les Historiens de l'antiquité sont les garants de tous ces faits. Mr. Le Clerc y trouve de l'absurdité ; & tout d'un coup voilà les Peres dégradez, & rangez ou parmi les imposteurs, ou parmi les esprits foibles. Quand bien même

nous ne viendrions pas à bout de rendre tous ces articles indubitables, la Tradition en recevroit-elle une atteinte qui la decreditât ? Le corps de l'histoire Romaine devient-il fabuleux, parceque quelques uns de ses Auteurs ont été quelquefois trop credules, ou peu critiques ? Il y a plus ici. Ces quatre faits même, choisis avec affectation sur cent mille, n'ont pas autant de caracteres de fausseté que Mr. Le Clerc le publie. Sa critique, qui n'a rien de nouveau, n'a pas été ignorée de bien des Sçavans modernes, qui n'en ont pas été ébranlez. Tous n'ont pas reçu de l'éducation un tour d'esprit à trouver une évidente fausseté sous les moindres apparences de faux, & tous n'ont pas puisé dans les prejugez d'une secte Antichrétienne la hardiesse de se récrier contre tout ce qui a l'air d'apparition, ou de miracle. Avec la même candeur & le même desintereſsement qu'un grand nombre de vrais Sçavans, examinons la premiere de ces traditions, que Mr. Le Clerc decredite par sa censure. Voyons si sa critique a toute la

force de conviction que le nouvel Historien veut y attacher. Suivons-le à travers les épines où il nous conduit lui-même. Au reste, qu'on ne juge pas de son ouvrage par ces seuls traits, où il nous rappelle. Quand bien même il auroit quelque avantage sur ces articles, devroit-il en prendre droit, pour n'adopter que ce qu'il lui plaira dans les monumens Ecclesiastiques ? A parler raison, est ce d'un corps immense d'histoire, qu'on doit dire qu'un peu de levain en corrompt toute la masse ? Sur ce principe le Pirrhonisme auroit lieu generalement dans toute l'histoire. Si Mr. Le Clerc en est venu là, pourquoi perd-t-il son tems à écrire celle de l'Eglise ?

La lettre d'Abgare à J. C. & la réponse de J. C. à Abgare, sont-elles donc des ouvrages qui découvrent l'imposture de l'antiquité, à ne pouvoir la méconnoître ? On s'apperçoit dès la preface de M. Le Clerc que telle est sa prétention. Abgare, ou Agbare fut Roi d'Edesse. Affligé d'une maladie qui ne pouvoit être guerie par des remedes humains, il eut re-

cours à J. CHRIST dont les miracles étoient devenus celebres, même au delà de l'Euphrate. Pour s'en procurer du ſecours, il écrivit à Jeſus la lettre qui ſuit, & l'envoya à Jeruſalem par le Courrier Ananie. *Abgare, Prince d'Edeſſe, à Jeſus, favorable Sauveur, qui a paru dans les confins de Jeruſalem ; ſalut. J'ai entendu parler de vous, & des guériſons que vous operez ſans le ſecours des herbes & de la medecine. La renommée publie que vous rendez la vûë aux aveugles, que vous faites marcher les boiteux, que vous gueriſſez les lepreux, que vous chaſſez les Demons & les eſprits immondes, que les maladiesineterées vous obéiſſent, & que vous reſſuſcitez les morts. Ces nouvelles m'ont fait croire, ou que vous étiez le Dieu ſuprême, qui deſcendu du ciel operez ces prodiges ; ou du moins le fils de Dieu. Voilà ce qui m'a engagé à vous écrire, pour vous prier de vous transporter ici, & de vouloir bien guerir la maladie dont je ſuis atteint. J'apprens en effet que les Juifs vous calomnient, & qu'ils veulent vous faire perir. Ma ville eſt fort petite à la verité ; mais elle eſt jolie, & elle ſuffit à nous deux.*

Octobre 1716.

La réponſe de JESUS-CHRIST fut en ces termes : *Bien heureux êtes vous, Abgare, d'avoir cru en moi, ſans m'avoir vû ; car il eſt écrit que ceux qui me verront, ne croiront pas en moi, & que ceux qui ne m'auront pas vû y croiront, & recevront la vie. A l'égard de ce que vous me mandez, d'aller chez vous, il eſt neceſſaire que j'acheve ici toutes les choſes pour leſquelles j'ai été envoyé, & qu'après les avoir achevées, je retourne à celui qui m'a envoyé. Auſſitôt donc que j'y ſerai retourné, je vous deputerai quelqu'un de mes diſciples, qui vous guerira de vôtre maladie, & qui donnera la vie, à vous, & à tous vos ſujets.*

Ces deux lettres ſont pour Mr. Le Clerc un ſujet de contradiction & une pierre de ſcandale. Cependant c'eſt par le canal d'Euſebe qu'elles ont été tranſmiſes aux Grecs & aux Latins, juſqu'à lui elles avoient été conſervées dans les archives d'Edeſſe. Ce ſçavant Hiſtorien en eut communication, & les traduiſit du Syriaque mot pour mot. Au rapport de Cedrenus, on conſervoit encore les originaux à Conſtantinople en l'an-

née 1035. de JESUS CHRIST. Saint Ephrem, Diacre de l'Eglise d'Edesse, & qui, sur une tradition de son païs, car il étoit Syrien, doit être un témoin recevable, prêt de mourir, en parle en ces termes à ses concitoyens : *Que la ville où vous habitez soit benie. En effet, Edesse est la mere & la cité des Sages. Elle fut remplie de benediction d'une maniere publique & manifeste par la bouche de Jesus-Christ nôtre Sauveur, & par ses Disciples, qui furent nos Apôtres. Abgare, qui a construit cette ville, lorsqu'il pria J. C. qui parut comme voyageur sur la terre pour sauver l'univers, d'y venir habiter, lui parloit ainsi : J'ai appris tout ce que vous avez fait & tout ce que vous avez souffert de la part des Juifs, qui vous persecutent & qui vous meprisent. Venez donc ici habiter avec nous. Je suis le maître de cette petite ville, qui nous suffira pour vous, & pour moi.*

Le Comte Darius cite les deux lettres dans celle qu'il adresse à S. Augustin, Procope ne les a pas omises dans son histoire de la guerre contre les Perses. Enfin, S. Jean de Damas, & Théodore Studite, en font

mention. Voilà donc un point d'hiſtoire auſſi ſolidement établi par l'autorité, qu'une infinité d'autres, qu'il ſera difficile à Mr. Le Clerc de n'adopter pas. C'eſt pour cela même qu'il l'attaque. Si par les regles de la critique il peut en démontrer la fauſſeté, il aura détruit la créance qu'on doit avoir à la tradition. Il ne conclut pas juſte; mais voyons ſi les raiſons de critique, qu'il compile de divers Auteurs modernes, ſuffiſent pour mettre en évidence l'impoſture des Anciens au ſujet des deux lettres.

1°. A ſon goût, ce n'eſt pas Euſebe qui a traduit les deux lettres. Il a emprunté, dit Mr. Le Clerc, la main d'un Traducteur. Il ne ſçavoit pas le Syriaque. On peut dire que la conjecture de Mr. Le Clerc eſt ici hazardée ſans preuve. La traduction d'Euſebe par Mr. De Vallois la contredit. Qu'importe d'ailleurs qui les ait traduites, ſi elles ſont uniformes dans Euſebe, & dans S. Ephrem, du moins pour le fond.

2°. Si Abgare eût écrit à J. C. & ſi J. C. eût fait réponſe à Abgare, dit encore Mr. Le Clerc, eſt-il poſ-

ſible que les Evangeliſtes, & ſur tout que S. Luc, dans les Actes des Apôtres, n'euſſent rien dit de leur commerce? Objection frivole, que S. Jean réfute à la fin de ſon Evangile par ces mots, *Jeſus a fait bien d'autres choſes. Si on les racontoit en détail, je ne crois pas que le monde entier pût contenir tous les livres qu'on en pourroit faire.*

3°. Rien n'eût été plus efficace, ajoute M. Le Clerc, pour arrêter la conteſtation qui s'éleva à Jeruſalem, au tems des Apôtres, ſur la queſtion, s'il falloit auſſi annoncer l'Evangile aux Gentils, que l'exemple de J. C. qui l'auroit annoncé de ſon vivant à Abgare. Pourquoi donc s'excita-t-elle, cette conteſtation? Cette difficulté n'eſt pas ſolide. Les propheties d'Iſaïe & de David, les paroles même de J. C. & l'exemple des Mages conduits à la creche, ſuffiſoient ſans doute, auſſi bien que la lettre à Abgare, pour déterminer les Apôtres en faveur des nations. Cependant S. Pierre n'employa ni les propheties, ni les paroles du Sauveur, ni l'exemple des Mages, pour au-

torifer la prédication aux Gentils. Pourquoi voudroit-on qu'il eût employé encore la lettre que fon maître avoit écrite au Roi d'Edeſſe? Il ne fe fervit, pour perfuader les Apôtres fur cela, que de la vifion miraculeufe, par laquelle Dieu le détermina à baptifer auſſi Corneille le Centurion, quoiqu'il ne fût pas enfant d'Abraham.

4°. Eſt il croyable qu'Abgare, encore payen, ait fait profeſſion de la divinité de J.C. dans fa lettre? Comment aura-t-il pû qualifier le Meſſie de Dieu fuprême, ou de fils de Dieu, par ces paroles énergiques ὅτι σὺ εἶ ὁ θεὸς... ἢ υἱὸς εἶ τοῦ θεοῦ? Avoit-il une idée de ce Dieu par excellence, ὁ θεὸς, & de la maniere dont on en pouvoit être le fils? Mr. Le Clerc croit-il donc qu'Abgare ne pouvoit pas avoir appris en Méfopotamie, quel étoit le Dieu que les Juifs adoroient? Eſt-il impoſſible que par les lumieres naturelles il eût reconnu l'exiſtence du Dieu Créateur, comme tant d'autres Philofophes de la Gentilité? D'ailleurs, les mêmes bruits publics qui lui avoient annon-

cé les miracles de J.C. ne pouvoient-ils pas aussi avoir fait passer jusqu'à lui, qu'il se disoit fils de Dieu, *filium Dei se fecit*? On s'apperçoit bien que c'est là l'endroit par où M. Le Clerc se sent piqué. Il est dans des sentimens bien opposez à ceux du Roi d'Edesse.

5°. Ces paroles de J. C. à Abgare, *Bienheureux êtes-vous d'avoir cru en moi, sans m'avoir vû*, sont, dit M. Le Clerc, une imitation trop sensible de ce que J. C. réssuscité dit à l'incrédule S. Thomas. Nous en convenons : mais quel inconvénient, quelle inconséquence y a-t-il, & que J. C. les ait écrites, ces paroles, avant sa mort, & qu'il les ait prononcées après sa résurrection ?

6°. JESUS-CHRIST est supposé avoir tracé ces termes à Abgare, *Il est écrit que ceux qui me verront ne croiront pas en moi, & que ceux qui ne m'auront pas vû y croiront.* Où se trouve-t-il donc ce texte cité par J. C. dit M. Le Clerc ? Certainement, ajoute-t-il, on ne le trouve pas dans le vieux Testament. Ce ne peut donc être ou qu'une allusion aux paroles du 20^{e}

chapitre de S. Jean, ou qu'une citation de quelque livre ſuppoſé. Quoi donc! le ſçavant M Le Clerc avoit-il oublié les dernieres paroles du ch. 52. d'Iſaïe, & les premieres du ch. 65? Qu'il les conſulte maintenant ſans prévention; il les trouvera parfaitement conformes à la citation de J. C. dans la lettre à Abgare.

7°. Le Pape Gélaſe a mis les deux lettres au nombre des monumens *Apocriphes*. Il eſt vrai. Mais M. Le Clerc ignore-t-il la force du mot *Apocriphe*, ſelon l'emploi que l'antiquite eccléſiaſtique en a fait? Non, la lettre de J. C. à Abgare n'a pas dans l'Egliſe cette autorité irréfragable des Ecritures. Elle a été trop long tems cachée, inconnüe aux Chrétiens. Elle n'a pas cette évidence de tradition depuis les Apôtres juſqu'à nous, qui eſt la marque infaillible des Ecritures inconteſtablement divines. Son origine n'eſt pas abſolument, & d'une maniere invincible, purgée de tout ſoupçon. Mais s'enſuit il qu'elle ſoit un monument reconnu faux? Eſt on obligé de ne ſe ſervir pour l'hiſtoire, que

de piéces legaliſées ? tout ce qui n'eſt pas évidemment vrai, contracte-t-il dèslors un caractere de fauſſeté ? Nous ne prétendons-pas donner aux deux lettres, ni une autorité infaillible, ni une certitude hiſtorique. Ce que nous prétendons, c'eſt qu'elles n'ont pas aſſez de ſignes d'une ſuppoſition manifeſte, pour que la honte de leur falſification puiſſe être tournée au préjudice des Ecrivains Eccléſiaſtiques. Ce fait, que M. Le Clerc met à la tête des faits controuvez, & que nous avons ſaiſi dans l'ordre qu'il nous l'a préſenté lui même, ne nous met pas en goût de déférer à ſa critique ſur tout le reſte. Un ſage Hiſtorien doit qualifier les évenements avec juſteſſe, & avec équité ; donner pour vrai ce qui eſt inconteſtablement prouvé ; & comme probable, ce qui n'eſt ni aſſez ſolidement établi pour être certain, ni aſſez dépourvû d'autorité & de raiſons, pour être taxé de faux. Pour lire ſagement l'hiſtoire de M. Le Clerc, il faut mettre pour principe, qu'une impérieuſe raiſon eſt preſque auſſi ſéduiſante en ma-

tiere d'histoire, qu'en matiere de religion. Passons de la préface au corps de l'ouvrage.

M. Le Clerc met des Prolégomenes à la tête de son histoire. Il les partage en trois sections. L'Auteur représente dans la premiere l'état de la religion Judaïque quand le Messie vint à la lumiere. Dans la seconde il donne une idée de la Gentilité, telle qu'elle fut à la naissance de J. C. Dans la 3e il dresse un plan du Christianisme naissant, conformément à ses préjugez, & à la Théologie Rakovienne.

I. M. Le Clerc emprunte du P. Petau la critique que ce sçavant Jésuite a fait de S. Epiphane, sur le dénombrement des sectes, qui partagerent la religion des Juifs. Ce S. Pere met les *Scribes* au nombre des sectaires, quoiqu'ils ne fûssent que des Docteurs de la Loi. Ainsi M. le Clerc réduit à trois sectes les sept sectes que reconnoît S. Epiphane. Il n'admet que celle des *Saducéens*, celle des *Pharisiens*, & celle des *Esséens*; & il y rapporte toutes les autres. Tous ces sectaires convenoient sur cer-

tains points entre eux, & avec le reſte de leur nation. Ils adoroient un ſeul Dieu créateur de l'univers, ils reconnoiſſoient ſa providence, ils étoient perſuadez qu'il récompenſoit la vertu, & qu'il puniſſoit le vice, du moins par des récompenſes & des punitions temporelles; enfin, ils avoüoient qu'il connoiſſoit l'avenir, & qu'il l'avoit ſouvent prédit. Ils ajoûtoient foi aux livres de Moyſe, & ſelon eux c'étoit de Dieu qu'il avoit reçu les Loix qu'il dicta aux Hébreux. Ils ne diſconvenoient pas que Dieu avoit envoyé des Prophetes à Iſraël, juſqu'au retour de la captivité de Babylone, & que quelques-uns de leurs écrits avoient été légitimement rangez parmi les livres Saints. Ils rendoient tous les devoirs de la juſtice aux Iſraëlites, & à l'égard des autres hommes, ils en évitoient le commerce, s'ils ne s'aſſujettiſſoient à la Loi de Moyſe. Voici les articles qui les diſtinguoient entre eux.

Les *Phariſiens* s'attachoient non ſeulement aux Ecritures; mais encore aux anciennes traditions. Ils

erroient en ce qu'ils les croyoient plus respectables encore que les saints livres. Selon Joseph, ils admettoient sur certains articles une fatalité du destin, quoique sur d'autres ils admissent une veritable liberté. Ils déféroient trop à l'astrologie judiciaire. Ils croyoient l'ame immortelle par elle même. Ils étoient persuadez qu'une prison éternelle, dans l'autre vie, puniroit les coupables, & que les bons seulement retourneroient en d'autres corps, ou plûtôt qu'ils ressusciteroient à une vie meilleure. Ils tenoient des Anges, des esprits séparez du corps. Ils faisoient de longues prieres, non seulement aux lieux des assemblées, mais aussi dans les places publiques. Ils jeûnoient deux fois la semaine, c'est-à-dire, le Lundi & le Jeudi, au rapport de S. Epiphane. Ils observoient le Sabbath avec une exactitude qui quelquefois préjudicioit à la charité. Ils avoient inventé de nouvelles formules de serment, & ils craignoient peu de se parjurer, & de faire tomber les autres dans un abus des serments. Ils affectoient

dans leurs habits je ne ſçai quelle pompe de religion, & ils ſe purifioient par de frequentes ablutions. Ils évitoient tout commerce avec les pecheurs, & ils refuſoient de manger avec eux. Ils payoient la dixme avec une ſcrupuleuſe exactitude, ils reparoient les tombeaux des ſaints de la Loi, & ils s'attachoient à de menües obſervances, pour être vûs des hommes. Leur zele pour faire des proſélytes étoit ardent; mais le cœur avoit peu de part à leurs vertus, & la vanité, ou l'interêt, en corrompoient l'uſage.

Les *Saducéens* rejettoient les traditions. Ils croyoient qu'il n'entroit nulle fatalité dans nos actions, que Dieu ne procuroit point le peché, & même qu'il ne le connoiſſoit pas. Ils nioient que l'ame ſubſiſtât après la mort, & qu'elle fût ſujette à des peines aux enfers. Ils ne reconnoiſſoient ni Anges, ni eſprits ſeparez de la matiere. Ce qu'on appelloit Ange dans l'Ecriture, n'étoit, ſelon eux, qu'une émanation de la puiſſance de Dieu, qui n'en étoit pas diſtinguée. C'eſt l'opinion que S.

Justin semble leur attribuer. S. Jérôme & Tertulien prétendent qu'ils rejettoient les livres des Prophetes. On les en croit plus volontiers que les conjectures de M. Le Clerc, qui, presque sans preuve, borne cette erreur aux seuls *Saducéens* du schisme de Samarie. Des dogmes si impies mirent de la corruption dans les mœurs des *Saducéens*. Quand on ne croit ni l'immortalité des ames, ni la punition des crimes, à quoi ne se laisse-t on pas aller? On devient dur & insensible, parce qu'on rapporte tout à son propre interêt. Au reste, la religion des *Saducéens* étoit celle des gens riches & des courtisans. De là les *Hérodiens* étoient aussi *Saducéens*. Ils prétendoient qu'Hérode étoit le Messie: cependant J. C. n'a pas invectivé avec autant de force contre les *Saducéens*, que contre les *Pharisiens*. Pourquoi, dit M. le Clerc? c'est que des impies declarez sont moins contagieux, que des hipocrites, au fond dereglez & impies.

Les *Eßéens*, ou *Esséniens*, n'étoient guere qu'en Syrie. Ils furent de deux sortes, les uns étoient *agissants*, &

les autres *contemplatifs*. L'Ecriture ne parle ni des uns ni des autres ; mais Joſeph & Philon en ont perpetué la memoire, & nous ont marqué leurs caracteres ſinguliers. Les premiers croyoient la fatalité du Deſtin. C'eſt peutêtre qu'ils pouſſoient trop loin l'abandon d'eux mêmes à la providence. Ils n'offroient point de ſacrifices au Seigneur. Selon Joſeph, c'étoit parce qu'ils vouloient des purifications plus parfaites que celles de la Loi. Selon M. Le Clerc, c'étoit parce qu'ils avoient appris des Indiens à n'égorger point les animaux. Qui des deux en croirons nous? Le nouvel Hiſtorien les ſoupçonne auſſi d'avoir adoré le Soleil; mais les deux paſſages qu'il emprunte de Joſeph, ne ſont pas d'un grand poids pour le perſuader. Ils ne juroient pas à la legere, & leurs ſerments n'étoient ni fréquens, ni inconſiderez. Ils avoient de l'averſion pour les femmes, & ils vivoient dans le célibat. Comme ils mettoient tous leurs biens en commun, ils demeuroient enſemble dans des monaſteres partagez dans les villes. Leur habit étoit blanc & uniforme. Ils ſe-

ſignaloient par leur hoſpitalité à l'égard des paſſans de leur même profeſſion, & ils les recevoient à leurs repas, qui ſe prenoient en commun. Ils s'occupoient de divers metiers, dont ils mettoient tout le produit à la maſſe commune. Enfin, après trois ans d'épreuve, on les admettoit à s'engager par ſerment, d'honorer Dieu, d'obſerver la juſtice envers les hommes, de haïr les méchants, d'être fidelles à l'égard de tous, & ſur tout de leurs Supérieurs, qu'ils croyoient animez de l'eſprit de Dieu. Qui ne reconnoît en tout cela, & dans le reſte du narré qu'on trouve ici, les premiers veſtiges des établiſſements religieux? M. Le Clerc, ſur de legeres préſomptions, croit qu'ils tirent leurs dogmes & leur inſtitution de Platon. Pourquoi craint-il de dire que la veritable religion les conduiſit à un genre de vie preſque ſemblable à celle des Anges? Ceux des *Eſſeniens*, qui préferoient le mariage au célibat, par la crainte frivole que le monde ne perît, ſont regardez par M. Le Clerc comme les plus ſages. Sur le témoignage de

J. C. nous aimons mieux les considerer comme les moins parfaits. Pour les *Esséniens contemplatifs*, selon M. Le Clerc, c'étoit les mêmes que ces *Thérapeutes* dont Philon a fait l'éloge. Le nouvel Historien a suivi sur cela un sentiment assez commun parmi les Protestans. Blondel, Scaliger, & Bruno, confondent en une même secte les *Esséniens* & les *Thérapeutes.* On a de la peine à se ranger, comme M. Le Clerc, à leur avis, & Philon y paroît contraire. Selon cet illustre Auteur, les *Esséens* n'habitoient qu'en Syrie & en Palestine, & les *Thérapeutes* étoient repandus parmi les Grecs, & parmi les Barbares. On ne comptoit que quatre mille *Esséens*, & les *Thérapeutes* étoient en grand nombre, surtout en Egypte & aux environs d'Alexandrie. Enfin, Joseph, qui parle des *Esséens*, semble avoir ignoré cette distinction d'*actifs* & de *contemplatifs*, & n'avoir pas même connu les *Thérapeutes.* C'étoit donc des hommes tout differents, & vraisemblablement les uns furent Juifs, & les autres Chrétiens. C'est ce que M. Le Clerc & les Protestans

ont de la peine à nous paſſer dans les *Thérapeutes* Chrétiens: ce ſeroit reconnoître l'origine illuſtre des inſtitutions Monaſtiques, dès la naiſſance du Chriſtianiſme.

Les Samaritains, ſelon M. Le Clerc, avoient entiérement renoncé au culte des Idoles CCCXXII ans avant J. C. lorſqu'ils bâtirent leur temple ſur la montagne de Garizim. Ils convenoient avec les Juifs ſur l'attente du Meſſie, qu'ils ſe figuroient plûtôt comme un Docteur, que comme un puiſſant Roi. Ils differoient de la religion Judaïque, 1°. en ce qu'ils n'admettoient que le Pentatéuque pour toute Ecriture divine. 2°. En ce qu'ils n'adoroient pas le Seigneur à Jéruſalem; mais dans le temple qu'ils s'étoient érigé ſur le mont Garizim. Du reſte ils étoient en tout conformes au reſte de la Judée, dit M. Le Clerc. On remarque en lui une tendre prédilection pour ces ſchiſmatiques ſeparez de la vraye Egliſe. Il les défend des accuſations de S. Epiphane, & faute de preuves, il a recours aux injures. *Cet Ecrivain*, dit-il, *avoit peu de jugement ; &*

précipitoit ſes décisions. C'eſt avec le même emportement qu'il a traité Philon, & S. Jérôme.

On ne voit pas aſſez par quelle vûë M. Le Clerc inſére ici un long chapitre, pour montrer que les payens pourroient faire aux Juifs des difficultez inſolubles, qui n'ont pû être detruites que par l'autorité du nouveau Teſtament. C'eſt tout à la fois fournir des armes aux impies, & faire ſentir que la religion Moſaïque a été juſqu'à J. C. à la merci de ſes ennemis, ſans qu'elle pût juſtifier ſa créance. Cet étrange paradoxe paroit tout à la fois faux & ſcandaleux. Si le nouveau Teſtament ſert de preuve à l'ancien, l'ancien à ſon tour ſert de confirmation au nouveau. L'un & l'autre ſont établis ſur des prodiges, dont la verité pouvoit être démontrée aux payens par les Juifs, à peu près comme nous démontrons aujourd'hui aux incredules la verité de nos plus impénétrables myſteres, par les motifs qui rendent nôtre religion évidemment croyable. La néceſſité d'une nouvelle revelation par J. C. ne pouvoit elle être prouvée,

qu'en donnant une si furieuse atteinte à la religion des Hébreux ? mais le contrecoup d'un sentiment si dangereux ne tombe-t il pas sur le Christianisme même ? Croiroit-on que dans une histoire Ecclesiastique de la religion chrétienne on dût trouver un grand fond pour autoriser l'irréligion ? Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on reproche à M. Le Clerc qu'il cache un Déiste, sous quelques apparences de christianisme. Adieu ne plaise que nous portions la malignité jusques là !

Le chapitre qui suit est bien plus sensé que le précédent, & pouvoit suffire pour faire sentir la necessité d'un réformateur. Les mœurs des Juifs étoient aussi corrompües que leur religion étoit saine. C'est ce que M. Le Clerc démontre en finissant la premiere section de ses proegoménes.

La seconde section découvre l'état des nations, par rapport à la religion & aux mœurs, lorsque J. C. parut sur la terre. Si les payens ne pouvoient être suffisament ramenez par les Juifs, dit encore ici M. Le

Clerc, du moins la religion payenne pouvoit être pour les Juifs un objet digne de mépris. Quoi de plus contraire à la raiſon que le Paganiſme!

L'idolatrie des Egyptiens avoit commencé par le culte qu'ils rendirent à leurs Rois & à leurs Reines, après leur mort. Ils ſentirent enſuite le ridicule de ces Divinitez autrefois mortelles. Ils s'efforcerent de juſtifier leur culte par des allegories. Leur Iſis ne fut plus que la Lune, & leur Oſiris que le Soleil. Par les mêmes allégories ils donnerent une couleur à l'adoration qu'ils rendoient aux plus vils animaux, & aux reptiles. L'idolatrie s'introduiſit par les mêmes voyes chez les Grecs & chez les Romains. Jupiter, Junon, Neptune, &c. avoient été des hommes illuſtres, que la flatterie avoit conſacré. Bientôt après l'allegorie changea Jupiter en l'*æther*, ou le feu; Junon fut priſe pour l'air; Neptune pour l'eau; & Cybele pour la *Terre*. Les Idolâtres appuyoient leur faux culte ſur les prodiges des oracles. Selon M. Le Clerc, le Démon n'y avoit point de part, & pour le prou-

ver, il renvoye au livre de M. Vandalle, ſi ſolidement refuté. Il adopte dans ſón hiſtoire Eccléſiaſtique, tout ce qui a l'air d'incrédulité. Pour les mœurs des Gentils, elles étoient auſſi corrompües, que leur culte étoit inſenſé. M. Le Clerc les repréſente ſous des idées odieuſes, mais moins ſolides qu'on eut pû les repréſenter. Il s'attache aux vices communs dont la Gentilité étoit infectée, & dont on ne s'ecarte pas toujours, même dans la véritable religion. Il falloit aller au principe. Toute iniquité y étoit autoriſée par l'exemple des Dieux. Les Philoſophes du premier ordre avoient des ſentiments plus ſains de la divinité. Socrate & Platon rejettoient les Dieux de la fable. Pour Platon, dit M. Le Clerc, il admettoit trois ſubſtances divines, *Dieu*, *la raiſon de Dieu*, & *l'ame du monde*; enſorte que les deux dernieres étoient des émanations de la premiere. La Morale de ce Philoſophe fut excellente, quoiqu'elle péchât dans le point capital. Elle faiſoit conſiſter la béatitude de l'homme dans la joüiſſance

des biens de l'esprit, des biens du corps, & des biens extérieurs, pendant la vie présente. Pour Aristote, il n'a pas assez développé ses sentimens sur la divinité, au goût de M. Le Clerc. Cependant il admet une substance éternelle, qui soit le principe de tous les mouvements, quoiqu'il ne soit remué de personne. On ne trouve pas chez ce Philosophe les mêmes reconnoissances de la providence sur les choses sublunaires, que chez Platon. Il est croyable même qu'Aristote n'a pas cru l'ame immortelle, quoiqu'il semble avoir admis une espéce de Metempsicôse, mais qui finissoit après qu'une ame avoit passé dans le cinquieme corps. Alors elle périssoit. Avec si peu de religion, est-il possible que la morale d'Aristote ait été fort saine ? On ne trouve dans ses écrits nul vestige des recompenses & des punitions d'une autre vie. M. Le Clerc parcourt sur le même pied les dogmes irréguliers des autres sectes de Philosophes, comme des Stoïciens, des Epicuriens, des Sceptiques, ou des Académiciens. De la perversité de

leurs ſentimens & de leurs mœurs, il conclut la neceſſité d'un nouveau Législateur, qui reformât le monde par ſes inſtructions, & par les exemples de ſa vie. On n'eſt pas étonné de ne trouver pas ici un ſeul mot de la reparation & des ſatisfactions de J. C. On ſçait à quelle école M. Le Clerc s'eſt rangé.

Dans la troiſiéme ſection l'Auteur expoſe en détail les nouveaux documents de dogmes & de morale que J. C. a donné aux hommes. Il leur a fait connoître un Pere, un Fils, & un S. Eſprit. C'eſt ici qu'on apperçoit l'embarras de M. Le Clerc. L'Antitrinitaire ſe trahit, malgré les legeres précautions qu'il prend pour ſe déguiſer. Pourvû qu'on admette quelque diſtinction entre ce Pere, ce Fils & ce S. Eſprit, qu'importe, dit il, de quelle nature elle ſoit! Il ſuffit de parler ſur ce myſtere comme les Evangeliſtes, ſans ajoûter à leurs expreſſions les termes nouveaux dont quelques Théologiens ſe ſont ſervis. On voit qu'il craint les explications neceſſaires des Conciles, qui déterminent les textes au

ſens Catholique. Il ne veut point ſur cela qu'on gêne les conſciences. Il eſt de ceux qui préferent une Théologie de *pure raiſon*, à une Théologie ſoumiſe à des revelations de myſteres ſuperieurs à la raiſon. Où eſt donc cette captivité de l'eſprit recommandée par S. Paul? Par le même principe, M. Le Clerc rejette le mot d'union hypoſtatique du Verbe avec la nature humaine. Selon lui, Neſtorius & Eutyches ont excité de grands troubles dans l'Egliſe, ſur de pures queſtions de mots. Tout ce qu'on eſt obligé de croire ſur l'union de Dieu avec le Chriſt, c'eſt qu'elle eſt très-intime. La maniere de cette union, ſelon nôtre Auteur, eſt peu importante. Ainſi il eſt indifferent à M. Le Clerc qu'elle ſoit ſubſtantielle, ou ſeulement morale. Il ſuffit de dire que la Divinité fut plus parfaitement unie au Meſſie, qu'à Moyſe, & qu'à aucun des Prophetes. Par là l'on pourra dire que *la raiſon de Dieu* a habité en lui, qu'il a été digne de commander aux Anges, de donner des loix à la terre, & de venir juger ceux qui les auront

tranſgreſſées. Point de peché originel, ſelon M. Le Clerc. Adam a peché, mais nous ne participons point aux ſuites de ſon iniquité. Ce n'eſt pas par lui que le déreglement de la convoitiſe fut introduit; ſes emportements même ſont un effet naturel de l'averſion neceſſaire que nous avons pour la douleur, & du penchant que nous ſentons pour le plaiſir. Le Créateur y a mis un contrepoids ſuffiſant, dans l'horreur que la nature nous a donnée pour le vice, & dans les charmes de la vertu. Ainſi il n'eſt pas impoſſible que des payens ayent obſervé ſans grace ſurnaturelle, toute la loi naturelle. Dieu peut-il leur refuſer la recompenſe de leur fidelité? A ces blaſphemes M. Le Clerc en joint d'autres. Il borne les fonctions de J C. à celles de Prophete, de Prêtre, & de Roi. Il fut Prophete, parce qu'il revela aux hommes les volontez de Dieu. Il fut Prêtre, au même ſens que les Décies qui ſe dévoüérent à la mort pour leur République. Ceux-ci crurent appaiſer les Dieux par le ſacrifice de leur perſonne, celui-là en

repandant ſon ſang, flechit la colere du ciel, par voye d'interceſſion, & non pas par la voye d'une ſatisfaction condigne. Il ne fut mediateur qu'au même ſens que Moyſe; mais d'une maniere plus étenduë. Enfin, les fonctions de ſa Royauté conſiſtent dans une adminiſtration ſecrette de ſon Egliſe, dans le pouvoir d'entendre & d'exaucer nos prieres, & dans le droit qu'il a de nous venir juger à la reſurrection des morts. Après quoi il ſe démettra de ſon Royaume entre les mains de ſon pere.

Le Plan de la morale de J. C. que nous donne M. Le Clerc, pour finir le prolegoménes de ſon Hiſtoire, a des Veritez, & des Erreurs. Nous n'y renvoyerons pas les Lecteurs pour s'en inſtruire. Il ſeroit à ſouhaiter qu'un livre ſi dangereux & ſi mepriſable, ne fût lû de perſonne, & qu'il fût aboli par l'autorité des Loix.

ARTICLE CXXIII.

COMPILATION CHRONOLOGIQUE, *contenant un recueil en abregé des Ordonnances, Edits, Declarations & Lettres Patentes des Rois de France, qui concernent la Justice, la Police, & les Finances, avec la datte de leur enregistrement dans les Greffes des Compagnies Superieures, depuis l'an* 987. *jusqu'à present. Par M^e Guillaume Blanchard, Avocat au Parlement. Tome I.* A Paris, chez la veuve Moreau, ruë Galande près la Fontaine S. Severin, à la Toiſon d'Or, 1715. *In folio.* Colonnes 2938.

ON vit l'an 1706. de l'Imprimerie du Louvre un projet formé par l'ordre de Loüis le Grand, & ſous la direction de Monſeigneur de Pontchartrain alors Chancelier, d'une Table chronologique des Ordonnances de nos Rois de la troiſiéme Race, depuis Hugues Capet juſqu'en 1400, qui étoit la vingtiéme année du Regne de Charles VI. Comme cette ſorte de recueil s'en-

treprend particulierement par rapport à la Juriſprudence, il auroit été aſſez inutile de rechercher les Ordonnances des Rois & des Empereurs des deux premieres Races: ce qui nous eſt reſté dans le Code des Loix anciennes, & dans les Capitulaires, eſt ſi different de nos uſages, qu'il ſemble qu'elles ayent été faites pour d'autres peuples. Mais il en faut juger autrement par rapport à l'hiſtoire : & ce ſont des monumens precieux.

Rebuffe publia en 1560 une compilation des Ordonnances, laquelle fut conſiderablement augmentée par Fontanon, & imprimée en 1580. Michel y fit encore des additions en 1611. Mais quelque diligence qu'ayent pû faire ces ſçavants Juriſconſultes, il s'en faut bien qu'ils ayent pû parvenir à les recouvrer toutes, ſans compter le grand nombre de celles qui ſont poſterieures & plus récentes. Bien qu'il s'en trouve quelques-unes dans des lieux, pour ainſi dire, écartez, d'où le ſçavant P. Mabillon & d'autres curieux ſcrutateurs de Bibliotheques les ont produites, c'eſt néan-

moins dans les Registres du Parlement, & des autres Cours Superieures, qu'il faut les aller chercher. Comme il est arrivé, on ne sçait pas par quelle raison, que plusieurs n'y ont pas été mises, elles ont disparu, & il n'en reste de connoissance que par quelques citations.

On a cru devoir transcrire ici, ce que dit M. Blanchard des Registres du Parlement.

„ Le premier cotté A est intitulé, „ *Ordinationes antiquæ.* La plus ancien„ne Ordonnance qui s'y trouve, „ sont des Lettres patentes de Saint „ Loüis données à Fontainebleau au „ mois d'Août 1229, qui confirment „ les privileges de l'Université de „ Paris : & la plus moderne est une „ Declaration donnée à Roüen le 7^e^ „ Novembre 1415. Le second cotté „ B est appellé le *volume croisé* : la plus „ ancienne est un Edit fait par Phi„lippe de Valois à Gondreville le „ 13^e^ de Juillet 1342. La plus moder„ne, une Declaration de Charle „ VI à S. Faron près Meaux le 25^e^ „ Janvier 1421. Le reste de ce volu„me est rempli des Ordonnances

„ faites par Henri VI. Roi d'Angle-
„ terre ſe diſant Roi de France. Le
„ troiſiéme cotte C, eſt intitulé *Li-
„ ber accordiorum* : il contient celles
„ qui ſont enregiſtrées au Parlement
„ de Paris, transferé à Poitiers, fai-
„ tes par Charle VII. depuis l'année
„ 1418 qu'il prit la qualité de Re-
„ gent du Royaume, & depuis ſon
„ avenement à la Couronne, juſqu'au
„ 9ᵉ Avril 1434. Le quatriéme, cotté
„ D, eſt intitulé *Ordinationes Barbinæ* :
„ il contient juſqu'au *folio* 33 la ſuite
„ des Ordonnances du Roi d'An-
„ gleterre, dont la derniere eſt du
„ 16ᵉ Mars 1435 ; & enſuite juſqu'au
„ *folio* 207. ſont celles de Charles
„ VII. depuis la reduction de la ville
„ de Paris à ſon obéïſſance, juſqu'à
„ ſon decès arrivé le 22ᵉ Juillet 1461;
„ & enſuite ſont les premieres Or-
„ donnances faites par Loüis XI. Ces
„ quatre premiers volumes ſont ſui-
„ vis de trois volumes des Ordon-
„ nances de ce Roi, d'un de Charle
„ VIII, d'un de Loüis XII, de cinq
„ de François I, de ſept de Henri II,
„ d'un de François II, de huit de
„ Charle IX, de huit de Henri III,

„ d'un des ordonnances de Henri III, „ & de Henri IV, le Parlement „ séant à Tours ; de six de Henri IV, „ de huit de Louïs XIII, les autres „ sont des ordonnances de Loüis XIV. „ Il y en a plusieurs dont l'enregistre- „ ment a été ordonné par Arrêt, sans „ qu'elles ayent été transcrites sur les „ Regîstres : & cela est très ordinai- „ re depuis environ trente ans.

Comme on se trouve souvent embarrassé à distinguer & à spécifier la propre signification de ces termes, Ordonnances, Edits, Declarations, Lettres Patentes, il est à propos de rapporter ce qu'en dit Mr. Blanchard. Ordonnance, est le terme générique, qui comprend tout ce qui est ordonné & statué par le Roi ; mais qui s'applique particuliérement à ce qui renferme plusieurs dispositions : aulieu qu'un Edit est plus restreint. Une Déclaration, n'est proprement qu'une explication & une interpretation d'une Ordonnance, ou d'un Edit.

Les Ordonnances, les Edits & les Lettres patentes, qui contiennent une premiere Loi, commencent par ces

mots , *A tous presens & avenir salut,* avec un Sceau de cire verte sur des lacs de soye verte & rouge, & avec la datte seule du mois & de l'année , sans marquer le jour. Les Déclarations commencent par ces mots *A tous ceux qui ces presentes Lettres verront*; elles sont scellées de cire jaune sur une queuë de parchemin , & dattées du jour, dumois & de l'année.

Il y a de simples Lettres qui commencent par ces mots , *A nos amez & feaux les gens tenant &c.* ce sont ordinairement des Lettres de relief, d'adresse , ou de surannation , ou d'attache, pour l'exécution des Arrêts du Conseil, ou de quelque reglement qui concerne les particuliers : quand elles sont signées par un Secretaire d'Etat , elles sont datées du lieu où le Roi est actuellement ; & quand elles ne sont signées que par un Secretaire du Roi, elles le sont du lieu où est le Chancelier qui les scelle ; de sorte qu'il se peut faire qu'on trouve deux ordonnances dattées du même jour en des lieux fort éloignez.

Toutefois ces formalitez ne sont

pas toujours obſervées réguliérement. Par exemple, le Reglement pour la juriſdiction des Baillifs, Sénéchaux, Juges Préſidiaux & autres Officiers, donné à Cremieux le 9^e^. de Juin 1536, eſt en forme de Declaration. *François, par la grace de Dieu Roi de France, à tous ceux qui ces preſentes Lettres verront*: il eſt néanmoins appellé l'Edit de Cremieux, & le même Roi le nomme ainſi dans ſa Déclaration du 16^e^. d'Avril 1537. Il y a auſſi des Edits ſcellez en cire jaune.

Dans le deſſein de faire une compilation générale, Mr. Blanchard a crû qu'il ne devoit omettre aucune des ordonnances, non pas même celles qui concernent les Appanages des fils de France, les Privileges des Provinces & des villes, les communautez ſéculieres & régulieres, les perſonnes particuliéres, les érections de Terres & Seigneuries en Pairies, Duchez, Principautez & autres titres, les donnations faites par les Rois, les ratifications des Traitez de Paix, les proviſions des Officiers de la Couronne, des Gouverneurs de provinces. Si ces ſortes d'Ordonnances ne

ſervent pas à la juriſprudence, elles contribuent à éclaircir & à aſſurer l'hiſtoire. On voit auſſi à combien de gros volumes il s'engage envers le Public : ce premier volume contient la liſte de toutes, c'en èſt une Table Chronologique, avec le ſujet de chacune, & la datte pour le lieu & pour le tems.

Quoique ce recueil ſoit poſtérieur à celui de 1706, & beaucoup plus ample, on n'y a pas trouvé pluſieurs Ordonnances qui ſont rapportées dans celui là.

Comme les loix ont rapport aux mœurs & aux coutumes du tems où elles ſont portées, on remarque avec plaiſir celles de nos peres, & les changemens qui s'y ſont faits ſucceſſivement. On en apportera un ſeul exemple. C'eſt avec étonnement qu'on lit que Saint Loüis en 1226 aſſigna ſix mille livres de penſion pour ſupplément d'apanage à Philippe de France ſon oncle & fils de Philippe Auguſte : on en conclut que l'argent étoit bien rare : il l'étoit en effet, mais non pas au point qu'on ſe l'imagineroit. Car enfin, ſuppoſant que

le payement ſe fit en or ; comme le marc d'or qui aujourd'hui eſt à environ 640 livres, n'étoit alors qu'à près de 37, c'étoit 162 marcs d'or, qui valent maintenant plus de 103680 livres. Et ſuppoſé que le payement ſe fît en argent, dont le marc étoit alors à 54 ſols & 7 deniers ; c'étoient 3844 Marcs, qui vallent maintenant 119164 livres. A nôtre maniere de compter, laquelle a changé, la ſomme paroît modique ; au poids elle eſt conſiderable.

ARTICLE CXXIV.

DE L'EXCELLENCE DE LA *Religion, à quoi on a joint quatre diſcours. Par Jacques Bernard, Profeſſeur en Philoſophie & en Mathématique dans l'Univerſité, & Paſteur de l'Egliſe Wallonne à Leide.* A Amſterdam, chez R. & G. Wetſtein, 1714. *In 8°. en deux tomes, qui ſont* 856. *pages.*

ON fit mention dans ces Memoires au mois d'Août 1714. d'un Traité de la Pénitence tar-

dive par Mr. Bernard, & on va tâcher de rendre compte d'un autre Ouvrage de l'excellence de la Religion; le sujet est grand, & abondant en réflexions solides. Ce n'est point la verité de la Religion qu'il prétend établir, & il la suppose: son dessein est de montrer, qu'elle merite nôtre estime & nôtre attachement; en un mot, qu'elle est aimable, parcequ'elle procure à l'homme en cettes vie le plus grand bonheur qu'il puisse raisonnablement y souhaiter, & dans l'autre vie un bonheur parfait & éternel.

Encore que dans la Préface il proteste, que pour se rendre utile à tous, il ne touche *qu'aux Articles les plus essentiels, & qu'il a choisi ceux dont toutes les sectes Chrétiennes, qui se sont le moins écartées de la verité, conviennent,* il fait pourtant paroitre tant d'animosité contre l'Eglise Romaine, que les Catholiques ne sçauroient guere s'accommoder de son ouvrage.

Si l'on en croit Mr. Bernard, la plûpart des hommes sont étrangement prévenus contre la Religion.

„ Ils s'en font un portrait affreux, &
„ la regardent comme une espece d'é
„ pouventail dont ils n'osent appro
„ cher „. Ce sont ses premieres paro
„ les. Il continuë. » Ils se la représen
„ tent comme une discipline sévére
„ qui ne parle que de souffrances & d
„ croix, dont tous les préceptes ten
„ dent à obliger l'homme à renonce
„ à soi même, à crucifier sa chair &
„ ses convoitises, qui promet à la ve
„ rité de grands biens, mais à de très
» rudes & de très fâcheuses condi
„ tions, & qui plus est, dans un ave
„ nir éloigné, & en passant par la mort
Ce commencement excite la curiosi
té du Lecteur, qui ne sçauroit ne pa
souhaiter de voir comment l'Auteu
déchargera les disciples de Jesus-
Christ, de la croix qu'il leur a
imposée. C'est toujours une Croix
mais le fardeau devient leger par la
grace. Les mondains, les voluptueux
disoit Saint Bernard, nous voyent
sous la croix, & ils ne voyent pas
l'onction qui non seulement nous la
rend supportable, mais douce: *Cru-
cem vident, unctionem non vident.*

„ Il est impossible, poursuit Mr.
„ Bernard, d'avoir une telle idée de

„ la Religion, qu'on ne se représen-
„ te Dieu qui en est l'Auteur comme
„ un maître dur & fâcheux, qui se
„ plait à tourmenter les hommes;
„ qui a toujours le bras levé... qui
„ non seulement ne diminuë jamais
„ rien de ses droits, mais qui même
„ exige plus qu'il n'a donné; qui en-
„ fin ne pensant qu'à soi même, n'a
„ nullement en vûë le bien & le re-
„ pos de l'homme.

Les principales causes d'une idée si fausse & si criminelle de Dieu & de la Religion sont, ajoute-t-il, „ l'ignorance & les passions corrom-
„ puës du cœur de l'homme, qui lui
„ font concevoir comme difficile &
„ rude, tout ce qui ne les accommo-
„ de point; divers passages de l'Ecri-
„ ture mal entendus, & pris trop à la
„ lettre, ou appliquez à tous les tems,
„ quoiqu'ils ne regardent que les
„ tems de persécution: tant de livres
„ de pieté, composez sur tout par
„ quelques-uns de l'Eglise Romai-
„ ne ou par des Mystiques atrabilai-
„ res, qui ne contiennent que des
„ préceptes outrez, & des pratiques,
„ ou impossibles, ou cruelles, ou in-

„ humaines ; tant de traditions des „ hommes, tant de commandemens, „ inventez par des Docteurs farou- „ ches, & substituez aux préceptes „ doux & humains de celui qui s'ap- „ pelle le debonnaire & l'humble de „ cœur „. Le Lecteur judicieux fe- ra là dessus ses réflexions. Lucrece commence aussi en disant de la Re- ligion.

Quæ caput è cæli regionibus ostentabat
Horribili super aspectu mortalibus instans.

„ Revenu de cette espece de dé- „ clamation, il dit que la paro- „ le de Dieu nous apprend qu'il ai- „ me, tendrement les hommes qu'il „ veut leur bien & leur bonheur ; „ que s'il leur a donné une reli- „ gion & des loix, ce n'est pas qu'il „ en prétende tirer aucun avantage, „ ou qu'il lui en revienne aucun „ bien, mais parceque cette Religion „ & ces Loix leur sont necessaires „ pour les rendre heureux. C'est ce „ que représente divinement bien „ Eliphas à Job *, dans ces excellentes „ paroles, qui devroient être profon-

* *Job.* 22. 2.

» dément gravées dans le cœur du
» véritable Chrétien. *L'homme ap-
» porte-t-il quelque profit au Dieu fort ?
» C'est plûtôt à soi même que l'homme
» sage apporte du profit. Le Toutpuissant
» reçoit-il quelque profit, si tu es juste ?
» ou quelque gain, si tu marches dans
» l'intégrité ? Te reprend-il & entre-t-il en
» jugement avec toi pour la crainte qu'il
» ait de toy ?* Eliphas est un de ces importuns consolateurs de Job, qui erroient sur le chapitre de la providence, prétendant que l'homme de bien n'est jamais dans la souffrance; parcequ'elle est toujours une punition. David & les Prophetes sans recourir à Eliphas, fournissent un grand nombre de passages pour montrer que Dieu ne reçoit aucun accroissement ni aucune diminution de sa gloire interne, soit que nous fassions le bien ou le mal.

On a rapporté les paroles d'Eliphas, parceque l'Auteur en fait comme le principal fondement de son ouvrage. Lucrece concluoit autrement.

Omnis enim Divum per se natura necesse est,

Immortali ævo summa cum pace fruatur:
Ipsa suis pollens opibus, nihil indiga nostri,
Nec bene pro meritis capitur, nec tangitur ira.

Il faut donc revenir au principe, que Dieu s'est proposé soi-même à soi-même, comme la derniere fin de toutes ses œuvres, & comme le souverain bien des Créatures intelligentes, seules capables du veritable bonheur ; d'où il s'ensuit qu'elles ne sçauroient être heureuses qu'en lui, qu'il veut qu'elles le soient, & qu'il leur en donne les moyens ; en sorte qu'il y a contradiction, que Dieu soit la derniere fin & le souverain bien de l'homme, & qu'il ne veuille pas positivement que tout homme ait le pouvoir d'y parvenir. La qualité de fin derniere est, pour ainsi parler, un droit inaliénable de la divinité, sur lequel Dieu veritablement ne se relâche point : mais par ce qu'il pense à lui, & à sa gloire, il pense à nous & à nôtre bonheur ; & les effets de son amour envers nous sont une suite de l'amour infini dont il s'aime : fondement infiniment solide, sur leque

eſt appuyée nôtre eſperance.

On s'eſt un peu écarté de Mr. Bernard, à deſſein d'aller au principe de la Religion : il faut revenir à lui. Il diviſe ſon ouvrage en cinq livres.

Dans le premier, il prouve par des réflexions générales, que la Religion eſt très-utile : & la conſidérant par rapport à trois choſes eſſentielles, aux doctrines qu'elle enſeigne, aux préceptes qu'elle donne, aux promeſſes & aux menaces qu'elle propoſe, il en fait la matiere de trois livres : dans le cinquiéme il répond aux objections. Chaque livre eſt ſous-diviſé en pluſieurs chapitres.

Entrant en matiére, il s'étend à prouver que Dieu ne nous a pas donné la Religion pour aucun avantage qui lui en revienne ; ce qui eſt vrai. Mais il va plus loin, & il regarde comme une objection à laquelle il ſe croit obligé de répondre, que Dieu a fait toutes choſes pour ſa gloire, & il s'efforce de montrer, que Dieu dans ſes œuvres n'a point cherché ſa gloire. Et c'eſt prétendre enlever à Dieu ſa qualité de fin derniere. Il conclut que nous avons

tort de regarder la Religion comme un devoir, & que nos bonnes œuvre ne sont de nul merite : on ne sçait ce qui a pû lui faire dire que *les Catholiques Romains ont eû quelque espece de honte*, de reconnoitre le merite des bonnes œuvres.

Il y a, dit-il ensuite, des chose dont les beautez ne sont point cachées sous une écorce, & se presentent d'abord aux yeux : telle est la Religion. „ C'est un édifice fait de „ main de maître. La façade en est s „ riche, qu'elle fait juger de l'excel „ lence de l'ouvrage, sans qu'il soit „ necessaire d'y entrer, d'en exami „ ner les appartemens, & d'en étu „ dier toutes les proportions. C'est „ le frontispice d'un palais magnifi „ que, dont Dieu même est l'Ar „ chitecte, que j'ai dessein de consi „ derer.

Et premierement, quand nous ignorerions quelle est l'utilité de chaque dogme & de chaque precepte en particulier, il suffit de sçavoir que Dieu, infiniment sage, nous les a proposez. Sçavons-nous le détail de tant de choses, dont nous recevons

de l'utilité ; par exemple, de la nutrition ? Il en eſt ici, comme d'un habile Architecte, à qui nous confions la conſtruction d'un édifice : nous ne voyons pas la raiſon des préparatifs qu'il fait, & nous attendons l'effet de ſes promeſſes : comme d'un jardinier, qui la ſerpe à la main coupe de belles branches : comme d'un chirurgien, qui employe le fer & le feu. Enfin, la Religion eſt la ſcience du ſalut : or toutes les ſciences ont leurs principes, dont toute l'étenduë & l'utilité ne ſe préſente pas aux commençans.

Autres réflexions ſur l'utilité de la Religion. Tous les peuples, & même les plus barbares, ont quelques ſortes de religion : les Politiques conviennent que c'eſt le lien ſacré de la ſociété. Elle eſt un alliance entre Dieu & l'homme, & en particulier la religion Chrétienne eſt appellée Evangile, c'eſt-à-dire, bonne nouvelle.

Dans le ſecond livre il traite des dogmes de la Religion Chrétienne ; & ils ſont de trois ſortes. La raiſon enſeigne les uns, & les a enſeignez

aux Philoſophes : elle ne ſçauroit n'en pas approuver d'autres, quand ils lui ſont propoſez : & il y en a ſur leſquels elle eſt abſolument obligée de ſe taire.

Quant à la premiere ſorte de dogmes, comme ſont l'exiſtence de Dieu & la providence, „ ce qui releve infiniment le prix de la religion, „ c'eſt qu'elle a mis dans la derniere „ évidence ces veritez fondamentales dont l'homme ne ſçauroit ſe „ paſſer ; & qu'il ne faiſoit qu'entrevoir. Il ne trouvoit Dieu qu'en tâtonant, la religion le lui fait voir „ partout, dans le ciel, ſur la terre, „ dans les abîmes, dans les grandes „ & dans les petites choſes, dans les „ œuvres de la nature, dans celles de „ la grace... La Revelation eſt venuë à paroître dans ce monde plein „ de tenebres : elle a dit à tous les hommes ce que S. Paul dit aux Atheniens : *Ce Dieu que vous adorez ſans le* „ *connoître, c'eſt celui que je vous annonce.* Elle a diſſipé toutes les ténébres „ du Paganiſme. Elle a tiré tous ces „ voiles qui cachoient le Maître de „ l'univers ; & elle a fait voir à dé„ couvert à tous ceux à qui elle eſt

» parvenuë, cet être souverain, & tou-
» tes ses perfections. Une réflexion judicieuse de Mr. Bernard, c'est que sans la connoissance de l'existence de Dieu, le monde avec tout ce qu'il contient, devient une énigme inexplicable : comment s'est il formé & arrangé ? Que suis-je moi même ? D'où viens-je, & où vais-je ? Qui m'a mis en la place où je suis, & que dois je devenir ? Ils ne veulent pas, ajoute-t-il, interroger les Athées, sur ce qu'ils pensent, de peur d'entendre des choses qui font horreur.

Les Dogmes de la seconde espece, dont il parle au 3e. & 4e. chapitre, sont la création du monde, & en particulier celle de l'homme, la corruption de ce même homme, sa réparation par la miséricorde de Dieu, la nécessité de la grace, l'immortalité de nôtre ame.

Touchant le peché originel, dont la doctrine, dit-il, a ses difficultez, il fait une distinction, dont la premiere partie, qu'on ne comprend pas, fait de la peine ; & la seconde, qu'on comprend, en fait une plus grande. Voici ses paroles : „ Sans

„ nous mettre en peine de ceux qui
„ ſont hors de l'Egliſe viſible de
„ Jesus-Christ, deſquels nous de-
„ vons être aſſurez que Dieu, qui eſt
„ juſte & bon, n'exigera qu'à pro-
„ portion de ce qu'ils ont reçu : nous
„ devons nous perſuader, nous qui
„ vivons dans cette alliance, que nos
„ enfans, qui ont été rachetez par le
„ ſang de J. C. & qu'étant nous mê-
„ mes veritablement enfans de Dieu,
„ le peché originel eſt pardonné à
„ tous ceux qui meurent dans un
„ bas âge. Et quant à nous, qui ſom-
„ mes parvenus à un âge de con-
„ noiſſance, nous devons être con-
„ vaincus que le peché originel ne
„ ſçauroit nous nuire, ſi nous croyons
„ ſincerement en Jesus-Christ ; &
„ ſi nous nous repentons ſérieuſe-
„ ment de nos fautes „. Or ce qu'on
ne comprend pas, c'eſt ce qu'il dit
de ceux qui ſont hors de l'Egliſe vi-
ſible de Jesus Christ : penſe-t-il,
qu'ils puiſſent éviter leur perte ? Ce
qu'on comprend, c'eſt qu'il nie la
néceſſité du Baprême à l'égard des en-
fants des fidélles. Et ſi à cette erreur
Calviniſte l'on ajoute celle de l'ina-
miſſibilité de la Juſtification, voilà

toute la postérité d'un pere fidelle, ou d'une mere fidelle prédestinée, & sans avoir besoin du Baptême.

Les quatre chapitres suivans sont destinez à des reflexions sur les dogmes qui sont au dessus de la raison, c'est-à-dire, sur les mysteres de la religion. Socin n'en est pas embarrassé, & abaissant la Religion au niveau de la Raison, il retranche tout ce qui s'éleve au dessus. Mr. Bernard reproche aux Catholiques, de multiplier les mysteres, & l'exemple qu'il en donne, porte directement sur les Saints Peres, & sur toute l'antiquité Chretienne. Selon lui, il n'y en a point dans les Sacremens : il se plaint que les Calvinistes même ne peuvent s'empêcher d'y en reconnoitre; fausse idée, dit il, qu'ils ont retenuë de l'Eglise Romaine ; idée, devoit-il dire, aussi ancienne & aussi répanduë que l'est le Christianisme, & conservée dans les Societez qui sont séparées de la Communion de l'Eglise Romaine. Pour lui, il réduit les mysteres à la Trinité, à l'Incarnation, à la Redemption, & à la Résurrection des morts.

Ses reflexions generales sont 1°
Qu'il n'est aucune science qui n'a i
des endroits incomprehensibles, l
Philosophie, la Mathématique, l
Medecine ; & ce qui peut paroitr
un paradoxe, c'est qu'il y a en cha
cune plus d'endroits incomprehensi
bles que dans la Religion. En effet
si l'on appelle incompréhensible, c
que les hommes les plus habiles ave
toute leur application, & toute leu
sagacité, n'ont pû découvrir des cau
ses, ce nom convient à la Physiqu
entiere, en y comprenant la Chy
mie & la Medecine.

2°. Que dans le present état d
corruption, la lumiere de nos esprit
est affoiblie, en sorte que l'incom
préhensibilité des mysteres vient d
nôtre peu d'intelligence, & non pa
de leur élevation. On ne sçauro
souscrire à cette reflexion, qui pa
roit contraire à ce que l'Evangile
les Peres nous enseignent, que nu
le intelligence créée ne peut de so
même & sans un secours surnatur
atteindre à la connoissance de la Tr
nité, ni par consequent à celle c
l'Incarnation & de la Redemptio

On ne ſçauroit non plus paſſer le doute où il eſt, ſi le myſtere de la Trinité fut revelé à Adam dans l'état d'innocence & avant ſon peché ; car il étoit certainement honoré de l'adoption divine ; laquelle eſt fondée ſur la foi de ce myſtere.

3°. Que c'eſt un caractere de divinité dans la Religion d'avoir de ces veritez ſublimes : ſi elle n'enſeignoit rien qui ne fût à nôtre portée, on ſeroit tenté de croire qu'elle eſt l'ouvrage d'un homme. 4°. Qu'étant faite pour des hommes pecheurs, pour les ſouſtraire à la Juſtice divine & leur procurer un bonheur ſurnaturel, il n'eſt pas poſſible qu'elle n'ait des dogmes obſcurs & incomprehenſibles.

Il paſſe dans les chapitres ſuivans à des réflexions particulieres ſur chaque myſtere. Il traite de temeraires ; & l'on croit que c'eſt avec raiſon ; certains eſprits qui ont prétendu démontrer le myſtere de la Trinité par des raiſonnemens humains & par des exemples. Laiſſons lui ſon incomprehenſibilité ; & reconnoiſſons qu'il eſt très expreſſe-

ment proposé à nôtre foi dans l'Ecriture, & que ce seroit à l'homme une presomption insensée de prétendre décider des secrets profonds de la divinité. L'idée de Dieu est en nous proportionnée à nôtre esprit fini ; nous sçavons qu'il est tout puissant, sage, qu'il voit tout, sans que nous puissions comprendre sa toute puissance, sa sagesse & sa science. Mais ce mystere incomprehensible excite nôtre amour. « Il nous propose le „ Pere, qui soutient les interêts de „ la Majesté divine ; le Fils ; qui satisfait à la justice divine ; le S. Esprit, qui nous recrée de nouveau ; „ & d'enfans d'Adam pecheur nous „ fait les enfans de Dieu & les freres „ de nôtre Sauveur.

Mr. Bernard s'exprime autrement sur l'Incarnation. Elle n'est pas pour lui un mystere incomprehensible ; & s'il n'apprehendoit pas de se jetter dans des idées trop Metaphysiques, il nous le feroit voir à découvert. En attendant qu'il le fasse, on continuera de croire avec S. Paul, & avec les Peres, que c'est un grand mystere, & un mystere caché.

C'eſt au genie hardi du Calviniſme qu'on attribuë ces paroles. " Cy-
» rille d'Alexandrie ne donna que
» trop d'occaſion à l'erreur abſurde
» d'Eutichés, en voulant que la Vierge
» Marie fût appellée la mere de Dieu:
» car quoique cette expreſſion puiſſe
» avoir un bon ſens, elle eſt ſujette
» d'ailleurs à mille fâcheuſes conſé-
» quences; & le plus ſûr eſt de s'en
» abſtenir; comme l'ont ſagement
» remarqué quelques-uns de nos plus
» ſçavans Docteurs. Titre néanmoins de Mere de Dieu, qu'on ne ſçauroit ôter à la Sainte Vierge, qu'en ôtant à ſon fils celui de Rédempteur & de Sauveur, ſans le reduire à la ſimple qualité d'homme, ſans diſtinguer le fils de Dieu & le fils de Marie, ſans renoncer au ſimbole de nôtre foi, par lequel nous faiſons profeſſion de croire *Que le fils unique de Dieu eſt né de la Vierge Marie, qu'il a été crucifié, & qu'il eſt mort pour nous.* Si Mr. Bernard penſe, comme il le donne à entendre, que S. Cyrille a été le premier à uſer de cette expreſſion, il eſt peu verſé dans ces matieres.

La plus grande difficulté qu'il

trouve dans le myſtere de l'Incarnation, naît de la Majeſté infinie de la divinité, & de la baſſeſſe infinie de nôtre nature. Et comment ſe perſuader que celle-là ait voulu s'unir perſonnellement à celle ci? « Qu'on eſt » heureux, répond-il excellemment, » quand on ne trouve dans la Reli- » gion d'autre difficulté que celle-là: » Dieu a pouſſé l'amour pour l'hom- » me ſi loin, qu'il en devient in- » croyable : il nous aime trop, ſon » amour devient un abîme pour nous. » Ho! que la Religion eſt aimable par » cet endroit là!

On ne ſçait pas de quelle eſpece ſont les pechez typiques, qui, dit-il dans ſes reflexions ſur la Redemption, étoient expiez par les ſacrifices typiques de l'ancienne Loi.

Mr. Bernard dans le troiſiéme livre, traitant des préceptes de la religion, entreprend de faire voir » qu'elle eſt tellement accommodée „ à nos beſoins & à nôtre état, que „ non ſeulement elle nous amene à „ une felicité ſûre après cette vie, „ mais que l'obſervation de ſes pré- „ ceptes procure des avantages très-

„ réels & très grands dès cette vie ;
„ ensorte que le Chrétien doit être
„ regardé, comme un homme qui a
„ pris le parti le plus sûr pour joüir
„ de la vie la plus heureuse dont un
„ homme raisonnable puisse esperer
„ de joüir sur la terre. Sa morale se renferme dans le bon usage des biens de ce monde, à les acquerir avec justice, à en joüir avec sagesse, à en manquer avec patience, & avec soumission aux ordres de la Providence : il fait là dessus de belles réflexions. Mais il ne connoît pas plus le renoncement volontaire, que si l'Evangile n'en avoit parlé nulle part. Il commence par des reflexions generales sur les préceptes, & puis il examine separément ceux dont l'équité est manifeste, & ne sçauroit être meconnuë par la raison, & ceux qui paroissent à la raison être durs & difficiles.

Les promesses & les menaces que fait la religion, sont la matiere du quatriéme livre ; où l'Auteur dit avec beaucoup de raison, que Dieu outre la providence generale par laquelle il gouverne l'univers, en a

une particuliére pour les perſonnes de pieté. Il n'exclut pas des promeſſes les proſperitez temporelles : du moins ſi la Religion n'augmente pas nos biens, elle diminuë nos cupiditez : & être content, c'eſt être heureux.

Quant aux menaces, la plus terrible eſt celle de l'enfer : mais Mr. Bernard a pourvû à le rendre ſupportable. » Une opinion, dit il, qui eſt la plus » tolerable, mais qui ne nous accom- » mode pourtant pas entierement, » c'eſt celle qui enſeigneroit, que » quelque fortes que ſoient les ex- » preſſions de l'Ecriture, ſi on en ex- » cepte un petit nombre des plus » ſcelerats de tous les hommes, tous » les autres damnez ſouffriront des » peines aſſez tolerables pour prefe- » rer leur état, quelque malheureux » qu'il ſoit, à celui de n'être point. » Les damnez ſeront ſemblables à cer- » tains malheureux que nous voyons » ſur la terre, qui ont in- ceſſamment » à combattre contre la pauvreté con- » tre les maladies, contre les infirmi- » tez, qui jouiſſent à peine d'un mo-

» ment de repos; mais qui ne laiſſent
» pas de preferer leur vie, toute mal-
» heureuſe qu'elle eſt, à la mort;
» qui aiment mieux vivre, que d'ê-
» tre délivrez de toutes leurs miſeres
» par cette voye. Il y a, ajoute-t-il,
» quelque choſe de vrai dans cette
» opinion; mais elle n'eſt pas vraye
» en tout. Son ſentiment eſt donc,
que le plus malheureux des hommes ſur la terre ne l'eſt pas tant que celui qui l'eſt le moins entre les damnez. Comment? Parceque les damnez conſervant toutes leurs paſſions, ſont privez de ce qui en eſt l'objet; en ſorte qu'ils ſont à eux-mêmes leurs propres bourreaux. Ainſi abandonnant les expreſſions de l'Ecriture pour des conjectures purement arbitraires, il reduit l'Enfer des ambitieux, des avares, des voluptueux, à ſouhaiter des honneurs, des richeſſes, des plaiſirs, & au depit de ne pouvoir pas y parvenir.

Dans le 5^{e} livre, il répond aux objections. La premiere ſe prend de l'indifference où ſont tant de perſonnes à l'égard de la Religion. Indifference, dit il, qui vient de trois ſour-

ces, de l'incrédulité, de l'ignorance, des convoitises. Afin de la vaincre il ne suffit pas de sçavoir par cœur les formules qui contiennent les dogmes de la Religion, d'être persuadez qu'ils sont vrais, & même de sçavoir les soutenir & les défendre; il faut encore en connoître l'importance & l'excellence, s'en être rempli l'esprit & le cœur par la méditation. Et qui sont ceux qui s'y sont appliquez?

La seconde objection n'arrête pas Mr. Bernard. Comment la Religion est elle aimable, elle qui propose le salut comme une chose difficile à obtenir? La réponse est aisée & juste. La difficulté ne vient pas de la Religion, mais de nôtre corruption: il n'y a en effet qu'à guerir cette corruption; & le remede n'est pas facile. Si l'Ecriture, dit-il, en cent endroits nous propose de grandes difficultez par rapport au salut, en d'autres elle nous rassûre; & ceux-là doivent s'entendre du tems de la persecution, laquelle étant cessée, la voye s'applanit & s'élargit. « Sur tout „ il ne faut pas croire ici ces melan-

» coliques atrabilaires, qui enseig-
» nent que pour obtenir le salut il
» faut quitter la societé des hom-
» mes, se retirer dans des deserts, ou
» se renfermer dans un cloître, se
» sevrer des plaisirs les plus innocens
» de la vie, ne trouver plus de goût
» ni dans le boire, ni dans le manger,
» plus de douceur dans le sommeil,
» ni dans le repos, n'avoir plus de
» relation ni avec ses parens les plus
» proches, ni avec ses amis les plus
» intimes. Sans doute ces austeritez
ne sont pas absolument necessaires
pour le salut; mais elles sont bien
propres à dompter les convoitises,
qui sont le grand obstacle au salut.

Mr. Bernard ajoute quatre dis-
cours; le premier sur les vrais & les
faux caracteres de l'amour de Dieu,
qu'il fait consister dans l'obéïssance
aux preceptes.

Le second, sur les dispositions
dans lesquelles doit être le Chrétien
par rapport à ses ennemis, qu'il dis-
tingue en ennemis publics dans les
guerres entre les Princes & les Etats,
ennemis particuliers qui nous haïs-
sent, ennemis de Dieu, c'est-à-dire,

ceux qui errent dans la Religion.

Le troisiéme sur le martyre. Il e
constant que sans la charité il n'y
point de veritable Martyre. Mr. Ber
nard rapporte divers motifs, ou faux
ou vicieux, capables neanmoins d
faire une telle impression sur l'espri
des hommes, qu'ils les poussent jus
qu'à s'exposer à la mort, & à la souf
frir volontairement. On ne com
prend pas pourquoi il refuse de met
tre au glorieux rang des martyrs u
fidelle dont tout le crime pour le
quel il est condamné à mort, est s
Religion; si la fureur du persécu
teur est si grande, que ce Fidelle n
pourroit l'appaiser en renonçant
sa Foi.

Le 4e discours est du mensonge
qu'il condamne absolument & e
toute occasion.

ARTICLE CXXV.

LES VERITABLES PRATIQUE de pieté pour honorer Jesus-Christ & sa Sainte Mere, contenues dans l Rosaire, & dediées au Roi. Par le P François Maspolié, de l'Ordre des Fre

Octobre 1716. *ers*

res Prêcheurs. A Paris, chez Jean-François Moreau, au bas de la ruë S. Jacques à la Toison d'or, proche la fontaine S. Severin 1715. *In 12, pages 367.*

DEux motifs, dit le R. P. Massolié dans la Preface, l'ont engagé à composer cet ouvrage : l'un pour désabuser les personnes grossieres, qui pourroient s'imaginer, que pour assurer leur salut il leur suffit de se faire inscrire dans une Confrairie, & que dès là leur nom est dans le livre de vie ; l'autre, pour justifier en general le culte que rendent à la Sainte Vierge ses vrais dévots, & pour faire connoître en particulier l'excellence du Rosaire, établi dans l'Eglise afin d'honorer J. C. & sa sainte Mere.

On demande où sont ces Chrétiens si grossiers, qui peuvent s'imaginer que d'être d'une Confrairie de pieté, c'est être dispensé de ce que prescrit le Christianisme, de croire & d'esperer en Dieu, de l'aimer, d'attendre sa misericorde par les merites de J. C. nôtre Sauveur, de faire

penitence ? Ou plûtôt ne s'engage t-on pas dans une Confrairie, inſtituée en l'honneur de la Sainte Vierge, pour obtenir par ſa puiſſante interceſſion la grace de pratiquer ce vertus avec plus de fidelité & de ferveur ?

L'Auteur ſe plaint donc avec juſtice de certains eſprits d'aujourd'hui „ qui prétendent perſuader que le „ Roſaire eſt une devotion inventée „ pour détourner le peuple des de„ voirs eſſentiels de la Religion, & „ leur faire quitter la fin principale „ pour des prieres de ſurérogation „ Ce ne fut jamais, continuë-t-il, „ ni la fin, ni l'eſprit de S. Domini„ que, qui l'a inſtitué : ce n'eſt pas „ non plus l'eſprit de ſes enfans, qui „ l'ont prêché dans les quatre parties „ du monde. Ils ſe ſont propoſé l'ex„ tirpation des hereſies, la conver„ ſion des pecheurs, & la perfection „ des Juſtes.

Il ſe plaint auſſi de quelques critiques qui ont voulu enlever à S. Dominique la gloire d'avoir inſtitué le S. Roſaire, ſur la foible raiſon que les premiers Hiſtoriens de l'Ordre

n'en font pas mention. Il leur propose l'autorité d'Urbain IV. contemporain ou presque contemporain de S. Dominique, puisqu'il fut élû Pape 40 ans après la mort de ce saint Patriarche: & son témoignage est confirmé par celui de quinze ou seize de ses successeurs. D'ailleurs il n'est pas vrai que les premiers Auteurs de l'Ordre n'en parlent point; le P. Jean du Mont, qui vivoit du tems de S. Dominique, lui attribuë expressément, dans un livre intitulé *Mariale*, cette pieuse institution, de même que le P. Thomas du Temple, dans son histoire; celui ci mourut en 1280, cinquante-neuf ans après S. Dominique. Enfin, la tradition conservée dans un Ordre si respectable n'est-elle pas une preuve certaine? Et pour lui donner plus de poids, le P. Maspolié la compare aux traditions Apostoliques.

Son ouvrage est divisé en deux parties, dont la premiere est destinée à recommander la dévotion du Rosaire, en considération des moyens excellens qu'elle procure pour entrer dans la voye du salut, &

pour avancer dans la perfection. La ſeconde enſeigne des pratiques de pieté pour honorer J. C. & ſa ſainte Mere.

La premiere partie comprend quarante-quatre chapitres : dans les trois premiers, en expoſant les motifs qu'eut S. Dominique d'inſtituer le Roſaire, il fait des reflexions ſur les paroles de l'Ange & de ſainte Elizabeth à la ſainte Vierge ; paroles dont l'*Ave Maria* eſt compoſé. Il dit qu'elle merite nos reſpects par ſa qualité de Mere de Dieu ; & nôtre confiance, par la puiſſance de ſon interceſſion. Elle eſt, diſent les Peres en lui appliquant les plus belles figures de l'Ancien Teſtament, une ville de refuge, l'Arche qui ſauva Noé du deluge, l'Echelle de Jacob, le Propitiatoire : « Elle eſt nôtre Avocate „ & nôtre Mediatrice auprès de „ Dieu, pour contribuer à nôtre ſa„lut, & ménager nôtre reconcilia„tion avec lui ; Avocate & Media„trice d'interceſſion auprès de J. C. „ ſeul Mediateur & ſeul Avocat d'of„fice, d'autorité, & de redemption, „ qui la regardant comme ſa Mere,

„ lui a donné, pour ainſi dire, la
„ Clef de ſes tréſors, qu'elle ouvre
„ en faveur de ceux qui s'en rendent
„ dignes. Le culte que nous lui devons n'eſt pas ſeulement de nôtre langue, pour réciter des priéres en ſon honneur; mais auſſi de nôtre eſprit, pour mediter ſes grandeurs & ſes vertus; de nôtre cœur, pour nous affectionner; & de nos mains, pour l'imiter. Voilà la ſolide dévotion envers la ſainte Vierge, & à laquelle porte le Roſaire.

Depuis le chapitre quatriéme juſqu'au 16^e^ le P. Maſpolié traite des vertus qu'un confrere du Roſaire doit s'efforcer d'acquerir. Depuis le 16^e^ juſqu'au 22^e^, des moyens que lui fournit le Roſaire pour ſa converſion & pour ſa ſanctification. A la mort c'eſt pour lui une conſolation d'être ſous la protection de la ſainte Vierge, dans le purgatoire il reçoit du ſoulagement par les prieres & les bonnes œuvres de ſes confreres, que la Sainte Vierge offre à Dieu; & avoir ſuivi l'eſprit du Roſaire, c'eſt une marque de prédeſtination: avanta-

ges précieux, qui ſont la matiere des trois chapitres ſuivans.

„ Le Roſaire, dit l'Auteur au ch. „ 26^{e}, eſt un arſenal ſacré qui fournit „ à l'Egliſe des armes pour combat- „ tre ſes ennemis, & pour renverſer „ leurs deſſeins : il eſt le fleau de l'hé- „ reſie, la terreur de l'infidelité, le „ glaive de l'impudicité & du liber- „ tinage. Ce fut le Roſaire qu'employa S. Dominique pour convertir les Albigeois, & pour obtenir la fameuſe victoire de Morat à Simon de Montfort, qui avec ſeize ou dix-huit cens hommes en battit plus de cent mille. Les Turcs furent défaits à Lépante un premier Dimanche d'Octobre, jour auquel les confreres du Roſaire vacquoient à leur dévotion, & imploroient le ſecours de Dieu. Ces infidelles, lorſqu'en 1683. ils aſſiegerent Vienne, ſentirent encore ce que peut contre eux la dévotion du Roſaire : le Pape Innocent XI. alla en proceſſion à l'Egliſe des Dominicains, dite Sainte Marie de la Minerve, & les ennemis du nom Chrétien furent repouſſez. Enfin, les admirables converſions des pecheurs

que S. Dominique a faites, ſont autant de fruits du Roſaire. Les chapitres qui ſuivent juſqu'au 33^e^, ſont remplis du nom des Papes, des Empereurs & des Imperatrices, des Rois & des Reines, des Princes & des Princeſſes, qui ont voulu être aſſociez à cette pieuſe Confrairie; & en ont tiré de grands avantages ſpirituels & temporels. Pour nous renfermer dans la France, & dans les tems plus proches, une partie de la penitence que le Pape Clement VIII. donna à Henri le Grand, fut de dire tous les jours le chapelet : la Reine Anne d'Autriche reconnut devoir au Roſaire la naiſſance de Loüis le Grand, elle engagea Loüis XIII. à entrer dans la Confrairie, elle y fit inſcrire ſon fils au berceau. Et depuis la coutume s'eſt introduite d'y inſcrire de même les enfans de France peu après leur naiſſance : un Religieux de S. Dominique va les recevoir, & s'oblige de réciter pour eux le Roſaire. Le P. Maſpolié a été honoré de cette commiſſion envers le Roi.

Après quelques nouveaux éloges

du Roſaire juſqu'au ch. 37ᵉ il parle dans les trois ſuivans de l'eſtime ſinguliere qu'en ont fait S. Charles, S. François de Sales, Sainte Thereſe.

Pluſieurs Papes, afin d'y exciter les Fidelles, & de le leur rendre plus recommandable, ont enrichi la Confrairie de grandes Indulgences. La Bulle de Sixte IV. accordée à la priere du Duc & de la Ducheſſe de Bretagne, a été comme le modele des autres qui ont ſuivi.

Si la dévotion du Roſaire ſemble être propre de l'Ordre de S. Dominique, les autres Ordres ont voulu y participer: & l'Auteur qui ne nomme que S. François d'Aſſiſe, S. Ignace, S. Philippe de Neri, S. Jean de Dieu, pouvoit n'en omettre aucun.

Il finit la premiere partie par le zele de ſes Religieux à porter l'Evangile à toutes les nations de la terre, aux plus éloignées, & aux plus barbares; & comme ils marchent ſous l'étendart du Roſaire, Dieu donne à leurs travaux des ſuccès merveilleux; des Rois convertis,

des peuples nombreux amenez à la connoiſſance de J. C.

Dans la ſeconde partie ce ſont des pratiques de pieté pour bien s'acquitter des devoirs de Confrere du Roſaire.

Tout l'ouvrage eſt plein d'onction, & comme diſent les Approbateurs, de belles inſtructions & de maximes très-ſolides, capables d'animer ceux qui les liront à la perfection Chrétienne, & à l'imitation des vertus de JESUS-CHRIST nôtre Sauveur & de ſa très Sainte Mere.

On ajoutera que N. S. P. le Pape, afin d'augmenter & d'étendre parmi les fidelles cette dévotion, a ordonné par un Decret du 3[e] d'Octobre 1716. que l'Office du Roſaire ſoit inſeré dans le Breviaire Romain, & la Meſſe dans le Miſſel, pour le premier Dimanche d'Octobre, ſous le Rite Double-Majeur.

ARTICLE CXXVI.

HISTOIRE DE LA DECOUVERTE & de la Conquête du Perou, traduite de l Espagnol d'Augustin de Zarate, par S. D. C. A Paris, chez Guillaume Cavelier, Henri Charpentier, Michel Guignard & Charle Robustel, Hilaire Foucault, Michel David, Charle Osmont, Michel Clouzier, Jean-Geoffroy Nion, Pierre Ribou, Michel-Estienne David, en la Grande Salle du Palais, ruë S. Jacque, Quays des Augustins & de Conty. Deux tomes *in* 8°, le premier de 360 pages, le second de 479.

TRois découvertes, dit le Traducteur, qui se firent dans l'espace d'environ un siecle, ont eû de grandes influences dans les affaires du monde, soit pour le bien, soit pour le mal; sçavoir, celles de la Poudre à Canon, de l'Imprimerie, & des Indes Occidentales. Les Indes occidentales ont produit l'abondance de l'or, & de l'argent, & cette

extrême difference de ce que nous en voyons aujourd'hui, & de ce que nous lisons des tems précedens. Selon le temoignage de Philippe de Comines, Loüis XI. à force d'exactions tiroit de son Royaume *quarante-sept cent mille francs*, que cet Historien regarde comme une somme immense, qui avoit épuisé les sujets, grands & petits : *veu que Charle n'avoit jamais tiré que dix huit cent mille francs.* On sçait qu'en moins de cinquante ans il est arrivé en Espagne, pour le quint du Roi sur les mines seules de Potosi, près de quatre cent millions : & l'Abbé de Bellegarde, dans son élegante histoire des voyages, dit qu'il est constant par les Registres de Seville, que depuis l'année 1519 jusqu'en 1617, il est entré dans l'Espagne mille trois cent trente six millions d'or, c'est-à-dire, plus de quinze millions par an, qui d'Espagne se sont repandus dans toute l'Europe.

Augustin Zarate, Auteur de cette histoire, exerçoit la Charge de Secretaire du Conseil Royal de Castille, lorsqu'il eut ordre sur la fin de l'an-

née 154; d'aller au Perou, en qualité de Trésorier Général. Il y passa avec Blasco Nugnez Vela, nommé Viceroi : & à son arrivée il trouva le païs dans une agitation dont les causes & les suites lui parurent meriter d'être transmises à la posterité. Afin de s'en mieux éclaircir, il se vit obligé de remonter jusqu'à la conquête & aux premiers établissemens des Espagnols dans le Perou. L'accablement des affaires, dit il, ne lui a pas laissé le tems de polir son ouvrage : en effet, l'histoire du Perou n'est pas écrite aussi agréablement que celle du Mexique par Solis ; & l'on peut dire qu'elle est d'un stile fort negligé. Mais quant à la verité des faits, il l'a recherchée exactement, quoiqu'elle fût souvent difficile à decouvrir, vû la partialité dont tous les esprits étoient occupez.

Le principal objet de Zarate n'est pas l'histoire naturelle du Perou, il n'en parle que comme par incident ; ce ne sont pas même les expeditions des Espagnols contre les Indiens, qu'il raconte briévement, & par rapport aux dissentions & aux guer-

res qui ſurvinrent entre les Eſpagnols. C'eſt ce point qu'il ſe propoſe de faire bien connoître : en prenant pour des memoires ce qu'il en a laiſſé, ce ſeroit la matiere d'une hiſtoire bien circonſtantiée. Il diviſe ſon ouvrage en ſept livres, qui chacun ſont ſous-diviſez en pluſieurs chapitres.

Dans le premier livre il raconte les premieres tentatives pour la découverte & pour la conquête du Perou. Trois habitans de Panama en formerent le deſſein l'an 1525 : ils ſe nommoient, François Pizarre, natif de Truxillo en Eſpagne, Diégue d'Almagro de Malgue, Fernand de Luque, Eccleſiaſtique. Pizarre ſe mit le premier en mer avec cent quatorze hommes, & fut ſuivi par d'Almagro avec ſoixante dix hommes. Ils avancerent en côtoyant les terres juſqu'à l'iſle du Coq à environ ſept degrez de latitude ſeptentrionale, ayant à combattre les Indiens, qui faiſoient tous leurs efforts pour repouſſer ces nouveaux venus, & dans une occaſion d'Almagro perdit un œil : d'ailleurs la diſette de vivres

& la faim les preſſoient. Le plus grand obſtacle qui leur ſurvint, furent les oppoſitions de Pedro de los Rios, pourvû du Gouvernement de Panama, depuis leur depart; car d'Almagro ayant été obligé d'y retourner pour faire des hommes & des proviſions, non ſeulement le Gouverneur le lui défendit abſolument, mais il envoya une permiſſion de retourner à tous ceux qui accompagnoient Pizarre.

Pizarre abandonné des ſiens, dont il ne reſta que douze auprès de lui, ne ſe découragea pas, & pouſſa plus loin juſqu'à Moſtripe; d'où il retourna à Panama, après une navigation de trois ans, où il eut beaucoup à ſouffrir.

Il partit auſſi-tôt pour faire ſon rapport à l'Empereur Charle-Quint, qui lui accorda des Lettres Patentes de Gouverneur & de Préſident du Perou, dans l'étendüe de deux cent cinquante lieuës, à compter depuis Panama. Il ramaſſa dans l'Eſtramadoure, ſa patrie, le plus de monde qu'il lui fut poſſible, & emmena ſes freres, Fernand & Jean Pizarres, enfans legitimes de Gonzale Pizarre, qui avoit été Capitaine d'Infanterie dans le Royaume de Naples, Gonzale Pizarre, bâtard comme lui & d'une autre mere, & François Martin d'Alcantara ſon frere de mere. A ſon retour à Panama il eut à eſſuyer le mécontentement d'Almagro, qui ſe plaignoit de ce qu'il l'avoit oublié à la Cour, quoiqu'il eût

partagé la peine & fait les plus grosses avances. Pizarre tâcha de le regagner, en lui promettant de se défaire en sa faveur de la charge de Président, & d'obtenir le consentement de l'Empereur.

Zarate employe le reste de ce premier livre à décrire la nature & les proprietez du Perou. Ce païs se divise en une plaine, & en montagne. Celle là s'étend le long de la mer; & quoique l'air y soit chargé de broüillards, il n'y pleut jamais; ce qu'on attribuë à un vent de Sud-Ouest, qui y souffle pendant toute l'année : les courants de la mer portent aussi au Nord; ce qui rend la navigation de Panama au Perou lente & difficile. Cette plaine demeureroit entiérement sterile, sans les torrents qui tombent de la montagne, & qui servent à arroser les terres. Entre les arbres qu'elle porte, il y en a un d'où découle un baume qui a la vertu de conserver de corruption les corps morts. On ne sent là aucune diversité de saisons : & les chaleurs y sont continuelles & fort incommodes.

La montagne est d'une temperature toute differente, avec des pluyes, & avec la varieté des saisons, la terre fertile & couverte d'herbes selon les tems differents de l'année. Bien que ce soit entre les Tropiques, les montagnes les plus élevées sont toujours couvertes de neige : & le froid y est si violent, qu'il fait geler & mourir les hommes & les bêtes. Une autre distinction

remarquable à faire, c'est que les Indiens habitans de la montagne sont beaucoup plus spiritnels que ceux de la plaine, & peuvent en comparaison d'eux passer pour un peuple poli.

Ils nourrissent des brebis d'une autre espece que les nôtres, en ce qu'elles sont beaucoup plus hautes, & si fortes qu'elles servent de bêtes de charge, & portent cent livres pesant. Ils cueillent dans les vallées une herbe qu'ils appellent *Coca*, & qu'ils estiment beaucoup : ils disent qu'en la tenant dans la bouche, ils s'exemptent pour un tems considerable de la faim & de la soif.

Tous ces peuples n'ayant point eû l'usage de l'écriture, ignorent ce qui s'est passé dans les anciens tems, & quelle est leur origine : ils n'ont sur un sujet qui passe leur connoissance, que des fables ridicules à conter. Mais au tems que les Espagnols entrerent dans le Perou, ils y trouverent un grand & riche Royaume établi ; dont la capitale étoit Cusco, où le Roi faisoit sa residence ordinaire. Celui d'alors se nommoit Atabaliba, & tenoit prisonnier son frere aîné, nommé Guascar : ce qui ne s'étoit pas fait sans de grandes guerres entre-eux, & sans des combats, où tantôt l'un & tantôt l'autre avoit eû l'avantage ; tandis que toutes les pertes que faisoit chaque parti, retomboient sur l'Etat & l'affoiblissoient. Les Espagnols en profite-

tent, & ſubjuguerent avec plus de facilité les Yngas, c'étoit le nom de la nation dominante, qui n'étoit pas non plus originaire du païs, & qui en ſon tems ſe l'etoit aſſujetti.

Le ſecond livre contient la defaite & la mort d'Atabaliba, avec la ruine totale du Royaume des Yngas. Pizarre avoit beſoin d'argent pour les preparatifs de ſon entrepriſe, & d'hommes pour l'éxecution : cependant d'Almagro, par reſſentiment de ce que ſes interêts avoient été negligez à la Cour, ne fourniſſoit pas aux frais comme il auroit pû faire, étant plus riche : & d'autre part le ſouvenir des miſeres extrêmes, qui avoient été tout le fruit de ſon premier voyage, n'excitoit pas les avanturiers à en tenter un ſecond ſous ſa conduite. Ainſi Pizarre, malgré tous ſes empreſſemens & toutes ſes ſollicitations, ſe vit retardé à Panama : il s'embarqua enfin avec ſes quatre freres, & avec ce qu'il put gagner de gens, ſur un vaiſſeau équipé par Hernand de Leon. Comme la mer s'oppoſoit auſſi à l'impatience qu'il avoit d'arriver au terme propoſé, il deſcendit à terre cent lieuës plûtôt, & fit ce chemin avec de grandes incommoditez, manquant ſouvent de vivres, & ſouvent d'eau dans un païs extrêmement chaud, marchant preſque toujours dans le ſable, & rencontrant de grandes & profondes rivieres à traverſer.

Il s'arrêta pour rafraîchir son monde à Coaque, lieu situé proche de la ligne équinoctiale, & afin de donner bonne opinion de son expedition, il envoya de là un vaisseau à Panama, & un autre à Nicaragua, avec plus de la valeur de cent mille francs en or, & avec quantité d'émeraudes. Par ce moyen il s'attira des renforts de cavalerie & d'infanterie qu'il reçut dans sa route.

Après quelques legeres rencontres avec les Indiens qui s'opposerent à son passage, il arriva proche de Camaxalca, château ou maison de plaisance d'Atabaliba, qui y étoit avec une nombreuse armée campée dans le parc, & qui voyant le petit nombre de ceux qui venoient à lui, ne pouvoit pas s'imaginer qu'ils eussent ni le dessein, ni l'audace de le combattre; car il y avoit au moins cent ou même deux cens Indiens pour un Espagnol. Il fut pourtant vaincu, & fait prisonnier. Et ce qui sera une tache éternelle à la memoire de Pizarre, c'est qu'après avoir rançonné ce Roi infortuné, il le fit mourir; revolution qui fait maintenant le bonheur d'Atabaliba, si ce fut avec sincerité qu'il reçut le Baptême. Le butin après la bataille fut immense en or & en argent, & en étoffes de prix : la seule vaisselle d'or du Roi valloit plus de soixante mille pistoles. Ce qu'il fit ensuite amasser d'or pour se racheter de ses avares vainqueurs, monta à plus

de cinq millions ; avec plus de cent cinquante mille marcs d'argent.

Les gens de Pizarre étoient encore occupez à partager entre eux ces richesses, chaque cavalier ayant pour sa part en or douze mille *pesos*, c'est-à-dire, deux cent quarante marcs, qui font quatre vingt mille francs ; & chaque fantassin neuf mille *pesos*, sans compter l'argent, quand d'Almagro arriva avec une troupe considerable, & pour le nombre, & pour la qualité de ceux qui la composoient. Ils demanderent aussi leur part, & après quelque altercation Pizarre accorda à chacun mille *pesos*.

La bataille de Camaxalca décida du sort du Perou, & le mit sous le joug : il n'y eut plus que des escarmouches, de legers combats, & quelques soulevemens des Indiens, toujours disposez à fuir devant les Espagnols, qui étant arrivez à Cusco, trouverent encore un butin aussi grand à partager, que celui qu'ils avoient fait auparavant. Ensuite Pizarre envoya des détachemens pour soumettre les Provinces voisines.

Pendant que ces premiers conquerants étoient en action, le bruit des richesses qu'ils alloient recueillir au Perou, fit naître l'envie à Pierre Alvarado, Gouverneur de Guatimala, de ne les laisser pas tout prendre. Il arma donc secrettement un vaisseau, & en surprit deux autres à Nica-

ragua, leſquels étoient deſtinez à porter un nouveau renfort à Pizarre ; il y embarqua de la cavalerie & de l'infanterie, & aborda à Puerto Viejo, dans la reſolution de marcher droit à Cuſco, prétextant que cette ville étoit au delà des limites du Gouvernement de Pizarre. Il fit une route qui jamais n'avoit été frayée, par des chemins affreux, qu'il falloit ſouvent s'ouvrir à coups de haches parmi les broſſailles, au travers des hautes montagnes, qu'il falloit monter avec peine & deſcendre avec peril, marcher dans les neiges, & y être expoſé à un froid ſi âpre, que quarante perſonnes y demeurerent gelées : on eût eû beſoin de nourriture pour ſe fortifier contre tant de fatigues, & l'on en manquoit dans un païs abſolument deſert ; la neceſſité contraignit de tuer quelques chevaux, qui pourtant étoient d'un grand ſervice en ces occurrences.

Enfin, Alvarado pénetra dans la plaine de Quito. A la nouvelle de ſa venuë Almagro, qui étoit à Quito, marcha contre lui, & les deux armées étoient prêtes de ſe charger, lorſqu'Almagro, qui ſe voyoit le plus foible, parla d'un accommodement, moyennant cent mille *peſos*, c'eſt-à dire, un million deux cent cinquante mille livres, qu'il offrit à Alvarado pour les frais de ſon voyage. La condition acceptée, ils ſe joignirent, & allerent enſemble trouver Pizarre à Pachacama, d'où Alvarado s'en retourna avec ſon or à Guatemula.

Pizarre jetta les premiers fondemens de la ville de *Los Reyes*, ou des Rois, parce que ce fut le jour de l'Epiphanie : elle se nomme aujourd'hui Lima, & est la capitale du Perou. Almagro alla à Cusco, & ne put réüssir dans le dessein de s'y établir Gouverneur sans nulle dependance, disant comme avoit fait Alvarado, que le Gouvernement de Pizarre, borné à deux cent cinquante lieuës, ne s'étendoit pas jusques là. Il avoit raison, en comptant les lieuës par les détours des chemins ; & il ne l'avoit pas en les comptant en ligne droite, ou par un grand cercle de la terre.

Les disgraces d'Almagro ne se terminerent pas là, comme on voit dans le livre troisiéme. Exclu de Cusco, il entreprit avec cinq cent soixante dix hommes la decouverte & la conquête du Chili, en ayant obtenu le Gouvernement dans l'étenduë de cent lieuës ; & néanmoins il n'y fit aucun établissement : ce furent dans le voyage, en allant & en retournant, les mêmes difficultez que dans celui d'Alvarado ; mais avant que de s'y engager Pizarrre & lui s'étoient promis, avec serment sur la sainte Hostie, de vivre desormais en bonne intelligence, & de n'enrreprendre rien l'un contre l'autre : & quant à Cusco, Almagro avoit spécialement declaré qu'il renonçoit à toute prétention.

Pizarre, qui avoit depêché en Espagne son frere Ferdinand, reçut à son retour des

temoignages de la satisfaction de l'Empereur, qui l'avoit honoré de l'Ordre de S. Jacques, & lui avoit accordé, pour lui & pour ses heritiers, la possession de la Province de *Les Arabillos*, avec le titre de Marquis.

Ces glorieuses marques d'estime de son Prince n'arrêterent ni les Indiens, ni Almagro. Ceux-là se souleverent unanimement, le resserrerent dans Los Reyes, & en même tems bloquerent étroitement Cusco, où ses freres étoient renfermez, & où Jean Pizarre fut tué. Almagro étoit un ennemi plus formidable, qui de retour du Chili, lui debaucha de ses gens, s'empara de Cusco, & prit Ferdinand & Gonsalve Pizarres. Le Marquis ignoroit cet évenement, lors qu'après s'être débarrassé des Indiens à *Los Reyes*, il se mit en marche pour les aller chasser d'autour de Cusco. Il lui convint donc de faire de nouvelles levées, & de ne s'avancer qu'avec de plus grandes forces. Almagro fit porter des paroles d'accommodement, par lequel il relâcha Ferdinand, car Gonsalve lui avoit auparavant échappé par la fuite : mais comme il ne put se resoudre à abandonner Cusco, la decision de ce point fut remise à une bataille, qu'il perdit le 26e d'Avril 1538, & ayant été fait prisonnier, il fut condamné à avoir la tête tranchée, Pizarre, par une telle action, se delivrant d'un concurrent dangereux ; aussitôt il fit partir son frere

Ferdinand pour l'aller justifier auprès de Charle Quint ; mais Ferdinand fut arrêté en Espagne, comme complice de cette mort. Pizarre lui même en porta la peine bientôt après, de la maniere qu'on verra au livre suivant.

Comme sa victoire sembla le mettre en repos, il fit des detachemens pour de nouvelles decouvertes : & comme on parloit d'un païs qui portoit la canelle, Gonsalve entreprit de l'aller chercher, suivi de deux cents Espagnols, moitié de cavalerie, & de plus de quatre mille Indiens amis. Le voyage fut de trois ans, avec des peines inexprimables : ceux qui n'y succomberent pas, arriverent à Quito en un état pitoyable ; Gonsalve comme les autres, pâles, défaits, demi-morts de faim & de fatigues, presque nuds, & n'ayant que quelques peaux de bêtes sur eux, le corps déchiré. Ils avoient poussé jusqu'à la riviere des Amazones, dont ils avoient suivi le cours assez longtems.

Cependant le parti d'Almagro n'étoit tellement abbatu, qu'il ne s'entretint en secret & ne pensât à la vengeance. Il avoit laissé un fils, nommé Diegue comme lui, qu'il avoit eû d'une Indienne ; & dont il avoit confié l'éducation à Jean d'Herrada. Ce jeune homme étoit bien fait, adroit à tous les exercices, plein de courage, & d'un génie entreprenant : à ces qualitez naturelles se joignoient les leçons d'Herrada ;

qui ne cessoit de lui représenter l'indigne traitement fait à son pere, & de l'animer à s'en faire raison. D'ailleurs, le Marquis, qui au commencement les avoit fait observer, s'étoit negligé sur cette précaution: ainsi les amis & les partisans du pere se ramasserent auprès du fils, & conjurerent ensemble la mort de celui qu'ils regardoient comme un meurtrier & comme un injuste possesseur. Ils s'y sentirent d'autant plus vivement poussez, que le Licentié Vaca de Castro, arrivé au Perou avec une commission de l'Empereur pour s'informer des troubles passez, n'avoit aucun ordre particulier touchant la mort d'Almagro, de laquelle néanmoins ils avoient demandé justice à la Cour.

Resolus donc de se la faire par eux mêmes, ils en fixerent le jour au Dimanche lendemain de la S. Jean 1541, & l'executerent dans son propre Palais, & en plein midi. A la vûë des conjurez, dix ou douze Espagnols qui étoient dans la salle, sauterent par la fenêtre dans la Cour. Pizarre étoit dans sa chambre avec François Martin & deux grands Pages, & tous quatre se defendirent vaillamment: François Martin, qui s'efforça de les arrêter à la porte, y fut tué: un des Pages prit sa place, & y fut aussi tué, l'autre Page le fut de même; enfin, Pizarre tomba percé de plusieurs coups, il fit sur la terre une croix de son sang, la baisa, & recommanda son ame à Dieu. S'il

S'il manqua de pourvoir à sa sûreté, ce fut partie par grandeur d'ame, partie par politique, ne voulant pas paroître craindre, dans une ville dont il étoit le fondateur, ni faire soupçonner, en amassant auprès de lui des gens de guerre à l'arrivée d'un Commissaire de l'Empereur, qu'il eût quelque dessein de se mettre en état de n'obéïr qu'autant qu'il le jugeroit à propos. Du reste, il avoit eû plusieurs avis de ce qui se tramoit contre sa personne : les assemblées des Conjurez chez Herrada n'avoient pû être si secrettes, que le bruit n'en fût grand dans la ville ; & un d'eux s'étant confessé de son criminel dessein à un Curé, le Curé le révela à François Martin, & celui-ci à son frere, qui d'abord en fut émû, & puis ne le voulut pas croire. En ayant fait confidence à son Lieutenant, le Docteur Jean Velasquez, tandis que j'aurai ce Bâton de commandement en main, repondit le Docteur, vôtre vie est en assûrance. En effet, il fut un de ceux qui sauterent par la fenêtre, & afin de s'aider de ses mains, il prit son bâton à la bouche.

Incontinent après la mort du Marquis, Herrada fit monter d'Almagro à cheval, & le promena dans toute la ville, criant qu'il n'y avoit point d'autre Gouverneur, ni d'autre maître au Perou : & le Conseil de la ville de Lima fut contraint de le reconnoître en qualité de Gouverneur. La tempête tomba ensuite sur les amis & les

ſerviteurs du Marquis, ce ne fut que meurtres & que rapines. Ce qu'Almagro put envahir de leurs depouilles, avec les deniers Royaux qu'il ſaiſit, lui ſervit à faire des levées, qui lui réüſſiſſoient avec d'autant plus de facilité, que tous les ſcelerats & les vagabonds accouroient à lui, dans la confiance de piller impunément. Mais il y avoit auparavant à combattre; car Pedro Alvares Holguin à Cuſco, Alphonſe d'Alvarado dans la Province de Chachapoyas, & quelques autres Officiers, joignirent enſemble ce qu'ils avoient de troupes, & les amenerent à Vaca de Caſtro, qui portoit un Brevet ſecret, par lequel l'Empereur lui enjoignoit, en cas que Pizarre vint à mourir, de prendre le Gouvernement du Perou, juſqu'à nouvel ordre.

Almagro, ſommé de ſe ſoumettre à l'autorité Royale, avec promeſſe de pardon, refuſa: & après divers mouvemens, & quelques rencontres entre les partis, comme il ſe croyoit ſûr de vaincre, il hazarda une bataille, en laquelle il fut vaincu, le 16e de Septembre, en un endroit nommé Chapas; d'où s'étant ſauvé à Cuſco, il y fut arrêté, & quelques jours après décapité, à l'âge de vingt deux ans.

A peine ces troubles furent-ils appaiſez, qu'il s'en éleva d'autres auſſi grands, à l'occaſion d'un Decret du Conſeil d'Eſpagne, qui ſur les remontrances de quelques perſonnes de pieté, delivroit les In-

diens du rude esclavage où les avoient reduits les Espagnols, & les remettoit en liberté. Pour l'éxécution de ce Decret Blasco Nugnez Vela fut nommé Viceroi du Perou l'an 1543 : d'autres sujets furent aussi nommez pour établir une Audiance Royale à Los Reyes, & pour regler les affaires; Zarate Auteur de cette histoire, fut du nombre.

La nouvelle des ordres qu'apportoit le Viceroi, dit-il au l. cinquiéme, avoit indisposé les esprits à son égard, & il acheva de les revolter, par la rigueur avec laquelle il les executa, sans rien écouter de tout ce qu'on put lui représenter, & usant de violence, sur de simples soupçons, contre des personnes des plus considerables du païs. On eut recours à Gonzale Pizarre, qui alors tout occupé en apparence à s'établir une maison de campagne, où il étoit avec peu d'amis, gardoit dans l'ame & le chagrin de n'avoir pas été fait Gouverneur après le Marquis son frere, & l'envie de le devenir par quelque voye que ce fût. Il se rendit donc aisément aux instances qui lui furent faites, d'aller à Cusco, & ensuite de se mettre à la tête du parti qui commençoit à éclater. Le mécontentement augmentant de jour en jour, alla si loin, que les Auditeurs de Los Reyes firent arrêter le Viceroi, dans la resolution de le renvoyer en Espagne : en effet, ils l'embarquerent sous la conduite & sous la gar-

de du Licentié Alvares, un de Auditeurs, qui ne s'acquitta pas de sa commission à leur gré ; car aussitôt que la flotte eût mis à la voile, il fit sa declaration à son prisonnier, qu'il lui laissoit tout le commandement, prêt à lui obéïr comme à celui qui représentoit le Roi.

Après le depart du Viceroi, l'Audiance Royale deputa à Pizarre, pour lui persuader de licentier ses troupes, qui desormais étoient inutiles, & pour l'inviter de se rendre à Los Reyes avec peu de suite, afin de regler paisiblement les affaires, & de ramener la tranquillité. Lui, marcha avec toute son armée, la logea dans la ville, & se fit expedier des Provisions de Gouverneur Général.

D'un autre côté le Viceroi n'étoit pas allé plus loin que Tumbez, où il debarqua avec ses freres & ses amis, & d'où il envoya des lettres de toutes parts, avec ordre aux fidelles sujets du Roi de le venir joindre. Voilà donc une guerre civile, variée de quantité d'évenements, que l'Auteur rapporte en detail, tantôt favorables à ur parti, & tantôt à l'autre, mais plus souven à celui de Pizarre. Jamais poursuite n'a ét ni si vive, ni si opiniâtre, que lorsque Pi zarre voulant surprendre le Viceroi à S Michel, le contraignit de fuir devant lui & le suivit cent cinquante lieuës jusqu' Quito : à peine dans une si longue course tant ceux qui étoient poursuivis, que ceu

qui pourſuivoient, prirent-ils quelque repos, & ils ne deſſellerent point leurs chevaux : ce fut à recommencer de Quito à Paſto, & de Paſto à Popayan, & vingt lieuës au delà ; en tout plus de mille lieuës communes de Caſtille.

Le Viceroi, ſi habile à éviter la pourſuite de Pizarre, ne le fut pas aſſez pour ſe ſauver de ſes ruſes. Comme il eut reçu des ſecours de divers endroits, il ſe crut aſſez fort pour enlever deux cens hommes, qu'il ſuppoſa être reſtez à Quito, Pizarre s'en étant éloigné avec le gros de ſon armée pour faire la guerre dans la Province des Charcas ; ſes eſpions le lui avoient ainſi rapporté, & ſes eſpions s'étoient laiſſé corrompre. Il marcha donc en diligence à Quito;& à ſon arrivée il fut bien étonné, de voir qu'il auroit affaire à Pizarre qui l'attendoit. Il fallut combattre, & en combattant vaillamment il fut tué : deux cens hommes des ſiens demeurerent ſur la place avec lui, & ſept ſeulement de ceux de Pizarre. Cette bataille ſe donna le 18. de Janvier 1546.

A la verité Diegue Centeno, homme accredité à la Plata, par ſes richeſſes & par ſon grand courage, faiſoit encore quelque reſiſtance dans la Province des Charcas ; mais ayant par complaiſance pour ceux qui l'accompagnoient, évité une occaſion d'en venir aux mains avec Caruajal Lieutenant de Pizarre, il fut enſuite obligé de

fuir, de faire dissiper ce qui lui restoit de monde, de se cacher dans un creux de rocher, où il se tint pendant un an, recevant sa nourriture d'un Indien fidelle. Il en sortit pour rendre des services considerables à son Roi.

Pizarre après sa victoire s'arrêta à Quito jusqu'à la mi-Juillet, qu'il retourna à Los Reyes, & y fit une entrée triomphante : non seulement les Magistrats, mais même l'Archevêque & trois Evêques lui firent cortege, & contribuerent à sa pompe.

Tandis qu'il joüit de sa prosperité, & qu'il exerce son autorité avec hauteur; Caruajal à la Plata accumuloit d'immenses richesses par toutes sortes de voyes. Il s'en presenta une des plus heureuses; & ce fut la decouverte des mines d'argent de Potosi. Quelques Indiens appartenants à un habitant de la ville de la Plata, nommé Jean de Ville Roel, trouverent à dix-huit lieuës de cette ville une haute montagne & isolée : sur quelques indices qu'ils apperçûrent, ils firent l'épreuve qui leur rendit un argent très-fin & très-abondant. On n'a jamais entendu parler d'une mine si riche; car celle-ci pour un quintal, ou pour cent livres de miniere, donne quatre vingt marcs d'argent. Les Magistrats en ayant été informez, s'y transporterent, & firent la repartition entre les habitans, assignant à chacun l'endroit & l'espace où ils feroient travailler. Il y accourut un si

grand nombre de gens, qu'on ne pouvoit suffire à leur subsistance, le sac de Maïz valut jusqu'à vingt écus, & celui de froment une fois davantage. Chaque Indien, de ceux qui y furent employez, fournissoit à son maître deux marcs d'argent par semaine, & en gagnoit autant à son profit : comme la mine se fondoit en des fourneaux à vent, sans avoir besoin d'agiter des soufflets, & qu'ils n'étoient point obligez de s'enfouir en terre, ils préferoient ce travail à tous les autres.

Dans la guerre que se firent le Viceroi & Gonzale Pizarre, ils envoyerent chacun de leur côté informer l'Empereur de ce qui se passoit, & lui porter leurs plaintes reciproques, Pizarre insistant sur le point d'être nommé Gouverneur. L'Empereur jugea à propos d'envoyer au Perou le Licentié Pierre de la Gasca, qui étoit alors du Conseil de l'Inquisition, homme d'une prudence reconnuë : il ne lui donna que le titre de President, mais avec des pouvoirs très-amples. Il écrivit aussi à Pizarre une lettre, où sans approuver ni désapprouver sa conduite, il lui commandoit d'obéïr à Gasca, comme à sa propre personne. Gasca partit au mois de Mai de l'an 1546, ne menant point de soldats avec lui, mais muni de ce qui étoit le plus capable de calmer les esprits, & de finir la revolte ; car il portoit une revocation des Ordonnances que Blasco Nugnez Vela avoit voulu executer.

Ainsi il ne fut pas plûtôt arrivé, & il n'eut pas plûtôt declaré qu'il apportoit le pardon du passé, & cette revocation, que tout lui fut aisé. L'Auteur s'étend sur ce sujet : mais il suffit pour un Extrait de dire qúe Pizarre, se confiant en l'attachement qu'il croyoit que tous les gens de guerre avoient pour lui, chercha les moyens, & tâcha de se mettre en état de se maintenir, & d'exclurre le nouveau Président.

Les premieres mesures qu'il prit, furent de convoquer une assemblée des personnes les plus considerables : & il fut resolu d'envoyer à l'Empereur une deputation, pour le supplier de rappeller le Président, & de confirmer Pizarre en l'exercice de Gouverneur. Les Députez, qui furent Dom Loaysa Archevêque de Los Reyes, Lorenço d'Aldana, le Provincial des Dominicains, & Gomez de Solis, eurent ordre, quand ils seroient à Panama, de notifier à Gasca qu'il ne prétendît pas d'entrer au Perou avant de nouveaux ordres de l'Empereur. Les secondes furent de fermer les chemins au Président, en commandant aux Gouverneurs de toutes les places de s'opposer à son passage, & en faisant garder la mer par des vaisseaux. Pizarre ne réüssit ni dans les unes ni dans les autres : les Deputez s'arrêterent auprès du Président, les Gouverneurs des places le reçurent avec respect, & lui offrirent leurs ser-

vices, la flotte se rendit à lui, & changeant de route, retourna se présenter devant le Port de Los Reyes.

Se voyant donc réduit à n'avoir plus de ressource que dans la force ouverte, il se prépara à l'employer. Il rassembla à Los Reyes jusqu'à mille hommes, & l'on ne vit jamais de plus belles troupes, les armes étoient bonnes & enrichies d'ornemens, les habits de soye, de toile d'or, ou de brocard, brodez & chamarrez d'or : il depensa en cette occasion plus de cinq cent mille écus. Il envoya aussi ordre à celles qu'il avoit en divers endroits de le venir joindre. Enfin, s'il avoit pû leur inspirer une partie de son opiniâtreté, il eût avec autant de facilité conquis le Perou sur Charle Quint, que son frere l'avoit conquis sur Atabaliba.

Comme le Président s'avançoit, & qu'à mesure qu'il faisoit du chemin sa suite grossissoit par le grand nombre de ceux qui s'empressoient de lui aller offrir leurs services, & que d'ailleurs la flotte l'avoit déja précedé, Pizarre prit le parti de sortir de la ville, après s'être fait prêter serment de fidélité par les habitans, & il alla camper à mi chemin entre la ville & le port. Là il commença à reconnoitre que vainement il avoit compté sur l'attache de ses Officiers & de ses soldats à sa personne : malgré sa vigilance & sa severité, ou pour mieux dire, sa cruauté à punir la désertion,

il ne put l'arrêter ; ceux-là même qu'il croyoit lui être les plus affectionnez, & qu'il envoyoit après les déserteurs, prenoient cette occasion de l'abandonner : & autant de pertes qu'il faisoit, étoient autant de nouveaux renforts pour le Président.

Afin d'ôter aux siens la pensée & la facilité de déserter, que la proximité de ses ennemis leur donnoit, il s'éloigna à cinquante lieuës de Los Reyes, la désertion continuant toujours ; en sorte qu'il ne lui resta pas plus de deux cens hommes. Jean Acosta qui sortit de Cusco avec trois cens hommes pour l'aller joindre à Areguipa ; ne lui en amena que cent, ayant été abandonné des autres.

Toutefois la fortune n'avoit pas encore entierement abandonné Pizarre, & une victoire qu'il remporta à Guarina sur Centeno, quoiqu'avec une armée fort inférieure en nombre, lui releva le courage & aux siens, comme s'ils avoient été invincibles. Il incorpora dans ses troupes la plûpart des prisonniers qu'il fit, & d'autres se rendirent volontairement à lui.

Le Président s'étant déterminé à ne point paroitre à Los Reyes, qu'il n'eût auparavant ramené Pizarre à son devoir, ou qu'il ne s'en fût défait, alla à Xauxa, païs abondant en vivres, & commode à faire tous les préparatifs. En envoyant la lettre de l'Empereur à Pizarre, il lui en avoit écrit

une fort longue, où il lui avoit exposé tous les motifs de conſcience, d'honneur, d'interêt, qu'il jugea capables de faire impreſſion ſur cet eſprit ; & enſuite il le ſomma pluſieurs fois de ſe ſoumettre. La voye de la perſuaſion étant inutile, & contraint de prendre celle des armes, il marcha à Cuſco, où Pizarre l'attendoit. L'armée du Préſident étoit de dix-neuf cens hommes, commandez par Pierre Alfonſe de Hinoioſa & Pierre Valdivia Gouverneur du Chili, & un des meilleurs Officiers qu'eût eû François Pizarre : celle de Gonzale Pizarre étoit de neuf cens hommes, tous vieux ſoldats.

Quand elles furent en preſence à cinq lieuës de Cuſco, en un endroit nommé Xaquixaguama, celle du Préſident ſur la montagne ſouffrit beaucoup pendant trois jours du manque de vivres & de l'âpreté du froid ; tandis que celle de Pizarre dans la plaine avoit la riviere d'Apurima, tiroit commodément & abondamment ſes vivres de Cuſco, & joüiſſoit d'un air temperé. Pendant ces trois jours il y eut des éſcarmouches & des coups de canons tirez ; & ce qui eſt mémorable, c'eſt que Gabriel de Roias, qui commandoit l'artillerie du Préſident, promit cinq cens écus aux canonniers pour chaque boulet qui porteroit dans le camp ennemi.

Pizarre ne ſe ſeroit pas étonné de la ſupériorité du nombre, qu'avoit l'armée du

Président, mais la désertion de la sienne le désoloit ; & les transfuges exhortoient le Président à patienter encore quelques jours, l'assurant qu'il auroit toute l'armée de Pizarre sans courir le risque de la combattre. Mais le délai n'étoit pas possible, vû les incommoditez pressantes : & il ne fut pas necessaire ; car dès que le Président descendit dans la plaine, & que son armée se fût mise en ordre de bataille, ce fut le 9^e^ d'Avril 1548. celle de Pizarre se dissipa, partie accourant à lui, partie prenant la fuite vers Cusco. Alors Pizarre s'écria, *Puisque tous vont se rendre au Roi, j'y vais aussi.* Et Jean d'Acosta lui ayant dit, *Seigneur, donnons au travers des ennemis, & mourons en Romains*, il lui répondit, *Il vaut mieux mourir en Chrétiens.* Il se rendit, donna son épée au Sergent Major Vallavicentio, & fut mis sous la garde de Diegue Centeno, qui le traita avec toute l'honnêteté possible.

Sa rebellion étoit notoire : il fut condamné à avoir le cou coupé, sa tête mise dans une niche faite exprès sur les fourches patibulaires proche de la ville de Los Reyes, avec une inscription infamante au dessous. Il avoit dominé en tyran soupçonneux & cruel, & fait mourir une infinité d'honnêtes gens : il mourut âgé d'environ quarante-quatre ans.

François Caruajal son Lieutenant Général, & le plus ferme appui de sa faction,

étoit une bête feroce, ſans religion, ſans humanité, qui ſe plaiſoit à verſer le ſang, & inſultoit par des railleries à ceux qu'il faiſoit aſſaſſiner & mourir. Cet homme étoit de baſſe naiſſance, & avoit été ſoldat ſous le fameux Pierre Navarre dans les guerres d'Italie. Dans la déroute de Xaquixaguama, comme il fuyoit, ſon cheval s'étant embourbé dans un marais, il fut arrêté, & livré au Préſident par ſes propres ſoldats, & enſuite condamné à être écartelé, ayant alors environ quatre vingt quatre ans, mais encore vigoureux, & à l'épreuve de toutes les fatigues de la guerre.

Huit ou neuf des Capitaines de Pizarre furent pendus. Et après quelques exécutions des plus criminels de ſon parti, il y eut amniſtie pour les autres, ſans pourtant les décharger de ſatisfaire pour les concuſſions & les violences qu'ils ſeroient accuſez d'avoir commiſes.

Les révolutions précédentes avoient fait vacquer des Repartitions pour plus d'un million d'écus d'or de rente, & elles furent la récompenſe des vainqueurs. La difficulté étoit de les partager, n'y ayant pas un ſimple ſoldat qui n'eſtimât ſes ſervices dignes d'un grand prix : & en effet il y eut des mécontentemens & des murmures. Enſuite le Préſident s'étant tranſporté à Los Reyes, mit ordre aux affaires, fit des réglemens pour le ſoulagement des Indiens qui ſervent les Eſpagnols, amaſſa beaucoup d'or

& d'argent pour le Roi, & disposa toutes choses secrettement pour son retour en Espagne.

Il partit au mois de Decembre 1549, emmena avec lui le Provincial des Dominicains & Jerome D'Aliaga, & fit conduire le thresor Royal. Arrivé en Espagne, il fut pourvû de l'Evéché de Palencia : & ayant reçu ordre d'aller en Allemagne rendre compte de l'état du Perou à l'Empereur, il fit encore ce voyage avec les deux personnes qui l'avoient accompagné en son retour.

ARTICLE CXXVII.

JOANNIS JONSII HOLSATI de Scriptoribus Historiæ Philosophicæ Libri IV. &c. C'est à dire, *Des Ecrivains de l'histoire de la Philosophie, en quatre livres, par Jean Jonsius du Holstein; revûs & continuez jusqu'au tems present, par Christophe Dornius, avec une préface de Burcard Gotthelfe Struvius.* A Iene, chez la veuve de Meyer, 1716. deux volumes *in* 4°. le premier de 256 pages, le second de 272. se vend à Paris chez Montalant.

UNe histoire agréable & utile, seroit celle de la Philosophie, où la prenant dès son origine, on la suivroit dans ses progrès & dans ses divers états, jus-

qu'à celui dans lequel nous la voyons aujourd'hui. On y verroit avec plaisir & avec profit l'incertitude des hommes touchant les choses naturelles, la varieté de leurs opinions, leurs contestations, leurs manieres d'étudier, selon les tems differens, les découvertes, dont les unes ont été, pour ainsi dire, un present du hazard, & les autres le fruit de la méditation & l'ouvrage d'un esprit inventif. Si pour executer cette histoire l'érudition est necessaire, on souhaitteroit aussi qu'elle fût employée avec discernement, sans accabler le Lecteur d'une multitude de noms d'Auteurs & de citations, qui n'éclaircissent rien. La qualité essentielle seroit une connoissance parfaite de la Philosophie, avec une grande justesse d'esprit.

Ce n'est pas là le plan sur lequel Jonsius a travaillé : & celui qu'il s'est tracé ne demande pas tant de réflexions, mais seulement de la lecture. Il s'est contenté de recueillir les noms de tous ceux qui ont écrit de la Philosophie, & de ceux qui ont fait l'éloge, ou simplement quelque mention des Philosophes, en marquant le tems où ils ont vécu, ou écrit, & en se bornant aux seuls Philosophes de l'antiquité. La premiere édition de son ouvrage fut faite à Francfort en 1659. Celle-ci a été revûë par Mr. Dornius, qui a ajouté quelques courtes notes au bas des pages, & qui a continué cette histoire Philosophique jusqu'à

nôtre tems; en sorte que les vingt derniers chapitres du troisiéme livre & tout le quatriéme, sont dûs à la diligence de Mr. Dornius.

A peine la Philosophie, sous le nom glorieux de la Sagesse, avoit commencé à se montrer dans la Grece, & à jetter quelque lueur en la personne de sept hommes qui furent estimez Sages, qu'Archeline, ou peutêtre, selon la Note de Dornius, Dicéarque, qui avoit conversé avec eux, écrivit leur vie. Mademoiselle de Scudery, & en 1715. Mr. de Larrey, ont renouvellé la memoire de ces fameux Sages.

La matiere parut belle; & à mesure que la Philosophie fit des progrès, le nombre des Écrivains se multiplia, qui entreprirent de celebrer ceux qui s'étoient distinguez dans cette sage profession. Le monde se remplit d'histoires philosophiques qui n'y paroissent plus, & il n'en est guere resté que celle de Diogene de Laerce, qui écrivoit sous l'empire de Severe. On a perdu les plus anciennes, comme celles de Phanias, Speusippus, Eudemus, Aëtius, Callimaque, Jason, Nicias, Antigonus, Anaxilide, Antisthene, Diocles, Demetrius, Damascius, Hermippus, & plusieurs autres. L'envie d'écrire l'histoire Philosophique s'est ensuite réveillée, & on en a de Bocace, d'Heurnias, de Gerard, de Vossius, celle-ci de Jonsius, de Stanley, Morhoffius, Fabricius.

Octobre 1716.

Il ne faut pas pourtant s'imaginer que la Philosophie se fût établi un empire absolu sur les esprits, & que les Philosophes fussent universellement applaudis : ils étoient un sujet d'envie aux Rhéteurs, & de raillerie aux Poëtes, qui les traduisoient en ridicules dans leurs comédies. Un Timon, & un Demochares, firent des livres exprès pour leur reprocher leurs défauts, leurs incertitudes, leurs disputes & leurs guerres mutuelles, leur vanité & leur orgueil. Athene même les chassa de chez elle, & Caton fut d'avis qu'ils ne fûssent point admis dans Rome : à la verité ce n'étoit pas encore Athene & Rome polies.

Comme en s'efforçant de suivre Jonsius, ce seroit se réduire à faire un Catalogue ennuyeux, on a jugé plus convenable de choisir quelques endroits des plus remarquables.

Jonsius au ch. 2^e^. du premier livre indique six sources d'erreurs dans l'histoire ancienne par rapport aux noms. 1°. Un nom tronqué est pris pour un nom entier. *Persaus*, qui avoit écrit de la République de Lacedémone, est nommé *Caus* par Athenée, * Vossius en a fait deux Auteurs, Persæus & Cæus : ainsi il distingue Scamon & Camon, Neanthes & Evanthes, Hermippus & Euripus. 2°. La ressemblance des noms est la cause d'attribuer à un Auteur ce qui est d'un

* *L.* 4. *c.* 8.

autre : on en compte dix huit nommez Pythagores, environ vingt Hippocrates, dont six ont été Medecins & de l'Isle de Cos, seize Platons, trente Aristotes, & ainsi des autres. Un Demetrius de Magnesie souvent cité par Diogene de Laërce, avoit fait un livre exprès pour distinguer les Auteurs d'un même nom. 3°. Quelque fois une épithete est prise pour le nom: d'où vient que Pline [a], & après lui Gesner & Vossius, citent Alexandre & Polyhistor, au lieu du seul Cornelius Alexandre Polyhistor fils d'Asclepias. 4°. L'ellipse du genitif impose; car si πλάτων ὁ Ἀρίστωνος signifie Platon fils d'Ariston, il ne s'ensuit pas qu'une semblable expression ait par tout la même signification : en certains endroits c'est le pere, & en d'autres le disciple : & Daléchamp s'est trompé dans sa traduction d'Athenée [b], en faisant Ptolémée fils d'Aristonic, au lieu qu'Aristonic étoit pere de ce Ptolémée, comme le marque Suidas. 5°. Comme les Anciens se distinguent assez fréquemment par le surnom de leur patrie, il arrive quelquefois que c'est par la ville où ils ont vécu, où ils ont fleuri, où ils se sont établis. 6°. Ce qui n'est qu'une partie ou un chapitre d'un livre est cité pour un livre entier.

On a déja vû Vossius repris par Jonsius, c'est de même dans toute la suite de cet ou-

a *L.* 1. *&* *l.* 9. *c.* 35. b *L.* 11. *c.* 9.

vrage : une de ses fautes les plus notables, s'il l'avoit faite, ce seroit d'avoir dit que Joseph dans les antiquitez des Juifs fait mention de la vie d'Apollonius de Tyane écrite par Philostrate : mais il a pû dire que l'Historien Juif fait mention de cet imposteur.

Xenophon, dit Diogene de Laërce, fut le premier qui recueillit & publia les dits memorables de Socrate ; καὶ ἱστορίαν φιλοσόφων πρῶτος ἔγραψε. Sur ces dernieres paroles Suidas, & Vossius après Suidas, ont cru que Xenophon a écrit une Histoire des Philosophes, & qu'il a été le premier à écrire une telle histoire : Jonsius les explique autrement ; & plus conformément, comme on l'estime, à la pensée de Diogene, qui semble vouloir faire entendre que Xenophon a été le premier des Philosophes qui ait écrit une histoire. Et c'est aussi le sens que lui a donné Mr. Ménage. Diogene dit de même que Socrate est le premier des Philosophes qui ait traité de la Morale, & qui ait été condamné à mort.

Au ch. 11^e^ du livre 2^d^ & à l'occasion d'un ouvrage d'Aristote intitulé le *Banquet*, Jonsius parle des festins des Philosophes, à l'exemple de celui des sept Sages chez Periandre à Corinthe. Platon, Xenophon, Plutarque, ont aussi composé des ouvrages avec le titre de Banquet, & celui d'Athenée, est le *Disner des Sages.* Les Phi-

losophes, dit Athenée [a] avoient grand soin d'entretenir la coûtume de faire des festins avec la jeunesse, c'est à dire, avec leurs Disciples, & d'y observer certaines loix, établies avec beaucoup de sagesse, les unes par Xenocrate, & les autres par Aristote. Voilà donc les Platoniciens & les Peripatéticiens en festins ; & pour décharger ceux ci de la depense, Theophraste laissa un fond destiné à cet usage. Les séveres Stoïciens avoient aussi leurs festins : & il n'y avoit pas jusqu'aux Cyniques qui ne se régalassent entre eux. Au reste, la bonne chere ne consistoit pas dans les viandes & dans les ragoûts, mais dans les beaux & sçavans entretiens : on y servoit des legumes, des lentilles, des pois. Apparemment les Epicuriens avoient des loix qui ne les astreignoient pas à une pareille frugalité. Ces festins se faisoient ordinairement le jour de la naissance des Chefs de la secte. Le septiéme jour du mois Thargelion est celui de la naissance de Socrate, nous la célébrâmes, dit Plutarque [b], & le lendemain celle de Platon.

Zoïle est un personnage qui a fait assez de bruit dans le monde, pour qu'on en dise un mot. Jonsius au second livre ch. 2d le fait bien ancien : cet homme n'étoit pas si méprisable, puisqu'au rapport de Suidas [c], & de Denys d'Halicarnasse [d], De-

[a] *L. 5. c. 2.* [b] *Sympos. 8.*
[c] *Demosth.* [d] *De Demosth. gravit.*

mosthene le prit pour un modéle d'éloquence. Par là Zoïle est délivré du mauvais traitement qu'on prétend qu'il reçut du Roi Ptolémée Philadelphe, pour son inconsiderée critique d'Homere, étant mort plus de quatre vingts-ans avant le regne de Philadelphe. Mais on croit qu'il faut distinguer deux Zoïles, l'un bon orateur, & l'autre méchant critique.

Du reste, Homere étoit en si grande vénération, dit Jonsius au livre 2d ch. 7e, & ch. 15e, que toutes les sectes l'attiroient à elles. „ Ils font Homere, écrit Seneque *, Philosophe Stoïcien, qui n'approuve que la vertu seule, méprise la volupté, & qui au prix de l'immortalité ne voudroit pas s'écarter de l'honnête : ils le font Epicurien, qui estime l'état d'une vie tranquille, & de passer la vie dans les plaisirs de la table & de la musique : enfin, Homere est Péripatéticien, qui distingue trois sortes de biens : il est Académicien, qui doute de tout „. Oenomaüs, Philosophe Cynique, Plutarque, Porphyre, Favorin, Maxime de Tyr, Cassius, Longin, ont composé des Traitez touchant la Philosophie d'Homere.

Celles de Platon & d'Aristote ont été le sujet de longues contestations ; sçavoir, si elles conviennent ensemble ; ou si elles sont

* *Epist.* 88.

opposées ? Ciceron [a] se déclare en plusieurs endroits pour le premier sentiment : & il ne trouve de différence entre les Académiciens, les Péripateticiens & les Stoïciens, que dans leurs expressions. Porphyre avoit prouvé dans un livre particulier, que c'est la même Philosophie de Platon & d'Aristote : & Hierocles composa un grand ouvrage pour montrer que c'est se tromper d'opposer entre eux ces deux illustres Philosophes, & que depuis Platon tous les Philosophes, jusqu'à Ammonius & Origene avoient été Platoniciens. Toutefois Taurus [a], faisant profession d'être Platonicien, prit le parti contraire, & soutint que Platon & Aristote ne s'accordent nullement. Cette contestation se renouvella entre les Grecs qui s'étoient réfugiez en Italie : & elle passa à une autre, lequel des deux meritoit la préférence, Geinistius Plethon & le Cardinal Bessarion la donnant à Platon ; Georges Scholarius, & George de Trebizonde à Aristote.

Jonsius au livre 2[d] ch. 2[e] rapporte ce que divers Auteurs ont écrit de l'Academie Royale d'Alexandrie, fondée par le premier des Ptolémées, ou par son fils Ptolémée Philadelphe, placée dans l'enceinte du Palais, avec de grands bâtimens pour loger

[a] *L.* 1. *&* 4. *Acad. qui est l.* 1. *De nat. Deor. l.* 3. *&* 5. *de finib.* b *Suidas in Tauro.*

les Académiciens, & avec des ſalles où ils mangeoient. Elle étoit composée de Philoſophes, de Mathématiciens, d'hommes de Lettres, qui avoient à leur uſage une excellente bibliotheque : c'étoit un honneur d'y avoir place : les Rois, & depuis la conquête de l'Egypte par Auguſte les Empereurs y nommoient. Cette ſçavante Compagnie avoit un Directeur & quatre autres Officiers, qui étoient auſſi nommez par les Rois, ou par les Empereurs : Ariſtonicus, & après lui Sopater, avoient écrit l'hiſtoire de cette Académie.

Puiſque Diogene de Laërce eſt le ſeul qui nous reſte d'un ſi grand nombre d'Hiſtoriens de la vie des Philoſophes, il merite une attention particuliere. Il vécut, ſelon Jonſius ch. 11[e], ſous l'empire de Sévere & d'Antonin Caracalla. Car 1° il eſt cité par Etienne le Geographe parlant des Druides, & par Heſychius ſur le mot *Antiſthene*, qui étoient du tems de Juſtinien. Il faut encore monter plus haut ; puiſqu'Enapius dit [a] que ce fut à la priere d'Ablanius Préfet de la ville de Conſtantinople, c'eſt-à-dire, l'an 330, que Sopater écrivit un livre intitulé *Extraits*, dont il tira une partie de Diogene de Laërce, comme le remarque Photius [b]. 2° Diogene cite Plutarque, & il pouſſe [c] plus loin que Galien la ſuite des Empiriques ; or ce

[a] *In Ædeſio* [b]. *Cod.* 161. [c] *L.* 1. *c.* 6.

célébre Medecin commença à fleurir sous l'Empire de Marc Antonin, & parvint jusqu'à celui de Sévére. C'est donc environ le tems de cet Empereur, conclut Jonsius, que Diogene de Laërce composa son ouvrage, en considération d'une Dame nommée Arria, & Philosophe Platonicienne. Alors les Dames s'occupoient fort de la Philosophie : & l'Impératrice Julia femme de Sévére s'étoit fait une cour de Philosophes, & un honneur d'étre elle même appellée Philosophe.

ARTICLE CXXVIII.

JO. GEORGII WALCHII HISTORIA critica Latinæ linguæ. C'est-à-dire, *Histoire Critique de la langue Latine. Par Jean-George Walchius.* A Lipsic, aux frais de Jean Frideric Gleditsch & de son fils, 1716. *In* 8°. *pages* 548. Et se vend à Paris chez Montalant quay des Augustins.

CEt ouvrage demandoit pour préface un éloge de la langue Latine, & de relever le merite de la posseder dans sa pureté & dans son élégance. Mr. Walchius n'y a pas manqué, sans aller néanmoins aussi loin que Ringelbergius, qui ne craignoit pas de dire que la gloire d'écrire poliment en Latin est la plus belle où un homme puisse aspirer, & qu'il étoit résolu de

de consumer sa vie à l'acquerir. L'Auteur donne des bornes étroites à la Philologie & à la Critique, faisant consister celle-là à connoitre parfaitement une langue, & celle-ci à corriger les endroits corrompus des Auteurs par le moyen des manuscrits, ou par ses propres conjectures.

Il divise cette histoire Critique en treize chapitres, & il employe le premier à décrire les progrès & la décadence de la langue Latine. Olaus & André Borrichius, Danois; Cellarius, Niessi, Morhofius, Alemans; Facciolali, Italien, ont fait de sçavantes dissertations sur ce sujet : & Mr. Wolfius les cite souvent avec éloge. Les uns ont comparé les différens états de la langue Latine aux divers siécles du monde, d'or, d'argent, de cuivre, de fer; les autres à la vie de l'homme, qui passe par les divers degrez de l'enfance, de la jeunesse, de l'âge viril, de la vieillesse : & il s'arrête à la premiere de ces comparaisons. Mais avant que d'en venir à son âge d'or, il la considere en deux états, de barbarie, & de demi-barbarie.

Si la ville de Rome a été une colonie des Grecs, il s'ensuit que la premiere langue qu'on y a parlé, a été la Grecque : & au rapport de Denys d'Halicarnasse Romulus écrivit des Memoires en Grec. Mais comme Rome devint un azile aux vagabonds, & à des gens de diverses nations, il résulta de leurs langages différens un composé

barbare qui ne ſe débrouilla que peu à peu, & dura juſqu'à l'an 514 de la fondation de Rome par Romulus. En voici deux exemples.. La premiere loi des douze tables l'an 304. étoit conçuë en ces termes. *Sei. in jous. vocat. nei. eat. ſtatim. en capito. anteſtarier. ſei. calvitor. pedemve. ſervit manum. endo. jacito. ſei. in. jus. vocato. morbos : Ævitaſve. vicium. eſcit. quei. in. jous. vocaſit. juſmentum. dato. ſei. nolet. arcerem. nei. ſternito.* C'eſt-à-dire, *Si in jus quem vocas, non eat ſtatim : incipe teſtibus agere. Si cavillatur, pedemve refert, manum injicito. Si vocato in jus morbus æſtas ve grandior vitio ſit : qui in jus vocat, jumentum dato. Si ire ille nolet, lecticam ne ſternito.*

L'autre exemple eſt une inſcription de l'an 494.

HOINC. OINO. PLOIRVME. CONSENTIONT. R.
DVONORO. OPTVMO. FVISE. VIRO.
LVCIOM. SCIPIONE. FILIOS. BARBATI.
CONSOL. CENSOR. AIDILIS. HIC. FVETA.
HEC. CEPIT. CORSICA. ALERIAQVE. VRBE.
DEDET. TEMPESTATIBVS. AIDE. MERETO.

On n'y voit encore ni conſtruction, ni orthographe qui ſoient obſervées. Le P. Sirmond l'explique ainſi.

Hunc unum plurimi conſentiunt Romæ
Bonorum optimum fuiſſe virum
Lucium Scipionem; filius barbati,
Conſul, Cenſor, Ædilis hic fuit.
Hic cepit Corſicam, Aleriamque urbem.
Dedit tempeſtatibus Ædem merito.

Rome victorieuſe de l'Italie & de Carthage, & n'ayant plus d'ennemis à craindre, apprit des Grecs, qu'elle avoit auſſi vaincus, à aimer le luxe & les ſpectacles. Ce fut par le Théatre que la langue commença à ſe polir : & l'Hiſtoire a marqué comme une époque mémorable, que la premiere piéce fut jouée ſous le Conſulat de Caïus Clodius Centon fils d'Appius Clodius l'aveugle, & de Marcus Sempronius Tudianus, l'an 514 de Rome, elle étoit de la compoſition de Lucius Livius Andronicus. C'eſt auſſi l'époque de l'état mitoyen de la langue Latine entre ſa premiere barbarie & ſon ſiecle d'or; état que Walchius fait aller juſqu'au tems de Ciceron. Après Livius s'éleverent d'autres Poëtes Critiques, Nævius, Plaute, Cecilius, Terence, Pacuvius, Accius, Afranius : Ennius ſe fit de la épuration par ſes diverſes poëſies, Lucilius par ſes ſatyres, & enfin Lucrece par ſes ſix livres de la nature des choſes. Mr.

Walchius rapporte les sentimens de Ciceron, de Velleius, de Quintilien, d'Aulu Gelle, sur ces Poëtes. Fabius Pictor écrivi l'histoire de Rome, & Caton les origines Quantité d'Auteurs se firent estimer, don Ciceron fait le dénombrement & le carac tere dans un livre exprès.

Le siecle d'or ne fut pas de longue duré & seulement depuis Ciceron jusqu'à l mort d'Auguste. Varron, Ciceron, Cesa Nepos, Virgile, Horace, Catulle, Ti bulle, Properce, Tite-Live, Ovide, Sa luste, le rendirent florissant, sans compte beaucoup d'autres Auteurs, Historiens Orateurs, Poëtes, dont les ouvrages n sont pas venus jusqu'à nous. Mais on peu dire que ce siecle d'or en a aussi produit qui sont peu élégans, & au dessous de ceu qui les ont précédez, ou qui les ont suivis tels sont Hirtius, Vitruve, & Hygin.

Sur la fin de l'Empire d'Auguste la lan gue commença à dégénérer, & l'or à s changer en argent. Le siecle d'argent produit Phedre, Quint-Curce, Velleiu Paterculus, Valere Maxime, Celse, l deux Seneques, Perse, Lucain, Colume la, Mela, Quintilien, les deux Plines Juvenal, Suetone, Tacite, Stace, Floru Valerius-Flaccus, Silius-Italicus, Martia Justin, Aulu Gelle. On croit qu'il ne man que à quelques-uns de ces Auteurs pou être d'or, que d'être nez un peu plûtô Si ce bonheur leur étoit arrivé, Phedre s

A
NK
14
C
R
F
M
H
G
C
Y
4
I
15
12
L
B

roit placé bien haut au-dessus d'Hygin, Celse & Columella seroient préférez à Varron, Quint-Curce le seroit à Hirtius, Velleïus Paterculus seroit égalé à Cornelius Nepos pour la latinité, & préféré à Saluste.

Depuis l'Empire d'Antonin Pius jusqu'à la prise de Rome sous celui d'Honorius, c'est le siecle de cuivre, qui fut suivi du siecle de fer.

Plusieurs causes contribuerent à alterer la pureté de la langue; le grand nombre d'étrangers qui se jetterent & s'établirent dans Rome, & Ciceron * s'en plaignit déja; le peu de cas que les Empereurs firent des belles Lettres, qui par conséquent cesserent d'être cultivées; des Empereurs nez dans les Provinces éloignées, & eux-mêmes presque barbares, qui ne devoient leur élevation qu'aux armes; enfin, le déluge des peuples barbares qui inonderent l'Empire Romain.

Avant le comble de ces grandes disgraces pour la langue; & dès le tems de Neron, les gens d'esprit s'appercevoient qu'elle leur échappoit, & ne pouvoient la retenir: tandis qu'ils admiroient & qu'ils regrettoient le style naturel, qui du tems d'Auguste avoit coulé sans affectation, ils se laissoient séduire par une fausse idée d'esprit. Nous ne parlons presque plus que

* *In Bruto. c.* 14. & *l.* 9. *Epist.* 15.

par figures, diſoit Quintilien *, & je ſouhaite que le mal n'aille pas plus loin. Or il eſt évident qu'en courant après ces brillans d'eſprit, il n'eſt pas poſſible de conſerver aux mots leur ſignification propre, & l'arrangement qui leur convient, ni de donner au diſcours une beauté naturelle, de la douceur, de la perſpicuité, du nombre.

On ne peut guére douter que les Romains n'ayent eû dans la converſation des termes & des façons de parler, qui ne paſſoient pas dans les ouvrages étudiez, ſoit de proſe, ſoit de vers : & Suetone remarque qu'Auguſte ne dédaignoit pas de s'en ſervir même dans ſes lettres. Mais il n'eſt pas vraiſemblable qu'il y ait eû à Rome parmi le peuple, comme Aretin le ſoutient, un Latin vulgaire, & ſi diſtingué de celui qui s'eſt conſervé dans les livres, que c'étoient comme deux langues différentes, dont l'une s'apprenoit par uſage, & l'autre par étude, enſorte que le peuple n'entendoit pas le langage des Sçavans. A cette occaſion Mr. Walchius après Morhofius avertit les Critiques d'être reſervez à décider, ſi un mot qui les arrête eſt Latin ; puiſque peutêtre il a été un mot de converſation & d'un uſage familier.

Avant que d'en venir à ce que l'Auteur dit du ſtyle dans le chap. 2[e], on remarquera qu'il dépend du tour, & du caractere

* *L. 9. inſtit. or. c. 3.*

d'eſprit, & de la connoiſſance d'une langue : le point capital eſt de bien penſer :

Scribendi rectè, ſapere eſt & principium
& fons,

dit Horace, qui recommande à ceux qu'il inſtruiſoit pour bien écrire en Latin, d'avoir jour & nuit dans les mains les bons Auteurs Grecs : & c'eſt de même une excellente diſpoſition pour réüſſir en François de s'être formé l'eſprit par la lecture des Grecs & des Latins.

Mr. Walchius, conſiderant le ſtyle en général, le diſtingue en périodique, concis ou coupé, & mitoyen entre le périodique & le concis : par rapport aux divers ſujets il le diviſe en ſublime médiocre, & celui qui n'a point d'élévation. Quant à l'expreſſion, elle doit être pure & châtiée, claire, douce, & n'admettre la métaphore qu'avec circonſpection. Il dit qu'une perſonne d'eſprit, ou pour mieux dire, qui abonde en penſées, donne dans le ſtyle périodique ; qu'un eſprit juſte & qui retranche les ſuperfluitez, s'arrête dans le ſtyle mitoyen ; qu'un eſprit ſtérile, & néanmoins judicieux, eſt réduit au ſtyle concis.

Il établit des regles ſeveres, tant pour le choix des mots, que pour leur conſtruction ; car non ſeulement il ſe renferme dans les ſeuls ſiecles d'or & d'argent, mais il ne veut pas même que l'autorité d'un Auteur ſeul, fût-ce celle de Ciceron, ſoit ſuffiſante pour faire juger qu'une expreſ-

ſion eſt Latine. Il reſſerre la liberté d'uſer de metaphores, & il eſtime vicieuſes toutes celles qui ne ſont point autoriſées par des exemples de la bonne antiquité.

Dans le chapitre ſuivant il propoſe quelques moyens propres à acquerir une parfaite connoiſſance du Latin : ſur tout il recommande l'étude de la Grammaire, & l'application à la lecture. Il ſe ſert de cet exemple : Deux hommes ont également l'uſage de l'Aleman, avec cette différence, que l'un le ſçait auſſi par les regles, & a lû les bons Auteurs en cette langue, au lieu que l'autre n'a ni regles ni lectures : s'ils ſont obligez de compoſer un diſcours, ou ſeulement de faire une lettre, avec quelle différence s'en acquitteront-ils ?

On fut environ un ſiecle à Rome depuis qu'on y eût eû quelque attention à polir la langue, ſans avoir aucune connoiſſance de l'art de la Grammaire : & ce fut un Grec, nommé Cratés de Mallos en Cilicie, qui en donna les premieres leçons : enſuite la Grammaire devint en conſideration : & ceux qui en faiſoient profeſſion, ſe nommerent *Litterati* ; le nom de *Litteratores* étoit pour les Maîtres qui apprenoient à lire. Entre les Grammairiens les uns enſeignoient l'art de la Grammaire, les autres interpretoient les Auteurs, & d'autres s'occupoient à corriger les exemplaires. Mr. Walchius employe la plus grande partie du 4ᵉ chapitre à marquer le nom de ceux

qui ont écrit ſur la Grammaire, & il indique les éditions. Il donne de juſtes louanges à Emmanuel Alvares, qui a ſçû le premier y mettre un bon ordre, Sanctius, Scioppius, Voſſius, s'y ſont diſtinguez.

Le chap. 5^e^ n'eſt encore qu'un Catalogue des Dictionnaires Latins, ſoit anciens, ſoit récents. Le 6^e^ eſt de la lecture des Auteurs; & l'on n'y voit rien digne de remarque, ſinon qu'il n'eſt pas venu à la connoiſſance de Mr. Walchius, que nous avons tous les bons Auteurs purgez de leurs obſcénitez; quoique d'ailleurs il paroiſſe n'ignorer pas ce qui ſe paſſe ici par rapport aux belles Lettres; & ce qui eſt rare dans un Aleman, c'eſt qu'il loüë les François de les cultiver avec ſuccès. Ainſi dans le chap. ſuivant, où il parle des Editeurs & des Commentateurs, il rend juſtice à ceux de nôtre nation qui ſe ſont appliquez à ce genre d'étude. Touchant les Commentaires à la Dauphine, il ne les eſtime pas tous également: il n'approuve pas les interpretations, dont à la verité pluſieurs ne ſont que changer les bonnes & élégantes expreſſions du texte en aſſez mauvais Latin: il trouve que quelques-uns de ceux qui y ont travaillé, n'ont pris aucun ſoin de corriger le texte, & de rechercher les veritables leçons: il reprend les tables des mots qui ſont miſes à la fin de chaque Auteur, & l'on ne voit pas quelle raiſon il peut avoir. Il loüe les éditions d'Angle-

terre pour la correction du texte, il blâme fort celles d'Amſterdam *cum notis variorum.*

Le chap. 7. & le 9[e] contiennent une critique des anciens Auteurs Latins en proſe & en vers, avec les diverſes éditions. Mr. Valchius trouve à reprendre dans chacun, ſans en excepter Ciceron, des expreſſions qu'il n'eſtime pas Latines. Voici celles qu'il condamne en Ciceron, *Virgetum*, *ſilva*, *diecula*, *divaricari*, *beatitudo*, *beatitas*, *indolentia*, *tenebricoſus*, *noctuabundus*, *opinioniſſimus*, *opinabile*, *ædes materiata*, *munitare*, *turpificatus*, *minianus*, *miniatus*, *alſius*, *inficiatio*, *jejunitas*, *latet mihi.* Cela s'appelle corriger le thême de Ciceron : n'eſt-ce pas auſſi oublier l'avis donné aux Critiques ?

Il recommande dans le chap. 10[e] Minutius Felix, Lactance, Severe Sulpice : & pour la Latinité il ne met avant Lactance que Ciceron, Ceſar, & Cornelius Nepos.

L'amour de la belle Latinité, contrainte pendant le cours de pluſieurs ſiecles de ceder à la barbarie, ſe reveilla dans le quinzieme. L'Italie apprit des Grecs qui s'y étoient refugiez, à la cultiver, & en donna l'éxemple à la France, à l'Eſpagne, à l'Angleterre, à l'Allemagne.

Mr. Walchius dans le chap. 11[e] parcourt tous ces païs, & nomme quantité d'Auteurs qui depuis ce tems-là ſe ſont diſtinguez dans l'art de bien écrire en Latin.

Pour ce qui regarde la France, il dit qu'à la verité elle a produit de grands hommes en tous les genres d'érudition : mais que les François sont si amateurs de leur langue, qu'ils en font leur principale étude ; en sorte que peu d'entre eux ont excellé dans la Latine. En effet, il en compte un fort petit nombre, Bunellus, Dolet, Strebæus, Turnebe, Robert & Henri Estiennes, Saumaise, les deux Scaligers, les Péres Vavasseur & Rapin, le Président de Thou : on lui auroit même permis d'en retrancher quelques-uns, qui ne sont que médiocrement élegans, à condition de les remplacer par une infinité d'autres qu'on auroit pû lui nommer.

S'il faut lire pour se perfectionner, & lire avec choix, il faut aussi que ce soit avec attention, observant le genie, le tour, les expressions des Auteurs, faisant des remarques & des extraits. C'est ce que Mr. Walchius explique dans le chap. 12^{e}.

Dans le dernier chapitre il traite de l'imitation, soit pour la maniere d'exposer & de tourner ses pensées, soit pour les termes & l'expression. Le meilleur modéle qu'il propose & qu'il recommande, est Ciceron. Erasme dit de lui même que dans sa jeunesse il ne sçut pas estimer Ciceron : mais qu'en avançant il apprit à l'admirer. Ainsi il vérifia ce qu'avoit dit Quintilien ; qu'une marque qu'on profite, c'est de prendre beaucoup de plaisir à le lire Seneque

s'en explique d'une maniere qui n'eſt nullement Ciceronienne, *L ge Ciceronem : compoſitio ejus una eſt, pedem ſervat, curata, lenta, & ſine infantia mollis.*

Mr. Walchius traite de pedantiſme la prétenduë délicateſſe de certains Ecrivains, qui ne voudroient par avancer un mot qui ne fût pas autoriſé par les Anciens, quoiqu'il faille parler de choſes dont ils n'ont eû nulle connoiſſance. Il veut donc qu'en matiere de Religion on ne ſe faſſe pas un ſcrupule de dire *fides, Baptiſmus, ſacramentum, Spiritus ſanctus, Eccleſia Catholica, Apoſtolus, Purgatorium* : qu'en matiere de Droit on ſe ſerve des termes *Vaſſallus, hypotheca, reſcriptum, Cancellarius, Parlementum, allodium*; & qu'on uſe de la même liberté en toutes les autres choſes dont les Romains ne ſçauroient avoir eû occaſion de parler. Ce n'eſt plus un ſimple pedantiſme, mais un abus inexcuſable, quand un Chrétien par une baſſe affectation de latinité employe les *Me herclè, Dii immortales*, & d'autres ſemblables expreſſions.

Mr. Walchius écrit bien dans la langue dont il fait le Panegirique; mais ſon ſtyle eſt affecté, & paroit gêné : on a parlé dans ces Memoires au mois de Septembre de ſon édition de Velleïus Paterculus, il en a auſſi fait une de Lactance, & il a compoſé un Traité ſur la Latinité des Poëtes.

ARTICLE CXXIX.

ACADEMIÆ CÆSAREO-LEOPOLDINæ-Carolinæ naturæ curioſorum Ephemerides &c. C'eſt-à dire, *Ephemérides ou Journal de l'Academie Impériale Leopoldine & Caroline des Curieux de la nature, contenant deux cens obſervations de la Medecine & de Phyſique, communiquées par de celebres Medecins, tant d'Alemagne que d'ailleurs.* A Nuremberg, aux frais de Wolfgang Mithahelles, & de l'Imprimerie de Jean Erneſt Adelbulner, 1715. *in 4°. pages* 484, *&* 232 *pour une addition.* Se vend à Paris chez Montalant.

PUiſque la ſcience de la Medecine, celle-là même qui ſe vantant d'avoir des principes s'enſeigne avec méthode, eſt fondée ſur l'expérience, & que la meilleure maîtreſſe d'un Medecin eſt la pratique ; il n'y a point d'autre voye de la perfectionner, que par les obſervations que font d'habiles & judicieux Medecins, ſur le commencement, ſur la ſuite, & ſur les ſymptômes des maladies, marquant avec exactitude la maniere dont ils les ont traitées, & rapportant ſans déguiſement le ſuccès qu'ils en ont eû. Faire donc des recueils de pareilles obſervations, c'eſt communiquer à un Medecin curieux, & dans

ſon cabinet, la pratique qu'il n'a pas, manque d'occaſions, & le mettre en état, ſi elles arrivent, de s'y conduire avec quelque aſſûrance.

Dans cette vûë trois Medecins de Breſlau, Sachſius, Vollgnadus Jæniſius, s'aſſocierent l'an 1669. ſous la protection de l'Empereur Leopold, & par une lettre circulaire écrite à ceux de la même profeſſion, & aux Sçavans d'Alemagne & des autres païs, ils leur demanderent leurs obſervations, ſur ce qui concerne les maladies & les remedes, l'Anatomie, la Chirurgie, & généralement ſur tout ce qui peut contribuer à entretenir la ſanté & à prolonger la vie des hommes. Ainſi ſe forma cette Académie des Curieux de la nature, différente des autres Académies, qui ſont compoſées d'un certain nombre de Sçavans qui ont leurs aſſemblées reglées pour conférer enſemble. Celle-ci conſiſte en un Bureau pour recevoir des lettres & des mémoires, lequel ayant été premierement établi à Breſlau, fut en 1682. tranſporté à Nuremberg. Le premier tome de ces Ephémérides, ou de ce Journal, contenant cent Obſervations, parut l'an 1670, & a été ſucceſſivement ſuivi de pluſieurs autres; qui ſont un ample & riche tréſor pour la Medecine.

En liſant ce dernier tome, on s'arrêtoit à chaque obſervation, eſtimant qu'elle méritoit d'être rapportée à nos Lecteurs: mais on s'eſt vû contraint de ſe déterminer ſeulement à quelques-unes.

La Medecine n'a point de part à ce qui eſt rapporté dans la 5^e. Un enfant de quatre ans, & aſſez délicat, ſe fit une très-fâcheuſe rupture par une chûte, & les boyaux lui tomboient. Comme ſon pere & ſa mere étoient dans la déſolation, d'apprendre qu'il n'y avoit point d'autre remede que l'operation, un chaſſeur leur en propoſa un qui ne feroit point ſouffrir l'enfant. Il le porta à la forêt prochaine, & ayant ouvert un jeune chêne avec un coin de bois, & écarté les deux parties, il le fit paſſer & repaſſer trois fois par cette ouverture, en diſant quelques paroles : enſuite il rapprocha & lia les deux parties du chêne, couvrit les fentes de bouë de vache, mit ſous terre au pied de l'arbre le coin dont il s'étoit ſervi, & aſſûra que l'enfant ſeroit guéri, quand les deux parties du chêne ſe ſeroient réünies, & que le coin ſeroit pourri : ce qui arriva ſix mois après. Ce ſeroit une grande ſimplicité de croire que le manége du chaſſeur ait contribué à une gueriſon, qui n'a rien d'extraordinaire à l'égard des enfans qui ſont bien ſoignez.

7^e. Un homme de ſoixante quatorze ans, & accoutumé depuis quarante à fumer du tabac, s'en abſtint, ſuivant le conſeil d'un Medecin, par la crainte d'une apoplexie, & tomba dans celle de perdre la vûë, que juſque là il avoit conſervée ſi bonne, qu'il liſoit ſans difficulté les ca-

racteres les plus menus. Il reprit donc ſa pipe, par le conſeil d'un autre Medecin : & ce qui eſt remarquable, c'eſt que le matin avant que d'avoir fumé, il ne pouvoit diſtinguer les plus gros caracteres, & qu'après avoir fumé il voyoit comme auparavant.

8ᵉ. Un enfant de dix ans allant à l'écôle s'aviſa d'avaler de gros ſable ; & comme s'il y avoit pris goût, étant au lit, il detachoit de la muraille prochaine des morceaux de pierre, & les avaloit. Cette nourriture indigeſte ne pouvoit cauſer que de mauvais effets ; ce furent de grandes douleurs dans l'eſtomac & dans la veſſie, de violens vomiſſemens, une grande difficulté d'uriner : enfin, le ſable & les pierres ſortirent, la moindre partie par les vomiſſemens, & la plus grande avec les urines, aidées par des diurétiques. Il reſte à ſçavoir, comment des morceaux de pierre gros comme des noiſettes avoient pû s'inſinuer dans la veſſie ; ce n'eſt pas certainement par la voye de la circulation & des ureteres. Le Medecin, qui rapporte ce ſurprenant évenement, ſemble être fâché que ce pauvre enfant en ait rechappé ; il étoit prêt à le diſſéquer.

On joint à cette obſervation la 26ᵉ. qui y a quelque rapport. C'eſt une fille fort incommodée de la gravelle, & d'une difficulté d'uriner : elle prit des eaux minerales, qui paſſoient promptement & avec leur

couleur naturelle, environ une heure après revenoit la premiere difficulté, avec des urines troubles, & en petite quantité. D'où M. Vallisnieri, de qui est cette observation, conclut qu'il y a deux sortes d'urines, l'une qui se porte directement à la vessie, l'autre qui est la serosité du sang, & qui s'y rend par les détours connus.

La 28ᵉ est encore de M. Vallisnieri, qui dit qu'une Religieuse âgée de soixante ans essaya inutilement tous les diurétiques contre une hydropisie formée : il lui conseilla de prendre deux fois le jour une décoction de sassafras, laquelle eut un effet si heureux, qu'il en fut lui même étonné ; les urines couloient de jour en jour avec plus d'abondance, & l'hydropisie se dissipa entierement.

Dans la 33ᵉ un Medecin Italien, nommé Testi, rend grace à Dieu de lui avoir éclairé l'esprit pour trouver l'excellent secret du sucre de lait contre les maux de goutte. Voici en quoi ce secret consiste. Après avoir separé la partie séreuse du lait, & l'avoir fait distiller dans l'alembic, il faut par plusieurs lotions réïterées purifier le sel essentiel du lait, des parties sulfureuses & terreuses, jusqu'à ce qu'il soit blanc, & le faire secher au soleil. Prenant ensuite vingt quatre livres de lait, & y mettant deux onces de beurre frais, il faut le faire bouillir pendant le tems de reciter deux fois l'oraison Dominicale ; le remuer con-

tinuellement avec une ſpatule de bois pour l'empêcher de brûler, & au moment qu'il va bouillir, y jetter une once de farine de froment dilayée dans un peu de lait. Ce lait boüilli doit être remis du moins à trois repriſes ſur un trepied avec du charbon deſſous, afin de lui ôter autant qu'il eſt poſſible ſa partie butyreuſe. Quand il a repoſé environ un jour en cet état, il faut le faire bouillir une ſeconde fois, pour ſeparer la partie ſéreuſe de la caſeuſe. Après quoi il n'y a plus qu'à mêler avec celle-ci le ſel eſſenciel du lait, les faire enſemble bien ſecher au ſoleil, & c'eſt l'admirable ſucre de lait, qui ſe conſerve les années entieres, avec cette commodité qu'il ſe multiplie à l'infini : car ſans recourir à un nouveau ſel eſſentiel, le ſucre a la vertu de convertir en ſucre les parties caſeuſes avec leſquelles il eſt mêlé.

Il eſt fait mention dans la 38e d'une eſpece de melons de Curaſſeau, qui viennent en fort peu de tems, & qui repandent une odeur agreable d'ambre, & ſi forte, qu'un ſeul embaume toute une chambre. Dans le même païs il y a un lac dont les grenouilles ſe changent en poiſſons qui ſont d'un très bon goût : c'eſt ce qui eſt rapporté dans l'obſervation 171e.

40e. Un jeune homme mort d'hydropiſie ayant été ouvert, le conduit biliaire fut trouvé aboutir au pancréas, dans la ſubſtance duquel il s'inſeroit par de petits rameaux.

47e. Une jeune fille de qualité ayant heurté de la tête contre une table, demeura sujette à un éternuement si importun, qu'on compta qu'en cinq jours elle avoit éternué plus de mille fois : tous les remedes dont on put s'aviser furent employez sans succès. Il n'y avoit pas d'apparence d'attendre que de la bouë de fournaise avec du vinaigre appliquée sous la plante des pieds seroit plus efficace ; & néanmoins elle le fut, & arrêta le mal.

L'observation 63e & la 170e sont à la loüange du Quinquina, qui n'est pas seulement un remede spécifique contre les fievres intermittentes, en ce qu'il incise, resout & absorbe les humeurs peccantes ; mais qui s'employe utilement contre les fiévres continuës, & les fiévres hectiques, contre les rhumatismes, les maux de tête inveterez, les gouttes, les cruditez & les foiblesses d'estomac, les affections hypocondriaques & hysteriques.

Le sujet de la 77e est pris de ces paroles de Pline *, *Atque etiam morbus est aliquis per sapientiam mori.* " C'est aussi une espece „ de maladie de mourir par sagesse „. Quelle est cette maladie ? C'est, repond M. Rammazini, celle des gens studieux, qui par leur grande & continuelle application se ruinent la santé, & s'avancent la mort. Cela est peut-être vrai pour ceux

* *l. 7. c.* 50.

dont le corps est déja mal affecté ; mais on en connoit bien attachez à l'étude qui ne s'en portent pas plus mal.

Ce n'est pas seulement en France, que les Medecins n'épargnent pas le sang des malades, en Italie M. Vallisnieri les enhardit à saigner. Il dit dans l'observation 86ᵉ, qu'une Religieuse âgée de trente ans, assez maigre, & d'un temperament sanguin mélancolique, fut saisie d'une petite fiévre quotidienne : son plus grand mal n'étoit qu'une douleur de tête, auquel d'ailleurs elle étoit sujette, qui revenoit dans les accès avec une violence insupportable. Comme elle ne trouvoit de soulagement que dans la saignée, elle la demandoit continuellement ; & le Medecin, qui ne voyoit point autre chose à faire, y consentoit. Enfin, le mal ceda à la treiziéme saignée, & dans l'espace de deux mois on tira des veines de la Religieuse environ dix livres de sang. Il raconte l'histoire d'un homme à qui l'on tira presque tout son sang : ce sang étoit âcre, & se reparoit par un chyle mieux conditionné.

92ᵉ. Un marchand âgé de quatre vingts ans, d'une bonne constitution & d'une vie reglée, comme son âge le montre assez, après avoir bû du vin de Tirol, auquel il n'étoit pas accoûtumé, rendit quelques petites pierres, sans aucune douleur considerable ; mais environ six mois après il en sentit de très-violentes dans le bas ven-

tre, avec une laſſitude de tout le corps, & le poux foible. Afin de rappeller ſes forces, il prit un verre de vin du Necre mêlé de vin d'Eſpagne, & ſur le ſoir il prit encore à trois fois environ un demi ſeptier de vin de Hongrie, qui lui procura un ſommeil tranquille. Le lendemain à ſon reveil il jetta ſoixante dix pierres, avec une urine de couleur louable, elles étoient rondes, liſſées, dures, de la groſſeur d'un pois, & peſant deux ou trois grains. Il retourna le ſoir à un ſi bon remede, qui le déchargea encore de ſoixante pierres ſemblables: & dans l'eſpace de cinq jours il en rendit plus de trois cens, avec une grande quantité de gravier. Il ne ſe plaignit que de l'ardeur de l'urine, laquelle fut temperée par l'uſage du baume; & il recouvra ſa premiere ſanté.

126^e. Sur des indices qu'une malheureuſe mere avoit empoiſonné ſon fils, les Magiſtrats ayant ordonné l'ouverture du corps, l'eſtomac ſe trouva en ſon état naturel: il y avoit dedans des morceaux de raiſins de paſſe & d'amandes avec une poudre blanche, laquelle jettée au feu rendit une odeur d'arſenic: d'ailleurs nulle marque de poiſon, ſinon une noirceur au bas du dos & vers les aînes. Cette mechante femme avoit afriandé ſon enfant avec des grains de raiſins de paſſe & des amandes, pour le diſpoſer à prendre le breuvage fatal de biere avec de l'arſenic.

144^e^. Une Dame de la Cour de l'Imperatrice fut saisie d'une fiévre violente le 16^e^ de Fevrier 1714, laquelle alla toujours en augmentant jusqu'au 20^e^ avec une cruelle migraine au côté gauche de la tête. Le lendemain le visage fut fort enflé du même côté, & la malade se sentit soulagée de sa migraine. Le 22^e^ ce fut un débord prodigieux par la narine gauche d'une matiere verte, & puis rougeâtre, & enfin cendrée. On demande, où étoit le dépôt de cette matiere si abondante ? s'étoit-elle écoulée du cerveau, comme Villis dit qu'il arrive quelquefois ?

L'observation 155^e^ detourne un peu l'esprit de la consideration de tant de miseres, auxquelles nôtre corps est sujet. L'an 1713 dans un village du Comté d'Anneberg, un poirier sauvage fut tellement chargé de fruit, que les branches en rompoient: ce qui est merveilleux, c'est que de tous ces fruits, même de ceux qui sechoient, ou qui étoient rongez par des insectes, sortirent autant de fleurs; en sorte que l'arbre paroissoit couvert d'un beau drap blanc. M. Schmieder, qui rapporte ce fait, remarque que le printems de cette année 1713 fut extrémement froid & rude, l'été & une partie de l'automne fort pluvieuse; la rigueur du printems ne retarda pas seulement les fleurs des arbres, mais fit aussi perir quantité de bourgeons; & l'humidité qui suivit, fournit abondam-

ment de la nourriture aux fruits qui échapperent. D'ailleurs, poursuit-il, le pied des feuilles où naissent ordinairement les boutons, étoit alors endurci, & le suc propre à former de nouvelles fleurs monta dans les fruits. Ce qui le confirme dans cette pensée, c'est que la même année les rosiers, & plusieurs arbres & arbrisseaux, fleurirent au mois de Juillet; & ce qui fut extraordinaire, c'est que l'épine verte poussa ses feuilles avant ses fleurs.

L'observation 30e & la 197e sont de deux chiens, qui après avoir eû la rate arrachée, n'en devinrent que plus vifs & plus gourmands.

On trouve dans l'addition une longue dissertation de M. Lochner, Premier Medecin de Sa Majesté Impériale, sur un animal, & sur une racine des Indes. L'animal est semblable à un écureuil, mais moins vif, & s'apprivoise aisément : il fait la guerre aux rats, & avec plus d'ardeur aux serpents : avant que de les combattre, il se prémunit en rongeant une certaine racine; & s'il est mordu, il a encore recours à la même racine. C'est ce qui a fait donner le nom *Mungos* à l'animal & à la racine. Celle-ci se nomme en langage Malai *Hamoaddu tanach* : elle est d'un goût très-amer, & un excellent préservatif, comme un excellent antidote contre les poisons.

Dans une autre dissertation sur la *Pareira brava*, racine qui vient du Bresil, M.

Lochner fait un bel éloge du zele de Louis le Grand pour l'avancement & la perfection des Sciences & des Arts, il donne à l'Académie Royale des Sciences, & en particulier à M. l'Abbé Bignon, de grandes & juſtes loüanges. Il convient des effets que M. Geoffroy[a] attribuë à cette racine; mais il eſt du ſentiment de M. Chomel[b], qu'elle ne doit pas être confonduë avec la *Butua*, ou *Brutua*; car outre qu'elles ſont de different païs, l'une du Breſil, l'autre de Moſambic, que la *Pereira brava* eſt la racine d'une eſpece de vigne ſauvage, & la *Butua* l'eſt d'un arbre; elles ſont tout à fait differentes en leur tiſſu & en leur ſubſtance.

a *Memoires de l'Academie* 1710. b *Abregé de l'hiſtoire des plantes uſuelles.*

ARTICLE CXXX.

DOROTHEI ALIMARI, Mathematici Veneti, longitudinis aut terra aut mari investigandæ methodus, &c. C'est à-dire, *Methode pour trouver la longitude sur la terre, ou sur la mer, avec les démonstrations & la description des instruments. Par Dorothée Alimari, Mathématicien de Venise.* A Londres, aux frais des Libraires, en la ruë dite Thestrand, *in* 8° pages 171.

VOici encore une tentative pour découvrir le secret important des longitudes. Selon la methode que propose M. Alimari, la détermination de la longitude cherchée résulte de la comparaison entre deux longitudes du soleil ; l'une sous le premier méridien, & connuë par les Ephémérides, ou par les Tables du mouvement du soleil, l'autre observée dans l'endroit où l'on se trouve.

Comme tous les Traitez d'Astronomie enseignent diverses manieres d'observer en tous lieux la longitude & la declinaison du soleil, on pourroit y renvoyer, & se dispenser de rapporter celle que l'Auteur explique ici. Mais elle a paru ingenieuse, & on a cru devoir la proposer à nos Lecteurs, c'est-à-dire, à ceux qui ne

ſont pas tout à fait novices dans le calcu Aſtronomique.

Feignons donc que c'étoit le 21ᵉ d'Aoû 1708, qu'il s'agiſſoit de trouver la longitude du lieu où l'on ſe trouvoit. Il fallu obſerver l'amplitude ortive du ſoleil à ſor lever par rapport au méridien AB de la bouſſole, prendre l'arc BD qui étoit d: 65ᵈ, 42', 35", & marquer le cercle vertical par la ligne CD. Il fallut enſuite obſerver deux differentes élevations du ſoleil avant midi: dans la premiere le cercle vertical paſſant par le ſoleil, & repreſenté par CE, donne l'arc BE de 91ᵈ, 42', 35": dans l'autre le cercle vertical CF, paſſant pareillement par le ſoleil, & repreſenté par CF, donne l'arc CF de 125ᵈ, 42', 35". Enſorte que dans l'horizon l'arc DE fut de 26ᵈ, l'arc EF de 34, l'arc DF de 60. Suppoſons encore que la premiere hauteur du ſoleil repreſentée par EM ait été de 40 degrez, & la ſeconde FN de 55, 30'.

Voilà les Obſervations neceſſaires, & ſur leſquelles eſt fondé le calcul ſuivant. Des points M & N ſoyent menées les perpendiculaires MG & NH ſur les lignes CE & CF, leſquelles, comme on a dit, repréſentent des cercles verticaux. Le Cercle tiré par les trois points DGH & dont le centre eſt I, marque le parallele que le ſoleil décrivoit alors. D'où il s'enſuit que la ligne KL qui paſſe par les centres C & I, eſt le vrai méridien du lieu où ſe fait l'obſervation.

I. Il s'agit de trouver la grandeur de l'arc DH, ou de l'angle DIH. Dans le triangle DCG, le côté CD sinus total, le côté CG sinus du complément de l'arc EM, l'angle DCG, sont connus; donc l'angle CGD sera aussi connu de 106^d, 50', 54". De même dans le triangle GDH, les côtez CG, & CH complément du sinus de l'arc NF, & l'angle GCH, étant connus, l'angle CGH le sera aussi de 43^d, 56', 30". Ces deux angles joints ensemble forment l'angle DGH de 153, 44', 24", qui est à la circonference du cercle DHR; & par conséquent l'arc HRD, sur lequel il est appuyé, est de 307, 28', 48", & l'arc DGH, ou l'angle DIH, de 52, 31', 12".

II. Puisque dans le triangle DCH les côtez HC & DC sont connus avec l'angle DCH qui est de 60 degrez, on connoitra aussi que l'angle DHC est de 85, 36', 56", & l'angle CDH de 34, 23', 4", & que la corde DH est de 86860 parties dont DC en contient cent mille.

III. Dans le cercle DGH nous connoissons l'angle HID, ou l'arc HGD de 52, 31', 12", d'où il s'ensuit que les angles IHD, & IDH, sont chacun de 63, 44', 24". Et par le calcul nous trouverons les côtez IH & ID, qui sont les demi-diametres du parallele où est le soleil, 98158 parties, les demi-diametres de l'équateur étant de cent mille.

IV. Si l'on considere le triangle IHC,

les côtez CH & IH sont connus, & e
ôtant l'angle connu DHI de 63, 44', 24'
de l'angle aussi connu DHC de 85, 36
56", il reste l'angle CHI de 21, 52', 32'
Et l'on trouvera l'angle HCI de 133, 54
35, & l'angle HIC de 24, 22', 33". E
suivant le calcul, on aura IC de 5145
parties.

V. Si l'on ôte cette ligne IC de IR de
mi-diametre du parallele, CR sera d
46701 parties, qui sont précisément le si
nus de 27d, 50', 26": dont le complemen
62, 9', 34 marqué par l'arc KQ ou pa
l'angle KCQ sera la hauteur du soleil
midi.

VI. L'angle HCI étant de 133, 54', 35"
l'angle HCR, ou KCF, est de 46, 58', 25"
auquel si l'on ajoute l'angle FCD, qui pa
l'observation est de 60 degrez, l'angle en
tier KCD sur l'horizon sera de 106, 5', 35"
Ainsi KZ étant le quart de cercle, l'ar
ZD de 16, 5', 25" marquera l'amplitud
ortive ou orientale.

VII. Si à ces 106d, 5', 25", on ajout
l'arc BD, qui par l'observation est de 65
42', 35", la somme sera 161d, 48': & les
8d, 12', qui lui manquent pour égaler la
demie circonference sont la même de la
déclinaison de l'aiguille aimantée vers
l'Est. C'est l'arc AK.

VIII. L'amplitude ortive du soleil a été
représentée par l'arc ZD, dont le sinus est
de 27713 parties qu'il faut transporter en

CY. Or dans le triangle QCY les côtez QC demi-diametre & CY sont connus, angle QCY est aussi connu, puis qu'il est e complément de la hauteur du soleil à midi, laquelle étant de 62, 9', 34", l'angle QCY est de 107, 50', 26". Et il resulte du calcul que l'angle CYQ est de 49, 55', ", & l'angle CQY de 12, 14', 32". Le premier de ces angles est le complément de l'élevation du Pôle & la hauteur de l'équateur, le second est la déclinaison du soleil.

IX. Puisque la déclinaison du Soleil est marquée par l'angle CQY, auquel est égal angle 14 CQ; en ôtant celui-ci de KCQ, hauteur du soleil à midi, il restera l'arc K 4 de 49d, 55', 2", pour l'élevation de équateur, comme elle avoit déja été trouvée.

X. Comme la ligne QY 11 est le diametre du parallele où est le soleil; si l'on décrit le demi cercle Qo 11, l'arc Yo sera demi-arc diurne, & l'autre partie du demi cercle sera le demi-arc nocturne. Le demi-arc diurne dans le cas present est de 20d, 31', 17". Si des points G & H on tirait des lignes perpendiculaires à KL jusqu'à Q 11, & que des points d'intersection sur Q 11 on tirât d'autres lignes paralleles à Yo; les arcs du demi cercle Qo donneroient l'heure des deux observations depuis le lever du Soleil.

XI. Pour trouver la longitude du soleil,

il faut faire cette analogie. Comme le si nus de la plus grande declinaison 23d, 32 est au sinus de la déclinaison trouvée 12d 14′, 32″, ainsi le sinus total est au sinus de 32 degrez 4′, 39″, qui est l'éloignement du soleil par rapport au prochain équinoxe c'est-à-dire, par rapport au commence ment de la Balance, puisque l'observatioı s'est faite dans le mois d'Août. Donc l. longitude du soleil est de 157, 55′, 21″ : & le soleil est au 27, 55′, 21″, du lion.

XII. Or les Ephémérides par rapport aı premier méridien mettent le soleil au 28 23′, 39″, du lion le même jour 21e d'Aoû 1708. Donc la difference est de 18′, 18″ ou de 1698 secondes. Selon les Ephémeri des depuis midi du 20e d'Août jusqu'à mi di du 21e, espace de tems dans lequel ont été faites les observations, le soleil avancé 57′, 53″, ou 3473 secondes en lon gitude. Faisons donc, comme 3473 se condes, mouvement diurne du soleil e longitude, à 1698 secondes, differenc trouvée des longitudes; ainsi toute la cir conference de l'Equateur de 360 degrez à l'arc de l'équateur compris entre le cer cle de la declinaison trouvée & le premie méridien des Ephémérides, lequel arc e de 176 degrez.

XIII. Comme la declinaison & la lon gitude du soleil, ont été prises au point d son lever, & à l'horizon, il faut retran cher des 176 degrez les 100d, 31′, 17″ d

demi-arc diurne : & le reste 75, 28′, 43″, est l'arc de l'Equateur, ou la difference entre le premier méridien des Ephémérides & le méridien du lieu où l'observation s'est faite, & dont par conséquent la longitude est trouvée.

Avec peu de changement on peut parvenir au même but par des observations faites après midi & au coucher du soleil : on le peut aussi par des observations faites avant & après midi. Car il est visible que ce qui est essentiel, c'est d'avoir trois points, par où conduire le cercle parallele que parcourt le soleil. De sorte qu'en s'arrêtant à la seule declinaison, & sans chercher la longitude du soleil, & même par l'ascension droite on peut trouver la difference des longitudes des lieux. On ne sçauroit accorder une remarque de M. Alimari avec sa méthode. Il dit qu'il n'est pas sûr de s'en tenir au mouvement de declinaison, parce qu'il est sujet à tromper, étant très petit ; & même devenant insensible vers les solstices, au lieu que le mouvement de longitude est toujours sensible. Toutefois il ne mene à la connoissance de la longitude que par celle de la declinaison. En un mot, la declinaison est le fondement de toute sa méthode.

Outre que les observations sont sujettes à la parallaxe, inconvenient peu ou point à craindre, elles le sont à la refraction, qui change notablement le vrai lieu

du soleil. C'est pourquoi l'Auteur propo
des Tables de parallaxe & de refractio
Il en donne aussi des declinaisons & de
ascensions droites pour tous les degrez
pour les minutes & les secondes de l'éclip
tique.

Il a senti lui même que sa méthode n'e
pas de pratique & d'usage : & après l'avoi
exposée, il en revient aux pendules, &
l'estime pour les voyages de mer. En effe
un habile Astronome sur la terre solide
& avec tous ses instrumens bien dispose
& bien arrêtez, n'oseroit pas s'assurer pa
ce moyen d'avoir pris exactement la lon
gitude, sans compter le long calcul, qu
tout le monde n'est pas en état de ma
nier.

M. Alimari propose une autre méthod
plus courte, par les ascensions droites d
la lune.

Selon les Ephémérides d'Argol suppu
tées pour le méridien de Rome, le 28
jour d'Octobre 1693 il y eut nouvelle lu
ne à 17 heures 17′ après midi, c'est-à-di
re, à 5 heures 17′ du matin dans le 6^{d}
22′, 40″ du scorpion, la lune ayant 4^{d}, 39
de latitude sud.

Puis donc que le méridien de Rome es
éloigné du prémier méridien de 38, 30
on entend celui qui passe par l'isle de fer
cette nouvelle lune à l'égard du premie
méridien arriva à 14 heures 43′ après mi
di, ou à 2 heures 43′ du matin. Onze jour

après on observe la lune à midi, laquelle se trouve au 5^d, $30'$ du Belier, & avoir 4, 53' de latitude nord. On demande quel est le méridien du lieu de l'observation ?

I. Il faut commencer par reduire les 14^h, $43'$ en 220^d, $45'$ de l'Equateur, qui sont la mesure de l'arc de l'Equateur compris entre le premier méridien & le méridien où s'est faite la conjonction du soleil & de la lune.

II. Supposé que l'ascension droite de la lune au tems de la conjonction ou de la nouvelle lune ait été de 212^d, 26, & au tems de l'observation de 3, 30'; la difference est de 151, 4'.

III. Or nous avions 220, 45' de difference entre le premier méridien & le méridien où est arrivée la nouvelle lune : retranchons en la difference que nous avons trouvée entre les deux ascensions droites, sçavoir, 151, 4'; & le reste 69, 41' nous marquera la distance du méridien de l'observation au premier méridien. Selon qu'il arrive, que la difference entre les deux ascensions droites de la lune est ou plus petite, ou plus grande, que la difference entre le premier méridien & le méridien de la conjonction, ce qui reste de la soustraction de l'une de l'autre, se doit prendre vers l'orient, ou vers l'occident. Ainsi dans le cas present le reste 69, 41', doit se prendre vers l'orient : & en le retranchant de 360 degrez, il reste 290^d, 19' pour le

méridien du lieu de l'obſervation.

L'Auteur propoſe une troiſiéme métho de auſſi expeditive que la précedente. Le 3^e d'Avril 1708 s'étant pourvû d'une horloge fort juſte, il obſerva le paſſage de l'étoile *Regulus* par le méridien de Veniſe à $9^h, 4', 24'', 4'''$ après midi. Il s'agit de determiner par cette obſervation la longitude de Veniſe.

I. Le tems de l'obſervation reduit en $136^d, 6', 1''$ de l'Equateur marque la difference des aſcenſions droites du ſoleil & de *Regulus*; & l'aſcenſion droite de *Regulus* étant ſelon les Tables de $148^d. 45', 26''$, celle du ſoleil étoit de $12^d, 39', 20''$.

II. Or ſelon les tables la longitude du ſoleil correſpondante à cette aſcenſion droite eſt de $13^d, 45', 44''$ dans le Belier: & ſelon les Ephémérides la longitude du ſoleil au jour de l'obſervation ſous le premier méridien eſt de $13^d, 51', 28''$; donc la difference entre ces deux longitudes eſt de $5, 44'$. Les Ephémérides marquent auſſi au même jour le mouvement de longitude du ſoleil de $58', 57''$.

III. Si donc nous faiſons cette analogie, comme $58', 57''$, ou 3537 ſecondes ſont à tout l'Equateur ou à 21600 ſecondes, ainſi $5', 44''$ ou 344 ſecondes ſont à 2100 ſecondes, ou à 35 degrez : ces 35 degrez ſont la longitude de Veniſe, qu'on cherchoit. Le lieu du ſoleil dans l'écliptique ſe trouvant moins avancé à Veniſe

que ſous le premier méridien au tems de l'obſervation ; il s'enſuit que Veniſe eſt plus occidentale.

On a jugé en conſideration d'un ſujet auſſi important que l'eſt celui dont traite Mr. Alimari, qu'on devoit rapporter ſes methodes. Il eût été à propos, ſur tout dans un ouvrage de cette nature, que l'Editeur épargnât aux lecteurs l'embarras que cauſent quantité de fautes d'impreſſion.

ARTICLE CXXXI.

LETTRE DE M. DESLANDES, de l'Académie des Sciences, écrite de Breſt au P. Catrou Jeſuite.

VOici un phenomene extraordinaire, & qui mérite d'être connu du monde ſçavant. Je n'ai rien lû de ſemblable dans les Traitez de Phyſique, ni dans les Relations des plus habiles voyageurs.

Il s'éleva ici le 24 du mois de Septembre ſur les cinq heures du ſoir un vent furieux, & qui dura juſqu'au lendemain à neuf heures. Il avoit été précedé d'une groſſe pluye, & de quelques éclairs. Les Matelots les plus aguerris aux tempêtes & aux orages, m'ont aſſuré n'en avoir point vû de ſemblable. Je ne vous parlerai point des naufrages que cet ouragan a cauſez ; c'eſt l'affaire des Gazetiers. Je m'arrêterai ſeulement à ce qui regarde la Phyſique.

Quelques heures aprés que le vent fut cessé, j'allai me promener dans mon jardin, qui est un des plus beaux de la ville J'y trouvai toutes les feuilles qui étoien vertes la veille, entierement brûlées & noires. La curiosité me porta à cueillir une poire, j'en voulus goûter; mais elle étoit si sallée, que je fus obligé de la rejetter. J'éprouvai la même chose plusieurs fois de suite, ce qui redoubla ma suprise; mais je n'osois l'avoüer hautement.

Toute la ville se plaignit le soir que le fruit étoit sallé, & qu'on n'avoit pû en manger. Ces plaintes durerent deux ou trois jours. Je fus par là assuré que je ne m'étois point trompé; & le goût public justifia le mien. Quelques personnes que j'ai vûës dans la suite m'ont assuré avoir éprouvé la même chose à plus de cinq lieües de la côte. Il me semble, Mon Reverend Pere, que ce Phenomene s'explique facilement. Voici ce que j'en pense, vous jugerez de mes raisons.

Les vagues de la mer se choquant avec une extreme violence les unes contre les autres, doivent exalter & volatiliser une partie de son sel. Ce sel se répand dans l'air; mais l'air venant à être mû fort rapidement, va heurter tout ce qui s'oppose à son passage, & qui peut retarder son mouvement. Il glisse sur les corps durs; mais les fruits, dont la peau est tendre & criblée, doivent necessairement recevoir cet air agité dans

leurs pores, & avec l'air les parties de sel dont il est chargé. Ces parties, qui sont pesantes & peu flexibles, s'arrêtent dans le fruit, tandis que l'air se plie & se replie pour en sortir.

On pourroit peutêtre me demander s'il est vraisemblable que le sel de la mer s'évapore. Mais il me semble qu'on ne doit point en douter, aprés ce qu'en a dit Mr. de Lémery, & aprés les experiences de tant d'autres Chymistes.

AVIS.

L'Ouvrage dont on donne ici le Projet étant d'une dépense considerable, on a crû ne pouvoir mieux faire que de l'imprimer par souscriptions, & par là remplir les souhaits de M. M. les Sçavans, qui désiroient depuis longtems de les voir établies en France. On peut dire que le Sçavant Auteur de cet Ouvrage est si connu des Sçavans, tant de France, que des Païs étrangers, que chacun s'empresse à souscrire, & les Libraires à faire travailler; en sorte qu'il y a à present prés de cent cinquante Planches de gravées, & que tout peut être achevé vers la fin de l'année 1717.

ARTICLE CXXXII.

L'ANTIQUITE' EXPLIQUE'E & représentée en Figures.

LE Livre qu'on annonce ici au Public est un Ouvrage de plusieurs années, dans lequel on donne la connoissance de tout ce qui regarde l'Antiquité. Ce ne sont point des explications détachées, mais des discours suivis, où chaque sujet est traité avec toute l'étenduë necessaire. Et comme une description, quelque claire & quelque détaillée qu'elle puisse être, n'expose jamais les choses aussi sensiblement, que fait leur représentation, peinte ou gravée, l'Auteur a ramassé tout ce qu'il a pû trouver de monumens anciens, tant ceux qu'on avoit déja publiez, que ceux que les Cabinets renferment, & tous les autres qui n'avoient pas encore vû le jour. Non content d'avoir dépouillé tous les livres d'Antiquitez Grecques & Romaines, & autres, pour placer chaque figure selon l'ordre qu'il s'est prescrit, il a cherché soigneusement dans les Bibliotheques & ailleurs, & a fait des extraits considerables, soit des manuscrits, soit de plusieurs livres imprimez, qui après une longue suite d'années étoient tombez dans l'oubli, & dont quelques-uns sont entierement inconnus.

Par le secours de ses amis & de ses correspondans, il a eû la communication de

plusieurs Antiquitez de l'Italie & de l'Espagne, ou nouvellement découvertes, ou négligées jusqu'à présent. Les desseins se sont enfin tellement augmentez, qu'il est en état de donner un beaucoup plus grand nombre de figures sur chaque matiere, qu'on n'en avoit encore vû. La réünion des images, qui regardent le même sujet, est d'une si grande utilité, qu'il n'y a que l'experience qui la puisse faire comprendre. Tel Auteur se fatigue à expliquer un ancien monument, & hazarde des conjectures en l'air, qui, s'il avoit vû le tout rassemblé, auroit d'abord été au fait, & ne se seroit point donné la torture à imaginer des choses qui dans la suite se trouvent fausses.

Rien de plus important pour l'intelligence de l'histoire, que de connoître la forme d'un grand nombre de choses qui entrent dans la suite de la narration des armes, par exemple, quand il s'agit; de guerre, des campemens, des machines à prendre les places, des différentes especes de piques, épées, boucliers, & autres armes, tant offensives que défensives. Il est souvent necessaire d'avoir sous les yeux la representation de toutes ces choses, pour entrer dans la pensée des Historiens & des autres Auteurs. Ils n'en donnent que les noms; s'ils en font quelquefois la description, le Lecteur a bien de la peine à s'en former sur leur récit une idée distincte; & le plus souvent il aime mieux passer lege-

rement, & n'entendre qu'à demi, que de se tourmenter à chercher des choses dont l'intelligence lui coûte tant de peine ; au lieu que quand on a la vraye peinture des choses, un coup d'œil fait plus que tous les commentaires.

Il en est de même de tous les autres termes qui regardent les divinitez, les sacrifices, les temples, & les instrumens qui y étoient en usage ; les appartemens des maisons, les meubles, les habits, tant des hommes que des femmes, & generalement toutes les choses dont les noms seuls ne sçauroient tracer une image parfaite.

On tâche de lever ici toutes ces difficultez, en représentant en figures ce qui en est susceptible, dans les Auteurs, tant Grecs que Latins, tant Ecclésiastiques que Profanes, & réduisant le tout en un corps d'ouvrage terminé par une Table generale, où tous les mots se trouveront avec des renvois à l'explication, & en même tems à la figure. Moyennant ce secours un jeune homme qui se sera servi de cette méthode dès l'enfance, entendra mieux les Auteurs, pour ce qui regarde ces termes, que ne font aujourd'hui les gens les plus habiles, qui en étant destituez, sont obligez de passer sur une infinité de difficultez, qui leur coûteroient trop à développer, & les obligeroient à mettre des années entieres à lire des Auteurs, qu'ils lisent en peu de jours en s'exemptant de ces recherches.

Octobre 1716.

Le dessein general de l'Ouvrage est donc, non seulement d'expliquer, mais aussi de représenter en figures tout ce qui en est suceptible dans les anciens Auteurs; tant Grecs que Latins, tant Ecclésiastiques que Profanes. On fera son possible pour ne rien donner que de sûr, c'est-à-dire, qui ne soit ou copié d'après l'Antique, ou figuré sur la description que les Auteurs, soit sacrez, soit profanes, en font : il y en aura assez peu de cette derniere maniere. On ne manquera jamais de citer les lieux d'où l'on a tiré les figures, de même que les Auteurs sur le récit desquels on aura fait le dessein. On prévoit pourtant qu'après avoir fait toutes les diligences possibles, il restera encore bien des noms de choses, dont on ne connoîtra pas la figure; & tout de même bien des figures dont on ne sçaura pas le nom. Mais sans rien omettre de tout cela, on abandonnera à la recherche des habiles gens, ce qu'on n'aura pû découvrir. Voilà le plan de l'Ouvrage, qui sera divisé en cinq volumes *in folio*.

Dans le premier on traitera de l'origine de l'Idolatrie, des idées que les anciens Payens avoient de leurs divinitez; des Dieux des Grecs & des Romains, de toutes les manieres que les anciens Auteurs les décrivent, & que les monumens les représentent : leurs histoires s'y trouveront aussi avec toutes les figures qui nous en restent. On donnera raison dans la Préface, pour-

quoi on a commencé par les Divinitez Grecques & Romaines.

Le ſecond tome ſera diviſé en deux parties ; la premiere contiendra les Dieux des Egyptiens, les Abraxas, ou les pierres ſymboliques & magiques des Baſilidiens, & des autres heretiques de leur tems ; les Dieux des Arabes, des Syriens, des Perſes, des Scythes, des Germains, des Gaulois, dont on a ramaſſé un aſſez grand nombre ; des Eſpagnols, & des Carthaginois. La ſeconde traitera des actes de religion : on y parlera des Prêtres de toutes ces nations, de leurs habits, de leurs colleges, des temples, & de toutes leurs parties ; tous les temples qui reſtent aujourd'hui, ceux dont le plan & le profil ont été levez dans ces derniers ſiecles, ceux qui ſe trouvent ſur les medailles ; tous ceux là, dis-je, y ſeront repréſentez en figures. On y verra auſſi les differentes formes des Autels, les inſtrumens qui ſervoient aux ſacrifices & aux autres actes de religion ; les ſacrifices les fêtes, les vœux, & tout ce qui avoit rapport à la ſuperſtition payenne.

Le troiſième tome contiendra tout ce qui regarde la vie civile ; les habits de toutes les nations, tant des hommes, que des femmes & des enfans ; tout ce qui ſervoit à la parure & à l'ornement les maiſons, & les appartemens, les meubles de toutes ſortes, vaiſſeaux, chaiſes, ce qui regarde la table & la cuiſine, les jardins & les maiſons de

campagne, les thermes & les bains, les mariages & leurs ceremonies : les grands jeux qui se faisoient dans le théatres, amphithéatres, cirques & naumachies, les petits jeux, ce qu'on appelloit *tali*, *tesseræ*, *latrunculi*, *capilli*. On y parlera de tous les arts, c'est-à dire, des instrumens, plutôt que des ouvrages de chaque art en particulier; puisque ce sont proprement les ouvrages des arts, qui font presque tout le sujet de ce Recueil. Ce tome finira par la chasse & la pêche des Anciens.

Le quatriéme tome sera pour la guerre: on y verra les habits militaires anciens de toutes les nations connuës, les armes offnesives & défensives de toutes especes; la Cavalerie des Grecs, Romains, Perses, Parthes, Scythes, Sarmates, Germains, Gaulois, Numides, Maures; les harnois des chevaux; les signes militaires, les combats, les campemens, les sieges, les machines à prendre les places; (on en a les figures en grand nombre;) la maniere de fortifier les places & de se retrancher; les ovations, les triomphes, trophées, couronnes, arcs de triomphe, & tous les monumens des victoires. Après viendront les grands chemins, les chars & chariots, les bêtes de somme, les ponts & les aqueducs. Ce tome sera terminé par la navigation : on y trouvera la forme des vaisseaux, navires & triremes; les ports, & tout ce qui regarde la Marine.

Les Funerailles feront le cinquiéme tome.

On y parlera d'abord des devoirs qu'on rendoit aux défunts avant le convoi, ensuite du convoi ; & des ceremonies de la sepulture, de l'usage d'embaumer, ou de brûler les corps, de la forme des tombeaux & des mausolées, dont on donnera toutes les especes ; des urnes cineraires : de ce qu'on appelloit *obrendaria, dissuaria columbaria* ; des lacrimatoires, des lampes sépulcrales, des consécrations ou apothéoses, des champs élisées, & de l'enfer, selon les idées des Payens.

Voilà un grand détail, mais fort petit, si on le compare à toutes les descriptions particulieres, & au grand nombre ed différentes figures que le livre renferme. Ces figures seront d'une juste grandeur, ni trop grandes, pour ne pas grossir un ouvrage assez étendu de lui-même ; ni trop petites, afin qu'on en puisse distinguer aisément toutes les parties. Les explications seront précises & aisées : sans rien omettre de ce qui est necessaire pour l'intelligence, on évitera toute superfluité, & on se gardera sur tout de trop donner à la conjecture, défaut qu'on reproche ordinairement aux Antiquaires.

L'Ouvrage sera en François & en Latin, non vis-à-vis & par colomne, mais le Latin au bas des pages en plus petit caractere. Bien des gens n'étoient pas d'abord de ce sentiment ; après avoir entendu les raisons de l'Auteur, qu'il exposera dans sa Préface, tous sans exception sont convenus que c'étoit le meilleur parti : plusieurs mê-

me le jugent absolument necessaire, pour apprendre à s'exprimer en l'une & l'autre langue sur tout ce qui regarde l'Antiquité.

Comme les desseins sont prêts, & que l'Auteur est en état de donner son Ouvrage au Public, il pense à une prompte éxécution. Les gravûres, qui montent à mille ou douze cent planches *in folio*, contiennent environ quarante mille figures, qui ne peuvent être éxpédiées diligemment, qu'en y mettant un grand nombre d'habiles Graveurs : c'est aussi ce qu'on est résolu de faire. Pour faciliter une entreprise de cette conséquence, l'Auteur & les Libraires ont été conseillez de suivre l'usage d'Angleterre & d'Hollande, qui est de proposer des souscriptions. Ils prennent d'autant plus volontiers ce parti, que non seulement les Anglois, mais aussi beaucoup de François, s'offrent déja pour souscrire, & qu'il y a lieu d'esperer qu'en Flandre, Hollande, Allemagne, Espagne & Italie, plusieurs feront de même. Le prix pour ceux qui souscrivent est si modique, que les Libraires n'y trouvent gueres au delà de l'argent déboursé ; puisque pour mille ou douze cent planches, & environ six cent feuilles d'impression, les souscripteurs ne donnent pour chaque exemplaire de petit papier en blanc, que cent quarante livres, sçavoir, soixante dix livres présentement, & autant après l'impression, lorsqu'ils prendront les cinq volumes : & pour chaque exemplai-

re de grand papier en blanc, sçavoir cent livres, d'abord, & autant après l'impression. Quand l'ouvrage sera imprimé, on le vendra sans aucune diminution à ceux qui n'auront pas souscrit ; le petit papier en blanc 230 livres, & le grand papier en blanc 300 livres.

On avertit aussi le public que l'Auteur par sont contrat passé avec les Libraires, les oblige en cas qu'on en vienne à une seconde ou troisiéme édition, où il auroit ajouté quelque chose, de vendre à part les additions & les supplémens ; afin que ceux qui auront la premiere édition puissent avoir tout sans acheter la nouvelle.

On supplie ceux qui souscriront, & particulierement les Etrangers, d'écrire distinctement leurs noms, afin qu'il n'arrive ni confusion, ni méprise dans la distribution des exemplaires. Ceux qui auront quelque monument qui n'aura pas encore été publié, feront plaisir à l'Auteur, s'ils veulent bien le lui communiquer. Il ne manquera pas de leur en faire l'honneur, & de leur en témoigner sa reconnoissance.

Ceux qui souscriront remettront, s'il leur plaît, l'argent à Dom Bernard de Montfaucon Religieux de l'Abbaye Saint Germain des Prez, ou aux Libraires nommez ci-après. On donnera à chacun des souscripteurs la reconnoissance & l'engagement signé des Libraires. Tout l'argent sera remis à Dom Bernard de Montfaucon,

qui le mettra sous sûre garde, dans un coffre-fort, dans la chambre du Procureur Géneral de l'Ordre, dont ledit Procureur Géneral aura une clef, & Dom Bernard de Montfaucon une autre. Et l'on donnera aux Libraires une reconnoissauce des sommes qu'on y mettra.

Le papier, le caractere & la forme des pages, la disposition du François & du Latin, seront les mêmes dans tout l'ouvrage, que dans le Projet qui se donne au public.

Noms des Libraires.

Florentin Delaune, Hilaire Foucault, ruë Saint Jacques. Michel Clousier; Jean-Geoffroy Nyon, sur le Quay des Augustins. Etienne Ganeau, ruë Saint Jacques, Nicolas Gosselin, au Palais. Pierre-François Giffart, ruë Saint Jacques.

ARTICLE CXXXIII.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE FRANCFORT.

Nous avons depuis peu deux traitez de Mr. Gerbezius, une Chronologie rapportée à la Medecine, ou l'histoire des differentes températures de l'air, & des maladies qu'elles ont produites, & un traité des maladies compliquées, dont la connois-

ſance eſt ſi difficile, & la cure encore plus difficile, & qui ſont l'écueil de la Medecine.

Marci Gerbezii Med Doct. chronologia Medico Practica, exactam temporum, auræ, tempeſtatum & humanorum corporum inde ortarum alterationum deſcriptionem, cum ſuis hiſtoriis Medicis, cauſis & curationibus, potiſſimùm ad modernorum mentem adumbratam continens, in quinque annos diſtincta. Huic annexum eſt ejuſdem Authoris intricatum extricatum medicum, ſeu Tractatus de morbis complicatis; in quo intricatiſſima quæque in praxi medica occurrentia breviter pertractantur, & dilucidè reſolvantur, & vel propterea lectu utiliſſimus, cum appendice de moderno pecorum interitu, in 4°. Francofurti, ad Mœnum, apud Joh. Adolphum Stock.

DE STRASBOURG.

Dolſecker a imprimé un ancien Hiſto rien d'Allemagne, connu ſous le nom d *Conrad le Philoſophe*, qui nous a donn une *Chronique du Monaſtere de Schiren* : i y a joint *l'hiſtoire du même Monaſtere pa Jean Aventin* continuée juſqu'à nos jour

Le même Libraire ſera bientôt paroîti les hiſtoires de pluſieurs Princes Palatins.

Peplus Palatinus, ſive Pauli Hache bergii annales de vita & rebus geſtis Frid rici Victorioſi Electoris Palatini è manuſcri

to nunc primùm eruti ; una cum Jo. Ph. Rheinhardi ſtemmate Leonſteniano. II. Huberti Thomæ Leodii annales de vita & rebus geſtis Friderici II. Electoris Palatini, cum manuſcripto Thomaſiano collati, & à mendis repurgati. III. Pantaleonis candidi libri IV. de vita & obitu Joannis I. Ducis Bipontini, verſu ſcripti, nonnullis Scholiis illuſtrati. Accurante Georgio Chriſtiano Joannis. Argentorati, ſumptu Jo. Rainaldi Dulſeckeri.

DE NUREMBERG.

Il n'y a point de Dictionaire qui ne ſoit utile, mais ils ſont abſolument neceſſaires pour les Arts qui ont des termes particuliers : la Chymie & la Pharmacie ne peuvent s'en paſſer, & le public eſt obligé à Mr. Junken de s'être appliqué à nous expliquer les mots propres à ces Arts.

Joannis Helfrici Junken Lexicon chymicum & Pharmaceuticum. In 8°. *deux volumes.*

DE GENEVE.

Cramer, Perachon & De Tournes, viennent de publier & vont publier beaucoup d'ouvrages importans, principalement de Medecine & de Droit.

Bibliotheca Auctorum Medicorum Univerſalis ; quâ eorum omnium qui ſive in Me-

dicis, propriè sic dictis, sive in Chymicis; sive in Chirurgicis, sive in Anatomicis, sive in Botanicis, ac tota materia Medica seu potius Historia naturali ad illam spectante, aliquid à nostrum usque ævum commentati sunt, & vita & opiniones particulares, & varia scripta, variaque editiones, ordine Alphabetico recensentur. In folio. Genevæ, apud Cramer & Perachon.

Thomæ Sydenha, Med. Doct. ac Pract. Londinensis opera omnia Medica, editio novissima, variis Caroli Drelincurtii, Martini Listeri, Bernardi Ramazzini, aliorumque præstantissimorum Medicorum observationibus quam maximè aucta & illustrata, in 4°. Genevæ, sumptibus Fratrum De Tournes.

C'est un fameux Medecin Anglois, dont les ouvrages ont été imprimez plus d'une fois en Angleterre, en Allemagne, en Hollande.

Joh. Mariæ Lancisi, intimi cubicularii & Archiatri Pontificii, opera omnia, tam hactenus varia forma edita, quam etiam inedita, in 4°.

Dominici Guillelmini D. Medici &c. Bononiensis opera omnia Medica, Chimica, Mathematica, Philosophica, Astronomica, &c. 4. Apud Cramer & Perachon.

Bernardi Ramazzini in Patavino Gymnasio Doctoris Medici atque Professoris primarii opera omnia, tam hactenus varia forma edita, quam etiam inedita, cum novis

auctoris additionibus. In 4°. Genevæ ; apud eosdem.

Antonii Valisnieri Medicinæ Doctoris celeberrimi, in Patavino Gymnasio Professoris primarii, opera omnia, in 4°. apud eosdem.

Josephi Lanzonii Medicinæ Doctoris celeberrimi opera omnia, in 4°. apud eosdem.

Zambeccari Medecinæ Doctoris Florentini opera omnia, in 4°. apud eosdem.

Morgagni Medicinæ Doctoris in Patavino Gymnasio Professoris aversaria anatomica & alia opera, in 4°. apud eosdem.

Ces sept Auteurs sont des Medecins Italiens d'une grande reputation. Qui ne connoît pas Mr. Lancisci, premier Medecin du Pape, & feu Mr. Guillelmini, ce Philosophe, ce Mathematicien, ce Medecin également habile ? Les Libraires de Geneve, en nous donnant un recueil exact des ouvrages de ces Auteurs, qu'on n'a que séparez, & quelques uns en Italien seulement, rendent un grand service au public.

Le Theatre Anatomique de Mr. Manget sera encore d'une plus grande utilité ; sa Bibliotheque anatomique a été estimée & recherchée. C'est le même ouvrage corrigé & augmenté qu'il donne. Tout ce qui a paru de plus curieux & de plus approuvé sur l'anatomie y aura place.

Joh. Jac. Mangeti M. D. &c. Theatrum

Anatomicum quo non tantum integra totius corporis humani in suas partes ac minutiores particulas, evoluti & quasi resoluti fabrica, ex selectioribus, veterum & recentiorum omnium observationibus retecta sciscitur, quæstionesque difficiliores, in arte prosectoria subinde enatæ, ac illa præcipuè, de quibus etiamnum hodie docti inter sese magna cum contentione controversantur, curiosè explanata reperiuntur, verum etiam quicquid ad rei Anatomicæ illustrationem pertinet per grandiores & verè elegantes tabulas Æneas plusquam centum & decem nitidè explicantur. Adjecta sunt ad calcem celeberrimi Bartholomæi Eustachi 47 Tabulæ Anatomicæ ab Illustrissimo Joan. Mar. Lancisio, Archiatro Pontificio, summa cum diligentia explicatæ, & Romæ in folio ab aliquot mensibus editæ, addita earumdem cum toto opere harmonia. Folio mag. form. 2. volum. Genevæ, sumptibus Cramer & Perachon.

Les mêmes Libraires préparent de nouvelles éditions *du Code Theodosien*, *des œuvres de Covarruvias*, *& du traité de Mantica sur les conventions tacites & ambiguës.*

L'édition qui paroit ici des œuvres de Boileau est parfaitement bien exprimée, & fait voir que les mauvaises impressions qui ont décrié Geneve, ne viennent pas de l'incapacité de nos Libraires, & qu'ils pourroient égaler Paris, Oxford & Amsterdam, s'ils le vouloient : un interêt mal entendu

les en empêche ; ils veulent, disent-ils, servir l'Allemagne, où l'on aime le bon marché. Mais pour s'ouvrir l'entrée de l'Allemagne, ils se ferment tout le païs, où l'on a du goût pour les belles éditions. *Les œuvres de Boileau* sont éclaircies dans la nouvelle édition par des notes qui peuvent passer pour un petit commentaire. Un intime ami de l'Auteur a tiré ces éclaircissemens de la source même, c'est à-dire, des entretiens & des Lettres de Mr. Boileau.

DE BORDEAUX.

Mr. De Mentes, qui est President à Mortier du Parlement de Bordeaux, & ordinaire de l'Academie Royale de la même ville, propose à tous les Sçavans de l'Europe un prix qui sera distribué le jour de S. Loüis 25^e^ du mois d'Août 1717. C'est une medaille d'or de la valeur de trois cent livres.

Il destine ce prix à celui qui au jugement de l'Académie aura donné la découverte d'Anatomie la plus considerable, & sur tout la plus intéressante par son utilité, soit prochaine, soit éloignée.

Les prétendans qui n'auront pas été couronnez, ne doivent pas craindre que leur découverte puisse leur être enlevée, ce sera au contraire un moyen sûr pour que la gloire leur en soit reservée ; les Registres de l'Académie sont un dépôt public où ils

pourront avoir recours en cas de besoin & où se trouveront à l'abri de tout soupçon le nom de l'Auteur & la datte de l'ouvrage.

Il sera libre d'envoyer les dissertations en François, ou en Latin. Elles ne seront reçuës que jusqu'au premier jour de Mai prochain inclusivement. Celles qui arriveront plus tard, n'entreront pas en concours. Au bas des dissertations, il y aura une sentence, & l'Auteur mettra dans un billet séparé & cacheté la même sentence avec son nom & son adresse.

Ceux qui envoyeront leurs ouvrages, les adresseront à Messieurs de l'Académie Royale de Bordeaux, ou au Sieur Brun, Imprimeur de cette Compagnie, ruë S. Jâmes. On aura soin de faire affranchir de port les paquets, sans quoi ils ne seront pas retirez du Courrier.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts. Mois d'Octobre 1716.

ART. CXXII. HIſtoria Eccleſiaſtica duorum primorum à Chriſto nato ſæculotum, &c. *Hiſtoire Eccléſiaſtique des deux premiers ſiecles, depuis la naiſſance de J.C. tirée des anciens monumens, par Jean Le Clerc.* Page 1785

ART. CXXIII. *Compilation chronologique, contenant un recueil en abregé des Ordonnances, Edits, Déclarations & Lettres patentes des Rois de France. Par M. Blanchard Avocat au Parlement.* p. 1820

ART. CXXIV. *De l'excellence de la Religion. Par M. Bernard.* p. 1828

ART. CXXV. *Les veritables pratiques de pieté pour honorer J. C. & ſa ſainte Mere, contenues dans le Roſaire, & dédiées au Roi, par le P. Maſpolié Dominicain.* p. 1852

ART. CXXVI. *Hiſtoire de la découverte & de la conquête du Perou, traduite de l'Eſpagnol d'Auguſtin de Zarate, par S.D.C.* p. 1862.

ART. CXXVII. Joannis Jonſii Holſati de Scriptoribus Hiſtoriæ Philoſophicæ libri IV. *Des Ecrivains de l'Hiſtoire de la Philoſophie, en quatre livres, par Jean Jonſius du Holſtein.* p. 1890

ART. CXXVIII. Jo. Georgii Walchii hiſ-

toria critica Latinæ linguæ. *Histoire critique de la langue Latine, par Jean George Walchius.* p. 190

ART. CXXIX. Academiæ Cæsareo-Leopoldinæ-Carolinæ naturæ curiosorum Ephemerides. *Ephémérides, ou Journal de l'Académie Impériale Léopoldine & Caroline des Curieux de la nature, contenant deux cens observations de la Medecine & de Physique, communiquées par de celebres Medecins, tant d'Alemagne que d'ailleurs.* p. 191

ART. CXXX. Dorothei Alimari &c. *Méthode pour trouver la longitude sur la terre, ou sur la mer. Par M. Alimari.* p. 192

ART. CXXXI. *Lettre de M. Des Landes, à l'Académie des Sciences, écrite de Brest au Pere Catrou Jesuite.* p. 193

ART. CXXXII. *L'antiquité expliquée & représentée en figures.* p. 193

ART. CXXXIII. *Nouvelles Literaires.*

De Francfort. p. 194

De Strasbourg. p. 194

De Nuremberg. p. 194

De Geneve. ibid.

De Bourdeaux. p. 195

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Novembre 1716.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	11. v.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Alteße Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Novembre 1716.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXVI.
Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Novembre 1716.

ARTICLE CXXXIV.

PROJET DE TRAITE' POUR rendre la paix perpetuelle entre les Souverains Chrétiens, pour maintenir toujours le Commerce entre les Nations, & pour affermir beaucoup davantage les Maisons Souveraines sur le Thrône, proposé autrefois par Henry le Grand, Roi de France ; agréé par la Reine Elisabeth, par Jacques premier son successeur, Roi d'Angleterre, & par la plûpart des autres Potentats d'Europe, éclairci par Monsieur l'Abbé de saint Pierre, de l'Académie Françoise. Tome III. in douze, pages 456. A Utrecht, chez Antoine Schoutten 1716. Dedié A. S. A.

R. M. le Duc d'Orleans, Regent, se vend à Paris, chez Saugrain, sur le Quay des Augustins.

LEs deux premiers tomes de ce ouvrage parurent en 1712. *in* 8°. & en 1713. *in* 12. Nous en avons fait l'extrait dans le moi d'Octobre 1712. Nous avons eû encor occasion d'en parler dans le mois Juille 1713. & à dire la verité, le sujet en est important pour les Souverains, & pou leurs sujets, que l'on ne sçauroit trop fair pour déterminer ceux qui ont part aux affaires publiques à l'examiner avec tout l soin, & toute l'attention qu'il merite.

Ce troisieme tome n'est qu'un supplément aux deux autres, il est divisé en deu parties. La premiere contient des réponse à sept nouvelles objections. La second contient de nouveaux motifs particulier pour engager chaque Etat, chaque Souverain d'Europe, à signer un Traité de polic generale d'arbitrage Européen semblable celui dont Henry 4e est l'inventeur.

A l'égard de la premiere partie, ce qu'il a de plus considerable, c'est la réponse à l premiere objection. L'objection est fondé sur le faux préjugé que les Souverains s soumettant pour leurs differends futurs au jugement des autres Souverains, leurs pareil perdroient beaucoup de leur autorité, parc qu'ils dépendroient alors de juges, & d'arbitres, pour terminer leurs differends, au lie

que présentement, pour obtenir leurs prétentions, ils ne dépendent que de la supériorité des forces.

Pour répondre à cette objection, M. l'Abbé de S. Pierre se trouve obligé de faire remonter son Lecteur à la premiere origine de la societé, il montre que 24 chefs de familles voisines, avant que d'être convenus de ne plus décider leurs differends par la force, mais pat la voye de la pluralité des suffrages, ce qui est le fondement de toute police, étoient précisément entre eux dans la même situation, & dans la même proportion que sont les 24 principaux chefs de nation d'Europe entre leurs pareils, les uns plus forts, les autres plus foibles, les plus foibles liguez entre eux contre les plus forts, tous ayant des prétentions très-opposées & très-éloignées, mais que chacun d'eux croit très-justes, & très-raisonnables.

L'Auteur, pour rendre la chose encore plus sensible, suppose dans une Isle 24 villages voisins qui ayent chacun leur chef, il démontre d'un côté qu'à cause du voisinage il est impossible qu'ils n'ayent sans cesse des differends, & que jusqu'à ce qu'ils ayent établi entre eux la voye de l'arbitrage à la pluralité des voix, ils n'auront, comme les bêtes, pour décider ces differends, que la voye de la force & de la violence, qu'ainsi ils se battront & se détruiront, que les plus foibles par un interêt commun se ligueront contre les plus forts.

que la laſſitude & la crainte réciproqu
pourront bien leur faire faire quelqu
traitez de trêves, ou des paix incertaines
qui ne ſçauroient durer qu'autant que pe
durer également entre eux cette laſſitu
& cette crainte réciproque ; ils n'auroi
donc qu'un commerce fort interrompu,
ſeront encore obligez de faire une gran
dépenſe pour ſe fortifier, & pour être co
tinuellement en garde les uns contre l
autres.

S'il y a deux chefs de villages plus pui
ſants que les autres, les plus foibles tâch
ront de les tenir diviſez, & de ſe joind
dans l'occaſion au plus foible des deu
de peur que le plus fort devenu trop pui
ſant ne voulût leur donner la loi à tous
voilà l'image naturelle, quoi qu'en peti
du ſyſtême de l'équilibre des ligues, d
alliances, des traitez de paix, des Trait
de trêves, des Traitez de Garantie, d
Unions, & des Unions qui arrivent ent
nos Chefs de nations.

Que peut-il arriver des 24 petits Roya
mes voiſins ? Il ne peut arriver à la lo
gue que deux choſes ; la premiere, qu'i
ſubſiſtent quelque tems à faire alternativ
ment des paix, & des guerres, & qu'ils
ſe détruiſent d'un côté qu'à proportion q
les ſujets ſe multiplient de l'autre. La ſ
conde, que l'un d'entre eux avec quelqu
alliez détruiſe les autres, & détruiſe e
ſuite ſes Alliez, en ſoumettant à lui ſeul l

debris de ces petits Royaumes vaincus ; mais cette souveraineté universelle ne sçauroit elle même être longtems sans se diviser. Il y a dans la nature de l'homme trop de sources fécondes de divisions, & de revoltes, ainsi on voit la necessité de ces tristes révolutions des grandes & des petites souverainetez sur la terre, tant qu'elles n'établiront point entre elles une police permanente.

Mais si ces 24 petites Souverainetez convenoient d'une police generale & universelle pour le commerce, & surtout d'un arbitrage, pour ne plus décider leurs differends par la force, & s'ils en convenoient par les mêmes motifs que les chefs des 24 familles voisines sont convenus d'entrer en police, & de former un corps politique entre elles, le commerce ne seroit jamais interrompu, elles deviendroient par conséquent toutes fort opulentes & les Chefs n'auroient plus de fâcheuses revolutions à craindre, ni pour eux, ni pour leurs sujets.

C'est dans cette situation que M. l'Abbé de S. Pierre demande si ces petits Souverains en entrant dans un Traité de police, en convenant d'un arbitrage permanent, diminueront, ou s'ils augmenteront les divers sujets de crainte perpétuelle qu'ils ont, c'est-à-dire, la dépendance très-réelle où ils sont les uns à l'égard des autres, & même à l'égard de leurs propres

ſujets ; car enfin on dépend à meſure qu
l'on a à craindre.

Comme chacun d'eux ſe regarde comme ſeul Juge dans ſa propre cauſe, il eſt évident que chacun eſt Juge de ſes voiſins mais la maniere dont ils ſont Juges les un des autres dans le non arbitrage eſt infiniment differente, & c'eſt cette difference qui met la difference entre ces deux ſortes de dépendances.

Pour réſoudre cette queſtion, l'Auteur fait obſerver, que nôtre dépendance eſt d'autant plus grande 1°. Que nos ſujets de craindre ſont plus grands. 2°. Que l'on a plus d'ennemis à craindre. 3°. Que les maux qu'ils peuvent nous cauſer ſont plus grands. 4°. Que ces ennemis ſont pouſſez par plus de motifs, & par des motifs plus forts, à nous cauſer ces maux. 5°. Que les ſujets de crainte qui pourroient les éloigner du deſſein de nous attaquer, & de nous détruire, ſont moindres.

Enſuite il démontre 1°. Qu'il eſt impoſſible que ces Chefs de villages étant voiſins n'ayent pas inceſſamment des differends à terminer pour eux, & pour leurs ſujets, ſoit pour des biens à partager, ſoit pour des Traitez à executer, ſoit pour des torts à reparer. 2°. Que n'ayant point la voye de l'arbitrage, & ne leur reſtant que la voye de la force, il eſt impoſſible que celui qui ſe croit le plus fort, & qui ſe met neceſſairement en colere par la réſiſtance

de celui dont la pretention eſt oppoſée, n'uſe de force & de violence. 3°. Qu'il eſt impoſſible que les violences n'excitent la colere & la vengeance dans l'offenſé, & voilà ce qui fait qu'il eſt impoſſible que ces 24 voiſins ne ſe regardent tous comme ennemis ; ils ont donc autant d'ennemis que de voiſins. 4°. Des ennemis qui ont uſé de violence, qui ont battu, qui ont été battus, ſont des ennemis mortels; c'eſt à dire, dont on a tout à craindre. 5°. Que ces ennemis ne peuvent trouver leur ſûreté parfaite que dans la deſtruction totale de leurs ennemis mortels ; ce qui eſt le plus puiſſant de tous les motifs. 6° Qu'ils ſont encore pouſſez à cette deſtruction par l'eſperance de profiter des biens du vaincu. 7°. La crainte que la force des enfants, ou des amis de celui qu'on voudroit tuer, eſt à la verité un motif qui empêche quelquefois un ennemi d'entreprendre ſur la vie de ſon ennemi ; mais cette crainte ſeroit bien plus grande, ſi tous les voiſins pouvoient être regardez comme protecteurs de celui qu'on veut détruire. 8o. Là où il n'y a nul commerce, il n'y a que miſere, & la miſere eſt une grande dépendance.

De tout cela l'Auteur conclut que dans l'état *d'impolice*, & de *non arbitrage*, ces chefs de villages, ces petits Souverains voiſins, ſont dans la plus grande & la plus terrible dépendance où ils puiſſent être les

uns à l'égard des autres. L'Auteur montre que le plus fort n'a aucune ſûreté d'être longtems le plus fort, puiſque les plus foibles offenſez étant liguez, ſoit par eſprit de crainte, ſoit par eſprit de vengeance, il peut devenir plus foible que ſes ennemis liguez; il peut encore ceſſer d'être le plus fort par l'âge & par les infirmitez, il peut laiſſer en mourant des enfans qui ſeront les plus foibles; il peut être vaincu par ſurpriſe. Ce plus puiſſant a même à craindre que ſes ſujets, qui le rendent le plus fort, ne viennent à ſe diviſer, à ſe revolter, à ſe joindre à ſes ennemis; alors il ceſſera d'être le plus fort. Tous ces ſujets de crainte ſont autant de veritables dépendances; ainſi non ſeulement ce Chef de village eſt dans la plus *grande dépendance* à l'egard de ſes voiſins; mais comme il ne tire ſa protection que de lui même, il eſt encore dans la plus *grande dépendance* où il puiſſe être à l'égard de ſes propres ſujets.

Or en ſuppoſant que ces 24 petits Souverains ſont convenus d'une police, ou de certains articles pour le commerce de leurs ſujets, & de ne plus uſer de force, ni d'aucune violence, pour obtenir leurs prétentions réciproques, ils diminueroient infiniment toutes ces ſources de *dépendance*. 1°. Ils auront des differends, mais ils ne pourront perdre que ce qui fait le ſujet du differend; ainſi ils n'auront plus à craindre, ni pour leur vie, ni pour leur

famille, ni pour leurs autres biens. Or quelle prodigieuse difference de dépendance? 2°. Un Souverain aura ses ennemis, mais ils ne seront plus poussez par la crainte d'en être prévenus, & détruits eux-mêmes, puisque la societé entiere prendroit vengeance de l'outrage, & détruiroit celui qui auroit détruit. Il aura donc beaucoup moins à craindre d'eux, sa dépendance sera donc beaucoup moindre. 3°. L'ennemi ne sera point poussé à détruire son voisin par l'esperance de profiter de ses depoüilles, puisque la societé entiere l'en empêcheroit; ainsi il aura un grand motif de moins. Or qui a un grand motif de moins de nuire, est beaucoup moins à craindre. Ainsi son voisin a plus de sûreté; c'est à dire, moins de dépendance. 4°. Quiconque pilleroit, quiconque tueroit, auroit à craindre non seulement la vengeance de la famille ou des amis du mort; mais il auroit à craindre la societé entiere; autre motif de plus pour le retenir, qui est d'autant plus fort, que la Societé entiere a plus de force que la famille du citoyen détruit, dont l'ennemi est beaucoup moins à craindre. Donc la *dépendance* de son voisin est beaucoup moindre. 5°. Là où il y aura de la sûreté, de la confiance, il y aura du commerce, & c'est le commerce qui bannit la misere, & qui procure l'abondance; ainsi c'est encore une grande dépendance de moins.

Novembre 1716.

L'application eſt aiſée à faire des Souverains de ces villages aux Souverains des nations d'Europe, ils ont leurs pareils, les autres plus forts, les autres moins forts; ils ont pareils ſujets de ſe craindre, & ils ont les mêmes paſſions; le plus puiſſant d'entre nos Souverains d'Europe doit craindre les ligues, il doit craindre que la ſupériorité de force ne paſſe de ſa maiſon dans une autre, comme cela eſt arrivé pluſieurs fois; il doit craindre les minoritez dans ſa Maiſon, les revoltes dans ſes Etats. Ces ſujets de craindre ſont très-grands, & en grand nombre; il a pour Juges ſes propres ennemis, & des ennemis mortels. Dès qu'il a pris les armes ſur le moindre ſujet, il eſt forcé de tout riſquer, ſa fortune, ſa famille, & ſa vie; c'eſt la plus *grande dépendance* où il puiſſe être, tant à l'égard de ſes voiſins qu'à l'égard de ſes propres ſujets. Or il peut diminuër infiniment cette dépendance, en ſignant avec tous ſes voiſins un traité de police perpétuelle, & d'arbitrage permanent.

Il aura dans ſes voiſins autant de juges, mais non plus des juges ennemis, ce ſeront autant de protecteurs, tous intéreſſez à le conſerver, & à lui rendre la même juſtice qu'ils voudroient qu'on leur rendît; il ſera lui même leur juge à ſon tour dans des cas ſemblables.

Dès qu'ils ſeront convenus de ne point augmenter, ni diminuër leur territoire,

dès qu'ils ſeront convenus des articles de commerce, & d'établir des chambres frontieres pour les procès des ſujets des Princes voiſins, ils n'auront plus de differends, ou ces differends ne ſeront preſque d'aucune importance ; ce qui diminuë infiniment la dépendance où l'on eſt des Juges ; ainſi l'on peut dire, que loin que les Souverains en entrant en arbitrage permanent augmentaſſent réellement leur dépendance, ils la diminueront au contraire *infiniment*, ſoit par rapport à leurs voiſins, ſoit par rapport à leurs ſujets.

Voilà en abregé le raiſonnement de M. l'Abbé de S. Pierre, qui nous a paru convaincant pour toute perſonne tant ſoit peu capable de matieres de raiſonnement ; & c'eſt ce qui compoſe preſque toute la premiere partie de ce troiſieme tome.

Il commence la ſeconde partie par une préface, dans laquelle il réduit le traité de police univerſelle d'arbitrage Européen à 24 articles fondamentaux, ſur le plan de la paix d'Utrecht, de Bade & du Nord. Voici ces 24 articles.

ARTICLES FONDAMENTAUX.

Premier Article.

Les Souverains préſens par leurs Plenipotentiaires ſouſſignez étant convenus des articles ſuivants, il y aura de ce jour à

Novembre 1716.

l'avenir une police permanente, une société de protection réciproque, & perpetuelle entre les dits Souverains, & même entre ceux qui dans la suite signeront le present traité, cette societé s'appellera *La Societé Européenne*, établie 1°, pour terminer *sans guerre*, & par la voye de l'arbitrage, leurs differends à venir. 2°, pour diminuer le nombre & l'importance de ces differends. 3°, pour se préserver à jamais de toutes guerres civiles. 4°, pour joüir tranquillement des avantages immenses d'un commerce perpétuel & universel. 5°, pour affermir à perpétuité leurs maisons sur le Trône. 6°, pour augmenter incomparablement davantage leurs richesses, leur indépendance, leur sûreté, & les richesses de leurs sujets.

Second Article.

Les derniers Traitez signez à Utrecht, à Bade en Suisse, & ceux qui seront signez entre les Couronnes du Nord, seront executez toujours dans toute leur étenduë, à moins que toutes les parties n'y fassent dans la suite quelques changemens d'un concert unanime, & la Societé en garentira l'execution.

Troisiéme Article.

Comme dans le Traité d'Utrecht le feu

Roi de France Loüis XIV. de glorieuse Memoire, en faveur de la paix, a renoncé pour le Roi de France Loüis XV. son arriere petit fils Mineur, à present regnant, & les descendans dud. Seigneur Roi Loüis XV. au Royaume, & Couronne d'Espagne, comme réciproquement le Roi d'Espagne Philippe V. en faveur de la même paix a renoncé, pour lui, & pour ses descendans, au Royaume & Couronne de France, renonciation qu'il a depuis solemnellement renouvellée, & comme le Duc d'Orleans, petit fils de France, à present Regent du Royaume, en conséquence du Traité de paix fait à Utrecht a renoncé pareillement, pour lui, & pour ses descendans, au Royaume & Couronne d'Espagne, il a été convenu pour la sûreté commune que ces renonciations auront à l'avenir leur plein & entier effet.

Quatriéme Article.

En cas que sur l'execution desd. Traitez ou sur quelque autre sujet, il naisse quelques differends entre les Souverains associez, ils ont déclaré & déclarent que pour les terminer ils renoncent pour toujours à la voye de la violence & des armes, & qu'ils acceptent pour toujours, pour eux & pour leurs successeurs, la voye de l'arbitrage, en la maniere dont ils sont convenus, & qui sera spécifiée ci après; ils

ſont même convenus que celui qui malgré cette convention prendroit les armes, & feroit des actes d'hoſtilité contre un des aſſociez, ſans l'autorité & le conſentement par écrit de la ſocieté Européenne, ſeroit regardé & traité comme perturbateur du repos public, & comme ennemi de cette Societé.

Cinquiéme Article.

Il y aura à Utrecht, ou telle autre ville dont les aſſociez conviendront à la pluralité des voix, une aſſemblée perpétuelle de vingt deux députez, plénipotentiaires, ou Senateurs, qui repréſentant chacun leur Souverain n'auront chacun qu'une voix, & formeront un Senat repréſentatif, appellé le Senat des Souverains, ou le *Senat Européen*, qui terminera pour la proviſion par ſa premiere Sentence à la pluralité des voix, & par ſa ſeconde Sentence aux trois quarts des voix pour la definitive tous les differends qui naîtront entre ces aſſociez, & qui n'auront pû être conciliez par l'entremiſe des Commiſſaires du Senat.

Sixiéme Article.

Le Senateur ne pourra opiner que ſuivant les inſtructions de ſon Souverain, & ſera révocable toutes fois & quantes par ſon maître.

Septiéme Article.

La ville de paix où s'assemblera le Senat des Souverains sera gouvernée en toute Souveraineté, avec ses dépendances, par le Senat, de maniere cependant que tous les interessez, comme les Magistrats, la Noblesse, le Clergé, & les autres Citoyens, trouvent des avantages plus grands à ce nouveau gouvernement qu'au gouvernement précedent.

Huitiéme Article.

Pour la plus grande sûreté de la societé Chrétienne, pour diminuer la dépense commune, & pour l'avantage du commerce par terre, & par mer, avec les Souverains non Chrétiens, le Senat conclurra avec chacun d'eux des traitez, par lesquels il sera convenu que les derniers Traitez faits entre les Souverains Chrétiens, & les Souverains non Chrétiens, pour le commerce, & pour les frontieres, que les Traitez de ces Souverains non Chrétiens faits entre eux seront toujours executez, & que s'il arrivoit entre ces Souverains non Chrétiens des differends pour cette execution, ou pour d'autres causes, ils ne prendront jamais les armes & ne feront aucun acte d'hostilité, mais qu'ils s'en rapporteront au jugement du Senat, qui demeurera

garand de l'execution des Traitez, & qui contribuëra de tout son pouvoir à l'execution de ses jugemens, & à cet effet le Senat prendra desdits Souverains non Chrétiens, & leur donnera réciproquement toutes les sûretez convenables.

Neuviéme Article.

La societé Européenne ne se mêlera point du gouvernement intérieur de chaque Etat, elle donnera seulement ses soins, & employera son autorité & ses forces, pour prévenir, ou pour arrêter les guerres civiles.

Dixiéme Article.

La societé Européenne employera de même son autorité, & ses forces, tant pour empêcher que pendant les Minoritez, les Regences, & autres tems de foiblesse, il ne soit fait aucun préjudice à l'héritier, ni en sa personne, ni en ses biens, que pour maintenir la concorde, la subordination & le bon ordre dans le gouvernement.

Onziéme Article.

Les Souverainetez hereditaires demeureront hereditaires, les électives demeureront électives, le tout selon l'usage de chaque nation, & parmi les nations où il y a des Traitez, des conventions entre le

Souverain & le peuple, entre le Chef & les membres, entre le Roi & la Republique, comme les conventions Parlementaires, les Capitulations Impériales, les *Pacta conventa*, &c. ces Traitez seront exactement observez, & le Senat en garentira l'observation.

Douziéme Article.

Les Souverainetez Chrétiennes auront toujours les mêmes limites qu'elles ont presentement, suivant les derniers Traitez; ainsi aucun Territoire ne pourra être démembré d'aucune Souveraineté, ni aucun autre n'y pourra être ajoûté.

Treiziéme Article.

Le Roi d'Angleterre, & le Roi de Pologne, pourront retenir leurs Souverainetez d'Allemagne, mais ils n'auront chacun qu'une voix au Senat, de même un Electeur, ou autre Prince Souverain de l'Empire, pourra être élû Empereur; hors ce cas nul Souverain ne pourra posseder ou gouverner deux Souverainetez, & il ne pourra point entrer dans les Maisons Souveraines regnantes d'autres Souverainetez que celles qui y sont actuellement, soit par succession, pactes de maisons, élection, donation, testament, cession, vente, conquête, soumission volontaire, ou autrement.

Quatorziéme Article.

Les Souverains ne pourront demander l'execution d'aucun échange de territoire ni d'aucun Traité, qu'il n'ait été agréé & ratifié dans le Senat, & il demeurera garand.

Quinziéme Article.

Nul ne pourra prendre le titre de Souverain d'aucun païs, ou Territoire, s'il n'en est en actuelle possession suivant les derniers Traitez.

Seiziéme Article.

Les Souverains qui vont signer le present Traité ont déclaré s'être mutuellement tenus quittes de toutes dettes actives, de toutes prétentions, & de tous droits qu'ils pourroient exercer contre les autres, & particulierement sur le Territoire les uns des autres, ce qui a été promis par leurs derniers Traitez sera executé, & s'il y avoit quelque contestation sur cette execution, le Senat en demeurera arbitre. Ils ont de plus déclaré qu'ils tenoient dès-à-present quittes de pareilles dettes, droits, & autres prétentions, tous les Souverains qui signeront le present Traité, comme reciproquement ceux qui signeront seront censez, en signant, avoir tenu quittes de pareilles prétentions ceux qui l'auront déja signé, & qui le signeront après eux.

Dix-septiéme Article.

Le Senat offrira ſa médiation, & ſon arbitrage, aux Souverains non encore aſſociez qui ſeront en guerre, & fera agir ſes forces contre celui qui refuſera ſon arbitrage, & ſi tous deux l'acceptent, tous deux ſeront obligez de licentier leurs troupes, & le Senat reglera leurs prétentions reciproques.

Dix-huitiéme Article.

Le Senat Européen établira en differentes villes frontieres des Etats voiſins des chambres, des Juges députez pour juger en dernier reſſort les conteſtations qui naîtront entre les ſujets des différens Souverains.

Dixneuviéme Article.

Le Senat travaillera inceſſamment à rediger par articles à la pluralité un reglement pour ces Chambres frontieres, que l'on y obſervera par proviſion; mais ces articles pourront être changez aux trois quarts des voix : en attendant ce reglement, on y obſervera les loix ordinaires, & les articles dont on eſt convenu ſur le commerce dans les derniers Traitez.

Vingtiéme Article.

Les vingt-deux voix qui composeront l Senat Européen seront 1°. France. 2°. E pagne. 3°. Portugal. 4°. Angleterre & Ha nover. 5°. Hollande. 6° Dannemark. 7 Suede. 8°. Prusse. 9°. Pologne & Saxe. 10 Curlande & associez. 11°. Moscovie. 12 Autriche. 13°. Palatin & associez. 14°. Le Archevêques Electeurs & associez. 15°. Lo raine & associez. 16°. Baviere & associe 17°. Suisse & associez. 18°. Sicile & Savoy 19°. Gennes. 20°. Florence & associe 21°. Rome. 22°. Venise.

Vingt-uniéme Article.

Les Souverains associez contribuëront la dépense necessaire pour maintenir la so cieté, & pour la conservation commun & particuliere des associez, à proportio chacun du revenu de leur Etat, déductio faite des charges.

Vingt-deuxiéme Article.

Les contingens ou contributions an nuelles & ordinaires seront reglées par pro vision à la pluralité des voix ; mais aprè que les Commissaires du Senat auront pri dans chaque Etat les éclaircissemens ne cessaires, on fixera pour trente ans au

 troi

trois quarts des voix ces contingens ordinaires, sur lesquels se regleront toujours les contingens extraordinaires.

Vingt-troisiéme Article.

Si après le reglement définitif des contingens il se trouve que quelque Souverain a trop payé par provision, & que quelque autre ait payé trop peu, celui qui aura trop payé sera remboursé par le Senat, avec interêts des mêmes deniers que fournira au Senat, avec interêts, celui qui aura trop peu payé.

Vingt quatriéme Article.

On ne changera rien aux articles fondamentaux ci-dessus exprimez, sans le consentement unanime de *toutes* les voix; mais à l'égard des autres articles, dont on pourra convenir ci-après pour l'utilité commune des associez, le Senat des Souverains pourra toujours aux trois quarts des voix y ajoûter, ou y retrancher ce qu'il jugera à propos.

Avertissement.

Il n'est pas difficile de voir que ces 24 articles fondamentaux une fois signez, les Plénipotentiaires assemblez conviendront bientôt à la pluralité des voix de plusieurs articles *importans*, pour la sûreté, pour la

durée, & pour tous les autres avantages de la société Européenne ; mais enfin il est certain que tant que ces 24 articles, ou d'autres équivalens, ne seront pas signez, tous les Traitez que les Souverains ont faits, ou pourront faire avec leurs voisins, n'ont & n'auront jamais aucune solidité.

Monsieur l'Abbé de S. Pierre parcourt dans cette seconde partie les interêts de tous les Potentats Chrétiens, & il montre qu'outre plusieurs motifs qui sont communs entre eux, ils en ont encore plusieurs, ou personnels, ou particuliers, pour signer ce Traité. Nous nous arrêterons seulement à l'article de Venise, parce que les motifs qui peuvent être communs à tous y sont amplement développez ; car pour les motifs personnels qui regardent les autres Souverains en particulier, quoiqu'ils soient très-forts, nous sommes forcez de renvoyer le Lecteur à l'ouvrage.

S'il est vrai, dit l'Auteur, que dans l'Etat d'*impolice*, ou de non arbitrage, où sont encore entre eux les Souverains & les Etats de l'Europe, il n'y ait aucun avantage pour la Republique de Venise qu'elle ne trouve dans le Traité de police suprême ou d'arbitrage Européen, & si au contraire dans ce Traité de police, ou d'arbitrage, il y a pour cette Republique des avantages immenses qu'elle ne sçauroit trouver dans l'*impolice*, & dans le *non arbitrage*, il est certain qu'elle n'a rien à négocier avec les

Etats Chrétiens, qui soit en même tems plus important & plus pressé, que la signature des 24 articles fondamentaux de ce Traité.

Or il est certain d'un côté, que dans le *non arbitrage* il n'y a aucun avantage pour la Republique qui ne soit pour elle dans le Traité d'arbitrage, & il est certain de l'autre qu'il y auroit pour elle dans ce Traité des avantages immenses, qu'elle ne sçauroit trouver dans le non arbitrage.

Donc la Republique n'a rien à négocier avec les Souverains Chrétiens, qui soit en même tems plus important & plus pressé que ce Traité.

L'Auteur n'a à prouver que cette seconde proposition, & voici comment il s'y prend.

L'Etat de Venise, non plus que tout autre Etat, ne peut être consideré que par rapport au dedans, & par rapport au dehors. Or, par ces deux rapports il n'y a aucun avantage pour cette Republique dans le *non arbitrage*, qui ne se trouve dans le Traité d'arbitrage.

Voici comment il continuë sa démonstration. On ne peut envisager le dedans de la Republique que de six côtez principaux, qui embrassent tous les autres; *police*, *justice*, *finances*, *commerce*, *milice*, *& autorité sur les sujets*. Or le traité d'arbitrage, loin d'ôter aucun avantage à la Republique d'aucun de ces côtez, lui en procurera au contraire de très-grands.

1°. A l'égard de la *police*, il est évide[n]
que tout ce qui contribuë le plus à form[er]
une bonne police, Colleges, Hôpitaux[,]
Manufactures, Arts, Métiers, Acad[e]mies, & que tout cela se perfectionnero[it]
bien davantage, s'il n'y avoit plus de gue[r]res à craindre, ni au dehors, ni au dedans[;]
c'est que pour rendre ce progrès pl[us]
prompt, il est necessaire que ceux qui go[u]vernent ayent le loisir & l'attention nece[s]saires pour inventer les moyens propres [à]
remedier aux maux ordinaires, & à pro[cu]rer des biens nouveaux; il faut enco[re]
qu'ils ayent des fonds à employer à ces éta[]blissemens. Or qui ne voit que la guer[re]
actuelle, ou les précautions contre le[s]
guerres futures, leur ôtent & ce loisir & ce[s]
fonds, que le traité d'arbitrage lui donne[]roit.

2°. Il n'est pas moins évident *que la ju[s]tice* est bien mieux observée, que l'on [a]
bien plus de loisir & de moyens de perfec[]tionner les loix civiles durant la paix, q[ue]
durant la guerre. Or la paix seroit perpé[]tuelle.

C'est une grande playe pour certai[ns]
Etats d'avoir rendu vénales les charges d[e]
judicature. Or par le traité d'arbitrag[e]
cette playe se gueriroit peu à peu.

3°. A l'égard *des finances*, comme le trai[]té d'arbitrage garantiroit l'Etat de tout[e]
guerre, les sujets seroient pour toujou[rs]
exempts des subsides extraordinaires desti[]

nez à cet uſage, & les provinces frontieres qui ſont ruinées en tems de guerre, ſeroient les plus abondantes par le commerce en tems de paix : d'ailleurs, on ſçait combien la guerre dérange la perception des revenus publics, & combien ſont à charge à l'Etat ceux de qui l'on eſt ſouvent forcé de prendre des avances par des Traitez.

4°. A l'égard du *commerce*, dès qu'il n'y auroit plus de Pirates ſur la mer Adriatique, n'eſt il pas évident qu'il y auroit un beaucoup plus grand commerce intérieur par mer, & que dès qu'il n'y auroit plus de bandits en Italie, le commerce ſeroit encore plus grand par terre.

5°. A l'égard de la *Milice* deſtinée pour aſſûrer la tranquillité intérieure de l'Etat contre les ſeditieux, dès que par le traité d'arbitrage la Republique ſeroit ſûre d'un ſecours prompt & tout puiſſant de la part du Corps Européain, & par conſéquent de la part de tous ſes voiſins, avec trois fois moins de troupes, elle ſeroit trois fois plus en ſûreté.

6°. A l'égard de l'*autorité* ſur les peuples, c'eſt-à-dire, à l'égard des ſujets de crainte que pourroient avoir ceux qui gouvernent de la part de ceux qui ſont gouvernez, qui eſt une veritable dépendance, n'eſt-il pas évident que cette autorité de l'Etat s'augmenteroit à meſure que les réſiſtances & les ſéditions ſeroient moins à

craindre. Or avec une protection tou puiſſante pourroit-on jamais craindre a cune réſiſtance , aucune ſédition ? Ai n'eſt-il pas évident que de ce côté-là ce qui gouvernent auroient encore plus d'a torité , & ſeroient par conſéquent da une beaucoup moindre dépendance ?

On peut donc dire, que la Republiq de Veniſe , à la conſiderer par tous les c tez du gouvernement du dedans , ne p droit rien au Traité de police Européain mais qu'elle en tireroit au contraire d avantages ineſtimables ; ainſi il n'eſt pl queſtion que d'éxaminer tous les côtez gouvernement par rapport au dehors ; ces côtez ſe réduiſent auſſi à ſix principau qui embraſſent tous les autres ; *commer étranger* ; *ligues défenſives* , *conquêtes act ves* , *conquêtes paſſives* , *troupes* , *dépenda ce à l'égard des voiſins*. Or on va voir q de tous ces côtez le traité d'arbitrage l ſera très-avantageux.

1°. Si *le commerce étranger*, quoi qu'i terrompu , quoi qu'incertain , ne laiſſe p d'être d'un grand profit , quel profit peut pas attendre la Republique d'un con merce qui ne ſera plus interrompu , & q ſera regardé de tout le monde comme ina terable.

2°. Si les *ligues défenſives* partiale paſſageres , incertaines , peu puiſſante ſont cependant encore ſi avantageuſes à Republique pour ſa conſervation , qu

avantage ne tirera t-elle pas d'une ligue totale, sûre, perpétuelle, & toute-puissante.

3°. A l'égard des *conquêtes actives*, elle renoncera par le traité d'arbitrage à en faire sur ses voisins, mais en recompense tous ses voisins renonceront par le même Traité à en faire sur elle; c'est à dire, qu'elle sera pour jamais à couvert des conquêtes passives. Or qui ne voit combien cette renonciation réciproque lui seroit avantageuse, & s'il est démontré que les plus puissans tireront de grands avantages d'une pareille renonciation, par la diminution de la dépense, par la continuité du commerce, par le perfectionnement de la police au dedans, & parceque la superiorité de puissance n'est pas durable dans une Maison, ni dans un même Souverain, s'il vit longtems, & que ceux du côté de qui elle passe peuvent à leur tour conquerir sur ceux qui cent ans auparavant étoient les conquerans; à combien plus forte raison la chose est-elle démontrée pour les Vénitiens, qui quant à present n'ont pas sur tous leurs voisins cette supériorité de puissance?

4°. On sçait combien les *troupes* ont coûté, & coûtent encore à la Republique en tems de guerre, & combien lui coûtent les seules précautions en tems de paix, & cependant elle n'a pas les trois quarts de la sûreté contre les ennemis du dehors, qu'elle

auroit par l'*arbitrage*, en faisant une dépense moindre des trois quarts

5°. Il est certain que la Republique est dans la *dépendance* de ses voisins à proportion qu'elle a de maux considerables à craindre, comme il est certain que ses voisins sont dans la dépendance à son égard, à proportion des maux qu'ils ont à en craindre. Or qui ne voit que tous renonçans à conquerir, que tous convenans de ne jamais interrompre le commerce, & de terminer à la pluralité des voix, & non plus par la force, leurs differends futurs, & de punir de punition suffisante, & comme perturbateur du repos public, quiconque prendroit les armes, elle n'auroit rien à craindre d'eux, comme ils n'auroient rien à craindre d'elle. Ainsi par le Traité d'arbitrage elle diminueroit infiniment *la dépendance* où elle est présentement à leur égard; c'est à dire, que tous ensemble seroient alors par cette seule convention dans une veritable & parfaite *indépendance*, tant à l'égard de leurs voisins, qu'à l'égard de leurs propres sujets.

On ne peut considerer la Republique, ni tout autre Etat, que par ces douze principaux côtez. Or loin qu'elle perdît rien de ses avantages par le traité de police Européaine, à la considerer par tous ces côtez, il est évident qu'elle en tireroit des avantages immenses, dont elle n'a *rien à négo-*

cier avec les Souverains Chrétiens, *qui soit en même tems plus important*, *& plus pressé, que les 24 articles fondamentaux de ce traité.* Et comme par la même démonstration on voit que tous les autres Souverains tireroient par ces articles des avantages semblables, il est visible *que la Republique ne sçauroit trouver un traité plus facile à conclure avec eux.* Tel est en abregé le raisonnement de Mr. l'Abbé de S. Pierre, sur les avantages que les Princes retireront de l'arbitrage, qui nous a paru une démonstration parfaite ; il nous reste à dire un mot de trois discours qui sont à la fin de ce tome.

Le premier est un Extrait *des Mémoires du Duc de Sully*, principal Ministre d'Henry IV. avec des Remarques sur les differens articles ; il paroit évident par ces *Memoires* que ce projet d'arbitrage Européain étoit un Traité sérieux que Henry IV. avoit proposé à la Reine Elizabeth, au Roi Jacques son successeur, aux Hollandois, aux Rois de Dannemark, de Suede, de Pologne, à la plûpart des Princes d'Allemagne, aux Véniticns, au Pape, & à beaucoup d'autres Potentats, & qu'il avoit été approuvé de ces puissances, à un article près, c'est qu'ils vouloient que chacun demeurât dans les bornes de son territoire actuel, & sans guerre, au lieu que Henry le Grand proposoit de diminuer le territoire actuel de la Maison d'Autriche, com-

me trop vaste, & d'en faire part aux moi puissants. De là l'Auteur conclut que droiet de traité qu'il propose est dans l fond le même que celui que proposoit Henry IV. & qu'il n'y change que l'article qu vouloient changer les Souverains ; en effet il propose que tout demeure en l'état qu'i a été reglé par les derniers traitez, ce qu rend la chose incomparablement plus faci le. Il est vrai qu'en éclaircissant le projet il l'a accommodé à l'état présent des affai res de l'Europe. Mais Henry IV. l'avoit ac comodé à l'état des affaires de son tems.

Du reste, dès qu'il demeure constant que ce projet a deja été proposé & agréé, il en tire un argument invincible contre l'objection de ceux qui croyent que les Souverains regarderont comme un grand obstacle de préferer, pour terminer leurs differends, la voye du Jugement de leurs pareils, à la voye de la force ; car enfin cette soumission, cette prétenduë dépendance, ne faisoit aucune peine ni à Henri IV. ni aux autres Souverains : preuve certaine que par le Traité d'arbitrage ils sentoient bien que loin d'augmenter les sujets de crainte qu'ils avoient, c'est-à-dire, *la dépendance veritable* où ils étoient à l'égard des autres, ils la diminueroient au contraire infiniment, & que dans la necessité où est tout Souverain d'avoir toujours ses voisins pour Juges, il lui étoit incomparablement plus avantageux de les avoir pour Juges, perpe-

tuellement interessez à sa conservation, que de les avoir pour Juges presque toujours vivement interessez à sa destruction.

Le second discours est un recueïl de considerations qui font voir que dans l'établissement préalable de lapolice suprême de l'arbitrage Européain, les croisades contre les Turcs sont trop difficiles, trop foibles, de trop peu de durée, par conséquent infructueuses aux Souverains chrétiens; mais que cet établissement une fois fait, la Croisade seroit facile, très-puissante, & très-avantageuse pour tous les Souverains, & particulierement pour ceux qui sont voisins de ces infidelles. Nous y renvoyons le Lecteur, & nous croyons qu'il trouvera ces considerations très solides.

Enfin, le troisiéme discours contient plusieurs Reflexions, qui font voir le progrès que fait parmi les Nations, le droit des gens, & la bonne politique. Chaque Nation a déja senti les avantages communs que les ennemis mêmes en guerre ouverte, tirent des trêves, des cartels, des commerces necessaires, des Traitez de contribution. Les Sciences font des progrès sensibles, malgré les guerres, pourquoi la politique seroit-elle la seule qui n'en fît pas? Or il est impossible que la politique fasse encore un pas, sans que tous les gens d'esprit voyent clairement que tous les avantages que produit aux chefs de famille d'une nation & au chef de cette nation,

la police nationale & particuliere de cette nation, ces mêmes avantages seront procurez à proportion aux Nations d'Europe; & aux Chefs de ces Nations, *par la police universelle Européaine.* En lisant ces reflexions le Lecteur ne se contente plus de conclure que ce Traité de police Européain *est possible*; il se trouve encore obligé à croire que vû que l'esprit humain va toujours en croissant, il est impossible que ce traité ne soit pas un jour goûté de ceux qui gouvernent, & ne soit enfin executé.

Nôtre extrait est un peu long; mais si l'on considere l'importance du sujet, on le trouvera sans doute encore trop court, & nous ne l'abregeons que pour engager le Lecteur à voir dans l'ouvrage même dans une juste étenduë les considerations que nous avons été forcez de mettre en racourci; il aura la satisfaction d'en lire beaucoup d'autres très-sensées, & très-importantes sur les Interêts du Roi de Portugal, du Roi de Sicile, du Roi de Suede, de l'Angleterre, de la Hollande, de la France, & des autres, dont nous n'avons pû faire aucune mention.

ARTICLE CXXXV.

ORAISONS FUNEBRES DE Loüis le Grand, Roi de France & de Navarre.

LE Public attendoit & demandoit avec impatience que nous fissions pour le *Novembre* 1716.

plus grand de nos Rois, ce que nous avons fait pour les Dauphins, son fils & son petit fils. Nous n'avons differé une année à donner les Extraits des oraisons funebres de ce Prince, que pour les réünir sous un point de vûë. L'Eloquence Françoise parvenuë à sa perfection a eû dans ce Prince un objet digne d'elle : on va voir comment nos plus grands Orateurs ont sçû diversifier la même matiere ; & comment nous avons choisi dans leurs pieces les endroits qui nous ont paru les plus achevez ; ces endroits réünis formeront un éloge de Loüis le Grand qui ne peut manquer de plaire.

Oraison funebre de très Haut, Très Puissant & Très-Excellent Prince, Loüis XIV. Roi de France & de Navarre, prononcée en l'Eglise de l'Abbaye Royale de Saint Denys le vingt troisiéme jour d'Octobre 1715. Par Messire Honoré de Quiqueran de Beaujeu Evêque de Castres. A Paris, chez Etienne Papillon ruë Saint Jacques 1715. *In 4°. pages* 48.

Fecisti me spectabilem super omnes homines, Domine Deus.

Vous m'avez élevé au dessus des autres hommes, o mon Dieu, pour m'exposer à leurs yeux comme un spectacle digne de leur admiration. 1. Paral. ch. 17. v. 17.

Monsieur l'Evêque de Castres, choisi pour être le premier Panegyriste du Roi,

a emprunté les paroles d'un Roi ,,. C'e
,, ainsi , dit-il , que s'exprimoit le plu
,, vrai & le plus modeste de tous les Rois
,, dans une de ses heureuses saillies de s
,, fidelle reconnoissance. C'est ainsi qu
,, s'exprime nôtre respectueuse admiratio
,, pour le Feu Roi , dans le premier trans
,, port de nôtre juste douleur ; & c'est ain
,, si qu'il auroit pû s'exprimer lui même ,
,, la vûë de cette haute élévation dont i
,, sçavoit mieux que personne qu'il n'étoi
,, redevable qu'à son Dieu. Pendant plu
,, d'un demi siécle toute la France , tout
,, l'Europe , tout l'Univers , n'a cessé d'ad
,, mirer le grand Prince que nous pleuron
,, si amérement aujourd'hui ; & dans c
,, moment fatal où les Rois confondu
,, avec les autres hommes, ne peuvent évi
,, ter de se montrer tels qu'ils sont , Loüis
,, paroît plus grand que le Roi ; cet œi
,, intrepide qu'il jette sur le cercueil où i
,, faut entrer , l'éleve au dessus de son Trô-
,, ne & de toute sa gloire, & la mort par sa
,, lenteur ne semble le respecter pendant
,, huit jours , que pour réünir tous les suf-
,, frages à publier qu'il est veritablement
,, supérieur aux autres hommes. Gloire
,, vous soit renduë , ô mon Dieu , à vous
,, qui avez daigné élever ce Prince au des-
,, sus des autres pour en faire un spectacle
,, digne de l'admiration de l'univers & de
,, tous les siecles. Ce n'est donc point ici
,, un de ces éloges injustement arrachez à

„ la complaisance des Ministres de l'Autel ;
„ c'est un tribut , & un tribut indispensa-
„ ble que doit la Religion , & les Ambroi-
„ ses s'empresseroient de rendre à la Majes-
„ té , à la piété & à la Religion d'un Roi
„ digne de porter le nom de Fils aîné de
„ l'Eglise, & véritablement Très-Chrétien.
„ Loin d'ici donc ces langues si long-tems
„ & si servilement prostituées à la flaterie ;
„ la nôtre , toujours consacrée à la verité
„ & à la justice , n'a besoin ni de leurs
„ artifices , ni de leurs mensonges , pour
„ loüer à la face des Autels un Prince
„ dont la felicité, la sagesse & la Religion ,
„ vous convaincront que ce n'est que de la
„ crainte de Dieu qu'on peut esperer une
„ gloire solide , & une felicité parfaite.

„ Quel spectacle en effet fut jamais plus
„ propre à nous en convaincre ? Quel spec-
„ tacle fut jamais plus propre à nous dé-
„ tromper ? O vous que vôtre naissance ,
„ vos emplois , vos Dignitez , vôtre Mi-
„ nistere destinent à régir , à gouverner, à
juger , instruire les peuples , venez , ve-
nez au pied de ce tombeau , & par l'état
humiliant où vous voyez enfin un hom-
mes plus élevé au dessus de vous que vous
ne l'êtes au dessus des peuples , venez
apprendre ce que vous devez être , & ce
que vous serez plutôt que vous ne pen-
sez.

„ Où en seroit le Roi , si la crainte de
Dieu n'avoit été profondément gravée

„ dans ſon cœur ? Où en ſeroit le Roi ? (
„ Trône renverſé, ces trophées abatus, c
„ lauriers flétris, ce ſceptre briſé, cet
„ couronne miſe en pieces, ce Diadém
„ arraché d'un front plus affreux déſo
„ mais qu'il n'étoit auguſte; ces arcs trion
„ phaux changez en appareils lugubres
„ ces ſtatuës éplorées & gemiſſantes, c
„ vains quoique juſtes applaudiſſemens
„ terminez par des éloges funebres; c
„ loüanges peut-être autrefois trop chan
„ tées négligées aujourd'hui par l'ingra
„ titude des uns, ternies par la maligni
„ té desautres; cette gloire éclipſée, cet
„ te majeſté anéantie; que reſte-t-il
„ Loüis, qu'une place plus honorable pou
„ ſes cendres dans le centre de la corrup
„ tion, mais plus terrible pour ſon ame a
„ Tribunal de ce Dieu qui juge ſi ſevere
„ ment les juſtices, qui punit ſi puiſſam
„ ment les Püiſſances; au Tribunal d
„ ce Roi du Ciel, qui décide ſans appe
„ du ſort des Rois de la terre. Depoüillé
„ de tout, ſeul devant ſon Dieu, ſuivi ſeu-
„ lement de ſes œuvres, bonnes, ou mau-
„ vaiſes, livré aux témoignages ou aux
„ reproches de ſa conſcience, chargé de
„ rendre compte d'un regne dont l'autori-
„ té & la durée ſont ſans exemple, reſpon-
„ ſable de tout le bien qu'il auroit pû faire,
„ reſponſable de tout le mal qu'il auroit pû
„ prévenir, reſponſable...... & accuſé,
„ peut-être par les flateurs qui l'ont trom-

„ pé ; certainement par un ennemi plus
„ avide de son sang, & de son ame, que
„ les courtisans ne l'étoient de ses regards
„ & de ses graces. Où en seroit le Roi si
„ comme ce Heros du Paganisme *, il
„ avoit attendu au lit de la mort à recon-
„ noître qu'il étoit mortel, s'il ne s'étoit
„ servi de toute sa puissance pour faire res-
„ pecter celle de Dieu, si la crainte de
„ Dieu n'avoit été profondément gravée
„ dans son cœur ? où en seroit-il avec sa
„ naissance, avec toutes ses victoires,
„ avec toute sa renommée ? où en serions
„ nous, nous mêmes ? Avec quelle crainte
„ ne répandrions nous pas ici nos cœurs
„ & nos prieres pour le salut de son ame ?
„ Si nous n'avions été témoins de la soli-
„ dité de sa foi, comme de la felicité de
„ son regne ; de la sincerité de sa conver-
„ sion, comme de la sagesse de son gou-
„ vernement ; de la perseverance de ses
„ vertus, comme des circonstances édifian-
„ tes de sa mort ; mort précieuse, qui
„ acheve de nous convaincre que Dieu a
„ voulu élever le Roi au dessus des autres
„ hommes, pour nous le proposer comme
„ un spectacle digne de nôtre admiration.

„ Digne de nôtre admiration, par le bon
„ usage qu'il a fait de la félicité de son
„ regne.

„ Digne de nôtre admiration, par la sa-
„ gesse de son Gouvernement.

* *Mac.* 1.

„Digne de nôtre admiration, par so
„ amour pour la Religion.

„ Vous allez donc voir dans les troi
„ Parties de ce discours, que Dieu avoi
„ élevé le Roi au dessus des autres hommes
„ pour l'exposer à leurs yeux comme u
„ spectacle pour le monde, comme u
„ spectacle pour les hommes, comme u
„ spectacle pour les Anges.

„ Spectacle pour le monde, & pour l
„ monde le plus corrompu, par le bo
„ usage qu'il a fait de la félicité de so
„ regne; spectacle pour les hommes, &
„ pour les plus grands hommes, par la
„ sagesse de son Gouvernement; spectacle
„ pour les Anges, & pour les gens de
„ bien, par son amour pour la Reli-
„ gion.

Toutes les beautez qu'une imagination heureuse peut répandre dans un discours, brillent dans celui de Monsieur de Castres, il parle toujours avec esprit, & il parle toujours en Evêque. Ce qu'il dit de la conversion du Roi est pensé noblement, chrétiennement, veritablement. " Je vois
„ peu de Souverains, & même peu de par-
„ ticuliers, qui n'ayent abusé de leur for-
„ tune; qui n'en abusent tous les jours, &
„ à qu'il n'ait fallu des revers pour les rap-
„ peller à Dieu. Salomon ne se laissa-t-il
„ pas enyvrer à sa trop grande félicité, ne
„ fut-elle pas l'occasion de sa déplorable
„ chûte? ne le dissimulons point ici, mes

„ chers Auditeurs, l'Eglise n'a jamais plus
„ tremblé pour le Salut du Roi, que quand
„ elle l'a vû au plus haut de sa puissance:
„ je vois un Prince à la fleur de son âge,
„ victorieux, conquerant, chéri de ses
„ sujets, redouté de ses voisins, supérieur
„ à ses ennemis, tendre, foible, complai-
„ sant, sensible, maitre de ses actions,
„ esclave de ses désirs, encore plus esclave
„ de ses désirs, que maître de ses actions,
„ autorisé par les détestables flateries des
„ uns, par la timide complaisance des
„ autres, par les exemples du plus grand
„ nombre, sûr d'être applaudi quoiqu'il
„ fasse; quelle main charitable pourra
„ l'empêcher de périr dans le précipice,
„ au milieu de tant de mains séduisantes
„ qui se présentent, ou pour l'y retenir,
„ ou pour l'y replonger? Malheur à vous,
„ dit un Prophete, qui tenez à l'iniquité
„ par les liens de la vanité, & qui vous
„ précipitez dans l'abîme sur le char or-
„ gueilleux de vos triomphes, qui pourra
„ vous arrêter dans une course si périlleu-
„ se? Je vois un David pécheur, & Dieu
„ ne suscite point de Prophete intrépide; je
„ vois un Théodose coupable, & je ne
„ m'attends point à des Ambroises. Plaise
„ à vôtre miséricorde, ô mon Dieu, pour
„ sauver ce Prince plus infortuné par ses
„ foiblesses que redoutable par ses victoi-
„ res, plaise à vôtre miséricorde de sus-
„ pendre vos bienfaits, & de lui faire sen-

,, tir...... que dis-je, Messieurs, c'est
,, nous, cœurs endurcis, c'est à nous
,, qui il faut des châtimens pour nous cor
,, vertir ; mais pour convertir le Roi, il n
,, faut que des bénédictions, & des béné
,, dictions abondantes : ce qui endurcit le
,, cœurs lâches & perfides, pénétre c
,, cœur plein de gratitude & de reconnois
,, sance : s'il résiste aux premieres graces
,, il ne résistera pas aux secondes ; s'il abu
,, se des secondes, il fera un meilleur usa-
,, ge des troisiémes ; s'il retombe après les
,, troisiémes, quand il s'apperçoit enfin
,, que loin de se lasser & de s'irriter de tant
,, de rechûtes, Dieu multiplie sur lui ses
,, faveurs & ses bénédictions ; quand il
,, considere que son Createur qu'il offense
,, chaque jour, ne donne pourtant d'au-
,, tres bornes à sa liberalité, que celles des
,, désirs même du pecheur qui lui resiste,
,, quand il se voit au comble de ses vœux,
,, quand il voit ses ennemis terrassez, &
,, toute l'Europe réduite devant lui au res-
,, pect, à l'admiration & au silence : c'est
,, alors qu'il rentre en lui même, c'est
,, alors qu'il a honte de son peché ; c'est
,, alors qu'il prend la genereuse résolution
,, de briser toutes ses chaînes, il n'écoute
,, plus que les sages conseils de ces ames
,, ingénieuses & éclairées, qui sçavent pro-
,, fiter des heureuses dispositions d'un cœur
,, penitent pour l'élever à la perfection de
,, l'amour & de la justice.

„ Ce furent les playes redoublées de
„ l'Egypte qui acheverent d'endurcir Pharaon, & de le précipiter dans les abîmes
„ de la mer avec toute son armée, ce sont
„ les prosperitez accumulées sur la France
„ qui déterminent le Roi à venir laver
„ tous ses pechez dans le bain salutaire du
„ sang de Jesus Christ, pour travailler
„ pendant tout le reste de sa vie à y attirer
„ toute sa Cour, & tout son Royaume
„ avec lui. Et si S. Paul a eû raison de dire
„ que Dieu suscita Pharaon pour faire voir
„ jusqu'où peut aller l'endurcissement volontaire d'un pécheur, que des châtimens redoublez précipitent dans des rechûtes inexcusables ; ne pouvons nous
„ pas dire que Loüis a été choisi de Dieu
„ dans ces derniers tems pour nous apprendre ce que peut la fidelle cooperation de la volonté éclairée par de sages
„ conseils, dirigée par de prudentes lumieres, supportée avec patience, conduite avec ménagement ; mais prévenuë, soutenuë & déterminée par la grace, pour renoncer à ses habitudes, &
„ pour profiter des graces qu'une miséricorde ineffable ne cesse jamais de repandre même sur nos égaremens, pour les
„ terminer par une conversion sincere ?

„ Après un tel exemple, dites, dites si
„ vous l'osez, que Dieu vous commande
„ des choses impossibles, dites que vous ne
„ pouvez résister à vos passions ; pour vous

„ s'aſſûrer dans le libertinage, mettez vo
„ ſous le rempart de l'hereſie, vous ne la
„ ſerez pourtant pas dans le ſecret de vo
„ tre cœur d'être frappé d'un ſpectacle au
„ nouveau que celui d'un grand Roi q
„ fait un ſi bon uſage de la félicité de ſo
„ regne.

ARTICLE CXXXVI.

ORAISON FUNEBRE DE TRES *Haut, très-puiſſant & très-excellen Prince, Loüis XIV. Roi de France & d Navarre, prononcée à Paris, dans l'Egliſe de nôtre Dame, en preſence de Monſeigneur le Duc d'Orleans, Regent d Royaume, de Monſeigneur le Duc d Bourbon, & de Monſeigneur le Comte d Charolois, le 28 Novembre 1715. Pa Meſſire Jacques Maboul, Evêque d'Alet* A Paris, chez François Fournier ruë S Jacques 1715. *In* 4°. pages 37.

In fine hominis denudatio operum illius.

La mort de l'homme nous découvre le vrai des actions de ſa vie. Eccleſ. XI. v. 29.

MOnſieur l'Evêque d'Alet a ſoutenu dans cet éloge d'un grand Roi la reputation que d'autres diſcours du même genre lui ont ſi juſtement acquiſe. Son texte, choiſi heureuſement, prévient d'abord,

les beautez naturelles de ſon expreſſion, douceur de ſon éloquence, la juſteſſe ſes penſées, peignent l'Orateur, en ignant parfaitement le Héros qu'il reéſente comme Roi, & comme Roi Chréen. La maniere dont il traite les adverez qui ont éprouvé la vertu du Roi, nous paru devoir être choiſi dans une piece où ut nous a plû preſque également.

„ Au milieu de tant de gloire il ne manquoit plus à Loüis que d'être éprouvé lui même par le feu de l'adverſité : l'adverſité, Meſſieurs, eſt pour les Elûs, dans l'ordre de la Providence, un effet de miſericorde, ſoit que Dieu la permette pour punir leurs pechez, ſoit qu'il s'en ſerve pour épurer leurs vertus, il leur fait ſentir dans la main qui les frappe la bonté d'un pere qui les aime ; les diſgraces qui traverſerent le regne de David furent plus ſalutaires & plus glorieuſes à e Prince, que ne le furent à Salomon ſes conſtantes proſpéritez. Je ne crains donc as de ternir la gloire de Loüis en rappellant ici le ſouvenir de ſes diſgraces ; s diſgraces, Meſſieurs, entrent dans le artage des grands hommes, quelque umiliante idée que puiſſent s'en former s préjugez de l'amour propre, elles nt pour le Héros, & pour le Chrétien, source de la vraye gloire, & Loüis us les coups redoublez de la mauvaiſe rtune, nous paroîtra plus grand qu'au

,, milieu de toutes les faveurs de la bonne

,, Je laisse aux Nations que la crainte
,, d'une trop grande Puissance avoit liguées
,, contre nous la flateuse douceur de
,, conter leurs victoires ; si elles ont vaincu
,, cu des troupes jusqu'alors invincibles,
,, elles n'ont pû triompher d'un Roi supe-
,, rieur aux évenemens, la grandeur de
,, soi, la fermeté de son courage en tiroit
,, de nouvelles forces, & plus la Provi-
,, dence paroit constante à l'humilier, plus
,, il fait voir dans une noble, mais Chré-
,, tienne résignation, que rien ne peut
,, ébranler un cœur qui a pour appui la
,, sagesse & la Religion.

,, Eloignez d'ici, Messieurs, l'idée d'un
,, Prince insensible, qui doit à l'indolence
,, du temperament une apparente fermeté.
,, Loüis, plus touché que nous mêmes
,, des calamitez que trainoit après soi une
,, longue guerre, & dont même au milieu
,, de la paix nous portons encore le péni-
,, ble poids, Loüis fit bien voir que sa
,, constance étoit l'ouvrage de la vertu,
,, lors qu'inspiré par l'amour des peuples
,, & pressé d'un tendre désir de finir leurs
,, malheurs, il oublia ses plus chers inte-
,, rêts, & ne craignit point de sacrifier à
,, leur repos, dans des propositions heu-
,, reusement rejettées, sa famille & sa pro-
,, pre gloire.

,, Mais Dieu, qui vouloit l'éprouver,
,, voulut pas le confondre, la victoire

„ gitive retourne ſous ſes étendarts, la
„ même main qui gagne des batailles &
„ qui force des villes, forme l'heureux
„ traité d'une paix glorieuſe, & malgré
„ toute l'Europe conjurée le Royaume
„ conſerve ſes premieres conquêtes, & le
„ Roi d'Eſpagne eſt ſur le Trône. Heureux
„ Loüis, dans ce retour de miſéricorde, ſi
„ Dieu dont nous adorons les jugemens
„ n'avoit point enlevé à ſes eſperances des
„ Princes dont les éminentes qualitez pro-
„ mettoient à l'Etat les plus conſtantes
„ proſperitez! Forcé par la neceſſité des
„ tems de pourvoir, aux dépens des peu-
„ ples, aux preſſans beſoins du Royaume,
„ hors d'eſperance de vivre aſſez long
„ tems pour les pouvoir ſoulager au gré
„ de ſes déſirs, il ſe diſoit à lui même, il
„ vous l'a dit, Meſſieurs, & vous auſſi le
„ penſiez, que c'étoit au Dauphin que ce
„ bonheur étoit reſervé. Dieu ne l'a pas
„ voulu; ce Prince, que toutes les vertus
„ à l'envi avoient formé pour être le mo-
„ dele des Rois & les delices du genre hu-
„ main, ce Prince étoit meur pour l'éter-
„ nité, & la terre inondée de crimes n'é-
„ toit pas digne de le poſſeder. Raſſûrez
„ vous, peuples affligez, Dieu, fléchi par
„ tant d'illuſtres victimes qu'il s'eſt im-
„ molé dans ſa colere, aura pitié de vos
„ malheurs; ſa providence eſt infinie dans
„ ſes reſſources, & ce qu'elle n'a pas fait
„ par ces Princes que vous regrettez, elle

„ vous le promet par un autre. Oüi, Monseigneur, c'est à vous qu'elle a reservé de fermer ces profondes playes qu'une longue & cruelle guerre a faites au cœur de l'Etat ; c'est à vous qu'elle a reservé de vous faire goûter les doux fruits de la paix : déja ils meurissent entre vos mains, & ces nobles projets de Gouvernement, formez par l'amour des peuples, autant que par la sagesse, nous en sont des gages certains. Heureux le jeune Roi dans la perte des grands exemples que la mort a dérobez à ses yeux, de les trouver tous en vous, & de pouvoir apprendre en vous imitant le grand Art de se faire aimer & de rendre les hommes heureux.

ARTICLE CXXXVII.

ORAISON FUNEBRE DE TRES-*Haut, très-puissant & très-excellent Prince, Loüis XIV. Roi de France & de Navarre, surnommé le Grand, prononcée dans l'Eglise du Seminaire Royal de la Marine à Toulon, le 16. d'Octobre 1715. Par le Pere Fellon de la Compagnie de* JESUS. A Lyon, chez André Molin, ruë Belle-Cordiere, 1716. *In* 4°. pages 44.

Similis illi non fuit ante eum Rex, qui reverteretur ad Dominum in omni corde suo.

Novembre 1716.

Il n'y a point eû avant lui de Roi qui lui fût semblable, & qui soit retourné comme lui de tout son cœur au Seigneur. Dans le quatriéme livre des Rois ch. 23. v. 25.

LE Pere Fellon, connu par ses poëmes Latins, montre qu'on peut être Orateur & Poëte. Il représente Loüis le Grand 1°. comme un Roi au-dessus de tous les Rois, par la gloire inouïe dont Dieu a comblé son Regne. 2°. Comme un Roi au-dessus de la gloire de son regne, par la pieté constante qui lui a fait réferer à Dieu toute cette gloire.

La guerre a beaucoup contribué à la gloire de Loüis le Grand; l'Orateur, qui parloit devant un Auditoire guerrier, a mis cette partie de l'éloge du Roi dans un beau jour.

„ Poussé par son courage, & retenu par „ sa moderation, il n'a jamais permis à sa „ valeur de s'armer que pour être l'instru- „ ment de la justice. Ses premiers coups „ tomberent sur l'Espagne. L'empresse- „ ment d'un successeur avide qui entre sans „ resistance dans un heritage long-tems „ attendu, n'exprime qu'imparfaitement „ la rapidité avec laquelle ce jeune con- „ querant emporta par force l'heritage de „ la Reine son épouse. Douze places fortes „ reduites en Flandre, sont le fruit d'une „ campagne. Pour arrêter ce torrent de

„ conquêtes, en vain cherche-t-on à lui „ opposer une digue dans l'alliance de „ l'Angleterre & de la Suede. Nôtre vain- „ queur n'en devient que plus diligent & „ plus prompt dans ses attaques. Il pré- „ vient la saison de la guerre, & partant „ au cœur de l'hyver, avant qu'on soit „ averti de sa marche, il a déja reduit „ toute la Franche-Comté sous sa puis- „ sance.

„ Ce ne sont encore là que ses essais. La „ Hollande, qui devoit tout à nos Rois, „ & que Loüis venoit de sauver d'un peril „ extrême, en se declarant pour elle contre „ l'Angleterre, lui préparoit une bien plus „ ample moisson de lauriers. Cette nation, „ jalouse de sa liberté, oubliant l'avis im- „ portant du Sage, *Ne parlez point mal du* „ *Roi dans vôtre pensée*, bravoit la Majesté „ Royale, semoit des libelles, faisoit des „ traitez contre la France, & s'érigeoit en „ arbitre Souveraine de toutes les Puissan- „ ces de l'Europe.

„ Vous triomphez trop tôt, infortunée „ Republique! Je vois Loüis qui s'avan- „ ce, & qui marche contre vous. Il s'a- „ vance; c'est tout dire: on peut compter „ ses victoires par le nombre des obstacles „ qu'il rencontre sur ses pas. En un jour „ quatre conquêtes, & quarante en trois „ semaines! sont-ce des remparts munis? „ sont-ce des places défendues? Un mois „ suffiroit à peine pour aller de l'une à l'au-

„ tre : eſt ce aſſez de trois ſemaines pour „ les forcer à ſe rendre ? ſi ce n'eſt pas aſ- „ ſez, Meſſieurs, pour les conquerans or- „ dinaires, qui ſont obligez de s'arrêter „ pour combattre ; c'eſt aſſez pour celui „ qui peut ſans s'arrêter, combattre & „ vaincre tout ce qui lui reſiſte.

„ Mais quoi ! ce foudre de guerre „ qui jette partout l'effroi, peut-il forcer „ la nature ? A-t-il le même pouvoir ſur „ les élemens, que ſur les hommes ? La „ Meuſe, l'Iſſel, la Sambre, le Rhin, „ n'ont-ils pas des gouffres capables de „ l'arrêter ? Des gouffres ! ce ſeroit peu : „ il a des rivages bordez par des Armées „ entieres, mais impuiſſantes barrieres con- „ tre le courage de Loüis. Les dangers „ multipliez, les efforts, la reſiſtance, ne „ font qu'augmenter la honte de ceux qui „ ont prétendu lui diſputer le paſſage.

„ Voyez avec quel ſang froid, arrivé ſur „ les bords du fleuve, il commande à ſon „ armée de le paſſer ſans délai. Voyez avec „ quelle noble audace nos intrépides eſca- „ drons, malgré le feu violent de toute „ une grande armée, s'ouvrent un chemin „ à travers les eaux, gagnent le bord à la „ nage, & forcent, renverſent, chaſſent „ les ennemis conſternez. La terre ne ſuffit „ pas pour favoriſer leur fuite ; il faut qu'ils „ ayent recours à l'Ocean pour ſe couvrir, „ & que rompant les digues qui retien- „ nent ce fier élement, ils lui livrent leur

„ païs en proye, pour le dérober aux con-
„ quêtes de Loüis.

„ *Le bruit de leur ruine a émû toute la*
„ *terre, & leurs cris se sont fait entendre*
„ *sur les eaux de la mer.* Vous que ces suc-
„ cès allarment, Puissances voisines, qu'at-
„ tendez vous? Accourez au secours de la
„ Hollande. Vous n'empécherez pas Mas-
„ trik de tomber, & de tomber en treize
„ jours. Mastrik, cette place imprenable,
„ qui devoit resister des années! L'Alle-
„ magne abbatuë par ses propres pertes,
„ un de ses plus puissans Princes arrêté par
„ la prise de ses villes, le Palatin chassé de
„ sa capitale, & contraint d'abandonner
„ ses Etats, vous prouveront que Loüis
„ peut partager ses soins & ses forces sans
„ s'affoiblir: & par la prompte reduction
„ de la Franche Comté, qui faisoit depuis
„ longtems des préparatifs pour une vi-
„ goureuse resistance, il vous montrera
„ que se prémunir contre ses desseins, ce
„ n'est pas le moyen d'empêcher ni de re-
„ tarder ses triomphes, & qu'il sçait par
„ sa valeur, hâter la ruine de ceux qui ne
„ se laissent pas prévenir par sa diligence.

„ Voilà comme il vous apprend à faire
„ la guerre. Bientôt par la prise de Cam-
„ brai, de Gand, d'Ypres, de S. Omer, de
„ Valenciennes; par les journées de Seneff,
„ d'Enshein, d'Altenhein, & de Cassel, il
„ vous apprendra qu'il ne faut pas deman-
„ der la paix pour gagner du tems, & qu'il

„ faut la recevoir aux conditions raison-
„ nables qu'il a prescrites.

„ Il a beau cependant relâcher une grande
„ partie de ses conquêtes; la superiorité qu'il
„ s'est acquise est un crime impardonnable;
„ & sa bonté ne désarme point ceux que
„ sa gloire a éblouïs. Maïs, *malheur à*
„ *vous*, dit le S. Esprit, *malheur à vous*
„ *qui vous retirez dans la profondeur de*
„ *vos cœurs, & qui faites vos œuvres dans*
„ *les tenebres.* Loüis, de son cabinet suit
„ pas à pas la marche de vos intrigues; il
„ pénétre dans le secret des conferences
„ d'Ausbourg, & il n'ignore pas le mystere
„ que cachent les divertissemens de Veni-
„ se. Vous voulez donc encore une fois
„ éprouver le sort des armes?

„ Eh bien, *assemblez vous, peuples, &*
„ *vous serez vaincus. Réünissez vos forces,*
„ *& vous serez vaincus: prenez vos armes,*
„ *& vous serez vaincus: formez des des-*
„ *seins, & ils seront dissipez; parce que*
„ *Dieu est avec nous.* Il s'agit d'une guerre
„ de Religion. Une injuste jalousie d'une
„ part; & de l'autre l'hérésie chassée de
„ France, en ont formé le projet; & la
„ Couronne d'Angleterre enlevée à un Roi
„ Catholique, pour être affermie sur la
„ tête d'un usurpateur ennemi de l'Eglise,
„ en doit être le fruit. Nous n'avons pour
„ adversaires que des heretiques, ou des
„ puissances alliées aux heretiques; le ciel
„ combattra pour nous. Si ce n'est pas assez

,, de l'Angleterre, & de la Hollande, que ,, l'Espagne, que l'Empire entier s'y joigne ,, avec la Savoye, plus nous aurons d'ennemis, plus nous remporterons de victoires.

,, Rien de plus extraordinaire, de plus ,, incroyable, que ce qui s'est passé dans ,, cette guerre. La France assiegée de toutes parts; toutes nos côtes, toutes nos ,, Provinces menacées: en Flandre, en Allemagne, en Piémont, en Catalogne, ,, partout de grandes armées: les païs ,, voisins de nos frontieres inondez, pour ,, ainsi dire, de soldats: la mer couverte ,, de vaisseaux; voilà ce que nous avons vû, ,, & voici ce que nos ennemis ont éprouvé. ,, La France seule égaler les forces de toute ,, l'Europe: le Roi resister par tout. Et que ,, dis-je, resister? Attaquer & vaincre dans ,, leur propre païs, tous ceux qui en vouloient à son Royaume.

,, Où sont donc ces grands desseins ,, d'envahir la France? vous vous êtes assemblez, Peuples, & vous avez été vaincus. A Mons, à Namur, à Nice, sur ,, le Rhin, en Catalogne, vous avez reconnu le Conquérant de l'Alsace & de la ,, Flandre, & le Dompteur de la Hollande. ,, Vos flottes ont eû dans la Manche, & ,, presque dans vos Ports & sous vos yeux, ,, le sort qu'elles avoient eû à Agosta, à ,, Palerme, en Amérique. La bataille du ,, Ter vous a fait souvenir du passage du

„ Rhin ; & Fleurus, Staffarde, Steinker-
„ que, Leuze, la Marsaille, Nervinde,
„ vous ont renouvellé la memoire de
„ Lents, des Dunes, de Norlingue, de
„ Senef & de Cassel. Nous n'avons pas suc-
„ combé sous le grand nombre, peut être
„ que nous cederons à l'opiniâtreté, & que
„ nous nous lasserons de vaincre, puisque
„ vous ne vous lassez point d'être vaincus.
„ Je n'insulte point à nos ennemis,
„ Messieurs, je ne dis que ce qu'ils ont
„ fait. N'avons nous pas vû cette fameuse
„ ligue composée de tant de differentes
„ têtes, se soutenir pendant dix ans ; tou-
„ jours rebuttée, & revenant toujours à
„ la charge ? Toujours malheureuse, &
„ toujours plus opiniâtre ? Ne pouvant
„ plus faire la guerre, & ne voulant point
„ écouter le Roi, qui vouloit cesser plû-
„ tôt de vaincre, pour donner plûtôt la
„ paix ?
„ Quand on fait reflexion à cette rapi-
„ dité de conquêtes, il est naturel d'en
„ chercher la cause dans l'opulence de
„ l'Etat, dans la bravoure des troupes,
„ dans la sagesse & l'experience des Chefs
„ qui les commandoient. Tout cela étoit
„ en effet necessaire ; mais tout cela ne
„ suffisoit pas. Il faut remonter plus haut,
„ & reconnoître que le Dieu des armées
„ n'avoit point assujetti la valeur de Loüis
„ aux regles que la prudence ordinaire
„ prescrit aux autres Capitaines.

„ Avant lui on aſſiégeoit des places for-„ tes ; mais en ſuivant certaine méthode „ dont on n'oſoit ſe diſpenſer. On faiſoit „ peu à peu les approches d'une ville , „ avant que d'en venir aux attaques. Pour „ donner un aſſaut, on prenoit le tems où „ les aſſiégez étoient le moins ſur leurs „ gardes. On amuſoit les ennemis d'un „ côté , tandis que de l'autre on ſe diſpo-„ ſoit à paſſer une rivière. On faiſoit mar-„ cher les armées à petites journées , & on „ ne croyoit pas pouvoir faire autrement „ ſans les perdre. On abandonnoit un ſiége „ que des accidens extraordinaires ren-„ doient impoſſible , & on ſe contentoit „ de la gloire de l'avoir entrepris avec „ ſageſſe. Enfin , Meſſieurs , autrefois on „ ouvroit la campagne au Printems , & on „ ſe repoſoit pendant l'hyver, pour ſe pre-„ parer à recommencer la guerre.

„ Nôtre Héros s'eſt ouvert une nou-„ velle route à la gloire militaire ; & ſous „ ſon regne , l'uſage des ménagemens „ & des précautions timides a toujours „ été inconnu. Il va droit à ceux qui dé-„ fendent des remparts , comme s'ils „ étoient en raſe campagne. En arrivant „ devant Orſoi, il ſe loge dans le foſſé. Il „ donne l'aſſaut général en plein midi à „ Beſançon , à Maſtrik , à Valenciennes. „ Il choiſit , pour paſſer le Rhin , l'endroit „ où ſes ennemis ſe ſont retranchez pour „ lui diſputer le paſſage. Les bataillons

„ volent ſous ſes ordres. Une armée de „ ſoixante mille hommes en Flandre, fait „ quarante lieuës en trois jours. Les pluyes „ exceſſives & continuelles devant Namur, „ ont beau ruiner les travaux du Siége; à „ travers l'inondation il avance contre la „ place, & l'emporte de vive force, malgré les hommes & les élemens qui la „ défendent; il fait en un jour avec une „ poignée de gens, ce que tout autre ne „ feroit pas en pluſieurs mois avec une „ armée Royale. Un détachement de la „ garniſon de Maſtrik s'empare de Leuve „ en une heure de tems; & quelques braves „ échapez à une longue & perilleuſe navigation, aſſiégent & forcent en trois „ jours Carthagéne en Amérique. Il n'eſt „ point de ſaiſon qui ne lui fourniſſe des „ triomphes: il commence quelquefois la „ campagne avec l'année; & l'année eſt „ déja revoluë, que la campagne n'eſt „ pas encore finie. Soit qu'il marche en „ perſonne, ſoit qu'il ſe contente de montrer à ſes Generaux le chemin de la „ victoire, il eſt également ſûr du ſuccès; „ parce qu'il lui a été dit, auſſi bien qu'au „ conducteur du peuple de Dieu, *Je prendrai de l'eſprit qui eſt en vous, & je leur* „ *en donnerai.*

„ Munis de cet eſprit, qui eſt un eſprit de „ force, d'activité, de valeur, d'intrepidité & de vigilance, nous avons vû les „ Condez, les Turennes.... Quels noms,

„ Messieurs ? Que de prodiges de valeur, „ que de miracles de sagesse ne vous rappellent-ils pas ! Combien d'autres en „ avons-nous vû animez de ce même esprit, renouveller les fameux exploits des „ Condez & des Turennes ? Et selon qu'il „ leur étoit ordonné, se transporter en Allemagne, pour défendre l'Empire contre „ la puissance du Turc ? parcourir les côtes „ d'Affrique pour châtier des barbares insolens ? Voler en Italie, pour faire tomber „ la foudre sur une puissante Republique, & „ la contraindre à la plus éclatante satisfaction qui fut jamais ? Se répandre dans „ le nouveau monde, pour y battre & brûler les flottes Angloises & Hollandoises ?

„ Que n'est-il aisé à l'éloquence d'exprimer ces grandes entreprises, autant qu'il „ étoit aisé à Loüis de les executer lui-même, ou de communiquer aux autres la „ sagesse & la force pour les exécuter sous „ ses ordres ! Je ne fais, pour ainsi dire, „ que de commencer ; & voilà déja près de „ quarante ans de guerre ; plus de trente „ batailles gagnées par mer & par terre ; „ plus de cinquante combats considérables ; „ plus de trois cent villes assiegées & conquises, la plûpart deux ou trois fois. „ Voilà les limites du Royaume reculées „ de tous côtez ; la France augmentée de „ plusieurs Provinces : n'est-ce pas assez „ donné à la valeur ? Non, ce n'est pas „ encore assez pour remplir les desseins de „ Dieu sur la France, & sur son Roi.

„ Tous les Potentats de l'Europe ont eû
„ beau se liguer plusieurs fois contre Loüis,
„ rarement ont-ils eû l'avantage de le pré-
„ venir : il les a toujours attaquez, & les
„ attaquer c'étoit les vaincre. Dans cette
„ derniere guerre il s'agissoit de défendre
„ une vaste Monarchie, qui gémissoit,
„ pour ainsi dire, & qui étoit comme acca-
„ blée sous le poids de sa grandeur. Et il
„ s'agissoit aussi de ne pas laisser la France
„ dépourvûë en combattant pour l'Espa-
„ gne. Loüis a donné ses ordres, & déja nos
„ armées s'opposent comme un mur pour
„ couvrir le Milanais; elles entrent dans le
„ Piémont dès qu'il abandonne nôtre al-
„ liance; elles défendent la Flandre & la
„ Catalogne. La journée de Cremone,
„ qu'on peut appeller le miracle de la va-
„ leur Françoise, les victoires de Luzara,
„ de Cassan, de Spire, d'Ekeren, de Frid-
„ lingue, ont été les brillans commence-
„ mens de cette guerre.

„ Ne croyez pas que je veuille en dissi-
„ muler les suites; elles font trop d'hon-
„ neur au Roi dont je fais l'éloge. A force
„ d'étonner les hommes par une longue
„ suite de travaux heroïques, & de prospé-
„ ritez incroyables, il les avoit accoutu-
„ mez à ne plus rien admirer dans les éve-
„ nemens les plus surprenans de son regne:
„ il lui falloit des disgraces, pour convain-
„ cre ces mêmes hommes que sa grandeur
„ étoit indépendante des succès, & qu'il

„ avoit dans sa sagesse & dans sa constance,
„ des ressources infaillibles pour tourner à
„ sa gloire les plus grands malheurs.

„ Il apprend la déroute de ses armées ; &
„ on diroit à le voir que c'est la nouvelle
„ d'une victoire complette qu'il vient d'ap-
„ prendre. Tout paroît désespéré à la fin
„ d'une campagne, & tout est avantageu-
„ sement réparé au commencement de l'au-
„ tre. Nos armées, qui paroissoient anéan-
„ ties, en arrêtent une de cent mille hom-
„ mes sur la Moselle, elles percent, ravagent
„ toute l'Allemagne, & lui rendent la ter-
„ reur qu'elle nous avoit causée.

„ Il ne tiendra pourtant pas à Loüis que
„ les malheurs ne finissent bientôt avec la
„ guerre. Mais incapable de ceder à l'or-
„ gueil, autant qu'il est disposé à se rendre à
„ la raison ; si le sort des armes s'obstine à
„ nous être contraire ; si la terre avare nous
„ donne à regret ce qui ne suffit pas à nôtre
„ subsistance ; si les finances sont épuisées ;
„ si tout nous manque, il trouvera en lui
„ même de quoi suppléer à tout. Il dissou-
„ dra le nœud fatal, s'il ne peut le rom-
„ pre : & l'Europe acharnée verra qu'il sçait
„ la déconcerter par sa prudence, lorsque
„ la fortune lui refuse la gloire de la domp-
„ ter par sa valeur.

„ Ennemis obstinez, ne vous en prenez
„ qu'à vous mêmes. L'Angleterre n'est
„ point infidelle, elle ne fait qu'ouvrir les
„ yeux sur ses veritables interêts, & vous

„ n'écoutez que la passion qui vous aveu-
„ gle. La fortune, ou plutôt la providen-
„ ce, qui visite l'orgueil des hommes, ne
„ vous a point donné ce qu'elle a ôté au
„ Roi. Vous avez échapé à sa valeur, vous
„ plierez sous sa prudence. N'est-ce pas
„ toujours succomber. Loüis a essuyé plu-
„ sieurs fois les plus rudes coups de la for-
„ tune, sans en être ébranlé ; & un seul
„ coup vous abbat, la seule journée de De-
„ nain vous désespere : il faut recevoir la
„ loi, vous qui vous flattiez de la donner.
„ La France n'est point entamée ; & la cou-
„ ronne d'Espagne, pour laquelle on com-
„ battoit, affermie sur la tête de Philippe,
„ nous assûre le fruit & la gloire de la
„ guerre.

„ Le fruit & la gloire de la guerre ! Ha !
„ Messieurs, je vous permets d'oublier tout
„ ce que je vous en ai dit jusqu'à mainte-
„ nant. Contemplez seulement Loüis veil-
„ lant au bonheur de ses peuples. A consi-
„ derer ce qu'il a fait pour l'opulence &
„ pour l'ornement du Royaume, vous se-
„ riez tentez de croire qu'il n'a jamais eû
„ de guerre ; si vous ne l'aviez vû souvent
„ triompher. Il est vrai que le rétablisse-
„ ment de la discipline militaire a mis l'E-
„ tat à couvert des horreurs & des désor-
„ dres que causent les armes. Nous n'avons
„ presque jamais appris nos combats, que
„ pour nous réjoüir de nos victoires : nous
„ jettions par tout le trouble & les allar-

„ mes ; & nous joüiſſions d'une tranquil-
„ lité profonde.

„ Pour bien comprendre ce que cette „ tranquillité nous a valu, il faudroit avoir „ vû la France ſous les Regnes paſſez ; nos „ frontieres ouvertes, nos côtes dégarnies, „ ſans port qui fût hors d'inſulte, ſans „ magaſins, & preſque ſans vaiſſeaux. Et „ conſiderer enſuite plus de cent cinquante „ villes, places & citadelles nouvellement „ bâties, ou fortifiées, pour défendre „ nos frontieres ; ces vaſtes & magnifiques „ baſſins de Toulon, de Sette, de Mardik, „ de Rochefort, de Dunkerque, creuſez „ avec tant d'art & tant de dépenſe, où „ l'on a contraint la mer de ſe retirer pour „ faire flotter nos vaiſſeaux en aſſûrance ; „ ces arſenaux, ces magaſins immenſes ; & „ pour mieux dire, ces bâtimens ſuperbes „ qui inſultent aux flots, & qui comman- „ dent aux ondes ; ces nobles & brillantes „ Ecoles, ces ſéminaires de valeur & de „ ſcience militaire, où la jeune Nobleſſe „ inſtruite dans l'art de naviger, a fourni „ à nôtre marine tant de braves & tant „ d'habiles Officiers ; cette multitude de „ matelots entretenus, de vaiſſeaux & de „ galeres, qui nous ont rendu maitres des „ deux mers, & qui nous ont fait revenir „ de cette fauſſe opinion où nous étions, „ que le génie entreprenant & volage des „ François, les rendoit incapables de ſoute- „ nir le détail & les fatigues des longues

„ navigations, & qu'il falloit ceder l'em-
„ pire de la mer à l'Angleterre & à la Hol-
„ lande.

ARTICLE CXXXVIII.

ORAISON FUNEBRE DE TRES-*Haut, très Puissant, & très Excellent Prince, Louis XIV. Roi de France & de Navarre, prononcée en l'Eglise Cathedrale d'Evreux, le 7e Novembre* 1715. *Par Mr. l'Abbé Aunillon, Chanoine, & grand Vicaire d'Evreux, Abbé du Guay de l'Aunay.* A Paris, chez Etienne Papillon, ruë S. Jacques aux Armes d'Angleterre 1715. *in* 4°. *pages* 40.

Fuit Magnus secundum nomen suum, Maximus in salutem Electorum Dei.

Il fut grand par le nom qu'il porta, & très grand à procurer le salut des Elus de Dieu. Au chap. 46. de l'Ecclesiast.

LE jeune Orateur entre à peine dans une carriere, où il s'attirera beaucoup d'applaudissement si on en juge par cet essai. C'est ainsi qu'il explique son texte, & qu'il en tire la division de son discours. " Je ne
„ craindrai pas d'emprunter des livres
„ Saints, en faveur d'un Prince veritable-
„ ment très Chrétien, l'éloge qu'ils don-
„ nerent autrefois au successeur de Moyse,

„ & d'appliquer à Loüis le Grand, ce qu'ils
„ nous tracerent à la gloire de Josué.

„ Le Saint Esprit tira la grandeur du ge-
„ nereux conducteur d'Israël, du nom
„ qu'il eut le bonheur de porter, *Magnus*
„ *secundùm nomen suum*; le nom qu'il re-
„ çut dès l'enfance, fut un heureux présa-
„ ge de sa grandeur future : il en remplit
„ dans la suite la signification, & libera-
„ teur du peuple choisi de Dieu, il l'intro-
„ duisit, il l'établit dans la terre promise,
„ *Maximus in salutem Electorum Dei*.

„ La voix du peuple, qui fut toujours
„ celle de Dieu, décerna le nom de grand
„ au Prince qui fait aujourd'hui le sujet de
„ nos larmes. Nous pouvons dire de lui
„ comme de Josué, *Magnus fuit secundùm*
„ *nomen suum*. Josué fut grand par son
„ nom, & Loüis mérita de porter le nom
„ de Grand. L'un, ce semble, fut en partie
„ redevable de sa gloire au nom qu'il porta,
„ & l'autre fut redevable de son nom à ses
„ vertus, & à sa gloire. Parceque Josué fut
„ honoré du même nom que le Messie, &
„ qu'il en devoit être la figure, il devint
„ aussi grand que son nom le présageoit ; &
„ parceque Loüis représenta dans sa per-
„ sonne la Grandeur de l'Eternel, dont il
„ étoit l'image, nous lui donnâmes le nom
„ de Grand. Il y a plus, semblable enco-
„ re à Josué, il fit usage de ce grand nom,
„ pour s'assûrer à lui même le salut des Elûs
„ de Dieu, & pour le procurer au peuple

„ qu'il gouverna, *Maximus in salutem*
„ *Electorum Dei.* En un mot, si Loüis fut
„ appellé Grand, c'est qu'il remplit par ses
„ victoires, par sa sagesse, & par l'émi-
„ nence de toutes les vertus royales, l'é-
„ tenduë de l'illustre nom qu'on lui défera,
„ *Magnus fuit secundùm nomen suum* : c'est
„ le sujet de mon premier point. S'il fut
„ Grand par les qualitez brillantes que le
„ monde admire sur le Trône, il mit à pro-
„ fit sa grandeur pour son propre salut, &
„ pour celui d'un peuple cheri de Dieu,
„ *Maximus in salutem Electorum Dei* : c'est
„ le sujet de mon second point. Dieu le
„ donna à la France, pour lui présenter
„ dans la grandeur d'un homme quelques
„ vestiges de sa propre grandeur; & il ne
„ le revêtit de tant de gloire, que pour lui
„ faire tirer par sa grace, de son heroïs-
„ me même, des motifs & des ressources
„ pour son salut & pour le nôtre.

Monsieur l'Abbé Aunillon a fait sentir parfaitement l'autorité qu'un mérite supérieur avoit acquise au Roi, & les veritables causes de la tranquillité de son Regne.

„ L'impression que la grandeur de
„ Loüis fit sur les Princes du Sang, & sur
„ son peuple, les tint toujours dans un si-
„ lence qui ressembloit en quelque sorte à
„ la veneration qu'on a pour Dieu, dont il
„ étoit l'image. L'on ne vit point l'ambi-
„ tion de regner frémir à ses côtez, & lui
„ envier les jours d'un trop long regne :

„ elle ne forma dans des cœurs respectueux, „ aucun désir impatient? Les Princes de son „ Sang rangez autour de lui, à peu-près „ comme les Anges qui environnent l'Eternel, & prêts à porter ses ordres partout „ où ils seroient envoyez, n'étoient occupez que de l'idée de sa gloire. Aussi l'on „ ne vit point dans la famille de Loüis, des „ inferieurs affecter l'égalité, ou des rebelles dire, dans un moment d'yvresse, *Je monterai, & je serai semblable au très-Haut.* Nul Absalon ne se laissa seduire „ par des conseils violens, & nul esprit turbulent n'eut la hardiesse d'en jetter les „ semences. Depuis que les tempêtes de la „ minorité furent calmées, pendant plus „ de soixante ans, aucun souffle ne souleva „ nos provinces. De quel Etat, de quel „ Regne en peut-on dire autant? Non, „ Messieurs, l'autorité des Souverains n'est „ pas dans eux une simple vertu; c'est l'effet; c'est le fruit de toutes les vertus réünies: leur assemblage répand tant de lumieres, que les yeux en sont frappez, „ eblouïs: on les admire, & les plus factieux, ou cedent par l'apprehension, ou „ sont contenus par le respect de la majesté. Peuple François, fidéle à ton veritable maître, que de maux, que de sang, „ ne t'es-tu pas épargné! Tranquille, tu „ vis les sanglantes revolutions de tes voisins. Tu bénis un Roi magnanime, qui „ donna un azile à des Rois fugitifs &

,, proscrits. Au tems de ton infortune, tu
,, comparas l'épuisement où la necessité des
,, guerres t'avoit réduite, avec le boule-
,, versement des Etats moins paisibles, &
,, tu te sçus gré de ton bonheur. Tu sup-
,, portas tes maux avec patience, con-
,, vaincuë qu'un moment d'éclipse n'avoit
,, pas diminué la grandeur de l'Astre qui
,, t'éclairoit. Tu te promis la sérénité,
,, après un leger obscurcissement. En effet,
,, la victoire de Denain & la paix d'U-
,, trécht, nous remontrerent le Roi aussi
,, grand qu'il avoit été. Les anciennes tra-
,, ces de sa gloire reparurent. L'Empire les
,, vit à Rastadt & les révéra. Alors joüis-
,, sant de sa grandeur, Loüis, j'ose le di-
,, re, ne goûta son bonheur que par l'espe-
,, rance de nous rendre bientôt heureux.
,, Mort cruelle, tu arrêtas le cours des
,, prosperitez qu'une longue paix nous
,, eût enfin amenées ! mais nous rétablir
,, dans une félicité parfaite, c'étoit un ou-
,, vrage reservé au Prince, qui commence
,, à nous en faire goûter les prémices. Il n'en
,, est pas moins vrai de dire, que Loüis ne
,, nous fut enlevé, qu'au comble de sa
,, grandeur: à sa mort même nous fûmes
,, en droit de nous recrier, *Fuit Magnus*
,, *secùndùm nomen suum*, il fut Grand selon
,, le nom qu'il porta.

ARTICLE CXXXIX.

ORAISON FUNEBRE DE TRE'S-*Haut, très-Puissant, & très-Excellent Prince, Loüis XIV. Roi de France & de Navarre, prononcée le Mercredy treiziéme Novembre 1715. dans l'Eglise de Beauvais. Et dans l'Eglise Metropolitaine de Roüen, le Samedy 16e Novembre 1715. par Mr. l'Abbé Le Prevost, Predicateur ordinaire du Roi.* A Paris, chez Nicolas Pepie, ruë S. Jacques, au grand Saint Basile. *In 4°. pages 59.*

Princeps, & Maximus cecidit in Israël.

Un Roi, & un très-grand Roi est mort en Israël. Au 2e liv. des Rois chap. 3e.

VOici un Orateur celebre, & qui depuis plusieurs années est en possession des applaudissemens du public, & des connoisseurs, il s'est attaché à montrer combien la France a perdu dans un Roi qui rendoit la nation redoutable à ses ennemis, & qui faisoit triompher la Religion parmi ses sujets. Le parallele de Jeroboam, & de Josias, commence la seconde partie.

„ Puisque le Seigneur contribuë à rendre „ respectable la personne des Souverains, „ & s'interesse à leur assûrer les cœurs

„ des peuples, il est juste, dit Saint Au-
„ gustin, que les Souverains s'appliquent
„ à maintenir le service du Seigneur, & à
„ rendre son Culte aimable, & florissant.
„ Que Jeroboam est donc digne tout à la
„ fois de compassion & d'horreur, quand
„ inspiré par une aveugle & sacrilege po-
„ litique, il s'efforce de diminuer l'Empi-
„ re du Dieu des armées, pour étendre &
„ pour affermir le sien ! Impie, & ambitieux
„ Monarque, les Prophetes te l'ont décla-
„ ré, & l'oracle s'accomplira ; le lieu où
„ tu rassembles de crédules adorateurs, se-
„ ra détruit, & ses ruines serviront de cer-
„ cueil à tes Prêtres immolez ; la chûte de
„ son Trône suivra de près celle de l'Au-
„ tel ; & pour avoir voulu aux depens de la
„ Religion accroître ta puissance ; tu per-
„ dras la vie ; la terre indignée de tes abo-
„ minations te refusera un tombeau, &
„ ton nom odieux à jamais servira de re-
„ proche & d'injure aux successeurs de ton
„ impieté. Au contraire, Messieurs, que
„ Josias mérite l'admiration & le sacré ti-
„ tre de Roi, quand il ne se sert de son au-
„ torité, que pour en donner aux sacrifi-
„ ces du Dieu vivant ; quand jaloux de la
„ foi de ses peres, aimant mieux, s'il le
„ falloit, dépeupler son Royaume, que d'y
„ prêter azyle à l'erreur, il proscrit ses Mi-
„ nistres, & ses partisans, quand il releve
„ avec splendeur le temple du très-Haut,
„ sur le débris de ces sanctuaires schismati-

„ ques, où Iſraël ſéduit avoit adoré ; quand „ il ſe plaît à entendre la parole ſainte, & „ qu'il l'écoute avec frayeur, & avec fruit, „ & que par ſon exemple, autant que par „ ſes loix, il engage ſa nation à jurer fidelité, hommage, ſoumiſſion éternelle au „ Tout Puiſſant ! Que cette pieté eſt édifiante, genereuſe, loüable dans ce Prince ! Il mourut ; mais ſa gloire ne mourut „ pas avec lui. Juda & Jeruſalem s'affligerent de ſa perte, & s'il eut des ſujets aſſez „ injuſtes pour s'en conſoler trop tôt, le „ fidelle Jeremie, ajoûte l'Ecriture, & „ tous ceux qui aimoient la maiſon du Seigneur, y ſuppléerent par de conſtans regrets, & conſignérent leur douleur à la „ poſterité, par des cantiques, & des lamentations, que tous les ſiecles ont recueillis, & conſervez. *Juda & Jeruſalem luxerunt eum, Jeremias maximè . . . „ cujus lamentationes ſuper Joſiam replicant.*

„ Il eſt impoſſible, Meſſieurs, que dans „ le portrait de Joſias vous n'ayez retrouvé Loüis le Grand, & ſon amour pour „ la Religion. Dire qu'il a fait tous ſes efforts pour la rendre triomphante, ce „ n'eſt point une loüange flatteuſe, ni hazardée : c'eſt une verité, dont les preuves ſont publiques ; mon devoir eſt de „ les retracer, & les voici. Il a fait triompher la Religion, puiſqu'il l'a pratiquée, „ parcequ'il a banni de ſes Etats tout ce

„ qui étoit capable de la troubler, & de „ l'affoiblir ; parce qu'il a procuré à ceux „ qui en étoient les zelateurs, de puissans „ secours dans leurs disgraces ; parce qu'il „ n'en a point relâché, ou interrompu les „ pratiques, dans les plus sinistres évene- „ mens. O vous à qui cette sainte religion „ est onereuse, ou indifférente, soyez at- „ tentifs, & par les sentimens d'un si „ grand Monarque, apprenez à l'hono- „ rer, comme elle merite d'être hono- „ rée.

„ Vous serez mieux convaincus de sa „ religion, si vous considerez ce qu'il a fait „ pour abolir & proscrire ce qui pouvoit „ en troubler la paix, & en diminuer la „ splendeur. Ici vous pensez sans doute à „ la revocation de ce fameux Edit, extor- „ qué par l'heresie, & dicté les armes à la „ main, les menaces dans la bouche, la „ sedition dans le cœur, & ensanglanté „ du meurtre d'une infinité de Catholiques, „ dont sur les moindres contradictions el- „ le respiroit le carnage, Edit injurieux à „ la mémoire de nos plus grands Rois, „ qu'ils avoient signé à regret sur leur Trô- „ ne chancellant, & dans l'agitation de la „ Monarchie épuisée ou menacée de tou- „ tes parts ; Edit qui mettoit Ismaël de „ pair avec Isaac, qui confondoit Esaü „ avec Jacob, & qui malgré les pleurs de „ l'Eglise gemissante & inconsolable, „ comme une autre Rachel, unissoit dans

„ les ministeres les plus importans de l
„ republique deux especes de peuples qu
„ déchiroient le sein de cette Mere, enne
„ mie du schisme, de la division. Ce cou
„ porté à l'erreur par un Monarque don
„ elle haïssoit interieurement la domina-
„ tion, & dont elle voyoit avec chagrin
„ l'autorité s'accroître, penetra de cour-
„ roux & mit en fuite ses plus obstinez &
„ plus dangereux partisans.... épars, in-
„ dignez, furieux, ils fondirent en foule
„ chez les Alliez du mensonge ; & sonne-
„ rent l'allarme aux quatre coins de l'Eu-
„ rope : ce fut là en effet le prétexte & le
„ fondement de cette ligue formidable,
„ concluë à Ausbourg entre tous les Prin-
„ ces Protestans, & où l'on eut la confu-
„ sion & la douleur de voir entrer des Sou-
„ verains qui professant la foi de Loüis,
„ auroient dû épouser ses intentions, &
„ appuyer son entreprise. Mais helas ! si la
„ foi que professoit Loüis leur étoit chere
„ & sacrée, sa puissance, qu'il venoit de
„ signaler par la destruction du fier Calvi-
„ nisme, leur étoit suspecte & odieuse ;
„ le Roi, sans s'étonner du fremissement
„ de tant de nations, conjurées plutôt
„ contre le Seigneur, & contre son Christ,
„ que contre lui même, continuë avec
„ courage ce qu'il a commencé avec sages-
„ se, soit pour déconcerter, soit pour re-
„ duire au respect & à l'obéïssance la sédi-
„ tieuse heresie ; il permet à ses troupes

„ fieres & brillantes de se montrer aux Re-
„ belles. Mais au fond, comme David,
„ plus tendre pere que Monarque irrité,
„ vouloit que le glaive de ses Generaux
„ épargnât le perfide Absalon, le Roi, en
„ faisant luire son épée sur ces égarez opi-
„ niâtres, n'avoit en vûë que leur conver-
„ sion & leur salut ; ceux que la lueur du
„ tonnerre avoit effrayez, scandalisez, ou
„ interdits, eurent la consolation de voir
„ l'orage & la terreur se terminer à un pro-
„ cedé plein de tendresse & de magnificen-
„ ce, comme l'éprouva Saul, frappé par
„ Jesus-Christ sur le chemin de
„ Damas, & terrassé, pour en faire un
„ Apôtre. Que de bienfaits ! que de pen-
„ sions ! que d'honneurs ! pour animer
„ ceux que le besoin, le dépit, ou la hon-
„ te, pouvoient retenir ? Enfin, l'ouvrage
„ est consommé ; elle est tombée, cette
„ criminelle Babylone, qui avoit en sa
„ main une coupe fatale pour enyvrer tou-
„ tes les nations du vin de sa fureur ; il n'y
„ a plus en France qu'un troupeau & un
„ Pasteur. Pouvons nous assez bénir la mé-
„ moire du Prince qui a retabli l'Eglise &
„ la verité dans leurs droits, & qui aux
„ dépens de la politique humaine, & mal-
„ gré de fâcheuses guerres qu'on lui a susci-
„ tées, a rempli les devoirs d'un Roi très-
„ Chrétien, en purgeant ses Etats du poi-
„ son de l'erreur, & a rendu la veritable
„ Religion d'autant plus florissante parmi

„ ses peuples , qu'ils sont en pouvoir de
„ l'exercer tranquillement , & sans obsta-
„ cle . . . . . Hé ! Messieurs , la minorité de
„ son successeur nous étonne par son cal-
„ me ; peu s'en faut que ce calme ne nous
„ console de ce que nous avons perdu : me
„ tromperois-je, en attribuant ce calme à
„ la ruine entiere d'un parti factieux , &
„ toujours attentif à profiter de la mort &
„ de la foiblesse de nos Rois , pour s'accré-
„ diter & s'affermir.

ARTICLE CXL.

ORAISON FUNEBRE DE TRES-Haut , très - Puissant , & très-Auguste Prince , Loüis XIV. Roi de France & de Navarre , surnommé le Grand , par le R. Pere Ignace de Laubrussel de la Compagnie de JESUS , prononcée à Strasbourg pendant le service solemnel celebré dans l'Eglise de S. Loüis des Peres de la même Compagnie, le 16. Novembre 1715. à Strasbourg, *in* 4°. *pages* 44.

Non fuit similis ei cunctis Regibus Juda, sed neque in his qui ante eum fuerunt : & adhæsit Domino.

Nul d'entre les Rois de Juda ne fut semblable à lui , à compter même ceux qui l'avoient précedé ; & il s'attacha au Seigneur.

C'est l'éloge d'Ezechias. Au Liv. 4[e] des Rois chap. 18.

LE Parallele d'Ezechias, & du Roi, frape d'abord, & promet de l'exorde un éloge magnifique, mais Chrétien.

,, Si ce Roi de Juda honora le Thrône, ,, & la Religion de ses peres ; plus encore ,, par ses vertus, que par ses exploits, en ,, ne s'attachant, selon l'Ecriture, qu'à ,, plaire au Seigneur, de qui il tenoit sa ,, puissance, *Fecit quod erat bonum coram* ,, *Domino* ; s'il signala son zele à abbatre ,, les hauts lieux, où le schisme d'abord, ,, & l'idolatrie ensuite s'étoit établie, *Dis-* ,, *sipavit excelsa* ; plus glorieux de cette ,, conquête, que de tant de victoires rem- ,, portées sur les Philistins, & que de l'en- ,, tiere défaite du Camp des Assyriens, *Per-* ,, *cussit Philisthæos* ; *dejecit Castra Assyrio-* ,, *rum* ; s'il suffisoit au peuple de Dieu de le ,, posseder pour être consolé de ses disgra- ,, ces passées, & pour se promettre un heu- ,, reux avenir, *Consolatus est lugentes in* ,, *Sion* ; si enfin il parut plus grand au lit ,, de la mort, qu'à la tête des Armées, & ,, dans le cours de son Regne si fecond en ,, miracles, *spiritu magno vidit ultima* ; ne ,, nous représentons-nous pas sous ces traits ,, si touchans, mais si ressemblans, nôtre ,, Roi, l'objet de nos admirations, & de ,, nos regrets : lui que l'Etat & la Religion ,, pleurent également, comme leur défen-

,, ſeur ; que le Souverain Pontife vient d'ho-
,, norer des plus magnifiques éloges, à la
,, face, & au nom de l'Egliſe, comme ſon
,, protecteur ; & que l'impieté, auſſi bien
,, que l'envie, malgré leurs chagrins, ſont
,, contraintes de reverer juſques dans la
,, cendre de ſon tombeau, comme le plus
,, grand de nos Rois. *Non fuit ſimilis ei de*
,, *cunctis Regibus.*

,, Mais ſans nous attacher ici au paralle-
,, le des deux Héros, par rapport aux mer-
,, veilles anciennement operées pour l'un
,, & reproduites de nos jours pour l'autre,
,, ne nous arrêtons qu'aux qualitez, dont
,, s'eſt formé le merite eſſentiel de très-
,, Haut, très-Puiſſant, très-Excellent &
,, très-Auguſte Prince, Loüis XIV. ſur-
,, nommé le Grand, Roi de France & de
,, Navarre, à qui Dieu a moins ôté, qu'il
,, n'a changé en mieux ſa Couronne, ſelon
,, l'expreſſion de S. Ambroiſe, au ſujet du
,, grand Théodoſe. *Regnum ... non depo-*
,, *ſuit ſed mutavit.*

,, Heureuſement j'ai de quoi réünir les
,, principaux traits de ſa gloire, même en
,, bornant la vaſte étenduë de ſon éloge au
,, ſens précis de mon Texte ; & ce qui eſt
,, de plus, de quoi montrer en lui un mo-
,, déle de Roi, auſſi diſtingué par ſes ver-
,, tus Chrétiennes, que par ſes qualitez
,, Royales. Grand par conſéquent, mais
,, en quoi ? 1°. En ce qu'il a raſſemblé
,, mieux que tout autre en ſa perſonne tout

„ ce que la Royauté, soûtenuë d'un me-
„ rite proportionné, a de plus Auguste;
„ premier caractere de distinction, par le-
„ quel Dieu a manifesté sa prédilection
„ sur lui. *Non fuit similis ei, de cunctis Re-*
„ *gibus.* 2°. En ce qu'il a sçû tourner au
„ bien de la Religion, & sanctifier en lui,
„ tout ce que la Royauté donne d'éclat &
„ de puissance; second caractere, & qui
„ doit consacrer sa mémoire dans les fastes
„ de l'Eglise, *Et adhæsit Domino, & non*
„ *recessit à vestigiis ejus.* Il n'a donc pas
„ emprunté sa grandeur d'une vaine pom-
„ pe, qui ne le relevât qu'au dehors; mais
„ il l'a acquise par deux titres incontesta-
„ bles. Le premier, pris de tous les genres
„ de merite & d'épreuves qui pûrent con-
„ courir à former en lui un Héros, mais
„ très-Chrétien. Le second, fondé sur tout
„ ce qu'il a entrepris, & executé, pour la
„ cause de la Religion, & principalement,
„ sur ce qu'à l'éxemple d'Ezéchias, il a
„ couronné la plus belle vie du monde,
„ par une mort héroïque, & de predestiné.
„ Voilà sous quelles idées je dois retracer
„ en grand son image.

Nous ne pouvons omettre ce que l'Orateur dit de l'impieté reprimée par Loüis le Grand.

„ Un des désordres qui alluma le plus
„ sa sainte indignation, fut cette impieté
„ déclarée, dont on se faisoit, & à la
„ Cour, & à l'armée, plus qu'ailleurs,

„ un faux mérite d'eſprit fort. Or ce liber-
„ tinage de créance, qui prend ſa ſource
„ dans la corruption des mœurs, oſa-t-il,
„ tout fier qu'il affecte de paroître, ou
„ ſe démaſquer ſous ſes yeux, ou marcher
„ tête levée dans tous ſes Etats ? Jamais.
„ Non qu'il reſpectât trop les approches du
„ Thrône, lui qui oſe braver Dieu inſo-
„ lemment juſqu'au pied de ſes Autels ;
„ mais c'eſt qu'il porta toûjours un titre
„ d'excluſion à toutes les graces, & qu'il
„ ne trouva jamais ni de priſe ſur le Mo-
„ narque, ni le moindre indice d'appro-
„ bation, pour ſes licentieuſes plaiſante-
„ ries. Je dis plus ; la réſerve qu'il impo-
„ ſa là deſſus, mais en Roi, fit craindre
„ que l'envie de lui plaire ne rendît plû-
„ tôt le Courtiſan hypocrite, que libertin
„ de profeſſion.

ARTICLE CXLI.

ORAISON FUNEBRE DE TRES-Haut, Très-Puissant, & Très-Auguste Prince, Loüis XIV. Roi de France & de Navarre, surnommé le Grand, prononcée dans l'Eglise Cathédrale de Strasbourg le 18. Novembre 1715. Par le R. Pere Loüis Laguille de la Compagnie de Jesus, pendant le service solemnel celebré par ordre du grand Chapitre. A Strasbourgs *in 4°. pages.* 44.

Magnos fuit secundum nomen suum, Maximus in salutem Electorum Dei.

Il a été grand, suivant le nom qu'il portoit; & très grand par rapport au salut des Elûs. Ecclésiast. XLVI. 1. 2.

LE Plan du discours du Pere Laguille est renfermé dans deux propositions tirées de son texte.

Peut-on penser à ce qu'il a fait pour la gloire de son Etat, sans avouër que jamais Roi n'a sçû regner avec plus de grandeur, *Magnus fuit secundùm nomen suum*; & se souviendra t-on jamais de ce qu'il a fait pour la Religion, & pour l'Eglise, sans reconnoître en lui tout ce qu'on peut attendre de plus grand d'un Roi très-Chrétien, *Maximus in salutem Electorum Dei.*

Le lieu où parloit l'Orateur lui a four-

ni des loüanges particulieres pour le Roi, & si dans tout le discours l'esprit parle toujours juste, le cœur parle en cet endroit autant que l'esprit.

„ Mais sans sortir de cette province, de „ cette Eglise même, mille objets nous con-„ vainquent du zele de Loüis. Cette Pro-„ vince n'a-t-elle pas vû des bourgades, & „ des villes entieres, invitées par la voix „ de Loüis, reprendre les voyes que leurs „ peres avoient abandonnées, & par leur „ retour à l'Eglise, grossir le troupeau des „ anciens fidelles? On a vû, & on voit „ dans ces terres, d'où la vraye religion „ étoit proscrite, de nouveaux temples „ s'élever, de nouveaux pasteurs se soûtenir „ par le secours des bienfaits de nôtre Mo-„ narque. En vain ses ennemis ont-ils voulu „ lui arracher par un traité les conquêtes de „ son zele, toujours elles lui ont été plus „ cheres que celles de ses armes, plus sen-„ sible aux interêts de la religion, qu'à „ l'avantage de son Etat, il a cedé de re-„ doutables forteresses; mais il a voulu „ que la paix mît le seau à tous les droits „ que sa pieté avoit acquis à l'Eglise. Stras-„ bourg a été sur tout le Theatre, où le „ zele de ce grand Monarque a paru dans „ tout son éclat; cette ville si celebre par „ sa situation, sa force, le grand nombre „ & le merite de ses habitans, par le rang „ qu'elle a tenu dans l'Empire, par la jalou-„ sie de tant de nations, qui l'envioient à

„ la France, par l'attention qu'a eûë Loüis „ d'en confier le gouvernement à ce génie „ ſupérieur, qui dans la paix, & dans la „ guerre, a ſçû tout à la fois gagner „ l'affection de la Province, la con- „ fiance de l'Etat, & l'Estime des étran- „ gers. Cette ville où Charlemagne & „ Dagobert avoient laiſſé tant des monu- „ ments de leur pieté ; cette ville avoit été „ par le malheur des tems entraînée dans „ une triſte & funeſte ſéparation. La nou- „ velle doctrine y étoit devenuë dominan- „ te ; à peine étoit-il reſté aux Catholiques „ une retraite obſcure. Mais le ciel, ſé- „ condant le zele de Loüis, a fait rentrer „ la religion dans ſes anciens droits, les „ Enfans de l'Egliſe ſe ſont multipliez, on „ a vû renaître ſon culte, & ſa diſcipline. „ Loüis le Grand aimoit le peuple de cette „ ville, comme un peuple d'acquiſition, & „ toujours il étoit conſolé quand il appre- „ noit qu'il devenoit un peuple Saint, „ *Gens ſancta, populus acquiſitionis.* Et „ cent fois, empruntant le langage de David „ il bénit ſon Dieu, non ſeulement parce- „ qu'il avoit conſervé à ſon Royaume une „ ſi puiſſante barriere, mais parceque la di- „ vine miſéricorde, par une diſtinction „ particuliere, l'avoit choiſi pour faire de „ cette ville ſi forte, un azile où la vraye „ Religion pût ouvrir ſon ſein à ceux qui „ l'avoient quittée. *Benedictus Dominus*,

„ *quoniam mirificavit misericordiam suam* „ *mihi in civitate munita.*

„ En effet, c'est sous le regne, & par le „ secours de ce grand Roi, que cet Auguste „ Temple a rouvert ses portes au plus no- „ ble Chapitre de l'univers. C'est ici où „ les grandeurs de l'Allemagne & de la „ France se réünissent, pour donner plus „ de splendeur à l'Eglise, & rendre à nô- „ tre Dieu, dont la grandeur est sans „ bornes, de plus grands & de plus ma- „ gnifiques hommages. Quand Josüé eut „ fait entrer Israël dans la Terre promise, „ il fit élever un monceau de pierres, com- „ me un témoignage durable de la grace „ qu'il avoit reçûë. Quand vos Enfans, „ leur disoit-il, vous demanderont ce que „ veulent dire ces pierres, *Quid sibi volunt* „ *isti lapides?* vous leur répondrez, qu'el- „ les sont un monument éternel, qui doit „ les faire souvenir de leur passage dans „ l'heureuse region où le Seigneur les a „ conduits. *Positi sunt isti Lapides in monu-* „ *mentum filiorum Israël usque in æternum.* „ Permettez moi de vous faire une sem- „ blable demande, que veulent dire les pier- „ res de ce saint temple? Que veulent dire „ ce marbre & ce porphyre, qui ornent ces „ Autels? *Quid volunt isti Lapides?* Que „ veut dire cette Chaire, où si souvent on „ vous annonce les oracles divins? Que „ veulent dire ces murs qui renferment un „ si grand nombre de fidelles qui accourent

„ ici avec empressement ? *Quid volunt isti*
„ *Lapides ?* Dites-le, Messieurs, & que vos
„ descendans l'apprennent, que ces Autels,
„ & cet Auguste temple, sont des monu-
„ ments éternels qui publieront aux siécles
„ à venir le zele de Loüis le Grand ; dont
„ la miséricorde de Dieu s'est servie, pour
„ faire r'entrer nos freres dans l'heureuse
„ region où se trouve le vrai salut. *In mo-*
„ *numentum filiorum Israël, usque in æter-*
„ *num.*

ARTICLE CXLII.

ORAISON FUNEBRE DE LOUIS le Grand, Roi de France & de Navarre, prononcée le 22. Novembre 1715. dans l'Eglise Paroissiale S. Martin de Pau, devant le Parlement de Navarre. Par le P. Daniel Boniot de la Compagnie de JESUS. In 4°. pages 37.

Magnificavit Dominus Salomonem super omnem Israël, & dedit illi gloriam regni qualem nullus habuit ante eum Rex.

Le Seigneur éleva Salomon sur tout Israël, & il combla son regne d'une gloire que nul autre Roi n'a eüë avant lui. Au 1. liv. des Paralipomenes chap. 29. vers. 25.

C'Est avec Salomon que le Pere Boniot compare le Roi, & il le montre plus rand, que ce Roi des Hébreux.

„ C'eſt ainſi dit-il en commençant ſon „ exorde, que l'Ecriture Sainte a parlé du „ regne de l'incomparable Salomon, que „ ſes auguſtes qualitez rendirent digne des „ Couronnes de tous les Empires : Monar-„ que ſelon le cœur de Dieu, qui le forma „ comme le chef d'œuvre de ſon affection „ pour le Royaume d'Iſraël : Monarque „ qui fut le modele des Princes, l'oracle „ de ſon ſiecle, l'étonnement des nations „ étrangeres, l'honneur, & les délices de „ ſon peuple : Monarque qui joignant aux „ vertus royales, & à l'eſprit de ſageſſe, „ dont il étoit revêtu, un zele ardent à „ entendre le culte du vrai Dieu, eut ſeul „ la gloire de lui elever le ſuperbe Tem-„ ple dont le Roi ſon pere ne lui avoit „ laiſſé que le deſſein : Monarque enfin „ que Dieu dans ſes complaiſances cou-„ ronna d'une gloire ſinguliere, en l'éle-„ vant au deſſus des autres Rois, qui tous „ furent contraints, ou de rechercher ſon „ amitié, ou de recevoir la loi de lui. „ *Magnificavit Dominus Salomonem ſuper* „ *omnem Iſraël.* Caractere glorieux que la „ Reine de Saba ramaſſa dans le court „ compliment qu'elle lui fit à ſon départ, „ & qui exprima tout ce qu'elle penſoit de „ ſon merite, & de ſes grandeurs. Vous „ meritez, lui dit-elle, de regner, parce „ que Dieu vous a fait le premier des „ hommes : mais il vous a fait Roi d'Iſraël, „ parce qu'il aimoit vôtre peuple, & qu'il

„ vouloit l'exalter au dessus de tous les
„ peuples de la terre. *Eo quod dilexit Do-*
„ *minus Israël, constituit te Regem.* A des
„ traits si marquez, & sous ces noms
„ étrangers, je suis sûr, Messieurs, que
„ vous reconnoissez, & la France, & l'Au-
„ guste Monarque dont elle regrette, &
„ dont elle ne sçauroit jamais assez regret-
„ ter la perte: objet d'autant plus digne
„ de nos regrets, & de nos larmes, que
„ ce Prince a été pour nôtre bien & plus
„ grand & plus favorisé de Dieu. Ce Sou-
„ verain dispensateur des dons & des cou-
„ ronnes, lui avoit donné, comme à Sa-
„ lomon, un esprit sublime, un cœur
„ droit, une grandeur d'ame héroïque,
„ une sagesse consommée, une pieté sin-
„ cere; en un mot, tout ce qu'il y a de
„ qualitez capables d'élever un homme
„ autant au dessus du commun des Rois,
„ que les Rois sont eux-mêmes par leur
„ rang au dessus du commun des hommes.
„ Comme Salomon, il a été mis sur le
„ Trône en spectacle à l'Univers pour
„ en être l'admiration; à l'Europe, pour
„ en être l'arbitre; à l'Eglise, pour en
„ être le défenseur; à l'heresie & à l'impie-
„ té, pour en être le fleau & la terreur; à
„ ses peuples enfin, pour en être l'oracle
„ & la gloire. *Magnificavit Dominus Salo-*
„ *monem &c.*

„ Cependant au travers de cette heu-
„ reuse ressemblance, j'apperçois des traits

„ qui diſtinguent ces deux Monarques:
„ remarquez-les bien, Meſſieurs, ils ne
„ ſont pas indifferens à mon ſujet, 1°. Dieu
„ n'ayant point laiſſé au Roi d'Iſraël d'en-
„ nemis à vaincre, il fut ſans beaucoup
„ de peine & de merite un Salomon paci-
„ fique : au lieu que celui de la France
„ trouvant à tous pas des ennemis jaloux
„ de ſa grandeur, a été tour à tour, mais
„ avec beaucoup de gloire, tantôt un Da-
„ vid conquerant, & tantôt un Salomon
„ pacificateur. En ſecond lieu, Dieu choi-
„ ſit le premier pour bâtir le temple ma-
„ teriel où il vouloit être adoré des na-
„ tions; & il a deſtiné le ſecond à renver-
„ ſer les monumens qu'avoient erigé le
„ ſchiſme & la rebellon, & à ramener
„ dans le ſein de ſon Egliſe ceux dont il
„ vouloit être adoré en eſprit & en verité.
„ Enfin, l'un ſe vit comblé d'une ſuite per-
„ petuelle de proſperitez, faveurs dange-
„ reuſes, qui aveuglant ſon eſprit & ſédui-
„ ſant ſon cœur, furent fatales à ſa gloire,
„ à ſon innocence, & peut être à ſon ſalut:
„ l'autre au contraire, arrêté par une
„ main inviſible au milieu de ſes éclatan-
„ tes proſperitez, a été livré à de dures
„ épreuves, dons précieux de la grace,
„ qui traverſant le bonheur de ſon regne,
„ ont ſervi à purifier ſa vertu, à ſoumettre
„ ſon cœur à Dieu, & à le montrer au
„ monde, auſſi Chrétien, auſſi grand, &
„ auſſi Héros dans la mauvaiſe que dans la
„ bonne fortune.

„ Sur tous ces traits differens ne me se-
„ roit-il pas permis de dire que le Héros
„ de la France l'emporte sur le Héros de la
„ Judée? *Ecce plusquam Salomon hic*; & que
„ par là même ce Royaume a été plus chéri
„ de Dieu que celui d'Israël, puisqu'il n'a
„ formé un Roi si grand, & ne l'a placé
„ sur le Trône de cette Monarchie, que
„ pour porter à son comble l'honneur de
„ l'empire & de la religion. *Eo quod dile-*
„ *xerit Dominus Israël, constituit te Re-*
„ *gem.*

„ Ce n'est donc pas un Héros de la terre
„ dont je viens vous faire ici l'éloge, il
„ sieroit mal dans le lieu Saint où j'ai
„ l'honneur de vous parler: c'est un Héros
„ donné du Ciel, un Héros que je vais
„ chercher jusques dans les conseils de
„ Dieu, pour vous faire admirer dans sa
„ personne les desseins de sa providence,
„ l'image de sa grandeur, les dons de sa
„ puissance, les richesses même de sa mi-
„ sericorde. C'est l'idée que je veux vous
„ en donner, & tandis que je retracerai à
„ vos yeux une vie si glorieuse, si héroï-
„ que, si fertile en grands évenemens, si
„ digne enfin d'un Roi très-Chrétien, il
„ vous sera aisé de comprendre l'obliga-
„ tion que nous avons tous de rendre gloi-
„ re à Dieu qui nous l'avoit donné dans sa
„ bonté, & de nous humilier sous sa puis-
„ sante main, qui pour nos iniquitez nous
„ l'a peut-être enlevé par un effet de sa
„ justice.

„ Or en rappellant ce Héros aux desseins „ que la providence a eûs sur lui, j'y vois „ tout à la fois & un regard de prédilec- „ tion sur la France, & un regard de pro- „ tection sur son Eglise. C'est un Roi que „ le Ciel a formé pour la gloire de cette „ Monarchie ; voilà la destinée par rap- „ port à la France. C'est un Roi que le „ Ciel a formé pour le soutien de la reli- „ gion ; voilà la destinée par rapport à „ l'Eglise. Maintenant comment a-t-il ré- „ pondu à un choix si glorieux, & à des „ desseins si sublimes ? Le voici ; & c'est ici „ tout le merite, & toute la gloire de son „ regne.

„ Monarque accompli dans l'art de „ regner, il a porté la splendeur de la Mo- „ narchie Françoise au faîte suprême de la „ gloire, ce sera le premier point.

„ Monarque zelé pour faire regner avec „ lui la vraye foi, il en a soutenu tous les „ interêts avec le zele le plus ferme & le „ plus entendu ; ce sera le second point.

„ Deux grands objets qui durant sa vie „ ont partagé ses soins, & occupé son „ cœur : deux endroits par où je prétends „ vous démontrer qu'il s'est acquis une „ gloire que nul autre avant lui n'a posse- „ dée avec tant de caracteres de distinc- „ tion. *Et dedit illi gloriam regni qualem* „ *nullus habuit ante eum Rex.* L'Orateur „ se soutient partout, & son oraison répond „ à un si bel exorde.

ARTICLE CXLIII.

ORAISON FUNEBRE DE TRES-Haut, très-puissant, & très excellent Prince, Loüis XIV. surnommé le Grand, Roi de France & de Navarre, prononcée par Monsieur l'Abbé de la Fargue, à l'Abbaye Royale de S. Cyr, le 6e Decembre 1715. In 4°. pages 46.

Dominus.. dedit illi gloriam Regni qualem nullus habuit ante eum.

Le Seigneur a rendu son regne le plus glorieux qui fut jamais. Au premier liv. des Paralipomenes chap. 29. v. 25.

ON remarque dans tout ce discours beaucoup d'élevation & de génie. Attentif à peindre tout son Héros, l'Orateur n'a omis aucun des grands évenemens qui ont distingué une si belle vie; la magnanimité, la religion de Loüis, partagent son éloge. Le caractere de l'Orateur se fera assez connoître par ce que nous allons extraire de sa seconde partie.

A Dieu ne plaise qu'à la face des Autels j'appelle lumiere ce qui ne l'est pas: il n'appartient qu'à l'antiquité payenne, de reverer dans les Rois jusqu'à leurs défauts. Pour nous, élevez dans l'école de la verité, nous ne sçavons pas trahir nôtre ministe-

re, pour donner de fausses loüanges à nos Héros. Serions-nous assez prévaricateurs de la parole, pour faire servir à la vanité une ceremonie destinée à la confondre, & pour seduire le monde, dans le lieu même établi pour le détromper. Eh! pourquoi déguiser dans un Prince des foiblesses de la nature, pour lui ôter la gloire de les avoir reparées?

Le plus beau jour n'est pas sans nuage; l'astre le plus éclatant s'eclipse quelquefois. Plus on est élevé, plus on a à craindre; plus on est grand, plus on est homme. Quoi de plus difficile, que d'être exposé à toutes les passions, & de les vaincre toutes; de commander aux autres, & de se commander à soi même, d'user de tout, & de n'abuser de rien! Combien d'écueils dans ces lieux où l'encens flateur se prodigue sans distinction; où le funeste oubli de la mort s'entretient souvent par les charmes de la vie; où quelquefois on seme dans la douceur, selon le langage du S. Esprit, pour moissonner dans l'amertume; où tout entraîne tellement au mal, qu'on est vertueux quand on n'a point de vice. Si dans le centre même de la pureté, les esprits n'ont pas été sans corruption, comment se conserver sans tache dans un lieu où les attraits les plus séduisans s'efforcent avec empire d'établir le triomphe du peché! David, Salomon, ont fait, vous le sçavez, une triste épreuve du danger qui accompagne le Thrône.

Si Loüis a ouvert les yeux ſur les cho-
es de ſa terre, de combien de vertus a-t-il
rné un cœur, dont il a reconnu que ce
nonde n'étoit pas digne! plus il eſt diffi-
ile à un Roi de conſerver ſon innocence,
lus il lui eſt glorieux de la reparer, ſa
onverſion eſt d'autant plus ſincere, qu'elle
'eſt ni un effet de la contrainte, ni une
eſſource à l'interêt. L'hypocriſie, qui regne
ans tous les Etats, établit rarement ſon
npire ſur le Thrône.

Dieu, qui ne refuſe jamais ſa grace aux
echeurs, en verſe quelquefois la douce
nction avec ſurabondance, comme dit
Apôtre, & fait porter des fruits de juſtice,
uand il lui plaît. Il aime ſurtout à triom-
ıer du cœur des Rois, pour faire un chef
œuvre de ſa puiſſance. Fidelle dans ſes
omeſſes, jugera-t-il celui qui ſe ſera lui
ême jugé? Clement par ſa nature, ne
lâchera-t-il pas de ſa juſtice, en faveur
celui qui aura eû recours à ſa bonté?
loux de la gloire de ſon Egliſe, fermera-
l les tabernacles éternels à celui qui en
ra été le défenſeur? Eh quel Prince l'a
nais défenduë avec plus de zele que
üis!

ARTICLE CXLIV.

ORAISON FUNEBRE DE TRES-Haut, très-excellent, & très-puissant Prince, Loüis XIV. Roi de France & de Navarre, prononcée en l'Eglise des Carmelites de Lyon, le 5. Decembre 1715. Par Monsieur l'Abbé de Barcos, Docteur de Sorbonne, grand Vicaire de Monseigneur l'Archevêque de Lion, in 4°. pages 36.

Dedit illi gloriam regni, qualem nullus habuit ante eum.

Dieu l'a fait regner avec une gloire, que nul autre n'eut avant lui. 1°. Paralip. v.29.

TOutes les graces du stile sont employées dans ce discours à representer. 1°, l'éclat de la gloire du Roi, suivant les plus brillantes idées qui se présentent à nos esprits. 2°, la solidité de la gloire du Roi; suivant les plus sûrs principes qui se trouvent dans la foi. L'endroit où Monsieur l'Abbé dépeint la bonté du Roi aussi aimable que grand, nous a charmé, & charmera sans doute les Lecteurs.

On ne voit point s'élever sur le visage de nôtre Auguste Monarque ces nuages sombres qui obscurcissent ordinairement celui des grands à l'aspect des malheureux

Plus on l'approche, plus on l'aime, & ce point de vüë si désavantageux pour tant de personnes, ne sert qu'à faire briller sa gloire avec plus d'éclat. La douceur qui regne dans son cœur se répand jusques sur ses lévres. Une loi de grace & de misericorde gouverne sa langue.

Que ne pouvez-vous m'interrompre, ami fidelle * d'un si grand Prince; car c'est ainsi qu'il vous appella jusqu'à la fin, vous dont la douleur & la reconnoissance empruntent ici mon triste ministere, trop foible, helas! pour exprimer les sentimens d'un cœur inconsolable, vous qui l'entrevîtes au travers des sombres voiles de la mort, quand il confioit à vôtre sagesse, à vôtre fidélité, à vôtre amitié, le dépôt le plus sacré que le ciel puisse confier à la terre, l'objet de nos esperances, le fondement de nôtre bonheur. Que ne pouvez- m'interrompre? Vous nous diriez avec quelle bonté banissant toute circonspection génante, de cette societé polie & délicieuse, dont il étoit l'ame, il sembloit ne se reserver de la Souveraineté que cet ascendant secret qui le rendit toujours le Maître de tous les cœurs; vous nous diriez avec quelle condescendance, sans rien perdre de sa dignité, il s'abbaissoit jusqu'à ceux qui ne pouvoient s'élever jusqu'à lui, afin d'établir entre le Prince & les sujets cette égalité qui fait naître & qui entretient l'amitié;

* *M. le Maréchal de Villeroi.*

vous nous diriez avec quel goût, quel épanchement de cœur, quel empressement il entroit dans leurs vûës, dans leurs interêts, dans leurs joyes, dans leurs malheurs. Mais n'y eut-il que ceux qu'il honora de sa confiance qui ressentirent les effets de son cœur bienfaisant? Contre qui lui échapa-t-il, je ne dis pas de ces railleries ameres, & piquantes, qui portent la mort en sortant de la bouche du Prince, suivant l'expression du Sage; mais la moindre parole capable de contrister? Sa presence est pour tous ses sujets, selon les termes de l'Ecriture, ce qu'est une pluye douce durant l'été, lorsqu'elle vient sur le soir humecter & rafraîchir la terre dessechée par l'ardeur du soleil. Sévere par necessité, bienfaisant par inclination, s'il imprime par sa majesté du respect aux plus hardis, il rassûre les plus timides par sa bonté; la maniere dont il accorde ses graces, vaut mieux que le bienfait; s'il refuse, sa douceur fait aimer jusqu'à ses refus; fut-il jamais un plus tendre, un meilleur Maître? Disons le aussi, à la loüange de nôtre patrie, fut-il jamais nation plus fidelle à son Roi que la nôtre? Quand ne trouva-t-il pas dans le cœur de ses sujets reconnoissans des ressources assûrées dans les besoins de l'Etat, & des remparts plus forts que les villes les mieux fortifiées? Vous en avez été témoins, Messieurs, dans ces tems funestes où le ciel étoit d'ai-

rain, & la terre de fer, où les élemens déchaînez sembloient avoir conspiré nôtre perte avec nos ennemis; l'amour, & le respect, que nous avions pour nôtre Prince, n'étouffoient-ils pas au fond de nos cœurs les gemissemens & les plaintes? Il vit, disions-nous, il nous aime, il sçait nos malheurs: c'est assez, il n'est pas possible qu'il ne trouve enfin des remedes à nos maux, dans la protection du ciel, dans la droiture de ses intentions, dans la bonté de son cœur, & surtout dans les ressources inépuisables d'une sagesse qui le rend depuis le commencement de son regne l'admiration de l'Univers.

ARTICLE CXLV.

ORAISON FUNEBRE DE TRES-Haut, très puissant & très-excellent Prince, Loüis XIV. du nom, par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre, prononcée dans l'Eglise Cathedrale de Soissons, le 11. Decembre 1715. Par M. Jean Baptiste Zacharie Gosset, Prêtre, Docteur de Sorbonne, grand Archidiacre de Soissons & Chanoine de l'Eglise Cathedrale, in 4°. pages 38.

Samuel unxit eum, & directus est spiritus Domini à die illâ in David & deinceps.

Samuel le sacra, & depuis ce tems là l'esprit du Seigneur fut toujours en David. 1. Reg. cap. 16. v. 13.

DEs raisons glorieuses pour l'Eglise de Soissons ont déterminé Monsieur l'Abbé Gosset au choix du texte qu'on vient de lire ; il les explique ces raisons, dans l'exorde, d'une maniere propre à donner de tout le discours une idée avantageuse.

S'il fut glorieux à Samuel d'avoir sacré David, ce Roi selon le cœur de Dieu, sur lequel l'esprit du Seigneur est toujours demeuré, & si l'onction sainte repanduë par ce Prophête sur les Rois de sa nation, est devenuë celebre dans l'Ecriture, quelle gloire à l'un de vos prédecesseurs d'avoir été reservé dans sa vieillesse, comme Samuel, pour sacrer ce grand Roi que Dieu nous avoit preparé dans les conseils éternels de sa sagesse, & qu'il avoit comblé des plus riches dons de sa magnificence !

Quelle circonstance honorable pour cette ville, Messieurs, autrefois la capitale d'un Royaume, & le sejour de nos Rois, où nôtre histoire nous apprend que le grand Clovis reçut les premieres impressions de la grace ! Quelle époque mémorable pour l'Eglise de Soissons, choisie autrefois par Charlemagne pour être la maitresse des autres Eglises, où l'on venoit puiser de toute la France l'esprit de

régularité, & apprendre la maniere auguste de celebrer les divins offices ; qu'il est glorieux pour nous de trouver dans nos annales le Prélat qui a versé l'onction sainte sur saint Loüis, & le consécrateur de Loüis le Grand, *Samuel unxit eum.*

Du sein de cette Eglise est sorti, Messieurs, le Samuel dont Dieu s'est servi pour confirmer dans le Thrône de ses peres un Roi qui durant soixante-treize années de regne a été exposé comme un soleil aux yeux des Princes du monde pour les éclairer; un de nos Pontifes a mis le Diadême sur la tête de cet Auguste Monarque, l'étonnement, & l'admiration de l'Univers; c'est de lui qu'il a reçu ce sceptre si éclatant par lui même, & plus encore par celui qui l'a porté; cette épée si renommée par le nombre prodigieux de victoires & de conquêtes.

Mais tout occupé de la prérogative de nôtre Eglise, ai je donc oublié que cette Couronne si brillante, & ornée de tant de lauriers, est tombée; que ce sceptre le plus illustre de l'Univers est renversé; que toute la gloire d'Israël est devenuë la proye de la mort, & que Loüis est dans le tombeau. Non, Messieurs, c'est en vain que je chercherois à détourner vos yeux du triste objet de vôtre douleur : mais suspendons un moment ces larmes, que nous venons repandre sur un si grand Prince, pour nous arrêter à l'onction Sainte, dont

je vous r'appelle le ſouvenir.

Onction bien differente de celle que les Prophetes verſoient autrefois ſur ces Rois que Dieu donnoit à ſon peuple dans ſa colere, elle a été une onction pleine, & abondante, comme celle de David, & des Rois que Dieu faiſoit ſacrer pour les peuples qu'il aimoit; elle a été un glorieux canal par lequel le Seigneur a verſé dans le cœur de nôtre grand Roi les tréſors abondans de ſa grace,& l'Eſprit du Seigneur eſt toujours demeuré depuis ſur lui, *Samuel unxit eum*, *& directus eſt ſpiritus Domini à die illa in David & deinceps.*

C'eſt par cet Eſprit que Loüis a éclaté à nos yeux par les grandeurs réelles, & ſolides d'un Roi Chrétien, que ſon regne a été ſi floriſſant, que le diſpenſateur de la veritable gloire a élevé ce Monarque au deſſus des plus grands Princes, comme il a étendu ſon régne au delà des bornes ordinaires. C'eſt par cet eſprit que la verité, la juſtice & la piété, ont fait l'ornement de ſon Thrône; qu'il s'eſt ſoûtenu avec fermeté dans toutes ſes diſgraces; que ſon cœur a toujours été ſoumis à Dieu, à qui il a rapporté toute la gloire humaine qui l'a environné; qu'il s'eſt ſervi du glaive qui lui avoit été mis entre les mains, pour proteger & ſoûtenir la religion; qu'il a retracé à nos yeux le zele de nos anciens Rois, pour la diſcipline Eccléſiaſtique & l'obſervation des ſaints Canons.

Que nôtre ville, Messieurs, reconnoissante des graces que le Seigneur a repandu dans l'ame de ce grand Roi par le ministere de son Evêque, se réünisse pour s'en glorifier ; que cet illustre Chapitre leve les mains au ciel au milieu de ces chants lugubres, & de l'appareil des sacrez mysteres ; que toutes ces compagnies celebres, tristes, & affligées, viennent admirer un Roi qui a reçu avec l'onction Sainte, l'Esprit du Seigneur qui est toujours demeuré en lui, animé, soutenu de cet Esprit.

Il a été l'un des plus grands Rois du monde aux yeux des hommes. Il a été l'un des plus grands Rois du monde aux yeux de Dieu.

ARTICLE CXLVI.

ORAISON FUNEBRE DE TRES-Haut, très puissant, & très-excellent Prince, Loüis XIV. Roi de France & de Navarre, prononcée à Bordeaux dans l'Eglise de la Maison Professe de la Compagnie de JESUS, le 14. Decembre 1715. Par le P. Pluman de la même Compagnie. A Bordeaux, chez De la Court & Boudé-Boé. 1715. *In* 4°. *pag.* 31.

Tanquam prodigium factus sum multis: & tu adjutor fortis.

J'ai paru aux yeux des peuples comme un prodige. C'étoit vous, mon Dieu, qui étiez ma force & mon appui, au Pſeaume 70.

IL ſeroit avantageux pour l'Auteur que d'autres que nous donnaſſent l'extrait de ſon diſcours : trop intereſſez à ſa gloire, nous n'oſons dire tout ce que nous en penſons : nous invitons les Lecteurs à ſe dédommager de nôtre retenuë, en liſant la piece entiere. Pour juger quel Orateur annonce un coup d'eſſai que les maîtres de l'art ne deſavoüeroient pas, nous en tranſcrirons le deſſein, ce qu'il dit des diſgraces du Roi, l'éloge du Regent, & la vive expreſſion de reconnoiſſance que la Compagnie de Jeſus conſervera toujours pour Loüis le Grand.

„ Quels traits puis je employer pour „ ſoutenir l'idée que toute la terre a con„ çûë de ce Héros ? Les voici, Meſſieurs ; „ réünis dans les deux titres glorieux que „ l'Europe & la Religion même lui ont ſi „ juſtement deferé, le nom de Grand, & „ le nom de très-Chrétien. D'autres Prin„ ces ont porté avant lui ces noms au„ guſtes ; mais les ont-ils portez & ſoute„ nus comme lui ? Très-Grand Roi, Roi „ très Chrétien ; ces deux paroles déja „ gravées ſur le tombeau de Loüis le Grand, „ & dans le cœur de tous ſes fidelles ſu„ jets, partageront ſon éloge, & feront

„ pour vous, Messieurs, deux motifs pres-
„ sans & indispensables pour accorder à ce
„ Grand Roi le tribut sacré de vos vœux &
„ de vos prieres. Vous êtes François, priez
„ donc pour le plus grand de nos Rois, qui
„ par sa grandeur même étoit l'appui & le
„ salut de la Patrie. Vous êtes Chrétiens,
„ redoublez donc la ferveur de vos prieres
„ pour le plus Chrétien des Rois, à qui la
„ Religion même est redevable autant
„ qu'elle peut l'être à une Puissance mor-
„ telle........

„ Il est donc vrai, dit l'Auteur en par-
„ lant de la derniere guerre, que nos enne-
„ mis aguerris par un demi siecle de dis-
„ graces & de défaites, ont enfin appris à
„ vaincre dans cette derniere guerre loin
„ des yeux de Loüis le Grand: il est vrai
„ que l'Europe conjurée pour la troisiéme
„ fois contre nous, est parvenuë une fois
„ à se rendre redoutable: il est vrai que la
„ victoire après tant d'années de fidelité
„ & de constance, a repris cinq ou six fois
„ sa legereté naturelle & trompé nôtre va-
„ leur. Parlons plus Chrétiennement: il
„ est vrai que le Dieu des Armées après
„ avoir marché si long tems devant nous,
„ pour nous faire triompher dans toutes
„ les parties de l'Europe, a voulu enfin
„ nous apprendre que la victoire étoit à
„ lui, & non pas à nous, & qu'il sçait
„ humilier les Conquérans de la même
„ main qu'il les éleve. Je n'en dis pas assez

„ Messieurs, & peu s'en faut que je n'emprunte ici le langage de nos ennemis „ mêmes pour exagerer nos dernieres „ calamitez. La France ébranlée, faisoit „ entendre ses gemissemens pour hâter les „ misericordes du Dieu qui ne l'abandonna jamais : les maux étoient grands, & „ les frayeurs étoient extrêmes.

„ Où êtes vous, Grand Dieu, protecteur de nôtre France, & où sont vos anciennes misericordes envers ce Royaume „ Très Chrétien ? Nos ennemis triomphans nous reprochent avec insulte que „ vous nous avez abandonné, & que „ l'oingt du Seigneur a perdu sa gloire [a] : „ *Quod exprobraverunt commutationem „ Christi tui. Levez vous, Seigneur, & „ venez juger la terre* [b]. Faites sentir aux „ Nations la vanité de leurs projets, afin „ que ces vainqueurs aveuglez par la nouveauté de leurs triomphes soient forcez „ de confesser qu'ils ne sont que des hommes, *Ut sciant Gentes quoniam homines „ sunt* [c] ? Nos vœux sont exaucez, Messieurs, & j'ose dire qu'ils sont surpassez ; „ Dieu nous préparoit des prodiges que „ nous n'osions ni demander, ni esperer : „ il parle, ce grand Dieu, & tous les orages se calment, & du sein même de ces „ orages on voit sortir les plus beaux jours, „ des jours de victoire, de triomphe & de „ miracles.

[a] *Psal.* 88. [b] *Psal.* 81. [c] *Psal.* 9.

„ Landrecy met pour la seconde fois „ des bornes fatales aux triomphes, & à la „ puissance d'Autriche : Denain devient „ celebre par un combat qui produit plu- „ sieurs victoires : l'Escaut engloutit dans „ ses flots des Legions entieres qui ne „ peuvent soutenir les premiers efforts du „ François : nos fiers ennemis perdent en „ deux mois le fruit de trois années de con- „ quête : l'Allemagne ouverte voit tom- „ ber les deux fameuses forteresses qui lui „ servoient de rempart ; ce General fa- „ meux qui croyoit toucher de près au „ moment fatal où il devoit porter le fer „ & le feu dans le sein de nôtre Patrie ; „ trois fois surpris & déconcerté, ne se „ montre plus que pour voir prendre cinq „ villes, & pour confesser à la face de „ l'Europe qu'il étoit vaincu sans ressour- „ ce : ce n'est pas tout, la Paix suit de „ près la victoire. Loüis le Grand soutient „ à Utrecht & à Rastat toute la gloire „ qu'il avoit acquis à Nimegue & à Ris- „ vick. Oublions pour l'honneur de nos „ ennemis les conditions, ou pour mieux „ dire, les temeraires insultes de Gertru- „ demberg : Dieu nous a vengé ; il a vou- „ lu que Loüis le Grand donnât encore „ une fois la paix à l'Europe au milieu „ de ses triomphes : il étoit arrêté que le „ regne de ce Monarque devoit commen- „ cer & finir par des prodiges.

„ Depuis long tems la superiorité de son

„ genie, c'est du Regent qu'il parle, un „ cœur plus grand encore que son auguste „ naissance, une valeur heroïque & tant „ de fois signalée, une grace accompagnée „ de majesté qui brille sur son front & „ dans ses manieres, un don de persuasion „ qui lui ouvre tous les cœurs, une éten-„ duë de lumieres capable de le distinguer „ parmi les Sçavans, un goût, un discer-„ nement exquis, rare parmi les Sçavans „ mêmes, les charmes de la bonté, réünis „ dans sa personne avec tous les traits de „ l'héroïsme, lui avoient acquis nôtre „ juste admiration, & celle de tous les „ Peuples qui connoissent le nom Fran-„ çois & le vrai merite.

„ Aujourd'hui il devient nôtre esperan-„ ce, nôtre consolation, nôtre appui; & „ dès les premiers jours d'un sage & heu-„ reux gouvernement, il nous fait voir ce „ qui dans les siecles passez n'a point eû „ d'exemple, une Régence sans division, „ & une minorité sans orages: nous trou-„ vons dans sa profonde capacité, dans „ son zele infatigable, & dans le fond mê-„ me de son cœur, tout ce qui peut contri-„ buer à nous rendre heureux: que nous „ reste-t-il donc à désirer? Que vous vi-„ viez, Grand Prince, & que vos années „ égalent vos vertus, nos besoins & nos „ souhaits: vivez pour la paix de l'Eglise, „ & pour la félicité des peuples; vivez „ pour faire sentir aux puissances étran-

,, géres que le génie & l'ascendant de Loüis ,, le Grand vit encore après la mort de ce ,, grand Roi ; vivez pour faire retrouver ,, au jeune Monarque dans vos soins & ,, dans vos conseils, toute la sagesse & la ,, tendresse de son Auguste Bisayeul.

On ne peut mieux exprimer la reconnoissance de la Compagnie que le Pere Pluman l'exprime.

,, Dois-je finir ce discours sans faire ,, éclater la reconnoissauce solemnelle d'u- ,, ne Compagnie au nom de qui je parle ,, ici, & qui doit tout à Loüis le Grand ? ,, Toute la France est instruite des obliga- ,, tions immortelles que nous avons à ce ,, Religieux Monarque ; doit-elle ignorer ,, que nous comptons parmi nos devoirs ,, les plus sacrez, de révérer la mémoire ,, d'un tel Protecteur & d'un tel Pere, avec ,, la plus tendre vénération dont de fidel- ,, les sujets comblez de ses graces, égale- ,, ment pénétrez de l'idée de ses vertus & ,, de ses bontez, puissent jamais être ca- ,, pables ? Quel tendre objet n'a-t-il pas ,, laissé entre nos mains & sous nos yeux, ,, pour nous retracer l'idée d'une si précieu- ,, se obligation ? Son cœur, ce cœur Royal ,, & paternel où il avoit bien voulu nous ,, recevoir pendant sa vie, & dont il a ,, voulu en mourant que nous fussions dé- ,, positaires ! Ah ! Grand Roi, que ne re- ,, cevons nous plus tard cette derniere & ,, triste preuve de vôtre Royale bienveil-

„ lance ! En mettant le comble à vos bon-„ tez, vous mettez le comble à nôtre dou„ leur ; & le plus précieux de vos bienfaits, „ qui nous avertit que vous n'êtes plus, „ devient la source éternelle de nos lar-„ mes. O cœur du plus grand Roi de la ter-„ re, cendres précieuses d'un Héros qui „ ne devoit jamais mourir, cesserons-nous „ jamais de vous révérer, & de vous arro-„ ser de nos pleurs ?

ARTICLE CXLVII.

ORAISON FUNEBRE DE TRES-Haut, très-Puissant & très-Excellent Prince Loüis XIV. Roi de France & de Navarre, prononcée à Metz dans l'Eglise Cathédrale, le 18^e^ Decembre 1715. Par Mr. l'Abbé Favier, Prieur titulaire de Sainte Croix de Provins. A Metz, chez Brice Antoine, *in 4°. pages* 39.

Fuit fortis in bello . . . . magnus secundùm nomen suum, & maximus in salutem electorum Dei.

Il a été puissant dans la guerre . . . . grand comme son nom l'exprimoit, & très grand dans ce qu'il a fait pour le salut du peuple choisi de Dieu. Eccli. 46. 1. & 2.

LE texte qu'a pris Monsieur l'Abbé Favier a paru si propre du sujet, que plu-

ſieurs Panegyriſtes du Roi l'ont choiſi. Mr. l'Abbé Favier, déja connu par l'oraiſon funebre de Monſeigneur le Duc de Berry, fait voir ici dans un ſujet plus grand, le même ordre, la même juſteſſe, la même netteté. Il repréſente le Roi grand dans la guerre par ſes ſuccès & ſa modération; grand dans le gouvernement de l'Etat, par ſa ſageſſe & ſa juſtice, plus grand encore par ſon zele pour la Religion. Qu'il a bien peint la moderation de ſon Heros!

Il eſt rare de ne vouloir que ce que l'on doit, quand on peut tout ce que l'on eſt en état de vouloir. Le cœur de l'homme ne meſure que difficilement ſes déſirs ſur la regle de ſes devoirs; & l'on ne ſe renferme gueres dans les bornes de la raiſon, quand la fortune ne met point de bornes à ſes faveurs. Maxime de l'injuſte ambition, que Loüis vous connut peu! S'il ſçut ſe faire juſtice par la force des armes, lorſque la neceſſité l'y contraignit; il ne ſçut pas moins ſe laiſſer déſarmer par ſa bonté, lorſqu'on la reclama. Témoin cette ville fameuſe, qui priſe d'aſſaut, & menacée des malheurs qu'autoriſent dans ces triſtes occaſions les dures loix de la guerre, trouva dans Loüis ſon vainqueur, Loüis ſon protecteur, & fut par les ordres de ce Prince magnanime délivrée du péril, preſqu'au moment qu'elle y fut expoſée. Témoin cette autre place importante qu'il tenoit bloquée, & dont il fit lever le blocus, de peur

d'affoiblir les forces de l'Empereur en guerre avec le Turc. Témoin cette nation barbare, qui ayant osé commettre mille hostilitez sur nos côtes, obtint après de justes châtimens le pardon de son audace, si tôt qu'elle fut venuë implorer sa clémence. Témoin cette humanité avec laquelle il vouloit que nos Generaux traitassent les troupes ennemies, que le sort des armes avoit attachées au char de la victoire. Temoin cette genereuse magnanimité avec laquelle il les traitoit lui même, lorsqu'après une défense pleine de valeur elles venoient honorer son triomphe. On l'entendoit loüer leur bravoure, vanter leur courage, & on le voyoit leur donner avec plaisir dans leur retraites, des marques éclatantes de son estime.

Un Prince si moderé ne pouvoit avoir qu'un noble penchant pour la paix ; & jamais il ne devoit éloigner les occasions de terminer la guerre. Telle fut aussi la conduite de Loüis. Déja maître d'une partie de la Flandre, & en état d'assujettir le reste, il offre lui même la paix. La justice de ses prétentions étoit reconnuë, on n'en doutoit plus ; toute l'Europe en convenoit. Mais des Négociateurs, dirai-je habiles ? dirai-je injustes ? flatez par des vaines esperances, ou de voir changé le sort des armes, ou d'épuiser par des délais les forces du Roi, traînent l'affaire en longueur. Loüis poursuit ses conquêtes. Le

Conſeil d'Eſpagne en eſt alarmé ; il demande la paix à ſon tour. Croirez-vous, Meſſieurs, que le Roi, plus fier de ſes derniers exploits, en ſoit devenu plus difficile à ſatisfaire ? Toujours le même ; c'eſt à dire, toujous auſſi équitable, auſſi moderé, auſſi ſage, il donne les mains à une heureuſe concluſion. Quelques flateuſes eſperances qu'il ait eû ſujet de concevoir de tout ce qu'il pourroit entreprendre, il s'arrête dans ſa courſe : & s'en tenant à ſes legitimes prétentions, il rend même une partie de ſes conquêtes.

Que penſez-vous qui le porta à tant de moderation, ſinon l'eſprit de Sageſſe qui le guidoit ? Plus touché du bonheur de ſes peuples & du repos de l'Europe, que du ſuccès de ſes armes, il préferoit le titre de pacifique à celui de Conquérant. Quelles preuves n'en donne-t-il pas dans la ſuite ? *Nous mettons*, écrivit-il aux Etats Generaux dans une Lettre, qui ſera un monument éternel de ſa ſageſſe auſſi bien que de ſa moderation ; *Nous mettons nôtre principale gloire à faire tous les pas qui peuvent conduire à la paix.* Dans quel tems parla-t-il de la ſorte ? Dans un tems où déja chargé de lauriers, il en pouvoit aiſément cueillir de nouveaux ; où la proſperité de ſes armes, l'impuiſſance de ſes ennemis, l'alarme qu'avoient cauſé chez eux ſes rapides conquêtes, tout l'aſſûroit de mille exploits glorieux. Il ne ſe contenta pas de

le dire ; il le prouva. Il dressa lui-même le projet de paix ; l'envoya aux ennemis. Pas un article qui ne leur parût dicté par la bouche de la sagesse même. Ils les admirerent, les approuverent, les signerent ; tels qu'ils leur furent présentez de sa part.

La même sagesse n'éclata-t-elle pas dans les mesures qu'il prit pour éteindre ce feu qu'avoit interêt d'entretenir dans l'Europe un Politique inquiet, qui craignoit de ne pouvoir conserver dans la paix une couronne qu'il avoit usurpée dans le trouble ? Loüis démêle ses vûës ; pénétre ses desseins ; & détachant habilement de l'Alliance de cet esprit remuant, un Prince que nous regardions comme la clef de la ligue, il redouble ses efforts contre les autres Puissances. Ses nouveaux exploits excitent de nouvelles allarmes chez les Alliez. En Angleterre, en Hollande, tous les peuples épuisez crient hautement ; l'Allemagne plus que jamais effrayée, se rebute ; l'Espagne désolée de trois places considerables qu'elle vient de perdre, se désespere, & Loüis pacifique avec ceux qui haïssoient la paix, les contraint à la fin de la recevoir de ses mains.

Peuples fidelles à vôtre Roi, vôtre zele pour sa gloire ne vous la fit-il pas presque condamner, cette Paix ? Que ne témoignâtes vous pas alors, que vous étiez prêts de sacrifier à la poursuite de ses conquêtes ? Mais un Roi si sage pouvoit il manquer de

croire qu'il devoit vous conserver par reconnoissance, ce que vous lui offriez avec tant de générosité, vôtre vie & vos biens? Motif qui toujours fut si interessant pour lui, que sensible à ce qu'il nous en coûta dans la derniere guerre, il n'y eut rien qu'il ne tentât pour la terminer.

Vous avez sçû, Messieurs, avec quelle instance il demanda la paix; les offres qu'il fit pour l'obtenir, les conditions énormes que la ligue opiniâtre voulut lui imposer. Oublions les, ces conditions; le souvenir nous en seroit trop amer, & offenseroit peutêtre des Puissances, dont l'Alliance nous est devenuë chere. Disons seulement qu'en cet état personne de nous ne croyoit pouvoir se flater de voir revenir jamais à nous cette paix si désirée, & si necessaire. Cependant quelles admirables ressources Loüis ne trouva-t-il point dans les fonds inépuisables de sa sagesse! Il fit connoître aux uns le peu d'interêt qu'ils avoient dans la cause; il offrit aux autres des dédommagemens convenables aux frais que la guerre leur avoit causez; il consentit à l'elevation de quelques-uns. Par là les ayant desarmez les uns après les autres, il vint à bout de forcer son ennemi capital à poser les armes à son tour. Qu'il fut grand dans cette paix, ce Roi dont tout, jusqu'à la nature, sembloit avoir conjuré la perte! Et qui n'eût dit, qu'il étoit enfin parvenu à ce point de domina-

tion universelle, où ses ennemis l'avoien si souvent soupçonné de vouloir s'élever Arbitre de leurs volontez, il sçut les rame ner au droit & à la justice. Et non seulemen il sauva ses Etats, qu'ils s'étoient vante de partager entre eux; mais il conserva l: plus grande partie de ses anciennes con quêtes; maintint son fils sur le Trône rétablit ses Alliez; donna des Couronnes.

ARTICLE CXLVIII.

ORAISON FUNEBRE DE LOUIS le Grand, Roi de France & de Navarre, prononcée le dix-neuviéme Decembre 1715. *dans la Chapelle du Louvre, en presence de Messieurs de l'Academie Françoise, par Messire Edme Mongin, Abbé de S. Martin d'Autun, ci devant Précepteur de S. A. S. Monseigneur le Duc, à present de S. A. S. Monseigneur le Comte, & l'un des quarante de l'Academie Françoise.* A Paris, chez Coignard, 1716. *In* 4°. *pages* 38.

In vita sua, & in morte mirabilia operatus est.

Il a operé des merveilles dans sa vie & dans sa mort. Ecclesiast. chap. 48. v. 15.

LA mort seule du Roi a paru à Mr. l'Abbé Mongin un sujet assez abondant de

loüanges veritables & Chrétiennes : c'est dans ce triste moment que la grandeur de Loüis a paru toute entiere.

,, Les grandes choses, dit Mr. l'Abbé ,, Mongin, que l'on peut faire pendant la ,, vie, ne décident pas toujours de la ve- ,, ritable grandeur de celui qui les opere. ,, L'homme jusqu'à la mort demeure caché ,, & envelopé dans son propre cœur : la ,, prosperité peut bien faire connoître sa ,, moderation, l'adversité peut déveloper ,, sa patience ; ses bienfaits peuvent dé- ,, couvrir sa bonté, ses ouvrages peuvent ,, publier sa magnificence, ses exploits ,, peuvent faire éclater sa valeur, les dan- ,, gers & les obstacles peuvent signaler son ,, courage : mais au milieu de toutes ces ,, merveilles, cet homme composé de l'as- ,, semblage de tant de qualitez différentes, ,, peut encore être un personnage équivo- ,, que. Sa vertu jusque là soutenuë, peut ,, encore se démentir ; ou fausse & trom- ,, peuse, peut nous avoir trahis. Attendez ,, au dernier acte de sa vie, voyez-le aux ,, prises avec la mort, attendez qu'elle ait ,, sondé & qu'elle ait interrogé son cœur ; ,, voyez si le Héros subsiste & se soutient ,, sur les débris de l'homme abbatu & ren- ,, versé. Alors mettez le prix à sa vertu, ,, jugez de son courage & de sa force par ce ,, dernier combat, & dites qu'il est verita- ,, blement grand, quand les merveilles de ,, sa mort auront répondu aux merveilles ,, de sa vie.

„ L'auriez vous cru, Meſſieurs, auriez „ vous pû l'imaginer, que ce Roi magnanime, ce Roi puiſſant, devant lequel „ toute la terre ſe taiſoit depuis longtems, „ ou ne retentiſſoit que du bruit de ſon „ nom, qui avoit tant de fois armé ou pacifié l'Europe; dont toutes les nations „ ſur la foi de la Renommée, venoient admirer la grandeur: l'auriez-vous, dis-je, pû penſer, qu'après avoir donné pendant près d'un ſiecle un ſi magnifique „ ſpectacle à l'Univers, il dût un jour en „ donner un encore plus grand qu'il n'avoit jamais paru, & que ce jour dût être „ celui de ſa mort!

„ O prodige! ô nouveauté inconnuë à „ tous les ſiecles! Voici un Roi, dont la „ mort n'abbat point la grandeur! Diſons „ plus, voici un Roi glorieux & triomphant, dont la mort releve même la „ grandeur! La mort, cet écueïl fatal, „ où tout ce qu'il y a de grand ſous le ſoleil „ vient inévitablement ſe briſer, ſert aujourd'hui de triomphe à un Roi mourant! La mort qui arrache, qui renverſe, qui briſe les Trônes & les couronnes „ de tous les Rois, erige de ſes propres „ mains à celui-ci un trophée plus glorieux que tous ceux que la victoire lui „ avoit jamais élevé! Ce qui humilie, ce „ qui déſeſpere, ce qui détruit tous les „ autres, le ſoutient! le conſole! l'immortaliſe! *O mort, qu'as tu fait de ta*

„ *force ? qu'eſt devenu cet aiguillon cruel,* „ dont tu perces plus vivement le cœur des „ Rois que celui des autres mortels ?

„ Jamais Héros ne ſoûtint avec plus d'é- „ clat le nom de Grand, vous le ſçavez, „ Meſſieurs, & toutes les nations de la ter- „ re le ſçavent avec vous. Toutes les lan- „ gues, toutes les plumes, l'ont aſſez pu- „ blié. Ses vertus, ſes exploits, ſes triom- „ phes, & même ſes diſgraces, en rendront „ à jamais un témoignage immortel. D'un „ autre côté, jamais Roi ne remplit avec „ plus de fidelité les devoirs de ſa Reli- „ gion, & ne parut plus digne du glorieux „ titre de Roi très-Chrétien. Mais quand ſa „ grandeur & ſa pieté ne ſeroient pas auſſi „ fortement gravées ſur le bronze & ſur le „ marbre, ni auſſi vivantes qu'elles le ſont „ dans tous les cœurs ſinceres & genereux, „ ſa mort toute ſeule aſſûre toute la gloire „ de ſa vie. Elle ſoutient, pour ainſi dire, „ tous les trophées & tous les monumens „ érigez en tant de lieux à ſon courage & à „ ſa valeur. Elle raſſemble, elle réünit „ tous les rayons de ſa gloire ; elle fixe, „ elle rend durable & permanent l'éclat de „ toutes ſes vertus. Ainſi la gloire du Roi „ ſoutenuë par ſa mort, & ſa pieté couron- „ née par ſa mort, feront tout le ſujet de „ ce triſte diſcours.

C'eſt à regret que nous privons le Lec- teur d'une infinité de penſées auſſi ſolides que brillantes, & toujours Chrétiennes,

de plusieurs peintures finies avec beaucoup d'art & d'esprit. Nous ne pouvons omettre l'endroit des duels, ce désordre affreux arrêté par Loüis le Grand suffiroit seul pour lui assûrer une gloire immortelle.

„ Un abus déplorable que les loix „ avoient souvent flétri, mais qu'elles n'a- „ voient pû décrier, faisoit en France de „ plus tristes ravages que jamais. On y ré- „ pandoit le plus pur sang de l'Etat ; mais „ on prétendoit le répandre avec honneur. „ Et comment chez une nation si glorieuse „ & si fiére osera-t-on toucher à ce qui at- „ taque même le faux honneur ? C'est un „ mal funeste, mais il ressemble à la va- „ leur, & dès là les coupables y avoient „ toujours été incorrigibles. Faites des „ loix, établissez les peines les plus seve- „ res & les châtimens les plus honteux ; la „ honte des supplices n'est une honte & „ une infamie que pour ceux qui craignent „ la mort. Que fera donc le Roi pour arra- „ cher du cœur de ses sujets cette détestable „ fureur qui est comme dans leur sang, & „ qui entre en quelque sorte dans le génie „ & dans le caractere de la Nation ? Il fera „ connoître publiquement que l'Edit qui „ va abolir les duels, est un acte de Reli- „ gion : que c'est un hommage qu'il rend à „ Dieu ; & le sacré & terrible serment qu'il „ fait de ne pas pardonner même à son pro- „ pre fils, jette dans tous les esprits je ne „ sçai quelle sainte frayeur, qui les éton-

ne, qui les arrête, qui les change; plus
rappez de la sainteté de l'engagement
qui le lie avec le Ciel, que de la crainte
du châtiment dont ils sont menacez. Si
e Roi n'eût fait parler que sa puissance
& son autorité; s'il n'eût fait parler que
a mort, peut être que le Roi n'eût pas
été obéï, mais il fait parler sa pieté & sa
Religion, & le Duel est aboli.

L'éloquent Orateur s'est surpassé dans la
rration de la mort du Roi.

,, On annonce au Roi que le péril presse,
& que la mort n'est pas loin. Cette nou-
velle annoncée avec douleur est reçuë
de sa part avec tranquillité, & sans autre
émotion que celle que lui donne d'abord
a crainte des jugemens de Dieu. *Vous
pleurez*, dit-il, *mais m'avez vous crû
immortel? ma carriere n'a-t-elle pas été
assez longue, & n'est-il pas tems que j'ail-
le rendre compte à Dieu de toutes les gra-
ces dont il m'a comblé?* Déjà avant le
péril déclaré, il l'avoit senti, ou prévenu
par une confession sincere, & un repen-
tir amer de ses fautes. Déja son cœur
détaché de la terre, ne tourne plus ses
esperances que vers le ciel; insensible à
ses maux, indifférent sur les remedes,
il n'a plus de confiance qu'au souverain
Medecin de son ame. Il le demande, il
attend avec une amoureuse impatien-
ce, ses désirs plus que sa crainte en pré-
cipitent les momens: il le reçoit enfin

„ avec des sentimens qu'on auroit admir
„ dans un solitaire mourant. Muni de
„ pain des Anges, vous diriez qu'il en
„ les vives lumieres. Ce n'est plus l'hom-
„ me qui souffre, ce n'est plus le Hér
„ qui s'éleve au dessus de ses maux par so
„ courage; c'est le Dieu qu'il vient de r
„ cevoir qui agit en lui; c'est une ame im-
„ mortelle, qui cherche à se dégager d
„ liens de sa prison, pour se réünir à s
„ principe. Du milieu de ses transport
„ il jette encore quelques regards vers
„ monde; mais c'est pour l'instruire,
„ non pour le regretter. Il appelle le Roy
„ enfant qui va lui succeder: *Mon fils, vo*
„ *allez être Roi, vous allez prendre ma pl*
„ *ce; mais souvenez vous de craindre Die*
„ *& d'aimer vôtre peuple. Je meurs av*
„ *le seul regret de n'avoir pû le soulage*
„ *Faites, mon fils, ce que je n'ai pû faire*
„ *& évitez les guerres, toujours funestes.*

„ O vous qui êtes chargez des superb
„ monumens qui éterniseront sa gloir
„ puissiez vous en effacer plûtôt ses vi
„ toires, que de n'y pas graver ces pr
„ cieuses paroles, si capables d'apprend
„ aux Rois à bien regner & à bien mourir
„ leçon plus utile & plus necessaire qu
„ toutes celles qui leur apprennent à vain
„ cre leurs ennemis!

„ Après quelques jours de souffrance
„ que l'on pourroit regarder comme un
„ longue agonie, si sa raison toujours sai

„ ne ne lui eût conservé tout le merite de „ sa patience & de sa foi, un rayon d'esperance parut, mais il n'entra jamais „ dans son cœur, pas même dans ses désirs : il n'a plus que les impatiences du „ retardement. Déja il ordonne, il dispose „ l'appareil de sa mort ; il regle sa sortie „ du monde, avec le même ordre qu'il regloit la marche de ses armées. Il considere, il mesure, il ouvre, pour ainsi dire, „ son propre tombeau ; il y dépose, il y „ enferme tous ses titres & toute sa grandeur ; & en abandonnant ainsi à la mort „ les dépoüilles de la Royauté, il en conserve & en emporte avec lui toute la majesté & toute la gloire.

„ O Rois ! o peuples de la terre ! pour „ admirer plus que jamais, celui dont „ vous aviez tant vû ou entendu publier „ tant de merveilles, venez le voir mourir. „ Et vous, Nations tant de fois vaincuës, „ venez ici admirer vôtre vainqueur, venez vous repentir d'avoir été si longtems „ jalouses de sa gloire.

„ C'étoit sans doute pour faire admirer „ aux hommes un pareil spectacle, que „ Dieu demanda autrefois à l'Ange de tenebres, s'il avoit consideré son serviteur „ Job. Tu viens, lui dit-il, de parcourir „ toute la terre, y as-tu trouvé un homme „ semblable à lui, & qui me soit plus fidele ?

„ Le voici, Seigneur, ce Job nouveau,

„ que vous cherchiez. Frapé dans ses biens
„ & dans ses enfans, le voilà frapé comme
„ Job, d'un mal inconnu, & d'une playe
„ universelle qui couvre son corps ; mais
„ son cœur, comme le sien, vous sera fi-
„ delle jusqu'à la fin, & ses plus accablan-
„ tes douleurs n'ont encore pû arracher de
„ sa bouche une parole d'impatience ou de
„ murmure. Me voilà prêt, vous dit il,
„ Seigneur, recevez cette ame que vous
„ avez formée. *Je crains mes pechez ; mais,*
„ *Dieu de mon salut, j'espere que vos misé-*
„ *ricordes ne m'abandonneront pas.* Vous
„ n'avez pas attendu que je fusse dans le
„ tombeau, pour livrer une partie de mon
„ corps à la pourriture & à la mort. Hâtez
„ vous, Seigneur, de lui abandonner tout
„ le reste, mais sauvez mon ame ; au défaut
„ de mon corps qui s'affoiblit, que vôtre
„ grace me soutienne.

„ Vierge Sainte, il est arrivé, ce mo-
„ ment de la mort, pour lequel je vous ai
„ tant de fois invoquée : c'est à la mort,
„ c'est à l'heure de la mort, où je touche,
„ que j'ai besoin de ce secours si souvent
„ imploré *. C'est à l'heure de la mort....
„ Ces paroles que ses levres commencent
„ & que son cœur acheve en expirant, fu-
„ rent comme les derniers soupirs & le

Le Roi presque jusqu'au dernier soupir repeta ces paroles, nunc & in hora mortis nostræ.

Novembre 1716.

„ dernier souffle de vie qui sortit de sa
„ bouche, au moment que sa grande ame
„ abandonna son corps, pour aller rece-
„ voir des mains de Dieu le prix de sa
„ constance & de sa fidélité.

ARTICLE CXLIX.

ELOGE FUNEBRE DE LOUIS LE Grand, Protecteur de l'Académie Françoise; avec une Ode sur sa mort, prononcez dans l'Academie le Jeudy 19. *Decembre* 1715. *Par Monsieur Houdar de la Motte.* A Paris, chez Coignard ruë S. Jacques 1716. *In* 4°. *pages* 45.

L'Academie Françoise devoit beaucoup à la mémoire de Loüis le Grand; il n'avoit pas dédaigné de succeder au Chancelier Seguier dans la qualité de Protecteur de l'Académie. Il l'avoit placée dans son Palais: elle s'est, je l'ose dire, acquittée de tant de graces en choisissant Monsieur de la Motte pour exprimer ses sentimens. Ce fameux Poëte, plein lui même d'une vive reconnoissance pour son auguste bienfacteur, a fait servir tous ses talens à remplir la glorieuse fonction dont il étoit chargé. Grand Poëte, grand Orateur, il semble avoir réüni dans lui les différentes sortes de merite litteraire qui font estimer tant de grands hommes dont l'Académie est composée; il parle à leur

nom, & d'une maniere qu'ils l'avouëront tous avec plaisir. Il faudroit transcrire tout cet excellent éloge pour n'en rien dérober à nos Lecteurs : nous n'en représenterons pourtant que peu d'endroits. Commençons par le dessein.

„ Vous me désavouëriez, si je la cher-
„ chois, la grandeur du Roi, dans cette
„ puissance exterieure, qui n'est respecta-
„ ble qu'aux yeux vulgaires. Je la cherche
„ au fond de son ame, & c'est là que je la
„ trouve toujours égale, sous quelque
„ face que je la regarde. Loüis est grand
„ dans la prosperité, & l'yvresse des suc-
„ cès n'altére jamais sa sagesse, Loüis est
„ grand dans les disgraces, & l'humiliation
„ des revers ne sert qu'à découvrir toute sa
„ fermeté.

Que M. de la Motte peint noblement ce que le Roi a fait pour le Roi de la Grande Bretagne !

„ C'est ce même sentiment de fidélité,
„ disons mieux ; c'est cet héroïsme Chré-
„ tien que Loüis respecta dans cette fa-
„ mille Royale, qui fuyoit d'un Trône où
„ la foi ne pouvoit regner avec elle. Il crut
„ donner un asile en leurs personnes, au-
„ tant à la Religion qu'à la Royauté ; leur
„ majesté s'accrut à ses yeux du sacrifice
„ qu'ils avoient fait de leur Diademe, &
„ il crût toujours proteger plus qu'un Roi,
„ dans un Prince qui ne perdoit sa Couron-
„ ne que pour avoir été fidelle au Seigneur.

La magnificence du Roi, & le soin qu'il a pris des sciences, sont traitez d'une maniere bien délicate.

„ L'esprit a des besoins plus nobles, & „ dès que les autres sont satisfaits, ils se „ font assez sentir à l'ame, si ce n'est par „ leur importunité, du moins par la lan- „ gueur où ils la laissent. C'est aux Arts & „ aux Sciences à lui fournir les alimens „ qu'elle demande, & c'est au Prince à ou- „ vrir par sa protection & par ses bienfaits, „ cette nouvelle source de félicité publi- „ que.

„ Dans quel siecle, Messieurs, a-t-elle „ coulé plus abondamment que dans le „ nôtre? Quel art, s'il n'a pris naissance „ parmi nous, n'y a pas trouvé du moins „ sa perfection? L'industrie semble y avoir „ épuisé tous ses miracles, & la France „ embellie de toutes parts, seroit mécon- „ noissable à ceux qui l'habitoient avant „ nous.

„ Oüi, la magnificence & le goût sont „ des vertus dans les Souverains. Elles hâ- „ tent la lenteur ordinaire des Arts, ceux „ qui les exercent s'efforcent à l'envi de „ mériter le choix du Prince, & ce haut „ degré d'excellence où les éleve l'utile „ ambition d'être préferez, tourne bientôt à l'avantage de toute la nation: nous profitons des efforts qu'on a faits pour lui, & nous sommes servis en Rois, parce que tout est devenu digne du Souverain.

„ Eh! que la morale ne vienne pas nou
„ effrayer ici du danger du luxe. Il ne con
„ ſiſte pas dans la beauté, ni dans la per
„ fection des choſes dont nous nous ſer
„ vons ; il ne conſiſte que dans la vanit
„ qui s'y complaît ; mais n'eſt-elle pas l
„ même dans tous les tems, & aveugl
„ qu'elle eſt, ne ſe complairoit-elle pa
„ également dans les choſes médiocres,
„ les plus parfaites étoient ignorées?

„ Les Sciences & les Lettres ont encor
„ prêté la main aux Arts. A quelle ſubli
„ mité ne ſont elles pas rapidement par
„ venuës? combien de découvertes recom
„ penſées d'avance par un Roi dont le
„ bienfaits alloient chercher les Sçavan
„ juſque dans les glaces du Nord? Athe
„ nes & Rome, qui nous diſputent enco
„ re la gloire du génie, ne nous diſputen
„ plus du moins celle des connoiſſances
„ le ciel s'eſt dévoilé à nos yeux; nou
„ avons ſondé la terre & les mers, & nou
„ avons tiré, pour ainſi dire, le mond
„ Philoſophique de ſon cahos. Plus le
„ hommes ſont éclairez, plus ils ſon
„ hommes; mais auſſi plus un Roi pro-
„ cure à ſes peuples cet accroiſſement d
„ lumieres, plus il eſt Roi.

Ajoutons deux endroits achevez, l'un
ſur la pieté, l'autre ſur la mort du Roi.

„ Vous ne vous étonnez pas ſans doute
„ que je faſſe ici de la pieté le caractere
„ d'une ame grande. Vous le ſçavez mieux

„ que moi, Messieurs, que sans ce fonde-
„ ment toute grandeur n'est qu'illusion,
„ & que c'est à la religion seule à faire des
„ Héros, si ce titre n'est dû qu'à la vertu
„ solide.

„ Les hommes vulgaires portent leurs
„ defauts jusque dans la pieté. Ils la ren-
„ dent inquiéte, singuliere & superstitieu-
„ se ; ils semblent penser qu'elle doit va-
„ rier selon les tems, qu'il y en a une pour
„ la prosperité, & une autre pour l'adver-
„ sité ; & comme si Dieu changeoit, ils
„ changent selon les évenemens le culte
„ qu'ils lui rendent.

„ L'ame grande & éclairée ne connoît
„ point ces variations : elle honore l'im-
„ mortalité de Dieu par la constance &
„ l'uniformité de ses sentimens, & c'est
„ ainsi que Loüis fut religieux dans les
„ disgraces, comme il avoit commencé
„ de l'être dès les jours heureux. Ce ne
„ sont point ces pratiques extraordinaires
„ de pieté, dont on se surcharge, & qu'on
„ croit faussement plus saintes que les
„ obligations de son état : ce ne sont point
„ ces vœux impatiens qui semblent impo-
„ ser des conditions au Seigneur ; ce ne
„ sont point ces peines arbitraires qu'on
„ veut bien souffrir pour se racheter de
„ celles que la providence nous à désignées.
„ Loüis fait consister tout son culte dans
„ une fidélité constante à ses devoirs, &
„ dans une parfaite résignation aux ordres

,, du Ciel. Ainsi l'assiduité à ses conseils
,, l'attention aux besoins de l'Etat, ses or-
,, dres, ses bienfaits, l'emploi de toute
,, ses heures pour la décence du Trône
,, pour l'utilité publique, pour le plaisi
,, même de sa Cour, ou pour la consola-
,, tion de sa famille, tout est en lui un
,, œuvre de Religion, parce que tout e
,, animé de l'esprit de l'ordre. Ainsi la dé-
,, route de ses armées, la perte de ses en-
,, fans, les fleaux dont le Ciel afflige se
,, peuples, tout est en lui un sacrifice d'au-
,, tant plus pur, qu'il n'est pas de so
,, choix, & qu'il coûte plus à son cœur.

,, C'est cette pieté perseverante qui trou-
,, ve grace devant le Seigneur, & soudai
,, Loüis est rétabli dans toute sa gloir
,, Des victoires inesperées, une paix triom-
,, phante, (je parle devant ceux qui e
,, ont été les instrumens & les Ministres *
,, Nos alliez retablis dans leurs droits, c
,, affermis sur leur Trône, nos ennem
,, enfin devenus nos Alliez, & nous re-
,, dant leur confiance, qui nous sera to-
,, jours plus chere & plus honorable q
,, la victoire; voilà la récompense des ve-
,, tus de Loüis, & c'est le Ciel en se désa-
,, mant qui fait son Eloge........

La peinture de la mort du Roi est u
chef d'œuvre.

* *Le Cardinal de Polignac, le Maréch de Villars.*

„ Qu'eſt ce qui fait l'éclat de toutes ces „ morts celebres que reſpecte & qu'admire „ l'Univers ? Une fierté féroce, un amour „ aveugle de la gloire, ou le mépris inſen- „ ſé de la vie. La mort du Roi préſente une „ grandeur plus réelle. Il n'y paroît grand „ que parce qu'il ne cherche point à le „ paroître, ſa fermeté n'eſt point faſtueu- „ ſe, ſes attendriſſemens ne ſont point des „ foibleſſes, & cet homme à qui on auroit „ voulu faire oublier qu'il étoit mortel, „ ſemble n'avoir appris toute ſa vie qu'à „ mourir.

„ Auſſi peu occupé de ſes douleurs que „ ſi elles lui étoient étrangeres, il ne ſonge „ qu'à ſes devoirs, & toutes ſes paroles „ ſont autant de preuves de la ſupériorité „ de ſa raiſon & de la grandeur de ſon ame. „ Je ne puis m'empêcher de vous rappeller „ ici celles qui nous intereſſent davantage. „ *Mon fils*, dit-il, au jeune Prince, *vous* „ *allez regner : ſongez que tout vôtre bon-* „ *heur dépend d'être ſoumis à Dieu, & du* „ *ſoin que vous aurez de ſoulager vos peu-* „ *ples. Evitez la guerre autant que vous* „ *pourrez ; je l'ai entrepris quelquefois trop* „ *legerement, ne m'imitez pas ; ſoyez un* „ *Prince pacifique, & que toute vôtre ap-* „ *plication ſoit de ſoulager vos ſujets.*

„ Vous le ſentez avec attendriſſement, „ Meſſieurs ; ce fils que Loüis embraſſe, „ lui eſt moins cher, lui eſt moins preſent „ que ſes peuples : il ne regrette que leurs

„ malheurs, il ne se reproche que de n
„ les avoir pas assez prévenus ; il ne sou
„ haite à son fils que la gloire de les re
„ parer.

L'Ode ne céde point au discours : or peut les comparer par le dernier Extrait du discours, & par ces trois strophes.

C'est à la mort que des grands hommes,
La fierté trouve son écueïl :
Là se sentant ce que nous sommes,
Leur terreur dément leur orgueïl.
L'Univers qui les envisage,
Retracte bientôt son hommage,
Par de fausse vertus surpris.
Du Héros l'homme désabuse,
Et l'admiration confuse
S'enfuit & fait place au mépris.

Mais attentive, elle s'arrête
Auprès de Loüis expirant,
Dans sa plus brillante conquête
Le Héros lui parut moins grand :
Elle voit dans cette ame sage
La source de ce haut courage,
Que le malheur même augmentoit :
Tout Loüis à ses yeux s'étale ;
Ce qu'il est à l'heure fatale
Prouve assez tout ce qu'il étoit.

Voyez ce front toujours paisible,
Cette héroïque majesté,
Cette ame au trouble inaccessible ;

Cepandant l'arrêt est porté.
La douleur croît & lui découvre
Le tombeau menaçant qui s'ouvre,
De sa dépoüille impatient ;
Cet aspect n'a rien qui le touche,
Et c'est un soleil qui se couche
Plus serein qu'à son Orient.

L'ode est suivie d'une fable ingénieuse sur le Lys & son rejetton, & d'une invitation aux Muses qu'elles auront écoutées comme la voix d'Apollon, elle est de M. Danchet. Transcrivons-en quelques vers. Il ne faut pas choisir, tout est beau.

Sous des murs redoutez affrontant les hasards,
*Tu l'as vû * pratiquer les leçons des Césars :*
Dans Lerida l'écueïl des plus grands Capitaines,
Rendre du fier Germain les esperances vaines,
Toujours victorieux, tant qu'il lui fut permis
De guider nos soldats contre nos ennemis.

Quels secours, quels succès n'en doit-on pas attendre,
Si contre nous l'envie osoit rien entreprendre ?

* Monsieur le Duc d'Orleans.

„ mieux confier ce dépôt royal, qu'à vo„
„ Madame, qui réüniſſant en vôtre pe„
„ ſonne les grandes qualitez avec le ſa
„ des illuſtres Maiſons de la Mothe Ho
„ dancourt, de Prie, de Levi, de Tourno
„ & de Vantadour, pouvez vous vant
„ d'être de la race des Héros, & du nom
„ bre des enfans des Saints : à vous, q
„ alliez ſi bien la ſainteté de la Religio
„ avec la politeſſe de la Cour, & toutes le
„ grandeurs du monde avec les loix divi
„ nes (ſans que les unes faſſent tort aux au
„ tres) qu'il ſemble que ce ſoit à titre d
„ vertu & d'hérédité que vous ſoyez deſti
„ née au gouvernement de ce Prince Au
„ guſte.

Ce n'eſt pas, continue-t-il, que pou donner du luſtre au nom & au merite d Madame de Vantadour, il ait beſoin d foüiller dans l'antiquité : mais il eſt juſt de rendre gloire à la memoire des perſon nes illuſtres. " Qui pourroit oublier, Ma
„ dame, & la ſublimité du génie d'un Car
„ dinal de Prie Miniſtre d'Etat & confident
„ de Philippe le Bel ; & la ſageſſe d'un Ma
„ réchal de Gié, un des quatre Regens du
„ Royaume ſous Loüis XI ; & la vie d'un
„ S. Juſt, qui fait tant d'honneur à ſa fa
„ mille ; & le zele éclairé d'un Cardinal de
„ Tournon, auſſi vif défenſeur de l'Egliſe,
„ que protecteur magnifique des Sciences
„ & des beaux Arts On ne les oubliera ja
„ mais, non plus que la bravoure Chré

tienne d'un Guy de Levi, qui mérita le surnom glorieux de Maréchal de la Foy.

„ Sans emprunter la matiere de vos louanges du fond étranger des hauts faits de vos Peres, je me fixerois aux qualitez qui brillent en vôtre Personne ; je veux dire, à ce bon esprit qui juge sainement de tout, à cette engageante affabilité qui tempere en vous cette grandeur naturelle, humanise en tems & lieu l'élevation du rang que vous tenez, & de la place que vous honorez autant qu'elle vous honore. Je m'arrêterois enfin à cette pieté sérieuse qui vous fait donner avec respect dans tout le vrai de la Religion ; sans décliner vers les scrupules des dévotions populaires : je trouverois en tout cela un vaste sujet d'éloges qui vous est propre, & qui faisant honneur au discernement du Monarque que nous regrettons, justifie le choix qu'il a fait de vous pour remplir la fonction de l'Etat la plus délicate.

L'Orateur Chrétien a choisi pour le texte [d]e son discours le glorieux éloge par lequel [l']Ecriture conclut * ce qu'elle raconte du [zè]le & de la pieté du Saint Roi Josias, qu'il [n']y avoit point eû avant lui de Roi qui lui [fû]t semblable, *Similis illi non fuit ante [eu]m Rex*.

Il expose ainsi la division de son dis-

* 4. *Reg. c.* 23. *v.* 25.

cours. " Jettons les yeux sur ce que Loüis
,, XIV. a fait pour le bien de ses Etats
,, pour la gloire de Dieu, & sur ce q
,, Dieu a fait pour la gloire de Loüis XI
,, & pour le bien de ses Etats. Ce qu
,, Loüis a fait pour ses Etats, & po
,, Dieu, l'a rendu le plus grand Roi de
,, terre. Ce que Dieu a fait pour Loüis,
,, pour ses Etats, l'a rendu le plus heureu
,, Roi de la terre. Par ces deux idées vou
,, allez voir les solides fondemens de l
,, grandeur, & la source feconde du bon
,, heur de très-haut, très-puissant, &c.

Après avoir dit qu'il y a une Grandeu
qui dans le fond est étrangere à ceux qu
en sont revêtus, puis qu'ils ne l'ont qu
de leur naissance; il montre dans la pre
miere partie, que Loüis le Grand possed
la veritable Grandeur, qui consiste dan
les sentimens d'un grand cœur; " Un
,, grandeur naturelle, dans les éminente
,, qualitez de sa Personne; une grandeu
,, politique, dans le sage gouvernemen
,, de ses Etats; une grandeur Chrétienne
,, dans son zele pour la gloire de Dieu
,, C'est donc une vaste étenduë de cœu
,, qui a rendu Loüis XIV. Grand par se
,, vertus morales, plus Grand par ses vertu
,, Royales, très-Grand par ses vertus Chré
,, tiennes.

Dans la seconde partie il distingue troi
sortes de félicitez: " une felicité éclatan
,, te & passagere, qui flatte le cœur & le

ſens, Dieu la donne ou la permet aux
Grands de la terre ; une felicité ſpirituel-
le & cachée aux ſens, mais connuë des
,, ſeuls Chrétiens ; une felicité éternelle
,, promiſe aux uns & aux autres, aux
,, Grands que la felicité ſenſible n'aveugle
,, point, aux Chrétiens qui ſe ſanctifient
,, dans les afflictions. C'eſt en Loüis XIV.
,, que nous devons admirer cette triple fe-
,, licité. N'a-t-il pas eû en effet le bonheur
,, des Héros, par la longue proſperité dont
,, la Providence l'a prévenu ; le bonheur des
,, Rois penitens, par les diſgraces dont ſa
,, juſtice l'a éprouvé ; le bonheur des Chré-
,, tiens predeſtinez par la mort précieuſe
,, dont ſa miſéricorde l'a couronné ? J'éta-
,, blis donc tout le bonheur de ce grand
,, Roi ſur les differentes faveurs qu'il a re-
,, çuës du Ciel, & je vais vous le montrer
,, heureux ſelon les maximes d'Etat par la
,, proſperité de ſon regne, plus heureux ſe-
,, lon les loix de l'Evangile, par le bon
,, uſage de ſes diſgraces, très heureux dans
,, l'ordre de la Predeſtination, par les cir-
,, conſtances de ſa mort.

Tel eſt le plan que le R. P. André François s'eſt formé, & il l'a executé avec une éloquence ferme & Chrétienne.

ARTICLE CLI.

ORAISON FUNEBRE DE TRES Haut, très-Puissant & très, Excellent Prince, Loüis XIV. Roi de France & de Navarre, prononcée dans l'Eglise Cathedrale de Nîmes le premier Septembre 1716. jour de l'Anniversaire. Par le Pere Jean-André Senaud, de la Compagnie de JESUS. A Paris, chez la veuve d'Etienne Papillon près les grands Augustins 1716. *In 4°. pages 42.*

In vitâ suâ fecit monstra, & in morte mirabilia operatus est.

Sa vie a été un tissu de prodiges, & sa mort nous en a fait voir de nouveaux. Au Liv. de l'Ecclesiastique ch. 38.

LE Lecteur se consolera du retardement de ces Extraits en lisant ce que nous allons transcrire du discours du Pere Senaud, prononcé à l'anniversaire du Roi : le recueil que nous donnons perdroit de son prix s'il y manquoit. La singularité des évenemens éclatans qui ont signalé la vie du Roi ; la force Chrétienne qui a consacré sa mort, partagent cette Oraison funebre.

L'Orateur donne de justes loüanges à une vertu du Roi, moins brillante peut-

ètre que les autres, mais d'un aussi grand prix; la constante regularité de sa conduite & de ses travaux pour l'Etat.

,, Nous l'avons vû garder durant la plus ,, longue vie, une conduite uniforme, ,, dont ni les evenemens les plus heureux, ,, ni les accidens les plus tristes, n'ont pû ,, le faire démentir. Toutes ses actions ont ,, été mesurées, toutes ses démarches con-,, certées, tous ses momens destinez à nos ,, avantages & assujettis à un ordre & à une ,, regle que rien n'a été capable de déran-,, ger. Comme l'Astre du jour, qu'on lui a ,, donné pour symbole, parcequ'il est le ,, plus lumineux & le plus reglé dans sa ,, course, il n'est jamais sorti des bornes ,, que sa sagesse s'étoit prescrites; jamais il ,, n'a ni precipité, ni retardé ses pas.

,, Une Assemblée comme celle-ci, com-,, posée de tant de Sages, n'a pas besoin ,, que je lui fasse sentir le merite d'une éga-,, lité si constante, & tout ce qu'une telle ,, uniformité coûte de violence. Ne laissons ,, pas d'en chercher les principes, & d'en ,, considerer les effets. Ceux-là nous de-,, couvriront les vertus qui demandent nô-,, tre imitation, & nous verrons dans ceux-,, ci les plus grands avantages dont nous ,, joüissons, qui exigent toute nôtre recon-,, noissance.

,, Une attention continuelle à remplir ,, avec exactitude les moindres devoirs de ,, sa dignité, une circonspection dans ses

„ paroles & dans ses actions, qui ne laiss
„ rien échaper que de concerté & de con
„ forme aux bienseances du Rang & du ca
„ ractere ; enfin, une vie dont tous les mo-
„ mens sont marquez, & où les occupa-
„ tions se succedent par un ordre prescrit.
„ Tout cela ne montre d'abord rien qui
„ éblouïsse, ou qui attire l'admiration ;
„ cependant, quelles hautes vertus ne sup-
„ pose pas une telle conduite ? Quel em-
„ pire ne faut-il pas avoir acquis, je ne dis
„ pas seulement sur les passions fougueuses,
„ dont il est quelquefois facile à un homme
„ sage de reprimer les saillies, par la crain-
„ te même des trop grands écarts qu'elles
„ produisent ; mais sur celles qui allar-
„ ment moins la vertu, parcequ'elles pa-
„ roissent moins coupables, sur les bizarre-
„ ries, sur les caprices & sur les inégalitez de
„ l'humeur. Une regularité si constante dans
„ des occupations moins tumultueuses, &
„ dans une vie moins traversée, est le plus
„ haut point de la perfection. Que sera-ce
„ donc d'avoir porté sur le Trône, au milieu
„ de tout ce qui flate & qui excite les pas-
„ sions, qui distrait ou qui affoiblit la sages-
„ se, ce qui ne peut être pratiqué dans la re-
„ traite même que par le secours de la plus
„ éminente vertu ?

„ C'est cependant ce que Loüis nous a
„ fait voir durant le cours de son regne,
„ par un assujettissement constant de sa vie
„ aux devoirs de sa dignité Royale, & par

un ſacrifice continuel de ſa liberté aux différens beſoins de ſon peuple. Donna-t-il lieu de penſer qu'il regardât la Royauté comme un droit acquis de couler ſes jours dans une oiſiveté délicieuſe ? Le vit-on ſe refuſer au détail ennuyeux des affaires étrangeres & domeſtiques, ou laiſſer couvrir ſon Auguſte front du moindre nuage qui diminuât la confiance qu'avoient ſes Miniſtres à les lui propoſer ? Mais quels avantages ne produiſirent pas cette aſſiduité ſi concertée, & cette égalité d'ame que rien ne fut capable d'entamer, ou d'alterer ? C'eſt que 'arrangement qu'il avoit fait de ſes Conſeils ; la loi qu'il s'étoit impoſée d'y aſſiſter toûjours en perſonne ; l'ordre qu'il ıvoit preſcrit à toute la ſuite de ſes occupations differentes, multipliant, pour ıinſi dire, les heures de chacun de ſes jours ; lui laiſſerent malgré ſes longues guerres encore aſſez de tems pour veiller ıu dedans du Royaume, avec la même ıttention que s'il n'avoit été diſtrait par ıucun ſoin étranger.

" Il formoit le plan de ſes plus glorieu-" ſes campagnes ; & cependant on voyoit " os villes s'augmenter, s'embellir, ſe " eupler, & ſe policer ſous ſes ordres. Il " voit dans ſon eſprit le détail immenſe " e la guerre, dont il dirigeoit tous les " nouvemens ; & cependant l'amour & le " eſpect des peuples pour ceux à qui il

,, confioit le ſoin de les gouverner de plus
,, près, prouvoient & l'attention & le juste
,, diſcernement qu'il apportoit à les choiſir.
,, On ſçait avec quelle complaiſance cette
,, Province ſe glorifie d'avoir été privilegiée
,, en ce point. Il méditoit une grande
,, conquête, & en faiſoit les preparatifs
,, avec autant de promptitude que de ſecret;
,, & cependant ſe digeroit ſous ses
,, yeux un nouveau corps de loix qui ont
,, fourni au bon droit des voyes plus ſûres
,, & plus courtes pour triompher de la chicane
,, & de l'oppreſſion. Il conduiſoit tout
,, à la fois les ſieges de pluſieurs places importantes;
,, & cependant des Magiſtrats
,, qui avoient merité ſon choix par leurs
,, vertus, parcouroient le Royaume pour
,, rétablir la ſeureté publique, reprimer les
,, violences que le crédit rendoit impunies,
,, & juger dans leurs tribunaux les jugemens
,, même de la juſtice.

,, Il étoit occupé à regler les marches
,, & les retraites de ſes Armées; & cependant
,, les deux Mers qui nous environnent
,, voyoient ceder à l'induſtrie & au travail
,, excitez par ſes recompenſes, les invincibles
,, obſtacles qui les ſéparoient depuis
,, la création du monde; & cette grande
,, Province joüiſſoit dejà des avantages
,, ineſtimables d'un ouvrage dont Charlemagne
,, n'avoit pû ſurmonter les difficultez.
,, Il travailloit à diſſiper les ligues, ou
,, à les prévenir, à ſe faire des Alliez, ou à

les ravir à ſes ennemis ; & cependant s'élevoit dans ſon Auguſte capitale, en faveur des guerriers uſez par les travaux Militaires, ce ſomptueux monument de ſa magnificence & de ſa charité ; ouvrage qu'avoit autrefois medité Philippe Auguſte ; mais dont l'execution étoit reſervée à Loüis le Grand, à qui il étoit donné de remplir les projets, dont l'idée ſeule avoit immortaliſé nos plus grands Rois. Il diſciplinoit ſes troupes, & ſe faiſoit un délaſſement du ſoin de les guerrir ; & cependant de nouveaux Ports de mer ouvroient à nos vaiſſeaux des aziles auſſi ſûrs que magnifiques ; nos fleuves devenoient navigables, & nos campagnes ſurpriſes ſe voyoient traverſées par des rivieres que la nature n'avoit point formées. En un mot, par un prodige juſqu'alors inoüi, il nous procuroit au milieu de la guerre les plus durables avantages de la paix.

ARTICLE CLII.

[Id]ÉE DU CARACTERE DE LOUIS [X]IV. envoyée à un Homme de Province [c]hargé d'en faire l'éloge. A Paris, chez [C]ollombat 1715. *In* 8°. *pages* 11.

[M]Onſieur l'Abbé de Varenne, qui a étudié les hommes, & qui ſçait pe[n]er les cœurs, comme il paroit par un

[N]ovembre 1716.

ouvrage dont nous avons parlé, & où il a peint les hommes au naturel, nous donne ici un portrait du feu Roi fort ressemblant.

J'ai parlé de tous les éloges funebres de Loüis le Grand écrits en François & imprimez qui sont venus à ma connoissance, si j'en omets quelqu'un l'Auteur sans se plaindre n'a qu'à me le faire tenir, j'en parlerai,

Pour avoir un recueil complet des tributs que la vraye éloquence a rendus aux vertus d'un des plus grands Rois qui ait monté sur le trône, il faut joindre à ces discours étudiez des éloges moins preparez, où le cœur a eû plus de part, où la verité paroît avec moins d'ornement, & non pas avec moins de force & de noblesse. Les Mandemens de Monseigneur le Cardinal de Noailles & de Monsieur l'Evêque de Blois sur la mort du Roi, les complimens de Monsieur l'Evêque de Nismes, de Monsieur l'Archevêque de Narbonne, de Monsieur l'Evêque d'Angers au nouveau Roi & au Regent; il ne faut pas omettre la Lettre Circulaire du R. P. Le Jeune, Provincial des Cordeliers aux Superieurs des Couvents de son Ordre. Nous mettrons dans les Memoires du mois de Decembre les éloges funebres du Roi écrits en Latin.

ARTICLE CLIII.

DESCRIPTION DU GRAND MIROIR ardent fait par les Sieurs Villette pere & fils natifs de Lyon. Avec quelques remarques sur les effets surprenans & admirables qu'il produit. A Liege chez Guillaume Barnabé 1715. *in* 8°. *pages* 16.

CE miroir geometrique est sans contredit le plus considerable & le plus parfait qui ait paru jusqu'à present, sa figure est ronde, son diametre est de quarantetrois pouces, sa circonference de cent & trente-cinq ou environ, & son poids près de quatre cent livres. Il est d'une matiere composée exprès pour ces sortes d'ouvrages ; sa surface est sphérique faisant portion d'un grand globe : il est à deux faces exactement polies, l'une concave & l'autre convexe, qui font deux miroirs differens en surface & en effet.

Il est posé sur un trépied formé de trois consoles d'acier sculpté & très-artistement travaillé, qui peut passer pour un chef-d'œuvre de l'art ; il est si commode que quoique le tout pese près de six cens livres, une seule personne le peut remuer & le conduire par toute la chambre, & d'une main tourner le miroir selon le plan vertical, horisontal ou déclinant ; c'est-à-dire, de toute maniere ou élévation.

Son principal effet est de brûler, c'est ce qui lui donne le nom de miroir ardent ; il produit cet effet quand sa surface concave regarde directement le soleil & répond justement à son élevation ; alors il reflechit tous les rayons répandus sur la surface, & les concentre dans son foyer qui est en l'air à trois pieds & demi éloigné dudit miroir ; ce qui se fait par reflexion, & non par refraction, comme font les verres ardens, au travers desquels les rayons doivent passer pour se réünir, ce qui en diminuë beaucoup les forces, aussi les miroirs qui brûlent par reflexion ont considerablement plus de force & d'activité.

C'est une merveille quand on considere que plus de trois millions quatre cens soixante quatre mille rayons de lumiere, qu'on peut distinguer sur la surface concave du miroir, & qui peuvent chacun avoir la seiziéme partie d'une ligne quarrée du pied de Paris ; c'est une merveille, dis-je, que ces rayons puissent en un moment s'assembler au focus, & se réduire tous en un espace circulaire de cinq ou six lignes de largeur, la lumiere qu'ils produisent en cet espace si petit, est tellement brillante qu'elle n'éblouït pas moins les yeux que celle du soleil ; la chaleur que produit cette réünion est si active, si ardente & si pénétrante, qu'elle brûle dans l'instant toute matiere combustible.

Si l'on passe une grosse branche de bois

toute verte en cet endroit du point brûlant, dans le moment la flamme en sort, & quoique l'on remuë ou promene cette branche, cette flamme continuë toujours dans le foyer, n'ayant d'activité que dans ce seul espace & dans cette seule distance, & lorsque l'on s'éloigne un peu de ce veritable point brûlant, soit en s'approchant, ou s'éloignant du miroir, l'on voit cette lumiere s'élargir, & l'activité diminuë à mesure qu'elle devient plus grande; tellement qu'étant éloigné de quatre ou cinq doigts de son point de réünion, cette lumiere devient aussi large que toute la main, & la chaleur est si diminuée, que la main peut la supporter, au lieu que si on la portoit dans son foyer la flamme en sortiroit dans le moment, comme hors d'un morceau de bois, ou comme d'une bougie. C'est donc la réünion des rayons qui produit cette extraordinaire chaleur, elle est si extraordinaire, cette force, qu'il n'y a point de fourneau au monde qui approche du degré de chaleur que produit ce foyer, il fond en moins d'une minute le plomb, l'étain, le cuivre, l'or, l'argent, le fer, l'acier, & generalement toute sorte de metaux & mineraux.

Quelque prompte que soit la fonte de tous ces differens metaux, elle n'exprime pas assez l'activité de ce point brûlant; ce n'est que par les vitrifications que l'on juge de la violence de la chaleur. Il vitrifie

dans le moment & fait couler goute à goute en très-peu de tems l'ardoise, la tuile, la brique, l'argile, le mortier, le sable, le creuset, tous ossemens, le marbre, le jaspe, le porfire, & generalement toutes sortes de pierres, pour dures & résistantes qu'elles soient au feu, comme sont celles dont on se sert pour bâtir le fond des fourneaux où l'on fond les mines de fer, lesquels résistent des années entieres à ce grand feu sans se fondre; mais étant présentées au foyer du miroir, on voit dans le moment qu'il agit dessus, les fond, & les fait couler en verre; ce qui fait voir la grande difference qu'il y a de ce feu solaire au feu ordinaire, puisqu'il fait souvent en moins d'une minute, ce que les plus grands & les plus violens feux du monde ne peuvent faire en une année.

Il ne faut pas être surpris que toutes ces pierres si dures se vitrifient; puisqu'il n'y a rien sur la terre qui ne se réduise en verre par une extrême chaleur; mais aussi est-ce le plus grand effet du feu, & la derniere qualité que la terre puisse acquerir, & lorsque les Philosophes ou Chymistes sont parvenus à la vitrification de leur composition, il faut qu'ils cessent de travailler, ne pouvant plus la faire changer d'état.

Quelques-uns ont cru que c'étoit au centre du miroir que se réünissent les rayons, & que son activité vient de cet endroit; c'est une erreur, puisque si l'on couvre non

ſeulement le centre, mais la plus grande partie du milieu du miroir, en ſorte qu'il n'en reſte qu'un cercle autour, ou que trois ou quatre différentes parties qui ne ſeront pas couvertes d'un drap ; ce qui ſera éclairé du ſoleil ſe réünira toujours dans le même point ; & brûlera, non pourtant avec tant de force que lorſque tout le miroir eſt éclairé ; parce qu'alors il réünit une plus grande quantité de rayons.

Quelques-uns croyent encore qu'en été le miroir ardent brûle avec plus de force qu'en hiver : ce qui eſt auſſi une erreur que l'experience a fait connoître, puiſqu'au contraire plus il fait froid, plus ſon activité augmente : voici l'épreuve que l'on en a fait ; on a laiſſé pendant deux heures le miroir au ſoleil dans les plus grandes chaleurs de l'été, il s'eſt échaufé, comme feroit une pierre, ou autre corps ſolide, & l'on a remarqué alors que plus il étoit chaud, moins il avoit de force ; plus au contraire il étoit froid, & plus il avoit d'activité ; la raiſon de cette différence eſt que le froid condenſe les corps, & la chaleur les dilate ; & plus un corps eſt dilaté, moins reflechit-il : au contraire plus il eſt condenſé & ſerré, mieux il réflechit les rayons du ſoleil ; de plus, en été le ſoleil donnant plus à plomb ſur nôtre horiſon, & y demeurant plus longtems, il éleve quantité de vapeurs de la terre ; au lieu qu'en hiver lorſqu'il paroit, le Ciel eſt plus épu-

ré. Si l'on dit qu'en hyver on s'apperçoit bien qu'il est plus éloigné de nous, & qu'il a moins de force, l'on répondra que ce n'est pas par son éloignement qu'il nous paroit moins fort, mais parcequ'il nous regarde plus obliquement, au lieu que dans le miroir l'on reçoit toujours ses rayons à plomb & directs.

Voici une autre question qu'on laisse aux Sçavans à resoudre ; quelques-uns ont soutenu que le miroir ardent étant exposé aux rayons de la lune donneroit de la chaleur, suivant le sentiment de ces Philosophes, qui disent qu'il n'y a point de lumiere sans chaleur ; d'autres soutenoient qu'il donneroit de la froidure : pour l'experimenter, l'on a exposé le miroir aux rayons de la pleine Lune dans un tems serain, ils se sont concentrez & réünis tous comme ceux du soleil ; mais n'ayant pû appercevoir aucune chaleur, on a exposé un grand termométre le plus susceptible de mouvement que la chaleur ou la froidure cause, & l'on a mis la boule au point de réünion où elle a demeuré pendant deux heures, sans que la liqueur ait fait le moindre mouvement, ce qui prouve que cet astre ne donne ni chaleur, ni froidure. Ce qui paroît surprenant, c'est que la lumiere de la lune venant des rayons refléchis du soleil ne produit aucun effet, & si on prend un miroir ordinaire de convenable grandeur sur lequel on reçoive les rayons du soleil, & qu'on les fasse re-

flechir dans le miroir concave, quoique d'un éloignement considerable; tous ces rayons de lumiere seconde se concentrent, & font un foyer qui ne differe que peu en chaleur de ceux que produisent les rayons directs ou lumiere premiere du soleil, tandis que les rayons du soleil reflechis par la lune ne produisent aucune chaleur.

L'on pourroit s'étendre sur plusieurs observations que l'on a fait & que l'on pourroit faire avec ce miroir, comme dans les fontes des pâtes qui servent à la composition des pierres précieuses artificielles, ou fausses, étant fonduës par l'ardeur de ce miroir, elles acquierent une beauté & une dureté où le feu ordinaire ne peut atteindre.

Pour abreger l'on passe les autres choses sous silence, pour dire deux mots des effets qu'il produit hors du soleil, qui sont des points de Catoptrique.

Outre la proprieté que le miroir a de brûler, c'est quelque chose d'agréable de voir les differentes représentations qu'il fait paroître, & qui causent par leur varieté autant de plaisir que d'admiration; à mesure qu'on approche l'objet du miroir, l'image s'en éloigne; l'image paroit quelquefois semblable à son objet, & d'autres fois elle se trouve differente, quelquefois elle paroit droite, puis on la voit renversée, d'autres fois en dedans du miroir, quelquefois sur la surface, quelquefois en dehors ou

plus éloignée du miroir que l'objet même, si on se place à la distance de quinze ou vingt pieds du miroir, l'effet est un des plus agréables que l'on puisse voir; puisqu'en présentant un bâton dans un certain point, l'on voit paroitre la main & le bâton qui sortent du miroir, venant croiser sur celui que l'on presente, & de poussant plus avant il semble venir à vous; en sorte qu'il est presque impossible de ne pas reculer, croyant que c'est un bâton qui vous va entrer dans l'œil: cet effet est extraordinaire, car dans les autres miroirs l'objet paroit autant enfoncé dans le miroir qu'on en est éloigné, au lieu que celui ci le fait voir au dehors, & cela si distinctement, que si on présente sa main, il semble que c'est une autre personne qui vient toucher la vôtre.

Dans de certains aspects il fait paroitre trois yeux, deux nez, deux bouches, deux mentons, & quelquefois un œil seulement au milieu du front, avec cette différence, que l'on voit ces objets ou droits, ou renversez, suivant la différente situation & distance où sont les personnes; dans une autre situation un homme, quelque grand qu'il soit, ne paroit pas plus haut d'un pied, sans rien perdre de sa grosseur & largeur naturelle.

Si l'on couche le miroir horisontalement, les objets qui sont autour paroîtront de differentes figures qui surprennent

la vûë ; comme, par exemple, de voir un visage large de cinq pieds, sans quitter sa hauteur naturelle ; & tout au contraire, d'une hauteur extraordinaire, sans rien changer de sa largeur : autant de différentes situations, où on se mèt, autant voit-on de différentes représentations, ce qui varie si fort qu'il est impossible de les pouvoir toutes expliquer.

Lorsque le miroir peut avoir pour objet une campagne, ou un jardin, il represente ces choses si naturellement, que l'on croit voir dans la chambre une autre campagne, ou jardin ; & selon qu'on s'en éloigne ou qu'on s'en approche, on voit les objets ou renversez, ou dans leur situation naturelle ; ce qui donne encore plus de divertissement, c'est lorsqu'il y a quelques personnes qui marchent, ou qui dansent dans ce jardin, elles paroissent marcher ou danser sur la tête.

Le miroir a une grande correspondance avec son foyer, puisque si le miroir renvoye au foyer toute la lumiere qu'il reçoit, le foyer fait la même chose, & lui renvoye les objets qu'on lui présente ; de là vient qu'aussitôt qu'on y expose un flambeau allumé, il le fait voir en même tems dans toute la surface du miroir, comme si c'étoit un soleil éclatant de rayons, ensorte que toute cette surface paroît comme un globe de feu, & il porte la reflexion de cette lumiere au delà de quatre ou cinq

cens pas, à laquelle distance on pourroit lire pendant l'obscurité de la nuit.

Par sa face convexe il recrée les yeux par les perspectives & agréables racourcissemens des objets, qui sont d'autant plus petits, que l'on les éloigne de lui; & on y peut voir un grand nombre de personnes & de païs en même tems.

Ce qui a engagé le Sieur Villette de faire ce miroir, c'est qu'environ l'an 1670. en ayant fait un à Lyon de trente-quatre pouces de diametre, il reçut un ordre du Roi de le faire transporter à S. Germain, où sa Majesté en vit les effets, qui lui parurent fort extraordinaires, & cette piece lui plut si fort, qu'elle lui fit donner cent pistoles pour la vûë; & elle donna ordre qu'on lui payât ledit miroir, pour être placé à l'observatoire de Paris, où il est à présent.

Le dit Sieur Villette étant retourné à Lyon, prit la résolution quelques années après, assisté de ses deux fils, d'en faire un autre, & de l'étendre autant que leurs forces & l'art le pourroit permettre; ils eurent le bonheur de parfaitement bien réüssir dans celui de quarante trois pouces de diametre qui est le sujet de cette description, & c'est la piece la plus accomplie qui soit au monde en cette matiere; aussi leur a-t elle coûté un pénible & long travail, & causé une grande dépense.

Ce miroir, qui conviendroit beaucoup

mieux à un Prince, ou à un grand Seigneur, est depuis quelque tems chez le sieur Villette fils, résident à present à Liege, Opticien & Ingénieur de son Altesse Serenissime Electorale de Cologne, Evêque & Prince de Liége, dans laquelle ville il en fait voir tous les effets aux Sçavans & curieux, non pas seulement ceux qui sont marquez dans cette petite description, mais encore quantité d'autres qu'il seroit trop long de décrire, & certainement cette piece est plus estimable par les effets de Catoptrique qu'elle produit, que par ceux de son extraordinaire chaleur, & cela parce que l'on a trouvé plusieurs moyens d'augmenter la chaleur, tant par reflexion, que par refraction, au lieu que ces effets de Catoptrique qui sont si étendus, & dans lesquels il se découvre tous les jours des nouvelles choses, ne se trouvent que dans ces sortes de miroirs.

ARTICLE CLIV.

DISSERTATION CRITIQUE DU P... Professeur en Théologie, sur un endroit de la 179. Lettre de S. Augustin.

RIen n'est plus recommandé aux Théologiens que la lecture des SS. Peres. Mais pour faire cette lecture avec fruit, il faudroit joindre une critique saine & discrette avec les principes d'une bonne &

exacte Théologie. Un Critique sans Théologie sera trop hardi, & souvent temeraire, un Théologien sans critique, sera trop crédule, & souvent entêté ; l'un & l'autre sera sujet à de grandes erreurs. Or la premiere regle de la critique que doit observer un Théologien, est celle que S. Augustin donne par rapport à la lecture de l'Ecriture Sainte, quand il dit * que la premiere chose qu'il faut faire, c'est de tâcher d'avoir des exemplaires bien correcls des livres sacrez. *Codicibus emendandis primitus debet invigilare solertia eorum, qui Scripturas divinas nosse desiderant.* On peut dire à proportion la même chose de tous les Auteurs, & surtout des SS. Peres. Et c'est pour cela qu'on ne sçauroit trop marquer de reconnoissance à ceux qui prennent la peine de lire les manuscrits pour donner au public des éditions plus exactes, plus completes & plus commodes que celles dont on s'étoit servi jusqu'ici. J'entre plus que personne dans ces sentimens de reconnoissance, & je ne prétens pas m'en écarter en prenant la liberté de proposer mes *conjectures* sur la correction du texte, ou sur le vrai sens de quelques passages des SS. Peres Grecs & Latins, que j'ai crû devoir examiner avec un peu plus d'attention.

Je ne promets guéres que des *conjectu-*

* *l. 2. de doct. Christ. c.* 14. *n.* 21.

res, que je tâcherai d'appuyer sur les variantes leçons des manuscrits, ou sur des raisons de critique. Pour ce qui regarde les variantes leçons, n'ayant pas été à portée de consulter moi même des manuscrits, je m'en rapporte volontiers à la bonne foi de ceux qui se sont chargez du soin pénible de les ramasser & de les communiquer au public. Mais pour ce qui est des raisons de critique, j'avouë que j'en ai rendu quelques-unes qui m'ont paru assez fortes pour prévaloir à l'autorité même des manuscrits, toute respectable qu'elle est. Le cas doit être rare, mais enfin il n'est pas impossible ; on jugera si j'ai réüssi dans les exemples que j'ai choisis.

Je dois encore demander acte au public d'une déclaration que je fais avec franchise. C'est que ce que j'ai à dire de nouveau est très peu de chose, & presque rien en comparaison d'un grand nombre de corrections importantes, dont les nouvelles éditions sont pleines. Mais enfin on m'a fait entendre que le peu que j'ai, valloit la peine d'être proposé, & je me suis engagé à donner tous les mois une petite dissertation de pure critique, en reservant pour ma classe ce qui regarde uniquement le dogme, & bien entendu que je m'en tiendrai au jugement des connoisseurs, & que je serai le premier à reformer mes *conjectures*, & à rejetter tout ce que le public n'aura pas honoré de son approbation.
Novembre 1716.

C'eſt à quoi je ſouſcris de tout mon cœur.

Je commence par un endroit d'une lettre de S. Auguſtin, où la conjecture deſtituée de l'autorité des manuſcrits doit être reçuë plus favorablement que jamais, ſelon les principes de tous les bons critiques. Car. 1°. Il s'agit d'une lettre dont on n'a encore trouvé qu'un ſeul manuſcrit. 2°. Ce manuſcrit eſt fautif en d'autres endroits. 3°. Le mot que j'entreprens de corriger ne fait aucun ſens, tel qu'on le lit dans le manuſcrit & dans les éditions. 4°. Le changement que je veux faire, donne un ſens très ſuivi & très conforme à d'autres endroits où S. Auguſtin a traité la même matiere. 5°. Ce changement eſt très leger. 6°. Enfin, ce petit changement ſuppoſe une faute de copiſte très ordinaire dans les manuſcrits, ſurtout dans ceux d'Afrique. Voici de quoi il s'agit.

Environ un an aprés le Concile de Dioſpolis, qui ſe tint ſur la fin de l'année 415. S. Auguſtin * ayant appris que Pelage ſe vantoit d'avoir fait approuver ſon dogme de l'impeccance aux Peres de ce Concile, écrivit à Jean Evêque de Jeruſalem, pour le prier de lui envoyer les actes de cette aſſemblée, qu'on n'avoit pas encore vûs en Afrique; & dont on parloit fort diverſement. Cette lettre eſt la 179. de la nouvelle édition, & étoit la 252. dans les édi-

* *l. de geſt. Pel. c.* 30. *n.* 54.

tions précedentes qui avoient copié celle des Docteurs de Louvain. On voit dans cette lettre que S. Augustin, en gardant tout le ménagement dû au caractere de Jean de Jérusalem, ne laissoit pas de faire en habile homme tout ce qu'un zele toujours sage & éclairé lui suggeroit, pour détacher des interêts de Pelage un Prélat d'ailleurs recommandable par beaucoup de bons endroits, & qui auroit merité la vénération des fidelles, s'il avoit eû la précaution de se défendre des piéges funestes que les Origenistes liez avec les Pelagiens lui tendirent, & par lesquels ils ne réussirent que trop à l'engager dans leur parti. C'est dans cette vûë que S. Augustin s'attache à faire connoître à Jean de Jérusalem la mauvaise foi de Pelage, & qu'il lui envoye en même tems le livre *de la nature & de la grace*, qu'il venoit d'achever, & dans lequel il avoit exactement réfuté les mauvais raisonnemens & découvert les artifices de Pelage.

Cet heretique avoit assûré qu'il ne lui étoit jamais arrivé de dire qu'il se trouvât aucun homme qui n'eût point du tout peché dans toute sa vie *. *Non diximus, quoniam inveniatur quis, ab infantia usque ad senectam, qui nunquam peccaverit.* Saint Augustin, pour convaincre Pelage de mensonge, veut montrer à Jean de Jérusalem,

* *Ep. 179. n. 7.*

que cet imposteur avoit dit positivement dans son livre ce qu'il assûroit n'avoit jamais dit. Voici les paroles de S. Augustin, telles qu'elles ont été imprimées jusqu'à présent *. *Cur ergo in hoc libro cui respondi*, vel *ita hic vixisse dicit, ut nihil omninò peccaverit?* C'est à cet endroit que je crois qu'il faut mettre *Abel* au lieu de *vel*, & lire ainsi: *Cur ergo in hoc libro cui respondi*, Abel *ita hic vixisse dicit, ut nihil omninò peccaverit?* Pelage avoit assuré qu'il n'avoit jamais dit qu'aucun homme eût passé toute sa vie sans pecher; S. Augustin ecrit à Jean de Jérusalem: *Pourquoi donc a-t il dit dans le livre que j'ai réfuté, qu'Abel a passé toute sa vie sans pecher?*

Cette conjecture a paru si heureuse à bien des gens auxquels je l'ai présentée depuis longtems, qu'ils ont crû peu necessaire de l'appuyer d'aucunes preuves. Mais le respect qu'on doit au public m'oblige d'apporter assez de raisons pour contenter les critiques les plus scrupuleux.

I. J'avoüe qu'il y a *vel* dans le manuscrit du Vatican, comme je l'ai sçû par une lettre qui me fut écrite de Rome sur ce sujet il y a plus de cinq ans. Mais enfin la lettre de S. Augustin dont il s'agit ne se trouve point dans d'autre manuscrit que dans celui du Vatican. C'est sur ce manuscrit que le P. Jean Grabius tira la copie, qu'il en-

* *Ibid. n.* 8.

voya de Rome aux Docteurs de Louvain, lorſqu'ils travailloient à leur édition de S. Auguſtin vers l'an 1576. Les éditions anterieures n'ont point cette lettre, & les RR. PP. Benedictins, qui ont été ſi ſoigneux dans leurs recherches, & ſi heureux dans la découverte d'un très-grand nombre de manuſcrits ſur leſquels ils ont revû les ouvrages de S. Auguſtin, n'ont point vû d'autre manuſcrit de cette lettre que celui du Vatican. Ainſi, s'il eſt vrai que je n'ai point de manuſcrit qui favoriſe ma conjecture, il eſt vrai auſſi qu'il n'y a qu'un ſeul manuſcrit qui la combatte, & je vois que les bons Critiques jugent aſſez ordinairement, que l'autorité d'un ſeul manuſcrit ne doit pas tenir contre une conjecture heureuſe & appuyée de bonnes raiſons. On peut appliquer ici la regle des Juriſconſultes, qui dans l'examen des faits comptent pour rien la dépoſition d'un ſeul témoin, *teſtis unus, teſtis nullus.*

Comme Jean de Jeruſalem mourut l'an 416. il y a bien de l'apparence qu'il n'a jamais reçû la lettre que S. Auguſtin lui écrivoit. Au moins il n'y a point de preuves qu'il y ait jamais fait de reponſe, & c'eſt peut être ce qui a rendu les copiſtes moins ſoigneux de copier une lettre qui paroiſſoit n'avoir eû aucune ſuite.

II. Ce manuſcrit unique n'eſt pas même fort correct dans le même endroit *. S. Au-

* *Ibid. n.* 8.

gustin rapotte ainsi un passage du livre de Pelage qu'il avoit refuté, *Quid, inquit, dicimus, cur non omnium voluerit dicta memorare ?* Ce *dicta* est une faute du Copiste, & le sens demande qu'on mette *delicta*, ou *peccata*. Ce dernier m'avoit d'abord paru le plus vraisemblable, parce que dans un manuscrit le mot *peccata* mis en abregé, PECTA., ressemble fort à PICTA. Mais j'ai été depuis convaincu qu'il faut lire *delicta*, parce que S. Augustin dans son livre de la nature & de la grace, en rapportant la même phrase de Pelage, a mis *delicta* [a] & que d'ailleurs il est fort aisé que le copiste ait pris *el* en petites lettres pour *d*, & qu'ainsi au lieu de *delicta* il ait crû voir *ddicta*, & ait mis *dicta*.

Il y a encore dans le nombre suivant [b] de la même lettre 179. *Fateatur ergo quod peccaverit Abel, & respiciat librum suum ubi eum dixisse constat, quod ait in sua defensione, non diximus.* Il me semble que le sens est meilleur en lisant, *& respuat*; ou bien, *& rejiciat librum suum.* Mais en voilà assez pour montrer que cet unique manuscrit d'une lettre assez courte n'est pas fort exact.

III. La phrase de S. Augustin, telle qu'elle est dans le manuscrit & dans les livres imprimez, ne fait aucun sens. *Cur*

[a] *L. de nat. & gr. c.* 37. [b] *n.* 9.

go in hoc libro cui respondi, vel *ita hic vi-
isse dicit, ut nihil omninò peccaverit?* Il
e semble qu'on doit sentir en la lisant ce
ue j'ai senti d'abord; sçavoir, que ce *vel*
st superflu, & qu'il tient la place de quel-
ue autre chose qui manque. Ce que je dis
u'on doit sentir, est bien sensible dans la
raduction de M. du Bois: [a] *Pourquoi dit-
l donc dans le livre à quoi j'ai repondu,
u'il y en a dont toute la vie a été absolu-
nent exemte de peché?* Il a traduit comme
i S. Augustin avoit écrit, *aliquos ita hic
ixisse dicit, ut nihil omninò peccaverint?*
l a omis dans la traduction le *vel* comme
ntiérement superflu, & il a suppléé un ac-
usatif dont la phrase avoit besoin.

IV. M. Du Bois en faisant un peu de re-
lexion sur l'endroit même qu'il traduisoit,
& sur les autres passages de S. Augustin
qui y ont rapport, auroit bien dû s'apper-
cevoir que l'accusatif qui manque ici est
necessairement *Abel*. Car S. Augustin in-
continent après, raporte ce raisonnement
de Pelage. L'Ecriture a parlé du peché d'E-
ve, elle a parlé de celui d'Adam, elle a
parlé de celui de Caïn, par conséquent si
Abel avoit aussi peché, l'Ecriture sans dou-
te en auroit fait mention, & puisqu'elle
n'en dit rien; il faut conclure qu'Abel n'a
jamais peché: [b] *Peccavit Eva, Scriptura
hoc prodidit; Adam quoque deliquit, hoc*

a P. 364. b Ibid. n. 8.

eadem Scriptura non tacuit; sed & Caïn peccasse, ipsa quoque Scriptura testata est; quod si & Abel peccasset, & hoc sine dubio Scriptura dixisset; si non dixit, ergo nec ille peccavit. S. Augustin, en montrant le ridicule de ce raisonnement, s'arrête à Abel, qu'il nomme par quatre fois en très peu de lignes, & conclut qu'il faut que Pelage avoüe qu'Abel même a peché [a]. *Fateatur ergo quod peccaverit Abel*, &c. S. Augustin ne manque pas de faire la même remarque dans son livre de la nature & de la grace, où il refute en particulier le mauvais argument que Pelage tiroit du silence de l'Ecriture sainte sur les pechez d'Abel. L'endroit [b] est si long que je me crois dispensé de le copier ici.

S. Augustin, dans ses reflexions sur les Actes du Concile de Diospolis, *de gestis Pelagii*, fait encore remarquer le même mensonge de Pelage, qui avoit protesté devant ses juges qu'il n'avoit jamais dit qu'aucun homme eût passé sa vie sans pecher, quoiqu'il eût assuré dans son livre qu'Abel n'avoit jamais peché [c]. *Abel justum numquam omninò peccasse.*

Enfin, on sçait que les Pelagiens regardoient le juste Abel comme un homme entiérement exempt de peché, & qu'en cette qualité ils se mettoient à la tête de ceux

[a] *Ibid. n.* 9. [b] *l. de nat. & gr. c.* 36. *n.* 42. & *c.* 39. *n.* 45. [c] *de gestis Pel. l.* 10. *n.* 22.

dont ils employoient les noms pour prouver leur heresie sur l'impéccance. On peut consulter ce que S. Augustin dit à ce propos dans son troisiéme livre contre les deux lettres des Pelagiens, [a] & dans son ouvrage imparfait [b] en repondant à un raisonnement de Julien assez ressemblant à celui de Pelage. Fauste de Riez [c] revenoit encore à Abel pour appuyer la même erreur. Il n'y a donc rien de plus naturel que de mettre *Abel* au lieu de *vel*, dans le passage de S. Augustin que j'examine ici, quand même nous n'aurions pas des preuves certaines & convaincantes, que c'est effectivement d'Abel que Pelage avoit parlé, dans l'endroit que S. Augustin refute.

V. La faute qui, a ce que je prétens, s'est glissée dans cet unique manuscrit, où l'on trouve *vel* au lieu d'*Abel*, consiste en deux choses; l'une est l'omission de la premiere lettre *a*; l'autre est le changement du *b* en *v* consone. Ces deux choses, qui font un changement très-leger, sont fort ordinaires dans les manuscrits, & je ne prétends pas m'arrêter à prouver ce dont tout le monde convient aisément.

VI. Mais on me permettra bien d'indiquer ici par occasion quelques remarques que j'ai faites sur les changemens de la lettre *b* en *v* consone, & de l'*v* consone en

a *l. 3. ad Bonif. c. 8. n. 24.* b *l. 6. op. imp. n. 11. & 27.* c *l. 2. de gr. & lib. arb. c. 6.*

ô les exemples en fait de critique instruisent plus agréablement & plus utilement que la proposition seche des regles les plus sûres.

Dans les meilleurs manuscrits de Ciceron on trouve *habeo audire* en quatre ou cinq endroits, & cette leçon s'est conservée dans quelques bonnes éditions ; d'autres ont *haveo*, & les ordinaires *aveo*. On trouve aussi dans les manuscrits de la 14[e] oraison de Ciceron *Habitus* pour *Avitus*, qui est dans les éditions ordinaires ; dans le livre de la vieillesse, *hospes habitus massinissa*, pour *hospes avitus*, & plusieurs autres changemens semblables. Ciceron dit [a] que Pherecyde prédit un tremblement de terre, en voyant de l'eau qu'on venoit de tirer d'un puits, *Cùm vidisset haustam aquam de jugi puteo.* Thomas Aldobrandin [b], dans les remarques qu'il a faites sur Diogene Laërce, & qui ne laissent pas d'avoir leur merite, quoiqu'elles ne soient pas comparables à celles que tant de grands hommes ont fait depuis, croit que Ciceron avoit écrit *cum bibisset*, & rend sa conjecture probable par des raisons, & même par le témoignage de Laërce, qui en parlant de la même prédiction a mis *πίοντα* *cum bibisset*, peut-être que Ciceron devoit mettre *cum bibisset*, mais il est certain par

[a] *l.* 1. *de divin. n.* 50. [b] *in l.* 1. *p.* 16. *n.* 189.

la reponſe que lui fit ſon frere Quintus, qu'il avoit écrit *cum vidiſſet*, & qu'il a crû que Pherecyde fonda ſa prédiction ſur la couleur, & non pas ſur le goût de l'eau tirée du puits.

Henry Etienne en 1573 imprima deux anciens Gloſſaires, l'un Grec Latin, & l'autre Latin Grec. Il trouva dans ſon manuſcrit la lettre *b* confonduë avec l'*v* conſone, & l'une miſe pour l'autre en une infinité d'endroits. On ſçait que ces permutations ſont fort ordinaires dans les fameuſes pandectes de Florence. Henry Etienne corrigea cela dans l'édition de ſes Gloſſaires, & cependant on y trouve encore *berbena*, *valbus*, *livamen*, & ſur tout *bilis*, rendu en Grec par χολὴ μέλαινα καὶ εὐτελής, ce qui fait voir que le Copiſte écrivoit & prononçoit de la même maniere; *bilis*, *la bile*, χολὴ μέλαινα, & *vilis*, *vil*, εὐτελής. Mais venons aux Auteurs Eccléſiaſtiques que j'ai principalement en vûë dans mes diſſertations.

On a cru pendant longtems qu'un Concile de Néoceſarée avoit défendu aux Prêtres d'aſſiſter aux ſecondes nôces, & Gratien l'avoit mis bonnement dans ſon Decret *. *Presbyterum ſecundarum nuptiarum connubio intereſſe non debere.* Mais dès qu'on s'eſt remis en Europe à conſulter les originaux Grecs, on a reconnu que le Tra-

* *Decr. part. 2. cauſa 31. q. 1. Can. 8.*

ducteur avoit d'abord écrit *convivio*, & qu'ensuite un mauvais Copiste avoit écrit par megarde *connubio*, & avoit trompé Gratien. Ce Concile ne défend pas aux Prêtres d'être les témoins des secondes nôces, mais d'assister au festin des secondes nôces, l'Eglise voulant marquer par là que ses ministres devoient mettre quelque différence entre les premieres & les secondes nôces.

S. Jerôme parle quelquefois de Victorin de Bettau en Stirie. On trouve dans les manuscrits de S. Jerôme tantôt *Petabionensis*, ou *Pictabionensis*, ou tantôt *Petavionensis*, de même qu'on trouve quelquefois *atarvius*, & quelquefois *atarbius*, ou *aterbius*. Je dois ces deux remarques à Dom Jean de Martianay, qui a eû soin de l'édition de S. Jerôme [a].

Il n'est pas étonnant que des Copistes, surtout en décrivant des noms propres, fissent des fautes, que nos Libraires font tous les jours en écrivant les termes les plus connus, sans quitter S. Jérôme, il écrit à Julien qu'on trouve dans la lecture de l'Ecriture Sainte la vraye guerison de nos blessures, le vrai remede à nos maux [b], *vera vulnerum medicina*, il y a dans l'imprimé *ubera vulnerum medicina*, au contraire dans le manuscrit de l'Octavius de Minutius

[a] *S.Hier. s. 4. part. 2. p.* 120.276.466.*&c.*
[b] *Ibid. Ep. 92. p.* 753.

Minutius Felix que M. Rigault avoit vû, il y a ſur la Diane d'Epheſe [a] *multis nummis & veribus extructa*, pour *uberibus*, & peut-être, ajoute M. Rigault, l'Auteur avoit il écrit dans ſon original *uveribus*, comme on trouve quelquefois *Juva*, pour le Roi Juba.

Dans la ſeconde lettre paſchale de Théophile d'Alexandrie traduite en Latin par S. Jérôme, le ſentiment d'Origene eſt ainſi expoſé [b]. *Dicit corpora quæ reſurgunt poſt multa ſæcula in nihilum diſſolvenda, nec futura aliquid niſi cum de cœlorum manſionibus animæ ad inferiora delapſæ indiguerint nobis quæ alia rurſum fiant prioribus omninò deletis.* Il eſt clair que c'eſt une faute d'impreſſion, & qu'il doit y avoir *novis* au lieu de *nobis*. Mais il y a une eſpece de fatalité ſur ce mot, & un ſçavant du premier ordre ayant cité deux fois ce paſſage, dans un excellent traité ſur la vie, les dogmes & la fortune d'Origene, les Imprimeurs ont mis une fois [c] *nobis*, & l'autre [d] *novis*.

Dans la 7e lettre du Pape Gelaſe, qui eſt raportée au 4e tome des Conciles du P. Labbe, [e] ce ſaint Pape ordonna que ceux qui ne quitteront pas le parti d'un certain vieillard nommé Senéque, qui avoit renouvellé l'heréſie Pelagienne à la fin du

[a] *n.* 21. [b] *apud Hier. p.* 713. [c] *Origen. p.* 131. *C.* [d] *Ibid. p.* 150. *F.* [e] *p.* 1181.

5^e^ siecle, soient excommuniez & punis, *ab Ecclesiastico remoti servitio, devotâ ultione plectantur.* On pourroit absolument donner un long sens à ce terme *devota*, mais la conjecture des RR. PP. Benedictins est fort raisonnable. En imprimant cette lettre dans l'appendix de leur X^e^ tome de S. Augustin [a], ils ont marqué en marge qu'il falloit peut-être lire *debitâ ultione*. Ils ont aussi fort judicieusement averti que dans un Sermon où S. Augustin parle de l'Apôtre S. Paul [b] il faut lire *debitâ* au lieu *de vitâ*, qu'on trouve dans tous les manuscrits. Peut-être aussi que *devotâ* vaudroit mieux dans cet endroit au lieu de *debita*, de même que *debita* vaut bien mieux que *devotâ* dans la 7^e^ lettre de Gelase.

Il y a encore un autre endroit dans l'appendix du X. tome de S. Augustin où je crois qu'on pourroit lire *devoto*, & non pas *debito*, c'est au commencement de la vie de S. Augustin. Possideus, qui est l'Auteur de cette vie, promet qu'il va parler [c], *de prædicti venerabilis viri & exortu & procursu ac debito fine.* L'édition d'Ulimmerius portoit *& vitæ fine.* Les RR. PP. Benedictins ont mieux aimé *debito fine*, & ont crû voir là quelque allusion à un endroit de la cité de Dieu. Mais avec tout le respect que je dois à ces Sçavans Editeurs,

[a] *p.* 144. G. [b] *ser.* 292. *n.* 5. *tom.* 5. [c] *app. tom. X. p.* 257.

je crois que *devoto fine* eſt la vraye leçon, d'autant plus que Poſſidius décrit aſſez au long la pieté & la *dévotion* dont S. Auguſtin donna des marques éclatantes dans les derniers momens qui terminerent une ſi belle vie, & ſi utile à l'Egliſe.

J'apprens des mêmes Sçavans Editeurs de S. Auguſtin, que Gabinien [a] eſt tantôt appellé *Gabinianus*, & tantôt *Gavinianus*, dans les manuſcrits; Albin [b] tantôt *Albinus*, & tantôt *Alvinus*; on trouve auſſi [c], *Thiavenſis* & *Thiabenſis*, *Concilium Bagaienſe* & *Vagaienſe*, *Bagaitanum* & *Vagaitanum* [d], dans les autres manuſcrits; & même à quelques lignes l'un de l'autre. M. de Tillemont dans le XIII. tome de ſes Memoires a fait ſouvent [e] de ſemblables remarques, auſſi bien que le Cardinal Noris, dans le ſecond livre de ſon hiſtoire Pelagienne [f].

Entre les ſermons qu'on attribuoit autrefois à S. Auguſtin, ſous le titre *de ſanctis*, & dont pluſieurs ne paroiſſent pas être de lui, le premier eſt ſur S. Etienne, & c'eſt celui que les RR. PP. Benedictins ont mis le 215 dans l'appendix de leur cinquiéme

a *Tom.* 2. *p.* 629. b *Ibid. p.* 918. c *Ibid. p.* 209. d *Voyez ſur tout le livre de S. Aug.* de unitate Eccleſiæ, *c.* 18. *n.* 46. *p.* 370. *&c. t.* 9. e *art.* 91. *p.* 233. *art.* 147. *p.* 390. *art.* 217. *p.* 578. *& ailleurs.* f *c.* 8. *p.* 141. *de l'édition de Louvain* 1703.

antome. Il finit par ces paroles dans les anciennes éditions, comme dans celle de Bâle 1556 [a] qui est la seule que j'aye à present : *Commendamus ergo nos orationibus ejus. Multò magis enim nunc exauditur pro bene oratoribus suis qui sic exauditus est tunc pro lapidatoribus suis.* Le Pere Nicolas Serarius, qui étoit en même tems & bon Théologien & bon Critique, se sert avantageusement de ce passage, pour prouver le dogme & la pratique de l'Eglise sur l'invocation des Saints, dans le premier livre qu'il a fait sur les Litanies [b]; mais il avertit qu'il faut lire *pro veneratoribus suis*, au lieu de *bene oratoribus* ; & cela est indubitable.

Je ne suis pas fort expert en manuscrits, & je ne serois pas étonné que d'autres y pûssent apercevoir ce que je n'y aurois pas aperçû ; mais enfin, j'en ai vû où le *b* & l'*u* consone sont écrits d'une maniere si ressemblante, que j'avouë que je n'ai jamais pû y trouver aucune difference, quelque envie que j'eusse d'en trouver quelqu'une.

J'ai vû dans les medailles d'argent de Trajan DANVVIVS pour DANVBIVS. Le R. P. Chamillart a dans son cabinet un Gallien d'argent avec le revers IVBENTVS AUG. & une Salonine aussi d'argent, avec le revers BENERI GENETRICI.

a *Tom.* 10. *col.* 1169. b *c.* 12. *p.* 67. *opusc. Theolog. tom.* 3.

Ainſi il eſt moins étonnant que ces deux lettres ſe trouvent confonduës dans les manuſcrits, puis qu'elles le ſont auſſi dans les medailles. Les recueils de Gruter, de Fabretti, & des autres Antiquaires, fourniſſent une infinité d'exemples ſemblables, dans les inſcriptions qui nous ſont reſtées des meilleurs tems.

Il faut même que le ſon de ces deux lettres fût ſouvent confondu en Afrique du tems de S. Auguſtin, comme il l'eſt aujourd'hui en Eſpagne & en Gaſcogne. J'ai crû en trouver une preuve dans un Sermon de S. Auguſtin, qui pour faire entendre à ſon peuple qu'il parloit d'empoiſonnemens, *veneficia*, & non pas de bienfaits, *beneficia*, s'exprime ainſi [a] *veneficia, ideſt non à bonis dicta ſed à venenis.*

Et pour le tems qui a ſuivi de près celui de S. Auguſtin, il n'y a qu'à parcourir la notice des Provinces & des Evêchez d'Afrique du tems du Roi Huneric publiée par le Pere Sirmond en 1630. & réimprimée dans le premier tome du recuëil de ſes œuvres diverſes [b] en comparant cette notice avec les livres manuſcrits & imprimez d'Optat, de S. Auguſtin, & des autres Ecrivains qui ont parlé des villes d'Afrique, on verra que l'on écrivoit indifferemment, *Bolitanus*, & *Volitanus*; *Bul-*

[a] *Serm.* 167. *p.* 785. *t.* 5. [b] *p.* 430. *& ſuiv.*

lensis, & *Vullensis*; *Vezaritanus*, & *Bezaritanus*; *Octabensis*, & *Octavensis*; *Nobasinensis*, & *Novasimensis*; *Suabensis* & *Suavensis*; *Undesitanus*, & *Baïesitanus*; *Unizibirensis*, & *Unizivirensis*; *Nobensis*, & *Novensis*; *Aquanobensis*, & *Aquanovensis*; *Vartimisiensis*, & *Bartimisiensis*; *Vonariensis*, & *Bonariensis*; *Tigabitanus*, & *Tigavitanus*. Le Pere Dom Thierry Ruinart, qui a publié en 1694. la même notice sur un nouveau manuscrit, avec l'histoire de la persécution Vandalique, y a encore ajouté *Lamviritanus* au lieu de *Lambiritanus*, & *Flabianus* au lieu de *Flavianus*.

Ainsi quand même nous aurions plusieurs manuscrits de cette lettre 179 de S. Augustin à Jean de Jérusalem, il se pourroit bien faire qu'ils auroient tous *vel*, & non pas *Abel*, & que cette faute du copiste n'en fût pas moins une faute, pour être plus répanduë, & pour avoir commencé dès le tems de S. Augustin. Cela seroit encore moins surprenant qu'il ne l'est aujourd'hui, de voir que depuis 140 ans que cette Lettre a été imprimée tant de fois, & lûë par tant de gens habiles & éclairez, on ne se soit point aperçû que la leçon ordinaire étoit corrompuë, & qu'on ne pouvoit la rétablir qu'en mettant *Abel* au lieu de *vel*.

A. C. le 30 *de Juin* 1716.

ARTICLE CLV.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALLEMAGNE,

DE FRANCFORT.

MOnsieur Maïus, & Monsieur Burklin, ont fait imprimer une Bible Hébraïque, qu'ils prétendent avoir corrigée sur les meilleures éditions, & sur des manuscrits. Les éditions d'Athias, de Jablonski, & d'Opitius, ont des partisans ; nous verrons si la nouvelle édition les effacera : voilà trois éditions nouvelles de la Bible Hébraïque faites en Allemagne depuis le commencement du siécle, sans parler de la Bible Poliglotte de Reineccius, qu'on vient d'imprimer dans cette ville.

Biblia Hebraïca, ad optimorum tam impressorum, speciatim Clodii, Leusdenii, Jablonski, Opitii, quam manuscriptorum aliquot codicum fidem collata. Direxit opus, novas capitum inscriptiones præfationemque adposuit D. Joh. Henr. Maïus, SS. Theol. Professor in Universitate Giessensi, Consistor. Princip. Adsessor, districtus Asfeld. & Marburg. Darmstattinæ partis Superintendens. Collationem verò sedulam instituit, annotationem ac interpretationem vocum ἅπαξ ἢ δὶς λεγομένων, cætera denique emendatæ editio-

nis sive requisita sive ornamenta, quanto potuit accurato studio, addidit M. Georgius Christianus Burklin, illustris Pædagogii Gissensis Præceptor. Francofurti, ad Mœnum, impensis Joannis Philippi Andreæ. Anno 1716.

DE MAYENCE.

L'Histoire des conferences tenuës à Heildelberg entre des Docteurs Catholiques, & des Docteurs Protestans publiée avec peu de fidelité par deux Protestans, a engagé le Pere Ussleber Jesuite dans une dispute où il a été obligé de traiter de presque tous les points controversez entre les fidelles & les Calvinistes. *R. P. Pauli Vsleber Societatis JESU examinis historiæ collationum Heidelbergensium scriptæ à DD. Christiano Mieg, & Christiano Kirch-Mayer Theol. Reform. Doct. & Professoribus libri sex, in quibus dictorum Auctorum innumeri & graves lapsus, falsificationes Scripturæ & scriptorum, fraudes, imposturæ, calumniæ, & crassa sophismata castigantur: Religionis Prat. Reformatæ capita, de Ecclesia, ejusque notis, de Pontifice Romano, ejusque potestate, de ministerio, & vocatione, de observatione præceptorum, concupiscentiâ, peccato originali, peccatorum distinctione, de Baptismo, & ejus ministro, de gratiâ, ejus naturâ, operatione, inamissibilitate, irresistibilitate, de voluntate salvandi omnes*

& universalitate redemptionis, de prædestinatione, reprobatione, auctore peccati, de libero arbitrio, desperatione Christi, de fide & ejus naturâ, ac operatione, de Eucharistiâ, præsentiâ reali, adoratione, sacrificio, communione sub utrâque ex SS. script. C C. PP. Historiâ Ecclesiasticâ, primis rationis principiis & Calvinianæ Doctrinæ consequentiis ad Pelagianismum, Manicheismum, Arianismum, Libertinismum, Antichristianismum, Atheismum, viâ Regiâ deducentibus confutantur, & Ecclesiæ dogmata invictè probantur: atque unà quæstiones scholasticæ intercurrentes, perspicuè & breviter remotis difficultatibus exponuntur. Cum permissu & approbatione superiorum. Moguntiæ, apud Joannem Meyer, in 8°.

DE PRAGUE.

On a réïmprimé ici le cours de Théologie du Pere Viva, Jésuite Napolitain. La netteté & la solidité de cet Auteur le font estimer des Protestans mêmes. On l'imprime à Cologne ; trois éditions en si peu de tems sont pour le livre un éloge qui ne peut être suspect. *R. P. Vivæ (Dominici S. J.) cursus Theologicus ad usum Tyronum lucubratus, & in quotidianis lectionibus suis auditoribus traditus, in Palestra Collegii Neapolitani ejusdem Societatis. 4. Pragæ, apud Casparum Wussin, cum privilegio Cæsareo.*

DE BASLE.

Monſieur Mangold a entrepris de réünir les différentes méthodes inventées par les plus fameux Botaniſtes, pour diſtinguer & pour ſéparer en différentes claſſes les plantes. *Joannis Gaſpaldi Mangoldi prœliminaria de conciliandis methodis, botanicorum illuſtrium Turnefortii, Rivini, Hermanni, Ray & C. R. univerſali & particulari ſpecimine.* 4. *Baſileæ.*

D'INGOLSTAD.

Le Pere Raſler s'offre pour médiateur entre les Théologiens qui diſputent ſur l'opinion probable. Il accorde à ceux qui ſoutiennent qu'on peut ſuivre l'opinion la moins probable, qu'on le peut quand la probabilité eſt aſſez conſidérable pour mettre l'eſprit hors d'état de décider de quel côté eſt la verité; mais il ne veut pas qu'on agiſſe ſur une legere probabilité, qui ne combat que foiblement l'opinion contraire, & qui laiſſe l'eſprit incliné à décider pour cette opinion contraire. *Norma recti, ſeu Tractatus Theologicus, in quo tum de objectivâ tum etiam de formali regulâ honeſtatis, ac præcipuè de recto uſu opinionum probabilium magnâ accuratione ita diſſeritur, ut in rigore lenitas, & in lenitate rigor ſalubriter temperetur; oſtendendo ſcilicet quod*

in concursu opinionum utrinque probabilium circà honestatem vel licentiam alicujus actionis partem minùs tutam, seu faventem libertati, fas sit in operando sequi, non tunc solum cum eâdem operanti magis probabilis apparet; sed etiam, quando æqualem præ se fert probabilitatem cum oppositâ tutiore stante pro lege: non tamen etiam, quando habere videtur notabiliter minorem. Auctore R. P. Christophoro Rasler, Societatis JESU SS. Theologiæ Doctore, ejusdemque antehac in Dilingana & Ingolstadiensi Academiâ Professore ordinario, nunc studiorum præfecto; accessit præter duos judices, brevis totius operis synopsis. Ingolstadii, sumptibus Joannis Andreæ de la Haye Bibliopolæ Academici.

D'AUSBOURG.

Les Canonistes, les Théologiens trouvent dans les cas singuliers qui concernent le mariage une foule de difficultez. Il a paru ici un nouvel ouvrage sur cette matiere, où l'on cherche la solution de ces difficultez dans les loix civiles & Ecclésiastiques. *Tractatus Canonisticus in librum IV. decretalium Judici utriusque fori Ecclesiastici accommodatus, multumque utilis ac necessarius, in quo universa materia de sponsalibus, & matrimonio, hujus impedimentis, dispensationibus, istarumque clausulis explicatis tam à S. Pœnitentiaria quàm à Romanæ Datariâ inseri consuetis pertractatur. Cum*

duplici indice, uno generali præfixo operi; altero particulari rerum atque verborum juxtà numeros marginales per totum opus continuatos. Authore R. P. Simone Karchne è Societate Jesu Carniolo Vippacensi SS. Theologiæ Doctore, ejusdemque, ac SS. canonum Professore emerito, atque in almâ, ac celeberrimâ Universitate Gracensi Cancellario. Augustæ Vindelicorum. Impensis Philippi Jacobi Veith Bibliopolæ Gracensis, & fratrum. Anno 1713. *in* 8°. *pages* 931.

DE COLOGNE.

Noethen va faire paroître ce qui manque au Cours de Théologie du Cardinal de Lugo, *ses Traitez de Dieu, des Anges, des Actions humaines, & de la Grace*: ils étoient demeuré jusques ici manuscrits. La subtilité de ce fameux Théologien est peutêtre trop grande; mais il y a beaucoup à profiter en les lisant; il penetre ordinairement jusqu'au fond des difficultez. *Joannis de Lugo Hispalensis è Societate JESU S. R. E. Cardinalis opera posthuma, sive disputationum scholasticarum & moralium de Deo, Angelis, Actibus humanis, & Gratiâ, quondam in Romano Societatis ejusdem Collegio dictatarum tomus unicus, quo demùm Auctoris Eminentissimi curriculum Theologicum absolvitur. Nunc primùm in lucem prodit; in folio.*

Nous devons au même Libraire la secon-

de édition d'un livre, dont les Curez se servent beaucoup, *Manuale Pastorum, sive instructio practica Parochorum curam animarum gerentes, tum ad perfectionem propriam, virtutesque Pastorales assequendas, tum ad functiones parochiales & Sacramentorum administrationes ritè obeundas manuducens; concinnata à R. P. Joanne Dircking Societatis Jesu Sacerdote. Editio secunda. Coloniæ, apud Servatium Noethen* 1714. *in* 12. *pag.* 484.

Monsieur Sternhaus a publié un traité de la peste qu'on trouve exact, & de pratique.

Thomæ Sternhaus Philosophiæ & Medicinæ Doctoris, Anatomiæ, praxeosque Professoris ordinarii publici, Chirurgiæ extraordinarii inclitæ Facultatis Medicæ pro tempore Coloniæ Decani, Lœmologia universalis; hoc est, integra, accurata & ad vivum expressa pestiferæ Luis descriptio, unà cum exactissimâ & integrali curâ. Coloniæ Agrippinæ, sumptibus Henrici Rommerskirche 1714. *in* 12. pages 105.

D'ESPAGNE.

Les beaux Arts renaissent sous la protection du Roi, ils reprennent l'éclat qu'ils avoient perdu depuis cinquante ans sous un Prince qui ne les goûtoit pas. La Nation, quand elle s'applique, ou plûtôt quand on l'excite, peut réüssir également en tout; elle est propre pour la guerre autant que

pour la politique, pour les Sciences élevées où il faut ſe défier de l'imagination, autant que pour les ouvrages d'eſprit & les beaux Arts, où l'imagination a plus de part. Il eſt vrai que ſon penchant la porte à s'abandonner à l'imagination plutôt qu'à la contraindre ; ce feu mal ménagé a un peu gâté l'éloquence & la poëſie Eſpagnole ; cependant l'Eſpagne a dans Mariana un Hiſtorien plus parfait, & auſſi judicieux, que les Hiſtoriens modernes les plus eſtimez, & aucune Nation ne peut comparer ſes Théologiens, & ſes Interpretes de l'Ecriture, à ceux que l'Eſpagne a produits depuis deux ſiecles. Par malheur leurs excellens ouvrages livrez à la ſordide épargne des Libraires de Lyon, & de Cologne, ſont mal imprimez, & peu corrects, par un autre malheur pluſieurs de leurs écrits dignes de voir le jour ſont cachez dans la pouſſiere de quelques Maiſons Religieuſes d'Eſpagne, peu ſenſibles à la gloire de leur Ordre & au bien de l'Egliſe. Nous publierons le Catalogue de ces écrits ; ſi quelque Libraire veut les imprimer, il pourroit s'en promettre un débit certain. Revenons au ſujet qui nous a engagé dans cette digreſſion. Dom Antonio Palemino Velaſco, premier Peintre de Sa Majeſté, non content de ſe diſtinguer par ſon talent, a voulu former des Peintres qui l'égalaſſent. Il vient de publier en Eſpagnol la premiere partie d'un Traité com-

plet sur la peinture. L'ouvrage a pour titre *Museo Pretorico.* La premiere partie contient la theorie de la peinture, *Theorica de la pintura y scala optica.* C'est un *in folio* partagé en trois livres. Le premier découvre l'origine & la veritable notion de l'art de peindre. Le second traite des proprietez de la peinture, & fait voir qu'elle est un Art Liberal, & qu'elle renferme tous les Arts Liberaux. Le troisiéme enseigne les principes de la peinture, & leur pratique.

D'ITALIE, DE VENISE.

Les decrets Synodaux de nôtre Patriarche, l'Illustrissime Seigneur Pierre Barbarigo, sont pleins du veritable esprit du Sacerdoce. *Acta, & Decreta Synodalia Veneta D. Petri Barbalrici, in* 4°. Chez Buon Arrigo.

DE ROME.

Le Pere Airoli, Jesuite, Professeur de la langue Hébraïque, dont nous avons une *Explication des semaines de Daniel*, vient de publier des conjectures fort ingénieuses *sur la Chronologie du livre des Juges.* La nouvelle édition de l'histoire de la Poësie Italienne, par Mr. l'Abbé Crescimbeni, est si augmentée, si corrigée, que c'est presque un ouvrage nouveau. *Historia di Volgar poësia, in* 4°. Chez Antoine de Rossi.

DE HOLLANDE, DE LA HAYE.

Du Sauzet a imprimé un Dictionnaire Philosophique, *Lexicon Philosophicum*, in 4°. L'impression est belle, comme toutes celles de Du Sauzet. Il se vend à Paris, chez le Breton. L'Auteur, qui prend le nom de *Plexiacus*, a dessein de réformer la barbarie du langage des Ecoles; il fournit aux Théologiens, & aux Philosophes, des termes de la belle Latinité, qu'ils pourroient substituer aux expressions grossieres & bizarres dont ils se servent. On apprend plus que des mots dans ce livre; nous en donnerons l'extrait, & du recueil des œuvres de Meziriac, qu'on doit encore à Du Sauzet, & qui se trouve chez le même Breton. On connoît l'Auteur par l'histoire de l'Académie de Mr. Pelisson: son Commentaire sur les Epitres d'Ovide plein d'une érudition choisie étoit devenu très-rare. Il paroit dans ce recüeil, avec d'autres écrits dignes de la réputation de l'Auteur.

DE ROTTERDAM.

On voit ici une *Relation en forme de Journal d'un voyage de Dannemark fait à la suite de l'Envoyé d'Angleterre.*

DE ROUEN.

L'Allemant a imprimé *un abregé de Géographie accompagné d'un Dictionnaire Géographique*, qui forment enſemble une méthode facile, & complette, pour apprendre la Géographie : nous la ferons mieux connoitre.

DE PARIS.

L'Odiſſée traduite par Madame Dacier paroit chez Rigaud. Coignard a imprimé un autre ouvrage de cette illuſtre Sçavante, *Homere défendu contre l'Apologie du Pere Hardoüin.* Coignard a imprimé en même tems *Des Reflexions de feu Monſieur de Fenelon Archevêque de Cambray ſur la Grammaire, la Rhetorique & la Poëſie.* C'eſt la réponſe de ce Prelat, dont l'eſprit étoit univerſel, conſulté par l'Academie Françoiſe ſur les travaux auxquels elle devoit s'appliquer.

Le livre des ſages entretiens qu'on doit au zele de feu Mr. Guiſain, Prêtre de S. Sulpice, ce petit livre rempli d'une pieté ſi ſolide, qui a été imprimé tant de fois, & qui a fait tant de fruit, vient d'être réïmprimé chez Belley. Un vertueux Eccleſiaſtique en a retouché le ſtile, & y a fait quelques additions.

Dessein de livres.

On a parlé dans les nouvelles d'Italie d'une histoire de la Poësie Italienne où l'Auteur a fait entrer la vie de tous les Poëtes Italiens qui ont eû quelque reputation. N'aurons nous jamais une *hi,.oire de la Poësie Françoise*, ou du moins *les vies des Poëtes François les plus celebres?* Plus on s'éloigne de leur tems, & plus l'ouvrage devient difficile.

Voici un dessein de livres qui nous regarde, & qu'on nous suggere. Nous mettons ici les termes mêmes de la lettre qu'on nous a écrite. *En lisant à la fin de vôtre dernier Journal les desseins d'ouvrages, il m'est venu en pensée de vous en proposer un qui rendra vos Journaux parfaits, & plus utiles à la Republique des Lettres; ce seroit d'y ajouter une table de matieres tous les six mois, ou au moins chaque année; car il y a une infinité de belles choses qu'on ne peut retrouver qu'avec beaucoup de difficulté, ou en perdant bien de tems. Vôtre Reverence sçait que les autres Journalistes nous en ont donné.*

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Novembre 1716.

ART. CXXXIV. *PRojet de Traité pour mettre la paix perpetuelle entre les Souverains Chrétiens, &c.* Page 1945

ART. CXXXV. *Oraison funebre de très-haut, très-puissant & très-excellent Prince, Loüis XIV. Roi de France & de Navarre, prononcée en l'Eglise de l'Abbaye Royale de S. Denys le 23. Octobre 1715. par Monsieur l'Evêque de Castres.* p. 1977

ART. CXXXVI. *Oraison funebre du même Roi, par M. Maboul Evêque d'Alet.* p. 1986

ART. CXXXVII. *Oraison funebre, &c. par le Pere Fellon Jesuite.* p. 1990

ART. CXXXVIII. *Oraison funebre &c. par M. l'Abbé Aunillon.* p. 2005

ART. CXXXIX. *Oraison funebre &c. par M. l'Abbé le Prévost.* p. 2010

ART. CXL. *Oraison funebre &c. du Pere de Laubrussel Jesuite.* p. 2016

ART. CXLI. *Oraison funebre &c. prononcée par le Pere Laguille Jesuite.* p. 2021

ART. CXLII. *Oraison funebre &c. Par le P. Boniot Jesuite.* p. 2025

Art. CXLIII. *Oraison funebre &c. prononcée à S. Cyr par M. l'Abbé de la Fargue.* p. 2032

Art. CXLIV. *Oraison funebre &c. Prononcée par M. De Barcos grand Vicaire de Monseigneur l'Archevêque de Lion.* page 2034.

Art. CXLV. *Oraison funebre &c. Par M. Gosset, Chanoine de Soissons.* p. 2037

Art. CXLVI. *Oraison funebre &c. Par le Pere Pluman Jesuite.* p. 2041

Art. CXLVII. *Oraison funebre &c. Par M. Favier.* p. 2048

Art. CXLVIII. *Oraison funebre &c. Par M. Mongin.* p. 2054

Art. CXLIX. *Eloge funebre &c. Par M. Houdar de la Motte.* p. 2063

Art. CL. *Oraison funebre &c. Prononcée par le Pere Tournon Capucin.* p. 2073

Art. CLI. *Oraison funebre &c. Prononcée par le P. Senaud Jesuite.* p. 2078

Art. CLII. *Idée du Caractere de Loüis XIV.* p. 2083

Art. CLIII. *Description du miroir ardent fait par les Sieurs Villette.* p. 2085

Art. CLIV. *Dissertation critique du P.... sur un endroit de la 179. Lettre de S. Augustin.* p. 2095

Art. CLV. *Nouvelles Litteraires.*

D'Allemagne, De Francfort. p. 2115

De Mayence. p. 2116

De Pragues. p. 2117

De Basle. p. 2118

D'Ingolſtad. ibid.
D'Ausbourg. p. 2119
De Cologne. p. 2120
D'Eſpagne. p. 2121
D'Italie, De Veniſe. p. 2123
De Rome. ibid.
De Hollande, De la Haye. p. 2124
De Rotterdam. ibid.
De Rouën. p. 2125
De Paris. ibid.
Deſſein de Livres. p. 2126

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Decembre 1716.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
———	1702.	12. v.
———	1703.	12. v.
———	1704.	13. v.
———	1705.	12. v.
———	1706.	12. v.
———	1707.	12. v.
———	1708.	12. v.
———	1709.	12. v.
———	1710.	12. v.
———	1711.	12. v.
———	1712.	12. v.
———	1713.	12. v.
———	1714.	12. v.
———	1715.	12. v.
———	1716.	12. v.

MEMOIRES POUR L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Decembre 1716.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et ſe vendent à Paris,
Chez ETIENNE GANEAU Libraire Ruë Saint Jacques, vis à vis la Fontaine S. Severin, aux Armes de Dombes.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Decembre 1716.

ARTICLE CLVI.

LUDOVICI MAGNI FRANCIÆ & Navarræ Regis Laudatio funebris, dicta in regio Ludovici magni Collegio, à Carolo Porée è Societate Jesu pridie Idus Novembris anni 1715. *A Paris, chez Etienne Papillon* in 4°. *pages* 46.

*Oraison funebre de Loüis le Grand, Roi de France & de Navarre, prononcée dans le College de Loüis le Grand, par le R. Pere Porée de la Compagnie de Jesus, & traduite en François par M. M***.* A Paris, chez Joseph Mongé ruë S, Jacques, *in* 12. *pages* 143.

LE mois passé nous avons rendu compte à nos Lecteurs des Oraisons funebres du feu Roi Loüis le Grand, de triomphante mémoire, écrites en François : nous par-

lerons maintenant de ce que l'Eloquence Latine a produit sur un si beau sujet. Le P. Porée a prévenu tous les autres Panégyristes de ce grand Roi, digne Interprete de la reconnoissance de son Ordre, pour un protecteur qui lui fait tant d'honneur, & qui lui a fait tant de bien.

Le bruit que faisoit ce discours avoit donné aux femmes, & à ceux qui n'entendent pas le Latin, un grand désir de le lire & d'en juger. Monsieur Manoury a contenté ce désir. Ce jeune Auteur regarde son entreprise comme une temerité, si c'en est une, c'est une temerité heureuse: quelque peu de rapport qu'ait la langue Françoise avec la langue Latine, quelque difficile qu'il soit de rendre beauté pour beauté un ouvrage plein d'esprit, de l'aveu même des Censeurs les plus chagrins, on a lû avec plaisir la traduction de Mr. Manoury, & on attend avec impatience l'*histoire du Sultan regnant*, à laquelle il travaille sur de bons mémoires.

Le Pere Porée donne dès l'entrée de son exorde l'idée de son Héros la plus magnifique qu'on en puisse donner. Dieu, dit-il, pour montrer qu'il est l'arbitre des Empires, répand quelquefois sur certains Etats toutes ses faveurs avec une profusion qui ne peut convenir qu'à lui seul, & qui fait connoître surement l'Auteur de leur prosperité: il en use de la même maniere à l'égard de certains Rois, il se plaît à former dans eux son image avec les traits les plus

ressemblans ; c'est par eux qu'il veut se faire mieux connoître ; c'est dans eux qu'il veut se faire admirer, se faire reverer.

Peut-on, je le demande, donner une plus grande idée du feu Roi, que de le représenter comme une image de Dieu, que Dieu même a eû soin de se rendre ressemblante, pour se faire reverer des hommes. En developpant cette pensée, l'Orateur ne lui a rien ôté de sa sublimité ; tant de Rois ancêtres de Loüis le Grand, qu'il a tous effacez, sa naissance accordée aux vœux des peuples, mais longtems differée, son port majestueux, ses vertus Royales, qui l'auroient fait choisir Roi des Rois, si les Princes de la terre avoient voulu se soumettre à un seul Monarque, ses épreuves qui ont fait douter s'il na pas été plus grand dans l'adversité que dans la prosperité, son regne qui devoit être éternel, mais qui ne pouvant l'être a été le plus long de tous les regnes ; ces traits de la ressemblance du Prince avec Dieu, sont exposez avec autant de force que de vivacité. Le P. Porée montre ensuite ce que perdent en perdant un si grand Roi la France, la Religion, les Rois, les peuples, l'Univers, & tombant adroitement sur la perte que fait sa Compagnie, il l'exprime si tendrement, si noblement, que nous ne pouvons omettre cette fin de l'Exorde.

Quod si privata in publico luctu damna recensere licet (& nobis certè licet, nisi ma-

lumus ingratè timidi, quam piè audaces v. deri) qualem nos in Principe patronum qualem in Domino parentem amisimus, qu pro sua erga hocce Collegium munificenti fundator eju. appellari meruit ; imò debuit & pro suâ erga nos benevolentiâ dici non re cusavit.

Laudandus itaque nobis deinceps mortuus qui toties nobis laudatus est vivus. Durur ac triste Oratoris officium in luctibus suis fie ri disertum ! Ingrata hodie primùm, qu. semper antehac jucundissima fuit laudand Principis optimi necessit.s ! Ardua verò & operosa res de mortui laudes oratione com plecti, qui omne laudum genus vitâ sit com plexus ; & quod argumentum Oratores mul ti, lætitia publica erecti, dum assumeren divisum, sub mole laborabant ; id totum si mul oratorem unum, mœrore gemino debi litatum, in se recipere !

Non detrectabo tamen onus impositum. Vi res addet amor, si dolor adimet. Ludovicum omnium gentium suffragio magnum quantu. quantus fuit, exhibere conabor ; & illum tripartita Oratione triplici nomine magnum ostendere ; magnum bello, majorem pace, Re ligione maximum.

*Talem nuper, aliud * agendo designaba- mus dum viveret ; talem, postquam vixit adumbramus ! Nihil mortuo detrahet veri*

* In oratione habita de Panegyricis, an no 1714.

tas, quia vivo nihil adjecit adulatio. Sola ejus laudes deterere poteſt Oratoris tenuitas; & multum ſanè detereret, ſi quid ei poſſet deteri, cujus effigies in omnium animis impreſſa ipſum exhibet totum, vel dum imago oculis propoſita eumdem vix aliqua ſui parte repræſentat.

Iſtum effigiem ſæpius inſpicite, Auditores; & in illa multo magis, quam in Oratione noſtra Ludovicum ter magnum recognoſcite, amate, & lugete.

,, Que ſi l'on peut dans les malheurs pu-,, blics, parler de celui des particuliers ,, (& pourquoi ne le pourrions nous pas? ,, à moins que nous ne preferaſſions une ,, ingrate timidité à une reconnoiſſante ,, hardieſſe) quel protecteur ne perdons-,, nous pas dans le Prince, quel pere dans ,, le Souverain! Sa liberalité envers cette ,, Maiſon lui merita le titre de ſon Fonda-,, teur; nôtre reconnoiſſance le lui offrit; ,, ſon affection pour nous ne lui permit pas ,, de le refuſer.

,, Que ce Héros ſoit donc après ſa mort ,, le ſujet de nos loüanges, lui qui l'a été ,, tant de fois pendant ſa vie. Mais quel ,, triſte devoir d'être réduit à chercher l'é-,, loquence juſque dans ſon affliction! né-,, ceſſité amere pour la premiere fois d'être ,, obligé de loüer le meilleur de tous les ,, Monarques! Entrepriſe difficile, de ren-,, fermer dans un diſcours l'éloge d'un ,, Prince, dont la vie n'a été qu'un ſujet

„ continuel de loüanges ! Pénible ministe-
„ re de porter seul le poids de tant d'ac-
„ tions éclatantes dont chacune a fait
„ ployer, pour ainsi dire, sous le faix, un
„ si grand nombre d'Orateurs ; ils étoient
„ cependant soutenus alors de l'allegresse
„ publique, & nous, nous sommes acca-
„ blez de la plus vive douleur.

„ J'obéïrai néanmoins, Messieurs, je
„ satisferai à l'obligation que l'on m'im-
„ pose ; ce que la douleur m'ôtera de for-
„ ce, l'amour sçaura me le rendre, Loüis
„ fut grand au jugement de toutes les na-
„ tions ; je tâcherai de vous le faire voir
„ tel qu'il fut ; & dans les trois parties de
„ ce discours je vous le montrerai grand
„ dans la guerre, plus grand dans la paix,
„ & très-grand par sa Religion.

„ Servons-nous, pour vous le tracer
„ après sa mort, du même pinceau que
„ nous employions quand nous vous le re-
„ présentions pendant sa vie. La flaterie
„ n'ajoutoit rien alors à nos éloges, la ve-
„ rité n'en pourra rien retrancher main-
„ tenant. Si quelque chose pouvoit altérer
„ ce juste tribut de loüange, ce seroit la
„ foiblesse seule de l'Orateur ; & elle l'al-
„ tereroit en effet, si l'on pouvoit effacer
„ cette image gravée dans tous les cœurs :
„ image qui vous le fait voir tout entier,
„ lors même que la peinture qu'en présen-
„ te à vos yeux l'Orateur, ne vous le mon-
„ tre qu'en partie.

Decembre 1716.

,, Rentrez donc souvent en vous mêmes,
,, Messieurs, pour y considerer cette image;
,, reconnoissez-y mieux que dans mon dis-
,, cours, toute la grandeur de Loüis, &
,, accordez à sa mémoire tout l'amour, &
,, tous les regrets que méritent tant de ver-
,, tus.

Je doute qu'aucun de nos Lecteurs eût mieux aimé que le Pere Porée eût cherché dans Plutarque des lieux communs de morale pour en faire le fonds de son exorde. Son discours a eû des critiques, il a excité une guerre Litteraire, sans parler de deux Ecrits dont l'un a déplu à tous les honnêtes gens, par l'occasion qu'on a prise de le publier, & par le stile dont l'autre production d'un cœur & d'un esprit entierement gâtez, auroit merité le feu, s'il n'étoit d'abord tombé dans l'oubli : on a vû une critique entiere & trois défenses de l'ouvrage du P. Porée. Nous en parlerons dans les articles suivans, & l'on y verra divers endroits de l'Oraison du P. Porée que nous n'aurions pas manqué de transcrire.

ARTICLE CLVII.

REFLEXIONS CRITIQUES sur l'Eloge funebre du Roi, prononcé par le R. P. P.... 1716. in 12. pages 64.

L'Auteur de ces reflexions eſt Profeſſeur de Rhetorique dans un College de l'Univerſité de Paris. Il eſt Rhéteur, mais il n'eſt point Orateur ; ainſi il devoit condamner le P. Porée, mais il n'étoit pas juge compétant de ſon éloquence ; pour goûter un ouvrage d'éloquence, ſur tout quand il eſt dans le genre ſublime, il faut un homme capable de le faire. Le P. Porée a eû des Auditeurs de cette eſpece dans les plus illuſtres & les plus déclarez de ſes approbateurs : on peut encore s'en rapporter à des perſonnes d'un eſprit naturel, que les minuties de l'art & la pedanterie n'ait point gâté *in officinis Rhetorum*, dans les *atteliers des Rhéteurs*, comme parle Ciceron. L'aſſemblée que le Pere Porée a charmée ne manquoit pas de cette eſpece de juges, ils y étoient en grand nombre. On verra dans les articles ſuivans ſi le jugement du Cenſeur doit prévaloir ſur tant de ſuffrages que quatre éditions ont confirmées.

ARTICLE CLVIII.

REPONSE A LA CRITIQUE faite par Monsieur G..... Professeur de Rhetorique du College de.... sur l'Eloge funebre de Loüis le Grand prononcé par le R. P. P. par Mr. l'Abbé la Fargue , Chez la veuve Bienfait quay des Augustins & Joseph Mongé ruë Saint Jacques 1716. *in* 12 *pages* 108.

ON ne peut contester à Mr. l'Abbé la Fargue la qualité de Juge dans la dispute présenre : il est Orateur, & Orateur estimé , & si l'étude de la Rhetorique n'a point alteré son goût , ce n'est pas qu'il ne l'ait autant aprofondie que ceux qui en ont fait profession. Il fait voir à son adversaire qu'il a plus lû & mieux entendu que lui les Auteurs sur lesquels principalement il fondoit sa critique , Quintilien , Ciceron ; il l'accable par l'autorité des ces grands hommes , il le mene, il le fait condamner dans Athenes, après l'avoir fait condamner dans Rome ; il lui oppose Denis d'Halicarnasse, Demosthene, Isocrate.

Mr. Guerin ne peut souffrir le stile coupé , vif, ingénieux, du P. Porée, on le rappelle au goût de Ciceron & de Quintilien. Ce dernier dit que le stile diffus marque peu d'esprit , *Que quisque ingenio minus valet , hoc se magis dilatare videtur.*

Ciceron dit que le stile concis rapide, a un plus grand effet, & qu'il faut s'en servir, quand on veut tout de bon persuader, & laisser le stile diffus aux Declamateurs : *Incisim & membratim tractata oratio in veris causis plurimùm valet.* Il veut qu'on recherche ce que Mr. Guerin interdit à l'Orateur, les antitheses & les autres figures de l'élocution *de industria apertè & palam elaboratur, ut verba verbis quasi demensa & paria respondeant, ut crebro conferantur pugnantia, ut pariter extrema terminentur eumdemque referant in cadendo sonum.* Enfin, il préfere nettement à tout autre le stile qui déplaît tant à Mr. Guerin. *Nec ullum genus est dicendi aut fortius aut melius quam binis aut ternis ferire verbis non nunquam singulis.* Quintilien assûre que la lumiere du discours consiste dans ces figures de mots : *cum verba similiter cadunt aut desinunt, aut multis modis relata contraria.* Mr. Guérin trouve le stile du P. Porée trop clair, *il n'y a point de Cinquiéme qui ne le traduise.* Il veut blâmer cet Orateur, & il le louë, en lui attribuant la marque de la suprême éloquence. Selon Quintilien *non est eloquentia major quam ut eam intellectus consequi pueri infirmitas possit.*

Transcrivons toute entiere la Reflexion sur la critique de la division du P. Porée.

„ Il me paroît ici que Mr. G. n'est pas
„ toujours assez d'accord avec lui-même.
„ Dans sa premiere lettre il a trouvé rai-

„ ſonnable la diviſion du P. ici il la con-
„ damne. Il avoüe enſuite que le Roi a été
„ grand dans les trois parties que l'Orateur
„ a diſtinguées ; & quelques lignes plus
„ bas, il dit que le Roi ne peut pas être ap-
„ pellé grand dans la Religion, ſoit qu'on
„ parle de ſa pieté, *parceque cette vertu ne*
„ *fait donner que le nom de ſaint, quand elle*
„ *devient connuë, & non pas celui de*
„ *grand; ſoit qu'on parle de la protection*
„ *qu'il a accordée à la Religion, parceque*
„ *cette qualité qui lui eſt commune avec ſes*
„ *ancêtres, n'a fait donner le nom de Grand*
„ *à aucun d'eux.*

„ Mais ces contradictions apparentes,
„ que je fais remarquer dans Mr. G. au ſu-
„ jet de la diviſion du P. P. ne ſuffiſent pas
„ pour la juſtifier, dès qu'il la blâme dans
„ un endroit.

„ Cette diviſion eſt très-belle, & fort
„ heureuſe, il n'y a que certains Grammai-
„ riens, ou leurs alliez, qui n'y reconnoiſſent
„ pas la nobleſſe qu'elle renferme, parce-
„ que n'ayant ſouvent à parler que des de-
„ grez de comparaiſon, la gradation qui ſe
„ trouve dans *Magnus*, *Major*, & *Maximus*,
„ leur paroît commune. Cette diviſion eſt
„ non ſeulement belle, elle eſt encore
„ vraye ; afin d'en montrer la fauſſeté, il
„ falloit faire voir, ou dire du moins, que
„ le P. P. n'a point prouvé quelqu'une
„ des propoſitions qu'elle renferme ; c'eſt
„ ce que Mr. G. n'a point fait. La remarque

„ qu'il fait sur *pace major*, ne peut être d'au-
„ cune considération, parcequ'il devoit du
„ moins insinuer que l'Orateur n'a point
„ prouvé, que Loüis XIV. ait été plus
„ grand dans la paix que dans la guerre.
„ D'ailleurs, les Rois n'étant établis que
„ pour le bonheur des peuples, il est évi-
„ dent que la grandeur d'un Roi consiste
„ à rendre ses sujets heureux, & que sa
„ grandeur augmente à proportion qu'il
„ assûre leur bonheur. Or personne ne dis-
„ convient, qu'il ne contribuë davantage
„ à leur félicité en faisant fleurir les Arts
„ & le commerce, en protegeant les Scien-
„ ces & les loix, qu'en remplissant de
„ frayeur & d'alarme les nations voisines,
„ par le bruit de ses armes & par les efforts
„ de son courroux. Il est donc vrai de dire,
„ quoiqu'en pense Mr. G. qu'un Roi peut
„ être appellé avec justice plus grand dans
„ la paix que dans la guerre : par consé-
„ quent ce titre ne peut être refusé à Loüis
„ XIV. Pour ce qu'il dit en dernier lieu, que
„ le nom de grand ne convient pas à ce
„ Monarque par rapport à la Religion, ce-
„ la demande un peu de reflexion.

„ Mr. G. avance généralement parlant,
„ que la pieté ne fait point donner le nom
„ de grand : nous apprenons qu'elle a fait
„ donner ce beau nom à Grégoire I. & à
„ Basile de Césarée. Mr. de la Motthe,
„ dans son Éloge funebre de Loüis XIV.
„ fait *de la pieté le caractere d'une ame*

„ *grande, & dit que c'est à la religion seule*
„ *à faire des Héros, si ce titre n'est dû qu'à*
„ *la vertu solide.* Le Censeur prétend enco-
„ re, que la protection accordée à la reli-
„ gion, ne peut pas faire donner le nom
„ de grand. On trouve cependant que
„ l'Ecriture sainte donne à Josué le nom de
„ très grand à cette occasion *maximus in*
„ *salutem electorum Dei.* Mais d'où vient
„ donc, demande Mr. G. que les ancêtres
„ de Loüis XIV. n'ont pas reçû ce nom,
„ puisqu'ils ont protegé la Religion ? J'ai
„ déja dit plus haut, qu'on n'accorde pas
„ toujours, même aux Princes, tout
„ ce qu'ils meritent. J'ajoute qu'aucun de
„ ses ayeux, à Louïs IX. près, ne l'a merité
„ comme lui, & si on ne l'a pas donné à
„ ce Roi, c'est que le nom de Saint qu'il
„ porte exprime suffisamment le nom de
„ grand dans la Religion, qu'on ne lui a
„ pas donné, parce que la veritable pieté
„ & la protection de l'Eglise étant insépa-
„ rables dans un Roi Catholique, on est
„ censé accorder à l'une & à l'autre le titre
„ qu'elles meritent, en donnant à celui qui
„ les a réünies, le nom de Saint, que
„ le seul assemblage de ces deux vertus lui
„ a acquis. D'ailleurs, si les services qu'un
„ guerrier rend à un Royaume, peuvent
„ lui obtenir le nom de graud, la gloire
„ qu'un Prince procure à la Religion dans
„ les quatre parties du monde, ne lui meri-
„ te-t-elle pas avec justice ce titre glo-

„ rieux ; Personne n'ignore sans doute ce „ que Loüis XIV. a entrepris avec une „ ardeur infatigable , pour faire triom- „ pher l'Eglise dans tout l'Univers. Après „ avoir banni de ses Etats l'ignorance & „ l'erreur , il a rendu les Nations barba- „ res dociles à la loi de l'Evangile, & trou- „ vant le monde connu trop étroit pour „ son zele , il a cherché de nouveaux cli- „ mats pour étendre l'Empire de la Reli- „ gion. On ne pourroit donc lui disputer „ avec raison l'auguste nom que le P. P. „ lui a donné avec tant de justice. De tout „ cela il paroît que la critique sur le cas en „ question, est sans fondement, & par con- „ séquent que la division est très-bonne.

Nous ne pouvons suivre Mr. la Fargue dans tous ses réponses aux critiques du Rhéteur, une cependant nous a paru si singuliere, si belle, que nous ne pouvons l'omettre: Mr. Guerin avoit blâmé le P. Porée de ce qu'il sembloit préferer Henri IV. à Loüis le Grand, en disant, *Magnum agnoscat Alexander plurium domitor gentium, sed minùs bellicosarum, Magnum Carolus ampliorum victor regionum, sed minus defensarum; magnum Henri us recuperator Imperii, sed non amplificator.* Mr. la Fargue, après avoir réfuté de plus d'une maniére le reproche de Mr. Guerin, entreprend de soutenir à la rigueur la verité de la proposition du P. Porée.

„ Henry n'eut jamais à combattre qu'u-

„ ne armée d'environ 22000 hommes,
„ composée presque d'Espagnols & d'Ita-
„ liens en fort mauvais état, commandez par
„ des Chefs toujours irrésolus ou divisez. Il
„ avoit les meilleures troupes de l'Europe,
„ endurcies à toutes sortes de travaux, en
„ petit nombre à la verité, elles ne mon-
„ toient d'abord qu'à 5200 hommes, mais
„ il avoit auprès de lui le Comte de Sois-
„ sons, le Prince de Conty, le Prince de
„ Dombes, les Maréchaux de Turenne &
„ de Biron, tous grands & experimentez
„ Capitaines, & qui valoient des armées en-
„ tieres. Ses troupes grossirent jusqu'à
„ 30000 hommes; il avoit au second siége
„ de Paris une armée très-considerable, la
„ noblesse s'étant presque toute déclarée
„ pour lui. Après la levée de ce siege, il reçut
„ d'Angleterre ou d'Allemagne 14500.
„ hommes, il avoit reçu dès le commence-
„ ment de la guerre un secours de 4000.
„ Anglois. Tout ce qui ne lui obéïssoit pas,
„ étoit agité par la division des partis, qui
„ se déchiroient les uns les autres; il y en
„ avoit souvent quatre dans une même vil-
„ le, *discordia inter Patres, ira apud victos,*
„ *nulla in victoribus auctoritas, non leges,*
„ *non Principes erant in variis civitatibus.*
„ Les Puissances qui paroissoient soutenir la
„ ligue donnoient quelquefois plus d'oc-
„ cupation à celui qui en étoit le Chef,
„ qu'Henry IV. même qu'il avoit à com-
„ battre; attentives aux occasions qui

„ pourroient leur être favorables , elles
„ n'étoient pas fâchées d'en pouvoir pro-
„ fiter.

„ Les choses étant dans une si triste con-
„ joncture pour le Duc de Mayenne , & en
„ même tems si favorables pour Henri IV.
„ voici quelles furent les entreprises & les
„ exploits de ce Roi , jusqu'au jour de son
„ couronnement.

„ S'étant campé sous le canon de Diepe
„ avec 4500 hommes, il empêcha la prise
„ de cette place, & fit perdre 500 hommes
„ au Duc de Mayenne , qui l'attaqua avec
„ 18000 hommes dans ses retranchemens.
„ Avec 4600 hommes , il battit à Yvry
„ l'armée de la Ligue composée de 14000
„ hommes.

„ De plusieurs petites villes qui lui ou-
„ vrirent les portes aux environs de Paris,
„ dans la Normandie & dans la Picardie,
„ il n'y en eut que peu qui lui résisterent.
„ Chartres , où il n'y avoit que 200 hom-
„ mes de garnison , lui coûta trois mois de
„ siege , & Noyon environ trente jours,
„ une tour défenduë par dix enfans de Pa-
„ ris , l'arrêta trois jours au pont de Cha-
„ renton. Il leva les sieges de Sens , de
„ Dreux , de Roüen , deux fois celui de
„ Paris : le dernier l'ayant occupé environ
„ quatre mois , il se vit enfin contraint de
„ l'abandonner. Fâché du peu de succès de
„ ses entreprises, il se seroit embarqué pour
„ se retirer en Angleterre , si le Maréchal

„ de Biron ne l'en eût empêché. Ce ſont là
„ tous les evenemens que j'ai pû ramaſſer
„ dans Mezeray, de la guerre que fit
„ Henry IV. avant de parvenir au Trô-
„ ne.

„ Je parlerois de quelques petits avanta-
„ ges qu'eurent ſes Generaux en différen-
„ tes Provinces, ſi la défaite entiere des
„ Princes de Conty & de Dombes, ſi plu-
„ ſieurs ſieges levez, & la perte de beau-
„ coup de places, ne me paroiſſoient l'em-
„ porter ſur les ſuccès qu'ils eurent. Voilà
„ ce que fit ce Monarque pendant environ
„ cinq ans juſqu'à ſon couronnement;
„ voyons maintenant ce qu'a fait Loüis
„ XIV. pour étendre les frontieres de ſon
„ Royaume.

„ Il a conquis en perſonne la Franche-
„ Comté en 15 jours, preſque toute la
„ Hollande en ſix ſemaines, & la Lorrai-
„ ne en un jour. Combien de fois a-t-il
„ humilié l'Europe liguée contre lui? Que
„ dirai-je de ces legions innombrables d'en-
„ nemis tant de fois taillées en piéces,
„ ſouvent par un petit nombre de ſoldats?
„ Loüis triomphoit des nations ſans vain-
„ cre leur envie, à peine avoit-il fini une
„ guerre, qu'il lui en falloit ſoutenir une
„ autre; toujours les armes à la main
„ contre des Souverains, plus jaloux en-
„ core de ſa gloire, que de ſa puiſſance.
„ Trente fameuſes victoires remportées
„ ſur terre, ou ſur mer, ornent ſon Hiſ-

„ toire ? Mais c'est ici que m'attendoit
„ M. G. pour me demander, si c'est Loüis
„ XIV. qui les a gagnées. Je lui réponds
„ qu'il les a gagnées, & que la gloire lui
„ en est dûë, quoi qu'il n'ait pas été en
„ personne dans le combat, non seulement
„ parce qu'il a choisi & formé ses Gene-
„ raux ; mais parce que c'est lui qui leur a
„ marqué le tems, le lieu & la maniere
„ d'attaquer les ennemis, leur prescrivant
„ tout ce qu'ils avoient à faire pour le suc-
„ cès de la bataille, pour engager l'action
„ à propos. Cela doit paroître d'autant
„ plus suffisant pour lui meriter l'honneur
„ du triomphe, que M. G. ne lui eût pas
„ permis d'en faire davantage, si effecti-
„ vement il avoit assisté au combat, parce-
„ que selon lui, comme nous venons de
„ remarquer, *il n'est pas de la Majesté d'un*
„ *grand Roi de se trouver dans la mêlée, &*
„ *de tuer des ennemis.*

„ Ajoutons que le bras de Loüis le grand
„ étoit si redouté, que les ennemis n'ose-
„ rent jamais tenir la campagne en sa pré-
„ sence. Ce Héros ne pouvant contenter
„ l'ardeur qu'il avoit de les battre en ba-
„ taille rangée ; fut toujours contraint d'al-
„ ler les chercher derriere leurs remparts.
„ Les bastions les plus formidables, les
„ rochers les plus escarpez, ne l'empêche-
„ rent pas de les forcer par tout où ils se
„ retrancherent ; & quelle gloire pour lui,
„ de les avoir vaincus trente fois, dans

„ l'enceinte des plus terribles boulevarts !
„ Je ne parle pas de Valenciennes, de Maſ-
„ tric, de Tournay, de Lille, de Mons,
„ ni de pluſieurs autres places qui ont été
„ pour lui de ſi beaux champs de triom-
„ phe ; mais je parle de Namur, dont la
„ priſe vaut ſeule le gain de pluſieurs batail-
„ les ; de Namur, dis-je, défenduë par
„ une armée entiére, & ſous les yeux du
„ Prince d'Orange & du Duc de Baviere,
„ ces puiſſans Chefs de la ligue qui s'étoit
„ aſſemblée aux environs d'une place qu'el-
„ le ſe vantoit de rendre imprenable à
„ Loüis. Quels ſuccès étonnans ! Quelles
„ entrepriſes toujours terminées avec gloi-
„ re ! Quels ſieges ! Mais quelles armées,
„ dira M. G. pendant qu'Henry IV. n'avoit
„ qu'une poignée de gens. Il eſt vrai que
„ Loüis XIV. avoit une puiſſante armée
„ dans toutes ſes expeditions, mais tou-
„ jours à proportion, moins nombreuſe que
„ celle d'Henry IV. eû égard aux garni-
„ ſons & aux forces des villes qu'ils aſſié-
„ geoient l'un & l'autre. Si avec 50000
„ hommes il prit en neuf jours Lille, def-
„ fenduë par 10000 hommes, place d'ail-
„ leurs ſi forte, Henry IV. avec 6500
„ hommes, ne devoit-il pas réduire en
„ trois jours un lieu auſſi foible que Noyon,
„ & où il n'y avoit que 500 hommes de
„ garniſon, ſiége néanmoins qui l'occupa
„ ſi longtems. Si Maſtric, le boulevart de
„ la Hollande, defendu par vingt-cinq ba-

„ taillons , fut forcé après quatorze jou[rs]
„ de tranchée ouverte ; Henry IV. qui fu[t]
„ trois mois à prendre Chartres , défend[u]
„ seulement par 200 de troupes reglées , n[e]
„ devoit il pas l'avoir soumis en un jour[?]
„ Que dirai-je de la Tour de Charenton[,]
„ où dix enfans de Paris lui firent tête pen[-]
„ dant trois jours , lorsque Loüis XIV[.]
„ n'en mit que cinq à la conquête d[e]
„ Doüay ! Comparerai-je la prise , non pas
„ de Mons & de Namur, mais de Tournai,
„ de Cambrai , de Valenciennes &c. avec
„ les siéges de Sens , de Dreux , & avec
„ tant d'autres qu'Henry IV. fut contraint
„ de lever ? Mais je crois en avoir assez dit
„ pour prouver la proposition que j'ai
„ avancée, sçavoir , que Loüis XIV. a fait
„ des actions plus glorieuses , & en plus
„ grand nombre , pour étendre les frontie-
„ res de son empire , qu'Henry IV. pour
„ parvenir au Trône. La verité qui en pa-
„ roît invinciblement établie , justifie avec
„ avantage la préférence que le P. P. a don-
„ née à Loüis XIV. sur son ayeul. Ce n'est
„ pas que je prétende ici rien diminuer de
„ la gloire qui est dûë à ce fameux guerrier :
„ j'avouë qu'il est digne de nos éloges & de
„ nôtre admiration ; les siecles avenir en-
„ tendront parler de ses exploits avec sur-
„ prise, & le regarderoient comme un Hé-
„ ros incomparable , s'il n'avoit laissé un
„ petit fils qui l'a surpassé.

ARTICLE CLIX.

DISCOURS SUR L'ELOQUENCE au sujet des Reflexions de Mr. Guerin sur l'Oraison funebre de Loüis le Grand par le Pere Porée. A Paris, chez Nicolas Le Clerc & Joseph Mongé ruë S. Jacques, *in* 12. *pages* 79.

MOnsieur l'Abbé Le Masson, connu par des ouvrages d'érudition & par *une nouvelle traduction de Salluste*, a été des premiers à repousser la critique de Messieurs Grenan & Guerin; sa lettre à Mr. Grenan, imprimée sans nom d'Auteur, est pleine de feu. Mr. Guerin y avoit répondu d'un ton méprisant; Mr. l'Abbé Le Masson replique sur le même ton par une lettre à Mr. Guerin imprimée à la fin de ce discours. Il entre dans un plus grand détail dans ce discours, qu'il addresse à Messieurs de l'Université: il l'y presse par l'interêt du public, & par leur propre gloire, de reprimer des critiques injustes, & d'empêcher leurs Professeurs de s'écarter des vrais principes de l'Eloquence. Il prouve que Mr. Guerin les a combattus, ces vrais principes, dans son ouvrage contre le P. Porée; qu'il n'a que des idées confuses du genre démonstratif & du stile qui lui convient, que Quintilien, Ciceron, Aristote, approuvent les anthitheses & figures de mots,

que Mr. Guerin condamne avec tant de hauteur. Mr. l'Abbé Le Masson l'accuse de négligence dans deux citations importantes, & il le convainc d'avoir porté plus loin l'inattention dans ce qu'il a rapporté du P. Porée, de quarante passages, il en a alteré trente trois. On en voit ici la preuve dans ces passages imprimez en deux colonnes.

ARTICLE CLX.

APOLOGIE DE L'ELOGE FUNEBRE du Roi, prononcé par le P. Porée, ou remarques sur les reflexions critiques de Monsieur .... A Paris, chez Gregoire Dupuis ruë S. Jacques, *in* 12. *pages* 89.

CE dernier Apologiste du P. Porée a caché son nom. Après avoir lû ce petit ouvrage, on sera persuadé qu'il devoit l'y mettre.

„ En lisant les Reflexions sur l'Eloge fu„nebre du Roi prononcé par le P. Porée, „ j'ai remarqué, dit-il, trois choses, des „ injures, des falsifications, & de la cri„tique. A l'égard des termes injurieux, „ comme il ne convenoit pas au Censeur „ de les employer, il me convient encore „ moins de les relever & d'y répondre. Ne „ peut-on donc pas critiquer sagement un „ ouvrage, sans attaquer la personne de „ l'Auteur.

„ Les falsifications m'ont paru plus di-
„ gnes d'attention : je ne voudrois pas af-
„ fûrer qu'elles ont été faites à dessein, &
„ j'aime mieux croire, qu'elles sont l'effet
„ de l'inadvertance, ou de la prévention :
„ mais je crois qu'il est important de désa-
„ buser le public, qui n'est que trop sou-
„ vent la dupe d'un Critique peu fidelle,
„ qui sacrifie quelquefois sans le vouloir,
„ le sçavoir, la verité, pour arriver à son
„ but. Il altere, il décharne le Texte, pour
„ avoir lieu de décrier son adversaire ; il
„ défigure ses pensées, il leur donne des
„ sens étrangers au sujet, & qui n'ont au-
„ cun rapport ni aux propositions qui ont
„ précedé, ni à leurs preuves : abus d'au-
„ tant plus dangereux, que le Lecteur, sans
„ s'éclaircir davantage, condamne un ou-
„ vrage qu'il ne connoit que sur la foi de
„ son Censeur. Comme j'ai toujours été en
„ garde contre tout ce qui s'appelle Criti-
„ que, j'ai suspendu d'abord mon juge-
„ ment sur les Reflexions que j'entreprens
„ d'examiner : & pour me mettre en état
„ d'en juger sainement, j'ai lû avec soin
„ & sans passion le discours funebre qui a
„ donné lieu à la dispute. J'en ai consideré
„ le plan, les propositions, leurs raisons
„ & leurs preuves : j'ai pesé les pensées &
„ les expressions : j'ai tâché de me faire
„ des idées claires sur la nature & le stile du
„ Panegyrique, & ensuite j'ai conclu qu'en
„ suivant pied à pied le Censeur, on peut

„ faire tomber d'autant plus facilement sa „ critique, qu'elle n'est appuyée sur aucun „ principe veritable.

L'Apologiste anonyme execute son projet, il rapporte les termes du Rhéteur critique, il les pese, il les refute, avec une précision, une justesse, qui ne laisse rien à repliquer. Deux endroits feront connoître sa methode.

Seconde partie de l'Eloge funebre.

„ * Il me semble qu'il auroit été au „ moins à propos de distinguer dès le com-„ mencement de cette seconde partie, deux „ sortes de grandeurs : une grandeur d'i-„ dée & d'opinion, qui consiste à domp-„ ter des nations, & à remplir le monde „ de terreur & d'effroy ; & une grandeur „ réelle & solide, qui se borne à rendre un „ Etat florissant & des peuples heureux.

„ Cela semble *à propos* au Critique : & „ moi je trouve que ce seroit renverser tout „ d'un coup, au commencement de cette „ seconde partie, ce que l'Orateur a éta-„ bli dans la premiere, puisqu'il auroit „ donné à entendre, que le premier titre, „ par lequel le Roi avoit merité le nom de „ Grand, n'avoit rien de *réel, ni de so-„ lide.*

* *P. 37. & 38. Refl. crit.*

„ [a] Quoiqu'il n'ait point pris cette pré„caution, je veux croire que ç'a été sa „pensée.

„ Le Critique doit prendre garde de prê„ter par charité à l'Auteur des pensées qui „le feroient tomber en contradiction. Qu'il „lise la proposition que le P. Porée met „comme la majeure de son syllogisme, & „il verra quelle est la pensée du Panegy„riste. [b] *Magnum equidem fuerat propagare „fines Imperii: sed majus illius augere vel „reparare vires. Magnum leges imponere „hostibus: sed majus populos emendare legi„bus. Magnum insignire Europam trophæis: „sed majus ornare Galliam artibus. —— Il y „avoit de la grandeur, je l'avouë, à recu„ler les frontieres de l'Etat: mais il y en „avoit encore plus à augmenter ses forces, „ou à les reparer. Il y avoit de la grandeur „à imposer des loix à ses ennemis; mais il „y en avoit encore plus à établir des loix „pour policer ses sujets. Il y avoit de la „grandeur à remplir l'Europe de trophées; „mais il y en avoit encore plus à faire fleurir „les Arts pour l'ornement de la France, &c.*

„ [c] Je lui sçai mauvais gré d'avoir em„ploy pour traiter ces parties qui ne sont „pas éclatantes par elles-mêmes, l'élocu„tion la plus mince, la plus badine & la

[a] *P.* 38. *Refl. crit.* [b] *P.* 18. *Laud. fun.* [c] *P.* 38. *Refl. crit.*

„ plus recherchée que l'on puisse jamais
„ imaginer.

„ Qu'on examine la diction du Panegy-
„ rique Latin : qu'on voye si elle ne con-
„ vient pas aux sujets que l'Orateur traite
„ dans cette seconde partie, qui deman-
„ doit d'autant plus de fleurs, que la ma-
„ tiere étoit moins éclatante par elle mê-
„ me : & qu'on juge entre l'Orateur & son
„ Critique.

„ [a] En verité rien n'est plus mince que
„ tout ce détail.

„ Il est vrai, rien n'est *plus mince* que
„ l'Extrait du Critique, qui entasse plu-
„ sieurs bouts de phrase les uns sur les au-
„ tres, & qui ôte au discours le sens qu'il
„ a en lui-même. Mais qu'on le lise tel qu'il
„ est dans la harangue du P. Porée[b], qu'on
„ songe au dessein de l'Orateur, qu'on
„ examine les soins qu'a eû le Roi de ren-
„ dre les rivieres navigables, d'établir des
„ manufactures, de faire fleurir le com-
„ merce, on verra si ce détail est aussi *min-
„ ce* que le prétend le Critique.

„ [c] Trouvez vous beaucoup de différen-
„ ce entre ces eaux de pluye de Ciceron ;
„ & ces rivieres coupées en plusieurs ruis-
„ seaux du P. Porée ?

„ Non assurément, il n'y a point de dif-

a *P.* 39. *Refl. crit.* [b] *P.* 20. 21. & 22. *laud. fun.* [c] *P.* 40. *Refl. crit.*

„ ference entre le canal de Briare & une „ goutiere voisine : unir les mers que la na- „ ture avoit séparées, & *détourner les eaux* „ *de pluye*, c'est la même chose.

„ [a] Eloge (de Monsieur le Duc d'Or- „ leans) aussi mal placé que mal composé. „ On voit qu'il ne sçait pas mieux loüer „ les vivans que les morts.

„ Quelques Personnes venuës du Palais „ Royal, distinguées par leur naissance, „ leur esprit & leur bon goût, en jugerent „ autrement : & la preuve la moins équi- „ voque de la beauté de ce morceau, c'est „ le témoignage avantageux qu'ils en firent „ à son Altesse Royale. Le Critique est-il „ raisonnable, de blâmer cet Eloge, dont „ l'Auditoire fut d'autant plus charmé, que „ chacun y trouva les sentimens de son „ cœur exprimez au naturel ? Peut-on mê- „ me s'empêcher de l'admirer encore ici ?

„ [b] *Pergite viri de patriâ optimè meriti,* „ *pergite novis nec simplicibus auspiciis de* „ *illa bene mereri, auspicia novi Regis, &* „ *sua vobis commendat Princeps, qui ad* „ *regimen Galliæ non uno venit nomine; &* „ *Galliam non una virtute regit : qui dum* „ *saluti consulit publicæ hoc unum timere si-* „ *nit, ne minus parcat suæ, quâ salus publi-* „ *ca continetur : qui sic Regem instituit* „ *exemplis, sic Regnum reficit curis, ut &*

[a] P. 42. Refl. crit. [b] P. 22. & 23. Laud. fun.

,, *optimum regno Regem, & regnum Regi* ,, *optimum comparet; qui populorum amores* ,, *colligit ut pupillo regnanti tradat, partem* ,, *regni longe optimam; & tradendo retineat,* ,, *mercedem laborum unicam, & unicè quæ-* ,, *sitam.*

,, *Pergite, inquam, & in quascumque* ,, *terras appuleritis, luctus nostros docete,* ,, *solatia nostra ne silete. Dicite Ludovicum* ,, *magnum vixisse; hoc uno appellato nomine* ,, *damna nostra gentes intelligent. Dicite* ,, *Philippum Galliæ Rectorem esse; & hoc* ,, *audito nomine Principem intelligant ma-* ,, *nu fortem, ingenio magnum, consilii ple-* ,, *num, belli studiis nobilem, pacis artibus* ,, *egregium, tam pace quam bello vitæ pro* ,, *patriâ prodigum, auctoritate dominum,* ,, *popularitate civem, imperio regendo habi-* ,, *lem, habendo idoneum.*

,, O vous (l'Orateur parle aux Commer- ,, çans) *qui avez rendu de si importans ser-* ,, *vices à la patrie, continuez à les lui ren-* ,, *dre sous de nouveaux auspices que le Ciel* ,, *multiplie en vôtre faveur. Marchez sous* ,, *les auspices du nouveau Monarque, & du* ,, *Prince que tant de titres ont appellé au* ,, *gouvernement de la France, & qui a tant* ,, *de qualitez pour en soutenir le poids: qui* ,, *tout occupé du soin de nôtre conservation,* ,, *ne nous laisse qu'une chose à craindre, c'est* ,, *qu'il oublie la sienne, dont dépend la tran-* ,, *quillité publique: qui forme le Roi par ses* ,, *exemples; & donnant toute son attention*

„ au soulagement du Royaume, prépare à „ l'Etat le plus parfait Souverain, & au „ Souverain l'Etat le plus florissant : qui „ se concilie tous les cœurs, afin d'assu- „ rer à son pupille cette meilleure portion „ de la Monarchie, portion qu'il ne pourra „ tellement lui remettre, qu'il ne la conserve „ en même tems pour lui même, comme le „ prix unique de ses travaux & qu'il a uni- „ quement désiré.

„ Marchez, encore un coup, partez, & „ en quelque lieu que vous abordiez, publiez „ y le sujet de nôtre douleur, sans oublier „ l'objet de nôtre consolation. Dites que „ Loüis le Grand n'est plus. Il n'en faudra „ pas davantage pour que toutes les nations „ comprennent toute l'étenduë de nôtre perte. „ Dites que Philippe gouverne la France. Et „ qu'à ce nom elles se représentent un Prince „ rempli de valeur, d'esprit, de sagesse, „ distingué par ses qualitez guerriéres, il- „ lustre par son inclination pour les Arts pa- „ cifiques ; dans la paix & dans la guerre „ également prodigue en faveur de la patrie „ de son sang & de ses jours ; maître par son „ autorité, citoyen par son affabilité ; capa- „ ble de gouverner un Empire, digne de le „ posseder.

Nous ne parlons point d'un petit recueil de vers sur cette dispute précedé d'une Lettre où l'ironie la plus fine est poussée fort loin ; il y a dans les précis qui remplissent ce recueil beaucoup d'esprit & de poë-

sie ; mais la raillerie est quelquefois outrée.

L'Italie a pensé sur l'ouvrage du P. Porée comme la France : la lettre de son Eminence Monseigneur le Cardinal Cornaro en est la preuve : sa capacité, son goût exquis, donnent à son témoignage tout le poids necessaire pour décider.

ARTICLE CLXI.

LETTRE DE SON EMINENCE Monseigneur le Cardinal Cornaro au P. Porée Jésuite.

GEORGIUS CARD. CORNELIUS Eloquentissimo viro Carolo Porée Societatis Jesu. S. D.

„ ORationem tuam de Ludovici magni „ interitu proximis diebus accepi, „ tantaque cum delectatione percurri, ut „ nihil supra. Scilicet hoc unum deerat tan- „ ti Regis fortunæ, ut te potissimum Lau- „ datorem vel aliquem tui similem inveni- „ ret. Videbatur ille sanè majora fecisse cu- „ juslibet eloquentia, sed tamen si rei tan- „ tæ ac tam splendidæ æquari dicendo po- „ terant ; tu certè cumulatissime æquasti. „ Quam igitur immortalitatem à natura „ obtinere non potuit, & si maximè mere- „ retur à se ipso obtinebit. Sed tu quoque „ ab illo obtinebis ; quandiu enim de ejus „ laudibus, tandiu de Laudatore dicetur, „ & mutua quadam celebritate alter ab al-

„ tero illustrabitur. Ego quidem quantum
„ in me erit, diligentissimè curabo, ut in-
„ telligas Litterarum tuarum monumenta
„ mihi esse probatissima, tum quod ipsa per
„ se omnium probatione digna sunt, tum
„ quod nihil pôt est à tam illustri Societate
„ prodire nisi probatissimum. Valet.

Patavii IX Kal. Augusti MDCC XVI.

ARTICLE CLXII.

LUDOVICI MAGNI, FRANciæ & Navarræ Regis, Laudatio funebris.

Eloge funebre de Loüis le Grand, prononcé dans le College Royal de la Compagnie de Jesus aggregé à la très-celebre Université de Caën, par le Pere de la Sante de la même Compagnie, le 28. Decembre 1715. A Caën, chez Antoine Cavelier *in* 4°. *pages* 32.

L'Exorde de ce discours est veritablement beau. C'est, dit l'Orateur, le sort des mauvais Princes, que la juste indignation des peuples leur ôte après la mort les titres que la flatterie leur avoit prodiguez. Loüis n'a rien à craindre, il paroît après sa mort plus digne que jamais des titres de Grand, de Roi, de Très-Chrétien, qu'il a portez.

Fuit illa multorum Principum misera quidem, sed nulli miseranda sors, ut splendida quædam & ambitiosa nomina, quæ dum vi-

verent, paucorum assentatio immeritis af finxerat, veracior populorun vox, publicaque indignatio iisdem post obitum adimeret, Provinciæ Rector illustrissime, Lectissimi Proceres, cæterique omnium ordinum auditores ornatissimi, titulos illos tam inanes quam magnificos ideo amittebant mortui, quia vivi non meruerunt. Solius nempe virtutis est parere immortalitatem nominis: fluxa est & caduca laus, quæ ex illa non enascitur; nec mirum si veritas virtutis ultrix Principibus post fata eripiat, quod præter fas & invita se priùs concessum ingemuit.

Nil habet Ludovici Magni Regis Christianissimi memoria unde parem ignominiam reformidet. Quæcumque gessit is præclara nomina virtus promeruit, veritas imposuit, publica vox asseruit, adulatio non detulit, invidia non abstulit, mors non detrahet. Magni nomen populorum suffragio delatum, bellicis virtutibus obtinuit; Regis nomen hæreditario jure acceptum, Regiis virtutibus illustravit; Christianissimi nomen à piis majoribus transmissum christianis virtutibus egregiè sustinuit. Hæc olim vivo gratulabamur, hæc etiam nunc de mortuo prædicabimus; & quoniam ex eo est Principum numero, quos appellasse laudasse est, ipsum nomen instar erit elogii, eique laudem hanc laudum omnium cumulatissimam impertiemur, quod nominum suorum mensuram cumulatissimè impleverit. Ecquis enim verò magni cognomento dignior, quam qui tot hostes tam ma-

gnâ, tam heroïca virtute debellavit? Quis Regis nomine dignior, quam qui tot populis tam regali, tam constanti auctoritate imperavit? Quis denique Christianissimi nomine dignior, quam qui Religionem tam indefesso, tam efficaci studio, propugnavit? Erravi, Auditores; vixdum semel appellavi magnum, qui tot nominibus magnum se præstitit, ut propè dubium reliquerit moriens, Heros ne major, major ne Rex, major-ne Religionis vindex extiterit. Hanc ipsi vos controversiam, si dirimi possit, dirimite. Id ego unum de Ludovico asseram eò confidentiùs, quod veriùs. Parta factis heroicis gloria magnum Heroem; parta dotibus regiis gloria magnum Regem, parta Religionis studio gloria magnum Religionis assertorem comprobavit. His tribus quasi lineamentis mirabile illud vixque imitabile Regum exemplar vobis adumbrare conabimur. Cujus effigiem si nostra hac oratio minùs feliciter expresserit, date, precor, date veniam Oratori, & doloris & argumenti magnitudine propemodùm obruto. Misera est dicentis conditio, quem cum dolor vix loqui sinat, silere amor non patitur; qui postquam celebrarit plurima, plura omissurus est celebrari dignissima. Promptius mihi sit oculis quam linguâ, fletibus quam voce augustum laudare Principem, quem amare satis, quem satis lugere non possumus; quem porro quantumvis Magnum ars nostra effinxerit, minorem se ipso apud æquos virtutum estimatores effinxisse videbitur.

L'endroit où l'Orateur recherche les causes de la tranquillité du long regne de Loüis le grand est tourné delicatement.

Atque ut à tranquillitate publicâ primo illo Regiæ Sapientiæ fructu statim exordiamur; quis non miretur, Auditores, quod cum tamdiù, si annorum seriem computes; tantulo tempore, si vota nostra consulas, regnaverit Ludovicus; cum, ipso imperante, tot hostes Gallicæ magnitudinis æmuli Galliam quasi circumsederint; cum sustinendo tot bellorum oneri paria tributorum onera necessitas temporum, non Regis voluntas imposuerit; nullos interim, aut leves admodum civiles motus; nullos pariter, aut citò compressos hostium incursus, ex quo primùm Rex adolevit, experta sit Gallia; nihil demùm contigerit, unde intima Regni pax & populorum quies vel minimum periclitari videretur? Cui porrò tam insigne miraculum acceptum referemus? Vobis quidem, ô Galli, quos innatus in Reges amor, quos debita tanto Principi reverentia obsequio promptos, officio impigros, domi concordes, foris terribiles reddidit. Sed tibi præ cœteris mortalibus, Ludovice Regum maxime, cujus magna mens dignaque orbis imperio, auctoritate tantâ populis dominabitur, ut verendâ frontis majestate non tantum domesticos tumultus anteverteres, sed & hostiles impetus imperioso nutu averteres. Rebellarunt quidem aliquandiù male creduli Gebennicorum montium incolæ. Fecit error fanaticos, fecit

in Deum, fecit in Regem perduelles ; & quid aliud error pariat ? Sed tamdiù rebellarunt, quandiù ignoravit Ludovicus : vix nota, pacata seditio est : non pœna culpam, sed pœnitentia eluit, periit nemo, nisi qui perire voluit. Rex leniter severus, & severè lenis, sic frænavit indociles, ut meminerit esse cives ; sic fregit contumaciam, ut cruori pepercerit ; sic potentiam clementiâ temperavit, ut alii pœnæ metu, alii spe veniæ invitati, arma simul, errorem simul, rebellem animum simul deposuerint. Tantum valuit ad continendos subditos sæpiùs blanda, raròarmata, semper moderata Regis vel longissimè absentis auctoritas.

Nous ne pouvons omettre ce que l'Orateur dit du duel aboli.

Sed præcipuam sibi laudum partem vindicat extinctus singularium certaminum furor. Hoc in campo triumphat Ludovici providentia, ubi priùs exultabat insana gladiatorum rabies. Cadebant passim infelices odii privati victimæ, quæ securitati publicæ nobilius cecidissent. Odia immortalia mortem à stirpe in stirpem propagabant. Patres crudeliter mactati hæreditatis loco certum amittendæ hæreditatis periculum filiis relinquebant. Funesta pestis, curata sæpe, nusquam sanata, eò usque invaluerat, ut nulla jam remedia pati posse videretur. Curavit tamen, sanavit tandem Ludovicus ; ac ne vana honoris umbra miseros in arenam retruderet, futili honoris larvæ

veram opposuit ignominiam ; neu malum post hac foveret impunitas, spem veniæ victis & victoribus tam in exorabili quam salubri severitate præcidit. Quid multa ? mori volentibus vivere imperavit ; fortes esse jussit, sed gloriosè fortes ; nec aliâ morte venalem esse gloriam edocuit, quam quæ pro patriâ, pro lege, pro Rege constanter oppeteretur. Sic mutata in melius nobilitas eâdem frui tranquillitate didicit, quâ reliquæ Regni conditiones Ludovici beneficio fruebantur.

Le reste du discours est du même goût, plein d'esprit, mais d'un esprit toujours conduit par la raison.

ARTICLE CLXIII.

LUDOVICI MAGNI REGIS Christianissimi laudatio funebris.

Eloge funebre du Roi Très Chrétien Loüis le Grand, prononcé dans le College Royal de Loüis le Grand, par le Pere Gabriel de Rosieres de la Compagnie de Jesus, le 21. de Novembre 1715. A Strasbourg, chez Michel Storck. *In* 12. *pages* 64.

L'Orateur s'est proposé de montrer par combien de vertus Loüis a merité le nom de Grand & soutenu le nom de Très-Chrétien : & il exécute son dessein d'une maniére aussi glorieuse au Panégiriste qu'au Héros. Son Eloquence est formée sur les bons modeles, elle est vive, rapide,

douce. On jugera de la beauté des peintures par la description du passage du Rhin.

Hîc animadverto succensere jam vos mihi, quod tandiù de præclarissimo Regis facinore nihil dicam. Non diffitebor. Aud. Pictoris illius ad instar, qui Patris vultui velum induxit, quod dolorem de filiæ morte conceptum sat vivis coloribus exprimere non posset; consultò velum tanto prodigio volebam inducere, quod huic sentirem me, non exornando dicam, sed vel etiam enarrando prorsus imparem. Fuerint illa, quæ recensui ad fortitudinis specimen, erit illud ad orbis terrorem. Parum erit Ludovico plura bello perpetrasse, quàm plures alii simul perpetrassent, nisi & ipse præstaret, quod nemo alius præstiterat, è tot debellatis hostibus hactenùs invictis nullam, nullam è tot expugnatis mœnibus naturâ & arte munitissimis succrescere sibi laudem putabat, quia putabat sine laude lauros colligi, quæ sine labore colligerentur. Quid faciat? convertitur in elementa. Cæteris imperet natura mortalibus, naturæ Ludovicus imperabit. Advolat ad Rheni littora, advolat: prospicit imperterritus fluvium aspectu terribilem, hosti immanissimo prætentum, quorum alter alteri militans, suis se quisque viribus tuetur & alienis: hic undarum rapidissimo vortice superbus; ille multitudine suâ & ingenio loci tutus, despicere invadentes videntur, rati nihil sibi, præterquam

à superis esse metuendum; neque errassent, ni adesset Ludovicus. Heroem stimulat difficultas; flumen trajici jubet. Tum nostri densis ordinibus, ingruente licet imbre ferreo, intonantibus longè latèque tormentis, sui obliti, imò sui, & Ludovici memores in undas prosilire, superare vortices, cataphractos equites dejicere, perturbare ordines, circumdare manipulos, atque ita premere obvios quosque, ut non jam ad gloriam, sed ad salutem, non ad pugnam; sed ad fugam animos converterent. O portentum! O prodigium sæculis prioribus inauditum, futuris omnibus audiendum! Audiant illud Medi, audiant Sarmatæ orbis extremi cultores, Indi audiant & obstupescant. Objiciat nunc quantumlibet Italia, transmissum à Legionibus suis Rhenum, quem non nisi ponte imposito, obstante nemine transmiserunt, habet Gallia, habet illustrius aliquid, cætera inter omnia veluti unicum; quod ipsi opponat, quod Ludovico gratuletur: dignum sanè lauro, dignum curru, dignum pompæ triumphalis apparatu miraculum, nisi re verâ tantus esset Ludovicus, ut posset & triumphos spernere.

Le Pere de Rosieres loüe noblement la moderation du Roi.

Mirum sanè, tam facilè ab armis eum discedere, qui tam gloriosè nosset in armis consistere. Ignota tibi fuit hæc belligerandi ratio, Sylla; hæc tibi, Annibal; hæc vobis ex omni memoriâ Imperatores, quibus, fa-

teor, datum fuit hostes ferro vincere, non clementiâ devincire. Dimicat Ludovicus, ut vincat quidem, sed vincit ut parcat, parcit ut ametur. Quos hereditate suâ spoliavit Principes? Quæ sceptra confregit? Quæ disturbavit spolia cum potuit? Heroïcum est posse quid velis; non velle quidquid possis, penè divinum.

Hac tuâ moderatione, cujus laudem cum nemine communicas, supremum attigisti gloriæ verticem, Princeps maxime: ubique hostes heroem invictum nuncupabant, voluisti ut & pacificum Principem nuncuparent, eum denique pacis parentem agnoscerent, quem victoriæ Alumnum passim prædicabant. Ingens quondam posteris disputandi argumentum, an lauro, an olivâ clarior extiteris, quibus te toties & Victoria & Pax alternis coronarunt.

ARTICLE CLXIV.

COLLEGII PARISIENSIS SOCIETATIS JESU, pii luctus in funere Ludovici Magni fundatoris sui.

Les larmes du College de Paris dans les funerailles de Loüis le Grand son Fondateur. A Paris, chez L. Sevestre, ruë des Amandiers. *In* 4°.

LA douleur, la reconnoissance des Poëtes du College du Loüis le Grand, se sont immortalisées par ce Recueïl. Nous

ne ferons qu'indiquer les pieces qui le composent, nos loüanges viendroient trop tard après les éloges que leur ont données ce que Paris a de plus distingué par le goût & par l'esprit.

Apollon dédie ce Recueil au génie de la France par des vers hendécasillabes, dont le P. Brumoy est l'Auteur. Une Ode du P. le Jai, onze devises du même Auteur, expliquées par autant d'épigrammes, dix qui renferment toute la vie du Roi, une pour Monseigneur le Regent, commencent ce Recueil, & répondent à ce que promet le nom de l'Auteur, connu depuis long tems sur le Parnasse. La premiere devise sur la naissance du Roi, est le Soleil levant, *mirabil subito che paré.*

Sur les ligues formées contre lui un amas de nuages poussé par des vents réünis & dissipé par le Soleil, *nequit vis conjurata nocere.*

Sur le zele qu'il a eû pour la Religion, le Soleil au midi qui éclaire toutes les parties d'une montagne, *piu sinate, piu millustra.*

Sur sa derniere maladie le Soleil éclipsé, *unius languor in omnes.*

Pour Monseigneur le Regent, l'étoile du matin, *surgentem inter mediusque cadentem.*

La constance du Roi dans ses malheurs, & les raisons qui lui ont fait donner le nom de Grand, sont le sujet d'une Ode &

d'une Epigramme du Pere Chaſtillon. La mort de ce grand Prince eſt la matiere d'un poëme du Pere de Sacy, d'une Ode du Pere Gaillard, de deux élegies ; l'une du Pere Dailly, l'autre du P. Des Landes. La fermeté de ſon cœur eſt peinte dans une élegie du P. Perrin ; le P. Rigord décrit en vers élégiaques la diſpute de la Religion & de la gloire ſur le trophée qu'elles veulent conſacrer à Loüis le Grand. Le P. Larrivé a peint dans une élegie la Religion pleurante ſur le tombeau de ſon protecteur. Le P. Margat a expliqué par des vers Latins & des vers François, une déviſe ſur les juſtes eſperances que la ſainte mort du Roi donne ; un Soleil couchant, *alio jam lucet in orbe.* Trois épitaphes finiſſent le recueil des vers Latins, nous en tranſcrirons deux. La premiere eſt du Pere de Limoges, la ſeconde du P. Benoiſt.

Adeſte. Ludovicus hîc Magnus jacet,
virtute qui magnus ſuâ,
Eâdem utramque mente fortunam tulit,
utrâque ſemper altior :
Semperque verè magnus, & ſui potens ;
In morte major viſus eſt.
Silet ſepulchrum facta tanti Principis,
Quæ geſſit & domi & foris
Satis loquuntur latiores Imperi
Fines. Iberis Rex datus ;
Compreſſus in regno duellorum furor ;
vis reſtituta legibus ;

Revictus error, domita pulſaque hæreſis,
Ariſque ſplendor redditus.
Non de futuro carmine hæc muſæ canent,
Quarum patronus extitit.
Plaudetque miles vulnere aut ſenio gravis
Cui tuta fecit otia. [cent.
Magis at ſepulchrum lacrymæ & planctus de-
Effunde fletus, Gallia,
Orbata patre. Tuque, vindice optimo
Viduata, Relligio, prece,
Et lacrymis, atque innocenti victimâ
Expoſce pacem Numinis;
Pace ut perenni gaudeat, per quem fuit
Pacatus orbis non ſemel.
Hîc ſitus eſt Lodoix, Regum terrorque, ſalusque,
Gallia flet patrem, præſidiumque fides.
Victor ubique diù, vix tandem victus, & armis
Impar, fortunâ par in utraque fuit.
Fallor; dum fidis ſtaret victoria pennis
Magnus, dum fugeret transfuga, major erat.

Quatre pieces Françoiſes ſuivent les Latines. Une invitation aux Poëtes pour les porter à faire l'éloge de Loüis le Grand: le Pere de Margat en trace des tableaux merveilleux, mais auſſi reſſemblans que merveilleux. Après l'avoir peint ſuivi de la victoire, il le repréſente profitant de la paix pour le bien de ſon Royaume.

Mais enſuite changeant & de ton & de ſtile,
Peignez-le toujours grand, mais déja plus tranquille,

Agissant de la tête encor plus que du bras,
Soutenant seul le poids de ses vastes Etats.
Ici de ses Arrêts la rigueur salutaire
Reprime des duels la fureur sanguinaire;
Et contre l'ennemi détournant la valeur,
Sur le pied du devoir regle le point d'honneur.
D'une autre part Themis, avec sa sœur Astrée,
Préferant son Empire à la voute azurée,
Reviennent par ses soins présider aux Autels,
Que leur fait redresser le plus grand des mortels.
La chicane à leur vûë, & l'infame avarice,
L'inique oppression & l'horrible injustice,
Enfans incestueux de cent monstres divers,
Rentrent en fremissant dans le sein des enfers.

Puis sur d'autres objets rappellant nôtre vûë,
De ses vastes projets marquez bien l'étenduë;
Dites par quel prodige en ses desseins cent fois
Il sçut assujettir la nature à ses loix:
Comment comptant pour rien les plus fâcheux obstacles,
Il sembla la forcer à faire des miracles.
Témoin ce grand projet qu'admira l'univers,
Quand malgré la distance il réünit deux mers!

N'oubliez pas sur tout pour vôtre propre gloire,
Combien il protegea les Filles de mémoire ;
Si malgré le tumulte & les fureurs de Mars,
Nous vîmes parmi nous triompher les beaux Arts,
Et si tout le fracas des plus rudes tempêtes,
Du Parnasse jamais n'interrompit les fêtes :
Muses, vous le sçavez, ce n'est qu'à sa faveur
Que vous sçûtes joüir d'un si rare bonheur :
Tandis que parcourant une noble carriere,
Ses vertus à vos chants fournissoient la matiere,
Ses bienfaits animant vos tendres nourrissons,
Les rendoient attentifs à vos doctes leçons,

Le commencement de l'Ode du Pere Brumoy sur le cœur de Loüis le Grand suffit pour en juger.

Toi, devant qui fond & s'abîme
Tout l'orgueil des foibles humains,
Qui tiens sur ton Trône sublime
Leur sort suspendu dans tes mains,
Devant qui comme des fantômes
Passent les Rois & les Royaumes
En un instant évanouïs,
Dieu seul grand & Souverain maître,
Tu fais donc, helas ! disparoître
La grandeur même de Loüis.

Decembre 1716. Ta

Ta gloire est l'écueïl adorable
Où se brise toute grandeur,
Dont on voit l'éclat peu durable
Se perdre dans ta profondeur.
Je ne viens point par des blasphêmes
Censurer tes ordres suprêmes
Dont tu nous voiles les secrets :
Mais au plus grand de nos Monarques
Laisse nous donner quelques marques
De nos plus sensibles regrets.

Daigne d'un souffle salutaire
Animer mes tristes accens.
C'est au poids de ton sanctuaire
Que j'ose peser mon encens,
Si ton œil, à qui rien n'impose,
Trouve le prix de chaque chose
D'un regard sûr & penetrant,
Souffre qu'à sa faveur je sonde
Un cœur plus vaste que le monde
Dont tu le rendis conquerant.

Deux strophes de l'Ode du Pere Ingoult feront souhaitter de lire toute la piece.

Ne nommons point vertu stoïque
Sa fermeté dans les malheurs ;
L'effort d'un courage héroïque
Lui fait seul dévorer ses pleurs.
Cent fois son cœur de la nature
Entendit le pressant murmure :
Mais il regne, il a d'autres soins ;
Pour ménager nôtre foiblesse

Larmes, qu'il doit à ſa tendreſſe,
Il vous immole à nos beſoins.

Dans cette carriere nouvelle
Cherchons ſa ſolide grandeur;
Il te doit, fortune infidelle,
Puis qu'il ne dut à ſa valeur.
Dans les plus affreuſes diſgraces,
Héros fameux, ſuivez ſes traces,
Il vous apprend à les ſouffrir;
C'eſt peu, l'Univers le contemple,
Il lui doit encore un exemple,
Il va vous apprendre à mourir.

Le Pere Barry dans des ſtances a fait une image touchante & majeſtueuſe tout enſemble de la mort du Roi.

Louis de ſes beaux jours ſent approcher le terme
Tel qu'on le vit cent fois affronter le trepas:
Tout tremble & s'attendrit, Loüis tranquille & ferme
Loüis ſeul ne s'allarme pas.
Rien n'échape à ſes ſoins, il parle, & ſa ſageſſe,
Du Trône au jeune Roi peint les écuëils divers;
Aux leçons que pour toi lui dicte ſa tendreſſe,
France, connois ce que tu pers.
Pourquoi par ſes leçons lui découvrir l'uſage
Que doit faire un grand cœur du ſouverain pouvoir?
Qu'à ſes yeux pour l'inſtruire il retrace l'image,

Du regne qu'il nous a fait voir.
Pour la Religion que ne fit point son zele ?
C'est elle qui lui rend ce qu'elle tient de lui:
Il fut son protecteur, par un retour fidelle
Il trouve en elle un ferme appui.
Il meurt, mais plus Héros qu'en ces jours
qu'on admire,
Où maitresse du sort de tous ses ennemis,
La France triomphante a vû sous son empire
L'univers tremblant ou soumis.
La gloire qu'il porta jusqu'au degré suprême
L'avoit mis au dessus du reste des humains,
Sa mort pour s'élever au dessus de lui même
A sçû lui frayer les chemins.

On a imprimé à Roüen une Elegie & une Ode dignes du grand sujet qu'elles traitent; elles sont du Pere de Beauvais Jesuite.

ARTICLE CLXV.

MAUSOLEUM LUDOVICI MAGNI carmen, Authore Petro le Vavasseur è Societate Jesu.

Ludovico Magno symbola heroïca, Authore Petro le Vavasseur è Societate Jesu. A Caën chez Antoine Cavelier, *in* 12. *pages* 18 *pour le poëme*, 14 *pour les devises.*

LE poëme est en vers Elegiaques. Le Poëte feint que les génies des Arts, la

Victoire, la Paix, la Religion, après s'être diſputé l'honneur d'élever un mauſolée à Loüis le Grand, ſe réüniſſent pour y travailler de concert. Le Pere Vavaſſeur, ſans ſortir du caractere propre du vers élégiaque, de ce naturel, de cette noble ſimplicité qui en fait le prix, a conſervé à ſes penſées la grandeur qui convenoit à la matiere qu'il a choiſie.

Chaque déviſe eſt expliquée par des vers Latins & des vers François. En voici quelques-unes priſes au hazard.

Sur les places priſes pendant l'hyver, un laurier à qui le froid n'ôte pas la verdure, *nullo non anni tempore.* Sur le zele du Roi pour la Religion, l'ormeau qui ſoutient la vigne, *fulcit & ornatur.* Sur ſa mort, le phœnix regardant ſans frayeur le bucher où il va ſe conſumer, *impavidus quia præſcius*, une colomne renverſée, *ſtando grande ſi, ma cadendo maggiore.*

Article CLXVI.

LUDOVICUS MORIENS CARMEN. A Paris, chez Langlois ruë S. Jacques *In* 4°. *pages* 10.

Monſieur Jamoays ne s'eſt pas contenté d'exprimer en vers hexametres ce qu'il ſentoit ſur la mort du Roi, il a eû deſſein de former ſon petit poëme ſur les regles les plus exactes du poëme héroïque.

Imitateur du ſtile de Virgile dans ſes autres ouvrages, il a voulu imiter dans celui-ci l'Art de ce grand Poëte, il fit paroître preſque en même tems un autre petit poëme ſur la nouvelle année intitulée l'année au berceau, *annus in cunis*. Les loüanges dûës au Prince qui gouverne la France, y entrent fort naturellement.

ARTICLE CLXVII.

DESCRIPTION DE LA POMPE funebre faite par l'ordre de Meſſieurs les Magiſtrats de la ville de Lille pour les obſeques de Sa Majeſté très-Chrétienne, Loüis le Grand. A Lille, chez François Malche, *in folio.*

CEtte pompe funebre eſt ingénieuſe dans toutes ſes parties; nous ne pouvons en rapporter que quelques déviſes. Pour montrer que le Roi a été grand par ſa modération dans la victoire, un Soleil qui dore les nuages qu'il diſſipe, *& victis addit honorem.* Sur le Calviniſme détruit en France la maſſuë d'Hercule, *monſtra fugat*, ſur la Religion rétablie en Alſace & dans le Palatinat, le Soleil allumant la boüe que Nehemie avoit tiré du puits où Jeremie avoit caché le feu ſacré, *ariſque reponimus ignem*; ſur la foi portée dans les païs les plus reculez, *utrique invigilat mundo.*

ARTICLE CLXVIII.

ELOGES FUNEBRES DE LOUIS LE Grand, composez par des étrangers.

LEs éloges dont nous allons rendre compte au public, sont moins des panegyriques, que des témoignages certains de la supériorité des vertus Royales & Chrétiennes du Prince que toute l'Europe pleure avec nous. C'est le Pape, c'est le successeur de Saint Pierre, qui parle; lui à qui Jesus-Christ a confié les clefs du ciel, qui nous fait connoître surement les faveurs de Dieu, & qui met le juste prix aux veritables vertus. C'est un Empereur, longtems ennemi de Loüis, qui posant le Sceptre, grave de sa propre main ses sentimens sur le mausolée qu'il fait ériger au Monarque François. C'est l'interprete d'une République soumise par Loüis, interprete attaché à une secte que Loüis a toujours combatuë, qui s'exprime pourtant comme les sujets de Loüis les plus zelez. De pareils témoins peuvent-ils être suspects?

SANCTISSIMI DOMINI NOSTRI Clementis Papæ undecimi Allocutio ad S. R. P. Cardinales habita in Consistorio Secreto feriâ 2. Die 23. Septembris 1715.

„ VEnerabiles fratres. Ingentem dolorem, quem vos unà nobiscum suscepisse non dubitamus, ubi primùm, famâ ipsâ vulgante Christianissimum Regem Ludovicum XIV. decessisse audivistis, cogimur hodie acerbiùs renovare, inflictumque animis nostris vulnus exasperare. Dum hunc ipsum tristissimum nuncium nobis per literas novi Regis, ac Ducis Aurelianensis Regni Rectoris, insignibus utriusque eorum in nos & hanc sanctam sedem filialis observantiæ notis refertas, nuperrimè confirmatum, vobis ex hoc loco, ut moris est, communicamus. Quomodo enim non maximè dolebimus, gravissimam hanc non Galliarum tantùm, sed universæ prorsus Christianæ Reipublicæ jacturam? Dolemus profectò splendidissimum ævi nostri lumen, ac grande decus extinctum. Dolemus nobilium quarumvis disciplinarum, ac bonarum artium fautorem munificum sublatum. Virtutes omnes, ac præsertim Catholico homine dignas, sivè dolis infensæ hæreseos agitatas, sivè de sævientis fortunæ injuriis jactatas, certo, ac firmissimo

,, præsidio destitutas dolemus. Dolemus
,, ereptum Evangelii præconibus in re-
,, motioribus infidelium plagis Patronum
,, beneficentissimum : orbatam filio Cha-
,, rissimo Apostolicam sedem ; & quod ani-
,, mum nostrum acriori planè sensu per-
,, cellit, potentissimo Defensore, ac im-
,, perterrito vindice Orthodoxam Religio-
,, nem viduatam dolemus. Non ita tamen
,, dolemus ut quæ merito lenire possunt
,, mœrorem nostrum, solatia linquamus
,, eædem siquidem inclyti Regis virtutes,
,, justitia, pietas, religio, prudentia, ani-
,, mi magnitudo, quæ, dejectis in ejus
,, sepulchrum oculis lugere nos cogunt,
,, eis in sublime erectis, de illius piè cre-
,, ditâ felicitate lætari nos jubent. Ità præ
,, cæteris sperare nos facit mirificus ille
,, zelus Domus Dei, quo religiosissimus
,, Princeps semper exarsit, sed tunc præ-
,, cipuè, cum jam ante triginta annos,
,, omnibus humanæ prudentiæ rationibus
,, penitùs neglectis, edicta illa abrogavit,
,, quæ perduelles hæretici ab ipsius Ma-
,, joribus Regibus inter bellorum æstus,
,, & pericula dudùm extorserant ; novis-
,, que editis decretis, quibus illius sectæ
,, hominibus omnis templorum usus, ac
,, coëundi libertas interdicebatur ; brevi
,, paucorum mensium spatio universam
,, planè Galliam ab eâ superstitione libe-
,, ravit, quæ populos illos civilibus olim
,, bellis miserè afflixerat, ingenti cum pe-

„ riculo Orthodoxæ fidei, & publicæ in-
„ columitatis. Auget ſpes noſtras indefeſ-
„ ſum ſtudium, quo Rex optimus Catho-
„ licæ doctrinæ tuendæ eliminandiſque er-
„ roribus, præſertim verò radicitùs exſtir-
„ pandis Janſenianæ hæreſeos malis ger-
„ minibus, propugnandiſque latis adver-
„ sùs eam ſanctæ hujus ſedis judiciis per
„ tot annorum decurſum tam ferventer ad-
„ laboravit, ut etiam in eo morbo, qui
„ poſtremus illi laborum mortalium fuit,
„ noviſſimæ noſtræ hâc potiſſimùm de re
„ editæ Conſtitutioni inobedientes com-
„ peſcere, omnique ad id ſuæ poteſtatis
„ validiori præſidio Eccleſiaſticam autho-
„ ritatem fulcire paratus, cœpto jam du-
„ dùm operi ſupremam manum adjicere
„ ſummoperè exoptaverit, ſilebimus alia;
„ ſed injectâ jam poſtremi morbi mentio-
„ ne, ſilere non poſſumus invictam illam,
„ ac verè Chriſtianam fortitudinem, quâ
„ Rex præſtantiſſimus charorum ſibi ca-
„ pitum funeribus jam pridem aſſuetus itâ
„ in ejuſmodi morbo ſe geſſit, ut nemo ex
„ veteris Philoſophiæ ſectatoribus tàm
„ magnificè contemptum mortis decan-
„ taverit in Scholis, quàm ille fortiter
„ exercuit in arenâ. Hæc ſanè omnia, &
„ alia plurima, quæ tacemus, ſuadere
„ vobis facilè poſſent Ludovicum XIV.
„ non tam diuturno dudùm enitentis natu-
„ ræ labore, quam indulgentis dono Pro-
„ videntiæ, poſt longam parentum ſteri-

„ litatem serò terris, à cœlo concessum, serò
„ itidem à terris emeritò cœlo fuisse redonatum. Verùm quia, ut Sacræ Litteræ nos admonent & nos dolentes dicimus, *Judicium durissimum his qui præsunt fiet*, ideò, & ratione ducimur, & debito charitatis urgemur, ut sacrificiis, orationibus, & obsecrationibus de more Regis Animæ solatium comparemus. Id porrò, & privatim nos agere hactenùs non prætermisimus, & vos unà nobiscum prosequi enixè optamus; hoc ipsum suo tempore publicis in Pontificio nostro sacello exequiis, statâ die vobis indicenda, juxtà prædecessorum nostrorum morem solemni ritu præstituri. Deum interim optimum, Maximum, in cujus manu sunt corda Regum, enixè rogamus, ut novi Christianissimi Regis Ludovici XV. tenellam ætatem custodiat, dirigatque semper ejus gressus in viam mandatorum suorum, quatenùs sapientiâ juxtà ac annis proficiens, expectationi, quæ de illius egregiâ indole maxima est, abundè respondeat, ad subditarum sibi Gentium quietem, ad Ecclesiæ bonum, ad Catholicæ Religionis præsidium, Christianæque Reipublicæ felicitatem.

ARTICLE CLXIX.

ODE CONTRE DES SATIRES injurieuses au feu Roi.

Que faut il pour vous exciter,
Traitres adulateurs, troupe avide & servile?
Le sordide interêt, en éloges fertile,
N'a-t-il plus rien à vous dicter?
A l'immortalité vos flateuses promesses
Désormais ne l'élevent plus,
L'Ecrivain le plus vil attaque ses foiblesses,
Vous n'osez seulement deffendre ses vertus.
Pourquoi vous démentir? Quelle ame assez altiere
Pouvoit à ce Héros refuser son respect?
N'eût on pas dit à son aspect
Qu'il regnoit sur la terre entiere?
Au bruit de ses premieres armes
L'Europe épouvantée assembla ses drapeaux,
Le Batave saisi des plus vives allarmes
Chercha son salut dans les eaux.
Jusqu'où, fiers Ennemis, par vos promptes défaites
N'a-t-il point élevé la supreme grandeur?
Quel enchaînement de conquêtes
Que de talens, quelle splendeur?
Mais c'est trop hazarder, les plus sçavantes plumes
Pourroient-elles réduire au gré de l'Univers
La matiere de cent volumes
A la mesure de cent vers?

Sous tant de monuments illustres
Ce Monarque, il est vrai, parut enseveli;
Après avoir brillé pendant plus de dix lustres
A la fin l'Etoile a pâli.
Hochstet & Ramilli, Turin & Barcelone,
L'hyver le plus affreux, l'usure au front d'airain,
Tant de malheurs ensemble ébranlerent le Thrône,
Sans ébranler le Souverain.
Tous ces evenemens sinistres,
Jusqu'aux injures des saisons;
Tous les égaremens des Chefs & des Ministres,
Sont pour le condamner d'implacables raisons.
Les boüillantes ardeurs de la tendre jeunesse
Sont un crime en lui seul, rien ne peut l'excuser
De ses ans prolongez la constante sagesse
Est un modele à mépriser.
César fut adultere, & jadis Alexandre
N'écouta que sa vanité;
L'un & l'autre met tout en cendre,
Ont-ils moins les honneurs de la postérité?
La mort imprévûë, ou facile,
De leurs sanglants exploits interrompit le cours;
Dans le sein de la paix d'un œil ferme & tranquille
Loüis compta ses derniers jours.
Non que de ces vainqueurs la profane arrogance

ui fit avec mépris insulter le trépas ;
oumis à l'Eternel, il vit sans résistance
Cet Instant qu'il ne craignoit pas.
ourquoi donc, insensez, par les traits les plus lâches
usque dans le tombeau troublez vous son sommeil ?
l avoit ses défauts, le soleil a ses taches,
Mais il est toujours le soleil.
Malgré tous vos sermens un coupable caprice
Vous soustrait au devoir promis ;
Rendez lui du moins la justice
Que lui rendent ses ennemis.

ARTICLE CLXX.

N FUNEBRE LUDOVICI XIV. Christianissimi Galliarum Regis Oratio Habita in Pontificio Quirinali sacello cum eidem IX. Kal. Februarii parentaretur ad SS. Dominum nostrum Clementem XI. Pontificem Maximum, à Vincentio Alamanno Patritio Florentino sacri ejus cubiculi Honorario, & Lateranensis Ecclesiæ Canonico. Romæ, 1716. *pag.* 34. *in* 4°.

Oraison funebre de Loüis XIV. Roi de France, prononcée dans la Chapelle du Pape, par Monsieur Vincent Alamanni, Noble Florentin, Camerier d'honneur de Sa Sainteté, & Chanoine de Latran. A Rome, 1716. *in* 4°. *pages* 34.

ROme Chrétienne a choisi Monsieur l'Abbé Alamanni pour exprimer la juf-

te douleur, que lui a causé la mort de Loüis le Grand, & cet éloquent Interprete l' fait parler un langage veritablement Romain & veritablement Chrétien. Désabusé du faux goût qui a infecté quelque tems l'Italie, c'est Ciceron qu'il a pris pour modele; il a évité les pointes, les jeux de mots, les metaphores outrées, les traits trop brillans, les tours trop recherchez; son stile est noble & pur; ses pensées sont justes & vrayes, son éloquence est digne de son sujet, & de l'illustre auditoire qui l'écoutoit.

Il déclare dans son exorde, qu'il ne prétend pas calmer la juste douleur que la mort du zelé défenseur de l'Eglise Romaine inspire à ses enfans, il prétend l'augmenter, en leur montrant tout ce qu'ils perdent, en leur représentant le Héros qu'ils pleurent, non pas tout entier, l'entreprise seroit trop vaste, mais du côté qu'ils ont plus d'interêt de le connoître; c'est à peindre sa Religion qu'il borne l'éloge dont il est chargé. Après avoir exposé ce que ce grand Roi a fait contre les heresies pour soutenir la foi, il parle du zele qu'il a eû de l'étendre dans tout le monde; c'est l'endroit que nous choisissons pour faire connoître l'éloquence de l'Orateur.

„ Noluit hisce licèt amplissimis officii „ terminis incredibile, eximiumque erga „ immortalem Deum obsequium suum

„ contineri : ſuperari juſſit Galliarum fines,
„ totumque terrarum orbem percurrere.
„ Hanc poſtremam regiæ laudis partem,
„ etſi brevioribus verbis, ut me temporis
„ anguſtiæ cogunt, nunc dicendam ſuſci-
„ pio. Quod ſi ad perdomandam impieta-
„ tem non comparatos exercitus, non præ-
„ lia cum barbaris nationibus commiſſa
„ ſum allaturus, (quamquam poſſem Cre-
„ tenſem, aliaſque glorioſiſſimas expedi-
„ ditiones adducere) nolite, quæſo, repu-
„ tare Chriſtianæ rei minus utilitatis ac-
„ ceſſiſſe Ludovici ſolertiâ opibus, exiſti-
„ matione, quàm, eo medias inter acies
„ fulminante, redundare potuiſſet. Scilicet
„ haud rarò barbarorum mentes lenitate,
„ ac manſuetudine, faciliùs ad humanita-
„ tem & religionem flectuntur, quam ter-
„ rore atque armis. Peragrate animis veſ-
„ tris quamcumque vultis terrarum par-
„ tem; nullam reperietis, quò tanti Prin-
„ cipis ope fidei noſtræ Myſteria ad incul-
„ tarum Gentium cognitionem deducta,
„ honoribus ornata, vel liberiori curſu pro-
„ vecta non fuerint. Animum ad Europam
„ convertitis? Græcia confeſtim occurrit,
„ exhibetque nobis complures rectæ ſatores
„ Doctrinæ Ludovici ærario, ac patrocinio
„ ſuſtentatos; quotquot ibi Romano Pon-
„ tifici obtemperantes degunt, eos Regis
„ auctoritate non modò ab hoſtium inju-
„ riis vindicatos, ſed ita conſtitutos ut per-
„ honorificè habeantur, reliquiſque civi-

„ bus munimento & tutelæ eſſe poſſint.
„ Cuinam verò accidat ignorare apud He-
„ terodoxos Principes adeô Ludovicum
„ gratiâ valuiſſe, ut mitiùs alibi cum noſ-
„ tris actum ſit, alibi ſacra munera obire
„ non prohibiti; & cùm haud ſemel Ca-
„ tholicæ urbes in hæreticorum poteſtatem
„ venerunt, an non eo curante veram ſum-
„ mâ cum libertate fidem retinuerunt? Co-
„ gitatis Americanas inſulas, illaſque re-
„ motiſſimas oras propemodùm naturæ ig-
„ notas? in eas legavit, ſuis opibus aluit,
„ ædibus non uno in loco donavit Evan-
„ gelii Præcones: ibi Templa conſtruxit;
„ ornavit Aras, ſacrorum rituum decori
„ conſuluit. Venit in mentem Africa? De-
„ dit Ægypto Sacerdotes, qui aut ſchiſma-
„ te disjunctos cum Romanâ Eccleſia re-
„ conciliarent, aut ſuperſtitionem, ex illis
„ olim ſanctiſſimis terris evellerent, aut
„ difficilè herbeſcentem religionis ſegetem
„ diligenter educerent, ac propagarent.
„ De revocanda ad Chriſti ovile Æthiopia
„ ſæpius cogitavit; nec deſtitit rei gerendæ
„ inire conſilia. Tuneti Juliæ Cæſareæ, per
„ omnem Mauritaniam ejus metu permiſ-
„ ſum, ut Catholici in ſervitutem adducti
„ liberiùs, ac tutiùs poſſint Apoſtolicam
„ fidem nullo nationum diſcrimine profi-
„ teri. Si verò de Aſiâ, immenſoque illo
„ terrarum ſpatio inſtituatur ſermo, qui
„ fieri poteſt, ut oratione complectamur,
„ quàm longè, latèque per id locorum ef-

fuderit se se ingeniosa Christianissimi Regis pietas! Nam & ad sibi comparandam Sinarum Principis amicitiam, quâ deindè ad Idolorum exitium uteretur, ad eum plures transmisit doctissimos viros, ut ipsum, eamque gentem disciplinis imbuerent, quibus exculti citiùs mentis oculos ad Christianæ veritatis lucem aperirent. Et ne quidpiam ad sanctam Legem tradendam, evulgandamque deesset, plerosque sacrorum peritos perenni opum largitate ibidem detinuit. Id quoque sibi missâ ad Siami Regem legatione proposuit (quod tunc sanè feliciter accidit) ut debitus veræ Religioni cultus in ejus regno augeretur: hunc magnis impensis in Persarum Provinciis stabilivit: hunc Syris, ac Maronitis, obstringendo sibi annuâ pensione primarios earum Gentium Antistites, commendavit: hunc denique in in omnibus Palestinæ locis, ubi datæ hominum generi salutis veneranda monumenta conspiciuntur, servavit. Meministis enim, quemadmodum erepta è sacræ Franciscanæ familiæ manibus sacratissima Templa, quæ ferox Ottomanus Græcis à Catholico ritu alienis custodienda tradiderat, Ludovici industriâ, atque auctoritate, ad nostros veluti postliminio reducta fuerint; firmissimaque simul lege sancitum, ne deinceps ab istis avulsa unquam in schismaticorum manus concedant. Quid autem de illo dicam

„ imperio, quo suis apud barbaros Princi-
„ pes legatis, suisque maritimarum rerum
„ per ea loca præfectis enixè præcipiebat,
„ ut nihil tuenda Catholicâ fide antiquiùs
„ haberent ?

ARTICLE CLXXI.

Augusta Moles
Honorarii Tumuli
Ab
Austriaca Pietate
Socii Luctus
In
Supremis honoribus
Ludovici XIV.
Regis Christianissimi,
Erecta,
Cum
Duodecim Regiarum virtutum statuis,
Et
Appensis ad Basim Tabulis
Funebrium
Emblematum & inscriptionum.
Viennæ Austriæ,
In Templo Cæsareo Aulico A.A.R.R.P.P.
Ord. Trem. Discalceat. S.P. Augustini
Anno M. CC. XV. *Die* 17. *Novemb.*

Ex Typographia Cæsareo - Imperiali-Aulica.

In scuto aureo positus sequens titulus.

Monumentum.

Ab agnatis Austriæ doloribus
Funebri pompâ exstructum
Ad justa Christiano ritu persolvenda.

Ludovico XIV.

Magno, pio, justo, forti;
Majoribus majori, & annis & gestis;
Cui vitam, quam dederat quinta Septembris
Anno MDCXXXVIII.
Rapuit prima
Anno MDCCXV.
Quem hâc Gallici Solis Eglypsi pullatum
cernimus;
Abeunte Galliâ in luctus,
Regis animâ in regnum melius,
Corpore in cineres,
Gloriâ cinerum, nescia in memoriam
Nullo ævo obliterandam.

In tabulâ primâ emblema exhibet triconatam mitram, & claves, Ecclesiæ insignia, vecta curru Gallici solis Ludovici XIV. qui suâ luce lemurum larvas, striges & cacutientes in fide noctuas, hinc propellit, ut occidant, & indè impedit, ne oriantur.

Inscriptio. Ludovicus XIV.

Magnæ animæ magnum depositum
Decembre 1716.

Cœlesti munere terris Galliæ concessum
Ex patre Borbonio, Matre Austriacâ,
Utriusque tam clari Sanguinis clarum decus;
Fuit à puero Rex, expers pueritiæ,
In fortiter gestis semper vir, in consiliis
Semper Senex,
Et nunquam non miles in Causa Religionis,
Cujus zelo aurigante plenum veritatis diem
Solis curru vectum in horizontem Gallicum invexit,
Dum alienos à fide ad abitum adegit,
Et Novatores prohibuit ab ingressu;
Non est societas luci ad tenebras:
Ideo tegere voluit
Solos filios lucis in solo & sub sole Gallico,
Tenebrarum & noctis exesse jussis,
Ut id genus errones alibi circumferant errores,
Et fortior sit vis regionis unitate Religionis.

In tabula secundâ Emblema exhibet instrumenta artium infrà, & suprà in firmamento horizontis Gallici sub schemate plurium stellarum priores Reges, quos inter Ludovicus XIV. omnis Encyclopædiæ structor emicat velut inter ignes Luna minores.

Inscriptio Ludovicus XIV.

Altaris Regibus editus Mecenas regius,
Hoc magis meruit patris patriæ nomen
Quò magis fuit & parens scientiarum,
Decembre 1716.

Quæ non tam ornamento sunt Reipublicæ
Quam fulcimento.
Erant in gallico firmamento primæ magnitudinis stellæ;
Nota fastis, & astris agnata nomina
Merovingi, Capetini, Carolengi, Valesii, Borbonii;
Quorum radiis belli pacisque studia inclaruerunt
Sed his ordine posterior, potior claritate nominis,
Disciplinarum autor, & fautor munificus,
Gloriæ suæ lucem, simul & artium ita accendit
Ut fulgeat velut inter ignes luna minores,
Consecutus tantumdem laudis ex codice suo novo
Quantum Theodosius & Justinianus ex vetere.
Ubi desunt scientiæ, Thesauri, regni opibus multùm deest,
Hinc regno artes dedit, artibus viros,
Viris stipendia.
In dulces fructus post amaras artium radices.

In tabulâ tertiâ emblema exhibet onerarias naves quæ dum per vasta remota maria vehunt & revehunt merces, indè fit, ut quod in gemino mundo quilibet habet proprium fiat utrique commune.

Inſcriptio. Ludovicus XIV.

Boni communis ſtudioſiſſimus ,
Studium auxit ad augendum publica commoda ,
Suam ratus felicitatem alios facere felices
Ad id maximè animum adjungit ut magis
Jungeret
Gemini Commercia mundi ;
Junxit , & fecit.
Ut Gallia negotioſa provincia jam facili negotio
Domeſticas merces peregrinis permutatum eat ,
Omniſque tellus omnia habeat , licèt non omnia ferat ,
Cui beneficio ut debitor orbis vicem reddat
Ubi vis gentium laudat opus tam ſimile prodigio
Quàm ſueta prodigiis manus Regiæ authoris ,
Cui pariter Siam , & Sina in acceptis ferunt
Non ſine lucro acceptam Gallici mercatus notitiam ,
Idem naves gallicas ultrà Delphini inſulam provexit
Quibuſcum navigans magnitudinis ſuæ fama
Maxima marium , terrarumque ſpatia implevit.

In tabula quarta emblema exhibet Aquitanicum & Mediterraneum Maria beneficio operoſi Canalis à Ludovico XIV. unita amico fœdere , cum Lemniſcata Epigraphe : Eſt & fœdus aquis, occaſus jungitur auſtro.

Inſcriptio. Ludovicus XIV.

Aliis in Rempublicam meritis merito adnumerat
Quod fœdus ab orbe condito non viſum antea,
Fauſtis auſpiciis condiderit inter diſſita maria
Jam veluti datis dextris ſic unita;
Ut Commeaturis ab Aquitannico ad Mediterraneum
Pro itinere terreſtri pateat navale,
Commotum pro arduo:
Mirante ipſiuſmet loci natura quod artis labor
De utroque elemento terra & aqua benè meritus
Unam urbem erigere potuerit in gemini maris Emporium,
Beneficio Canalis verè Regii,
Qui plurimùm aquæ, nec minùs utilitatis vehit.
Illius præſtantia octavum mundi miraculum dici poſſet,
Et nonum tanta Regis in cœpto conſtantia,
Ut dum ipſa ars ſibi non ſatis conſtaret,
Conſtanter intentus operi monumentum abſolverit
Ære perennius & ſemper vocale in laudes Autoris.

In tabula quinta emblema exhibet ſceptrum Ludovici XIV. cuſpite oculatum &

pendulam ex eo justitiæ libram adscripto lemmate, Cuique suum; diffusis circum circà beneficis radiisqui condignis proemiis & animant & decorant merita.

Inscriptio. Ludovicus XIV.

Noverat justitiæ fovendæ causâ Reges creatos
Et Regna non diù stare, nisi legum præsidio firmata
Ideò verendis legibus
Eam authoritatem, ac vocem adeò sonoram dedit;
Ut etiam inter arma non silerent
Justitiam, Reginam virtutum, eò minùs vendi passus
Quò magis id censuit esse infrà dignitatem Reginæ,
Lesbiam, auro flexilem regulam judicibus interdixit,
Ut summis & imis jus dicerent æqua lance
Abhorrentes à tabe fori, aviditate pecuniæ
Quam amare ubivis iniquum, incuria iniquissimum,
Ubi manus, si undæ, non nisi injustitias concinant
Dolis mistas & perperam vestitas fucato juris colore.
Studuit etiam nosse suos, quod est dignum Principe studium
Ut benefacta non malè locentur.

Dignitatum gradus bonis distribuit ex meritorum

ritorum gradu, malorum vindex inexorabili ſuplicio, cæſam ſuſtulit damnatam furiam ruentium in mutuas cædes, tunc maximè pius cum in impios ſeverus.

In tabulâ ſextâ emblema exhibet oſſeam imaginem mortis ad Ludovici XIV. tumbam quæ pulli coloris aulæis circumſtrata ſuſtinet coronam, manu è nubibus porrigente aliam cum lemmate, è cœlo melior.

Inſcriptio. Ludovicus XIV.

In vitâ ævo penè coævâ & ipſe expertus,
μακρος αιων συμφορας πολλασεχει
Dum ſtaret fortuna domûs tam numeroſa,
Penè ut avos numeraret avorum,
Mors tam cita ingreſſu quàm tarda egredi
Non uno funere omnia turbavit
Præter animum Patris, avi, proavi,
Qui ſe humanis caſibus ſuperiorem probavit,
Cum inter tot ſuorum funera non fieret funus;
Viſus nil amiſiſſe dum robur animi non amiſit
Quod & tenuit, dum lachrymas tenere non potuit,
Quas Deo litatas, ut viæ duces ad cœlum præmiſit,
Quando ductus ad ultimam vitæ lineam, eam ità duxit
Ad Amuſſim Chriſtianæ legis, prioribus laudibus tam conſonam,
Ut ultimum hujus lineæ punctum, in quo è viris abiit

Fuerit illi felix aditus ad Domum felicis æternitatis
Ad capeſcendum coronam omni terrena meliorem.

Finis.

Reſpice res hominis quàm brevis urna tegat.

AUGUSTE MONUMENT de la douleur que la Maiſon d'Autriche partage avec la Maiſon de France, érigé à Vienne en Autriche, dans l'Egliſe Imperiale des PP. Auguſtins déchauſſez le 17ᵉ de Novembre de l'année 1715. pour ſervir aux obſeques du Roi très Chrétien Loüis XIV.

CE monument étoit orné de douze ſtatuës, repréſentant les vertus du grand Roi à qui on rendoit les derniers devoirs. On avoit attaché à la baſe de ce mauſolée les emblêmes & les inſcriptions.

Inſcription miſe au frontiſpice dans un bouclier feint d'or.

Monument que la Maiſon d'Autriche, affligée de la perte d'un parent illuſtre, a élevé, pour rendre d'une maniére Chrétienne les derniers devoirs au Roi très-Chrétien Loüis XIV. grand, pieux, juſte,

vaillant, plus grand que ses ancêtres, par la durée & par l'éclat de son regne, né le cinquiéme de Septembre 1638. il est mort le premier du même mois l'an 1715. année que l'eclipse de ce soleil François a couverte de tristes tenebres. L'ame de ce grand Roi laissant la France en pleurs a passe dans un plus beau Royaume : son corps est réduit en cendres, mais sa gloire, qui ne peut périr, vivra dans la memoire de toute la postérité.

Dans le premier Cartouche.

Loüis XIV. sous la figure du Soleil dans son char porte dans ses mains la Tiare papale & les clefs, symbole de l'Eglise; l'éclat des rayons dont il est couronné ébloüit & met en fuite les oiseaux de funeste augure & les spectres, symboles de l'erreur.

Inscription du premier cartouche.

Loüis le Grand, qui avoit reçû de Dieu une ame aussi grande que sa naissance, présent celeste accordé à la France, né d'un pere de la Maison de Bourbon, & d'une mere de la Maison d'Autriche, a été la gloire de ces deux Augustes Maisons; Roi dès son enfance, il n'a jamais paru enfant, toujours homme par son courage, toujours vieillard par sa prudence. Toujours prêt à combattre pour la Religion.

Nouveau ſoleil, il a donné à la France le jour le plus pur, quand il en a chaſſé les hérétiques, & fermé l'entrée aux novateurs, incapable de mêler des tenebres à la lumiere, il n'a point ſouffert que les enfans de la nuit jouïſſent de ſes rayons, & il n'a laiſſé dans ſes Etats que les enfans de la lumiere: il a voulu que les hérétiques vagabonds portaſſent ailleurs le poiſon de leurs erreurs, & que toute la France, unie par les liens de la vraye foi, devint plus puiſſante par cette union.

Le ſecond Cartouche

Repréſentoit les inſtrumens des Arts aſſemblez ſur des tables. On voyoit dans le ciel les Rois protecteurs des beaux Arts, & Loüis au milieu d'eux, & plus brillant qu'eux.

Inſcription.

Royal Mecene, ſorti d'Ayeux Rois, il n'a jamais mieux merité le titre de Pere de la patrie, que quand il a merité d'être appellé le Pere des beaux Arts, qui ſont plus l'appui que l'ornement des Etats. On voyoit briller ſur l'horiſon de la France des étoiles de la premiere grandeur, connuës dans les faſtes, & dignes d'être placées parmi les Aſtres; les Merovingiens, les Carlovingiens, les Capetiens, les Valois, les Bourbons, qui ont éclaté dans

la guerre & dans la paix. Mais Loüis, qu'ils ont dévancé, les a tous effacez par l'eclat de ſon grand nom, par les faveurs qu'il a repanduës avec tant de liberalité & de connoiſſance ſur les ſçavans, & par le ſoin qu'il a eû de faire fleurir les Arts dans ſon Royaume: perſuadé qu'ils en augmentent les richeſſes, il a pourvû à ce que la France ne manquât point de moyens de les cultiver, que les Arts ne manquaſſent point d'hommes qui les cultivaſſent, que ces hommes habiles ne manquaſſent point de recompenſes, & que les racines ameres de l'étude produiſiſſent des fruits delicieux. Il n'en a pas été moins appliqué à éclaircir les Loix, à maintenir la juſtice, ſon Code nouveau lui a procuré autant de gloire, que l'ancien à Theodoſe & à Juſtinien.

Le troiſiéme Cartouche

Repreſente des vaiſſeaux qui rendent par le commerce les biens de chaque païs communs à tout le monde.

Inſcription.

Loüis XIV. infiniment zelé pour le bien public, n'a rien omis pour le procurer, heureux quand il pouvoit faire des heureux. Dans cette vûë il a entrepris de procurer par le commerce les avantages qui manquent à chaque païs, & dont un autre

jouït ; d'unir les deux mondes, & il les a unis, & fait que la France negociante acquiert les biens de toutes les nations par l'échange de ſes marchandiſes, & que quoi qu'aucune contrée ne porte tout, chaque contrée a tout. L'univers reconnoiſſant celebre partout cet ouvrage, digne des mains de Loüis accoutumées aux prodiges ; Siam, la Chine, ſont charmées de voir chez eux des biens que la nature leur avoit refuſez, & qu'ils doivent au commerce François, les vaiſſeaux de Loüis ayant paſſé de loin l'Iſle Dauphine ont porté juſqu'aux extremitez de la terre la gloire de ſon nom.

Le quatriéme Cartouche

Repréſente le canal qui joint les deux mers, avec ces mots dans une banderole,

Les eaux s'allient, le couchant ſe joint au midi.

Un des plus grands avantages que Loüis ait procurez à ſes Etats, eſt la jonction des mers, ſeparées depuis la création du monde par des obſtacles que Loüis a entrepris de ſurmonter, & qu'il a ſurmontez, ouvrant un chemin commode au travers des eaux aux Marchands qui veulent paſſer de l'Ocean dans la Mediterranée ; la terre ne leur préſentoit que des routes difficiles & impraticables ; la nature étant etonnée de voir l'art ſe ſervir des elemens

à ſon gré, couvrir la terre d'eaux & l'enrichir; & rendre la même ville le port de deux mers ſi eloignées par le moyen d'un canal qui porte autant d'utilité que d'eau; qui peut paſſer pour la huitiéme merveille du monde; moins merveilleux cependant que la conſtance de Loüis à vaincre les difficultez qui s'oppoſoient à ſon deſſein, achever malgré la nature, & preſque malgré l'art, ce monument eternel de ſon amour pour le bien public.

Le cinquiéme Cartouche

Repréſentoit le Sceptre de Loüis ayant un œil ouvert ſur ſa pointe, la balance de la juſtice y étoit attachée, avec ces mots, *à chacun le ſien*; des rayons partoient du Sceptre, image des graces que le Prince a répanduës ſur tous ceux qui le meritoient pour les recompenſer & pour les animer.

Inſcription.

Loüis XIV. ſçavoit que les Rois ne ſont établis que pour maintenir la juſtice, & que les Trônes ne ſubſiſtent qu'autant qu'ils ont la juſtice pour baſe: fidelle à ſon devoir, il a donné aux loix une voix aſſez forte pour ſe faire entendre au milieu des armes. Il n'a jamais ſouffert que la juſtice, cette Reine des vertus, fût venduë comme un eſclave, il a interdit aux

Juges ces égards qui font fléchir l'équité : il a voulu qu'ils peſaſſent dans une balance égale le droit du pauvre & celui du riche, qu'ils euſſent en horreur le gain injuſte comme la peſte des Tribunaux, la paſſion pour l'argent, criminelle partout, eſt dans un Magiſtrat la ſource de mille crimes qu'il commet, & de mille coupables artifices neceſſaires pour les cacher : les mains d'un Juge ne ſont plus innocentes dès qu'il les ouvre aux preſens. Loüis s'étudia à connoître ſes Sujets, étude neceſſaire à un Prince, pour ne pas repandre ſes bienfaits au hazard : il les diſtribua toujours avec un juſte diſcernement. Vengeur inexorable des crimes, il arrêta par de ſevéres châtimens la fureur aveugle qui précipitoit dans les duels. Jamais ſa bonté n'a plus paru que dans cette ſeverité inflexible.

Le ſixiéme Cartouche

Repréſente le ſquelette de la mort environné de draps noirs, & proche du tombeau Royal elle tient une couronne : une main ſortant d'un nuage en montre une plus riche, avec ces mots, *le ciel en offre une plus belle.*

Inſcription.

Loüis XIV. dans le cours d'une vie preſque egale à un ſiecle, a éprouvé combien les longues années traînent après elles

d'infortunes. Au milieu de la famille la plus nombreuse, où bisayeul il comptoit les petits fils de son fils, la mort aussi constante que prompte à la ravager s'est immolé plusieurs victimes, & a jetté le trouble dans tous les cœurs, hors celui du pere, de l'ayeul, du bisayeul, superieur aux evenemens, ferme sous le poids de tant d'afflictions, il sembloit n'avoir rien perdu, parce qu'il n'avoit pas perdu le courage; il versa des pleurs, mais sans s'affoiblir, il les offrit à Dieu comme les premices d'un sacrifice dont il fut lui même la victime: sa mort repondit à sa vie: il ne quitta la couronne qu'il avoit portée si dignement que pour aller dans le ciel en recevoir une plus glorieuse & plus durable.

Conclusion.

Regardez combien l'urne qui renferme les restes d'un si grand Roi est petite, & meprisez les grandeurs humaines.

Nous ne doutons pas que la justice renduë par l'Empereur aux vertus de nôtre grand Roi ne trouve en France des cœurs sensibles: César s'est rendu immortel en immortalisant Loüis le Grand; & la posterité la plus reculée en admirant les vertus de Loüis assez éclatantes pour se faire révérer par ses ennemis, admirera Charles VI. assez genereux pour reconnoître, pour celebrer les vertus d'un Prince longtems

ſon ennemi. On doutera peut-être lequel eſt plus grand d'un ennemi qui force à le loüer, ou d'un ennemi qui loüe de bonne foi.

ARTICLE CLXXII.

ORATIO FUNEBRIS Conſecrandæ memoriæ Ludovici Magni in ſolenni panegyri habita III. Octobris. M. DCCXV. A Joanne Gaſparo Kuhnio. A Strasbourg, chez Dolſecher *in* 4°. *pages* 20.

MOnſieur Kuhnius, accoutumé à celebrer tous les ans le jour de la naiſſance du Roi par un nouvel éloge de ce Prince, repréſente d'une maniere très pathétique, le trouble qu'excite dans lui la neceſſité où il eſt de changer de ſtile & de ſujet, & de repréſenter dans le tombeau celui qu'il a peint tant de fois triomphant dans le char de la victoire; il s'attache dans ce diſcours à prouver que tout l'univers doit partager le deuil de la France; & il le prouve avec beaucoup d'éloquence; nous offrirons à nos Lecteurs deux endroits, pour leur donner quelque idée du ſtile de l'Orateur. Ils liront avec plaiſir toute la piece, & les autres oraiſons de l'Auteur, dans un volume *in quarto*, imprimé chez Dolſecher à Strasbourg.

Il repréſente Loüis protecteur des Rois.

„ Unde tanta omnium in juſtitia fideque „ ejus fiducia, ut in dubiis adverſiſque re- „ bus ad hunc unum omnes confugerent, „ & Aula Ludovici Magni quaſi aliquod „ Regum Principumque afflictorum eſſet „ aſylum. Quantum indè gloriæ nomini „ Regio acceſſerit, alias breviter oſtenſum: „ nunc verò etiam quantum indè præſidii „ afflicti retulerint, paucis indicandum. „ Nam & nemo dubitat, quin æquè ad par- „ tes felicitatis pertineat, habere unde in „ rebus adverſis præſidium expectes, quam „ unde ornamentum in proſperis: & totius „ generis humani intereſt, eſſe aliquem „ in terris Herculem, bonorum vindicem, „ malorum ultorem. Quem quidem ani- „ mo factiſque egregiis, quantùm inter „ homines maximo in terris licuit, Rex „ noſter efficaciſſimè præſtitit. Nam ut de „ Germania plura non dicam, cujus li- „ bertatem ſalutemque à Rege Maximo, „ multo Gallorum ſuorum ſanguine, ma- „ gnis impenſis defenſam firmatamque an- „ nales gentis & tabulæ publicæ reſperſi- „ que hoſtium & noſtrorum cruore campi „ loquuntur: experta eſt ejus præſidium „ non ſemel Britannia; nam cum immani „ rabie percitis Anglorum animis, ty- „ rannus ſub ſpecioſo protegendæ liber- „ tatis titulo regnum occupaſſet, infelicis

,, Caroli infelici familiæ ex patrio regno
,, profugæ unicum apud conſanguineum
,, Principem perfugium fuit. Quo etiam
,, poſtea adnitente Carolus ſecundus for-
,, tunæ priſtinæ ſolioque regio reſtitutus,
,, & amicitia propinqui Principis, ſocieta-
,, te & autoritate Ludoviciani nominis ſe-
,, que & regnum ſumma in tranquillitate
,, & ſplendore potentiæ inter præcipuos
,, Europæ ſtatus eminentis, quoad vixit,
,, tutatus eſt. Alter vero fratrum incum-
,, bente infelici familiæ fatali calamitate
,, artis cæco furore civibus è regno pro-
,, fugere coactus unà cum extorri familia
,, tutum & convenientem Auguſto ſangui-
,, ni ſedem apud optimum Monarcham
,, noſtrum, quoad viveret, habuit, ar-
,, matis inſtructiſſimis exercitibus, pro-
,, fuſis immenſis opibus, & omni, quæ
,, poſt Deum in terris valere poteſt, ad-
,, hibita ope ad recuperandum regnum ad-
,, jutus; redditurusque haud dubie in pa-
,, ternum ſolium, ſi eaſdem, quas frater
,, ipſius, in animis Britannorum pietatis
,, reliquias inveniſſet; & hæc quidem in
,, bene memores collocata.

,, Batavorum Reſpublica à primis ſuis
,, incunabulis Galliæ opibus, & præcipuè
,, Monarchæ noſtri quaſi fundata, certè
,, ſuſtentata, & per plurimorum annorum
,, decurſum cum vaſtiſſimis Hiſpaniæ opi-
,, bus colluctata, ut tandem vere Reſpu-
,, blica eſſet, beneficio Ludovici Magni

„ obtinuit, cui, si verum fateri volet,
„ omnia incrementa potentiæ suæ, maxi-
„ morum imperiorum æmulæ debet : eò
„ usque semper felix, quò usque amicitiam
„ Regis Maximi reverenter coluit, & so-
„ cietatem Galliæ pro certissima salutis
„ publicæ norma habuit. Eosdem amicitiæ
„ Ludovicianæ fructus Portugalliæ regnum
„ & imperans in illo hodie Bragantina fa-
„ milia experta est : sine regio nomine,
„ sine regiis opibus, & procul ab isto,
„ quem nunc ostentat, flore, sub alieno
„ imperio victura, nisi Gallorum virtus
„ subvenisset. Jam Suecia difficillimo bello
„ implicita, & magna provinciarum par-
„ te exuta, & jam exitio propior, ut pris-
„ tino splendori restitueretur unico Ludo-
„ vici Magni præsidio debuit. Quid verò
„ eidem Venetorum Respublica debeat,
„ effusus tot millium Gallorum generosus
„ in opugnandis & profligandis Turcorum
„ copiis sanguis, & nisi longinquitas iti-
„ neris adventum majorum auxiliorum
„ morata esset, servata, quantum in ipso
„ erat, Candia testatur. Jam restitutus ter-
„ ris suis Holsatiæ Dux, restitutus liber-
„ tati Trevirensis Elector & Furstenber-
„ gius Princeps, hic etiam dignitate auc-
„ tus : Melitenses denique Equites & bo-
„ norum, interventu Regis nostri à Ba-
„ tavis restitutorum, & transmissi nuper
„ splendidi adversum imminentes Turcas
„ subsidii exemplo, quantùm in amicitia

„ regia præſidii repoſitum ſit, experti do-
„ cere poſſunt. Sed rarum in primis per-
„ fugii ad Regem noſtrum ſpecimen Rex
„ Poloniæ Caſimirus exhibuit, qui cum
„ oneri ei diadema eſſe cœpiſſet, aliud vi-
„ tæ genus animo agitans pro Cracovia
„ Luteriam elegit, ſuam regiam deſeruit,
„ ad Galliam ſe recepit: purpuram cum
„ ſacerdotali pallio commutavit, & Libe-
„ ralitate Ludovici Magni potius, quam
„ reditibus regni ſui ſuſtentari, privatus-
„ que in Gallia vivere, quam regnare in
„ Polonia maluit. Quibus omnibus ac-
„ ceſſit nuper Auguſtum Electorum fra-
„ trum par, dignitatibus terrisque ſuis
„ magno cum ſplendore munificentiaque
„ Ludovici Magni redditorum. Nec ta-
„ men ſufficiebat propinquitate vel ami-
„ citia conjunctis ornamento præſidioque
„ ſuo profuiſſe: toti etiam, quacunque
„ patet, terrarum orbi exemplo profuit.
„ Virtusque & fama Ludovici Magni in
„ excelſo illuſtrique poſita loco maximo-
„ rum in ſeſe Principum animos oculos-
„ que convertit: ut vel ipſi ſi poſſent pre-
„ merent tam eminentis gloriæ veſtigia;
„ aut adductis vel in conſpectum imaginis
„ ejus liberis oſtenderent eum virum, qui
„ in miraculum orbis & omnium gentium
„ magiſterium genitus eſſet.

Monsieur Kuhnius a peint la mort du Roi dans ce qu'on va lire.

„ Ipſam etiam mortem, quicquid in fe-
„ rali regno horroris doloris que habet ipſi
„ objicientem, tam intrepidus, tam non
„ commotus, eo denique animo vultu
„ que excepit, quo olim ſalutationes prin-
„ cipum populorumque de victoriis, trium-
„ phiſque ei gratulantium admiſit. Hoc
„ ipſo profecto triumphum omnibus aliis
„ majorem referens, moriendo que ſi-
„ mul exemplum orbi magnisque inprimis
„ Principibus præbens tam difficile imita-
„ turis, tamque certum heroïcæ magni-
„ tudinis documentum, quam quicquid
„ glorioſarum actionum pace belloque
„ vivens edidit. Et tu quidem, Regum
„ maxime, glorioſæ vitæ curſum felix
„ exegiſti, magnam animam omnibus he-
„ roïcarum virtutum, ornamentis fulgen-
„ tem, magno datori reddidiſti : poſt im-
„ menſos per tot vitæ annos labores &
„ exercitamenta magnarum virtutum pla-
„ cidæ quieti redditus, inter Auguſtiſſimos
„ majores tuos, non tam jaces, quàm
„ emines. Excedis depoſitis mortalitatis
„ exuviis ad plenam magnamque æterni-
„ tatem : relinquis in terris gloriâ nominis
„ tui refertis ampliſſimam venerationi om-
„ nium gentium, admirarioni omnium
„ ſæculorum, informationi omnium, qui-

„ cunque victuri ſunt, Principum, mate-
„ riam, quæcunque ſparſa per annales om-
„ nium populorum, ſerium temporum,
„ varietatem rerum, quæcunque denique
„ gloriosè pace, bello, geſta commemorari
„ poſſunt, unus ipſe omnia complexus.

ARTICLE CLXXIII.

DISSERTATION SUR LA NOUVELLE découverte de l'hydropiſie du conduit lacrymal, ſur les cauſes qui la produiſent, & ſur les avantages qu'on tirera de cette nouvelle découverte, préſentée à Meſſieurs de l'Academie Royale des Sciences le 16. de Septembre 1715, & lûë dans l'aſſemblée de la même Académie le 29. de Novembre de la même année, par Dominique Anel, Chirurgien de Madame Royale. A Paris, chez Jean-Baptiſte de l'Epine, ruë S. Jacques, 1716. *In* 12. *pages* 70.

LA Medecine ſeroit beaucoup plus parfaite, ſi la plûpart des perſonnes qui s'y appliquent ſe bornoient à l'étude de quelques maladies; ou du moins, ſi donnant à une ſcience auſſi vaſte une attention générale, ils en cultivoient quelqu'une avec un ſoin particulier. M. Anel a eû ce loüable deſſein. L'œil, cette partie ſi neceſſaire & ſi chere à l'homme, a été l'objet de ſes ſoins. Non content d'avoir heu-

reusement inventé la véritable méthode de guérir les fistules lacrymales, il a poussé plus loin ses découvertes, & fait connoître une maladie dont l'ignorance étoit funeste : c'est l'hydropisie assez ordinaire du conduit lacrymal. On l'a confonduë jusqu'ici avec la fistule lacrymale, l'épiphora & le larmoyement. Voici les signes qui la caracterisent : lorsqu'en comprimant avec le doigt le grand cantus de l'œil, on voit sortir par les points lacrymaux, ou par la narine, une abondance de serosité qui n'est ni purulente, ni sanguinolente, sans que la compression fasse aucune douleur, sans rougeur, sans inflammation, sans qu'on puisse distinguer ni ulcere, ni callosité, on doit conclure que c'est une hydropisie du conduit lacrymal. M. Anel en a vû une dont la matiére n'étoit pas la même que celle des larmes, & ne venoit pas de l'œil par les points lacrymaux, ils étoient affaissez & bouchez ; elle s'écouloit des vaisseaux limphatiques qui environnent le conduit lacrymal à travers les membranes par les pores de leur surface interieure, ou par leurs ouvertures dilatées.

Cet accident n'est pas ordinaire. Les point lacrymaux sont rarement bouchez dans cette maladie : c'est presque toujours l'orifice inferiear qui est obstrué : alors la ,, sérosité reflue par les points lacrymaux, ,, soit par elle même, soit par la compres- ,, sion ; tantôt cette sérosité est plus ou

,, moins claire, ou plus ou moins visqueuse, & quelquefois elle est mêlée ,, d'une matiere purulente, ce qui dénote ,, qu'il y a excoriation ou ulcération à la ,, surface du conduit lacrymal, mais il ,, peut arriver aussi que l'eau ramassée dans ,, ce conduit, après y avoir croupi quelque tems, sans avoir été entiérement ,, évacuée, change de consistance & de ,, couleur, jusques-là même qu'elle ressemble assez à une matiere purulente ,, très-liquide; au lieu que lorsqu'il y a ,, excoriation ou ulcération dans le conduit, le pus est lié, blanchâtre, jaune, ,, ou verdâtre, & les points lacrymaux ,, sont plus dilatez, & même excoriez, la ,, caroncule lacrymale, & le bord des paupieres dans le voisinage du grand angle, ,, souffrent aussi quelque changement, ,, parce que l'acrimonie de l'humeur qui ,, suinte par les points lacrymaux, lorsqu'elle est corrosive, agit de même sur ,, ces parties, qu'elle agit sur la surface ,, du conduit.

,, Outre ces remarques, qui servent à ,, distinguer la qualité de l'humeur qui se ,, ramasse & qui séjourne dans le conduit ,, lacrymal, & à faire observer par là les ,, différences qui se rencontrent entre ces ,, deux maladies, il y en a encore une autre bien plus certaine, pour distinguer ,, l'hydropisie du conduit lacrymal, lors ,, qu'elle est douteuse, de la fistule lacry-

„male ſimple ; après avoir fait pluſieurs
„injections conſécutives par les points
„lacrymaux dans le conduit lacrymal,
„l'avoir lavé & relavé pluſieurs fois, &
„vuidé très exactement par le moyen de
„la compreſſion, ſi la premiere fois qu'il
„ſe remplit de nouveau & qu'il eſt vuidé,
„ſans que la matiere y ait croupi trop long
„tems, l'humeur qui en ſort eſt purulen-
„te, il eſt certain qu'il y a excoriation ou
„ulcération dans le conduit lacrymal.
„Mais ſi au contraire la matiere eſt aqueu-
„ſe, viſqueuſe, ou glaireuſe, il n'y a au-
„cune excoriation ni ulceration dans ce
„conduit, puiſque les ſimples lotions du
„ſoir au matin, telles qu'elles puiſſent
„être, ne ſont pas capables de guérir les
„ulcérations, ni même les excoriations
„du conduit lacrymal ; ainſi lorſque le
„conduit lacrymal ſe remplit de nouveau
„en ſi peu de tems d'une humeur aqueuſe
„ſans purulence, il faut conclure qu'elle
„s'eſt ſéparée de la maſſe du ſang (ſans
„diviſion de continuité des vaiſſeaux ſan-
„guins) par une filtration trop abondante
„dans les glandes ſituées á la ſurface de ce
„conduit, ou bien par la rupture de quel-
„ques vaiſſeaux lymphatiques, ou par la
„trop grande dilatation des poroſitez de
„tous les vaiſſeaux ſituez aux parois in-
„terieurs du conduit lacrymal, le tout oc-
„caſionné par quelque embarras ou obſ-
„truction qui s'eſt opposée au cours d'une

,, limphe trop abondante, ou trop épaiſſe.

,, Dans toutes les hydropiſies, tant uni-,, verſelles que particuliéres, la lymphe ſe ,, ſépare de même de la maſſe du ſang, ,, par une de ces cauſes, ou par pluſieurs ,, enſemble, elle eſt reçuë dans une ca-,, vité, & enſuite elle y ſéjourne, ſoit en ,, ſe renouvellant, ou ſans ſe renouveller: ,, c'eſt de cette maniére que les hydropi-,, ſies particuliéres ſe forment & perſiſtent ,, longtems, & quelquefois pendant tout ,, le cours de la vie, à moins que l'art & ,, la nature n'agiſſent de concert pour en ,, détruire les cauſes.

,, Ce qui ſe paſſe dans la formation, & ,, dans l'exiſtence des hydropiſies particu-,, liéres, reconnuës pour telles de tout le ,, monde; ſe paſſe de même dans la for-,, mation & dans l'exiſtence de la maladie, ,, que je nomme hydropiſie du conduit la-,, crymal, & c'eſt ce qui me détermine à la ,, reconnoître pour telle.

,, Quelquefois cette hydropiſie du con-,, duit lacrymal eſt encore accompagnée ,, d'une humeur œdemateuſe, & bien ſou-,, vent le conduit lacrymal ſe rencontre ,, être rempli en partie d'eau, & en partie ,, de vent, lequel ſortant par les points ,, lacrymaux, produit un ſifflement aſſez ,, ſenſible, cette derniere eſpece d'hydro-,, piſie du conduit lacrymal a du rapport à ,, celle qui tient de l'aſcite & de la timpa-,, nite, le vent qui ſe trouve renfermé dans

ce conduit, eſt produit par les efferveſcences qui peuvent s'exciter dans ce même conduit, ou bien il y eſt introduit par l'expiration qui l'oblige à s'inſinuer par ſon ouverture inferieure, ou par le mouvement fréquent des paupiéres qui le forcent à s'inſinuer par les points lacrymaux dans le conduit lacrymal.

„L'hydropiſie du conduit lacrymal différe du larmoyement & de l'épiphora eſſentiellement, auſſi bien que la fiſtule lacrymale, tant par ſa cauſe, que par ſes effets.

„La cauſe locale du ſimple larmoyement n'étant autre que l'élargiſſement ou dilatation des conduits excretoires des glandes qui ſervent à arroſer l'œil & les bords des paupieres, & qui l'arroſent dans cette indiſpoſition locale avec trop d'abondance juſqu'au point de l'inonder, ce qui ſuccede preſque toujours à quelque ophtalmie, ou aux inflammations qui ſurviennent au globe de l'œil & aux paupieres.

„La cauſe locale du ſimple épiphora, dépend de la dilatation des vaiſſeaux excretoires de la caroncule lacrymale, ou des legeres excoriations de cette même caroncule, ou des parties qui l'environnent. Ses effets ſont de mouiller continuellement l'œil ſeulement du côté du grand cantus, ſoit d'une matiere aqueuſe, ou tendante à la purulence.

„La cauſe locale de la fiſtule lacrymale „la plus ſimple & la moins compliquée, „eſt tout au moins l'excoriation ou l'ul„ceration du conduit lacrymal, dans tou„te ſon étenduë, ou dans quelque endroit „de ſa ſurface interieure. Les moindres „de ſes effets ſont de laiſſer échapper hors „de ce conduit une matiére purulente, „ſoit par la narine, ſoit par les points la„crymaux.

„Dans l'hydropiſie du conduit lacry„mal il n'eſt pas queſtion du relâchement, „ni des excoriations d'aucune partie ex„terieure de l'œil, non plus que des con„duits excretoires des glandes qui arro„ſent l'œil, ſon globe, ſes paupieres, ni „le grand cantus, ne ſont pas actuelle„ment moüillez.

„Dans l'hydropiſie du conduit lacry„mal, l'œil n'eſt baigné que par inter„valle, encore ces intervalles ſont ils „très-ſouvent bien éloignez les uns des „autres, ce qui n'arrive que dans deux „tems, lorſque le conduit ſe dégorge de „lui-même par les points lacrymaux, „parce qu'il eſt trop plein de la ſeroſité „aqueuſe qui le remplit, ou bien lorſqu'on „le comprime pour le vuider.

„Dans l'épiphora & dans le larmoye„ment, la matiere qui ſe filtre trop abon„damment ſe répand ſans ceſſe ſur le glo„be de l'œil, & moüille en même tems „les paupieres, ſans que le conduit la-

crymal s'en remplisse, s'il en entre dans ce conduit, elle ne fait que passer sans y séjourner. Dans ces deux maladies, quoique l'on comprime le conduit lacrymal, il ne sort de sa capacité, du moins sensiblement, aucune humeur, par les points lacrymaux, ni par la narine.

„ Dans l'hydropisie du conduit lacrymal, la matiere qui se filtre trop abondamment, se répand immédiatement dans la capacité du conduit lacrymal; elle le remplit, & ensuitte elle y séjourne, & si elle en est chassée totalement, ou en partie, ce n'est que par la plénitude du conduit, ou bien par l'impulsion exterieure, & ce n'est que dans ce moment qu'elle arrose d'abord l'endroit de l'œil & des paupieres, qui se rencontre le plus voisin des ouvertures superieures du conduit lacrymal.

„ Dans la fistule lacrymale simple, le conduit se remplit, la matiere y séjourne, & elle se vuide à peu près de la même maniere que dans l'hydropisie du conduit lacrymal. Mais la cause qui produit la matiere, sa qualité, & les differens changemens que le conduit lacrymal souffre, mettent des différences si essentielles entre ces deux maladies; que si l'on veut se donner la peine de les observer de bien près, à present qu'elles sont indiquées, il sera facile de ne pas les

„ confondre enſemble, & de les diſtinguer
„ l'une de l'autre.

„ Dans la ſimple hydropiſie du conduit
„ lacrymal, cette partie ne ſouffre eſſen-
„ tiellement que trois différens change-
„ mens; l'obſtruction de ſon ouverture in-
„ ferieure, ſoit par adhérance, ou par la
„ viſcoſité de la matiére, la dilatation dans
„ les poroſitez de ſa ſurface interieure, &
„ la plénitude de ſon diametre, qui cauſe
„ par la trop forte diſtention une dilatation
„ univerſelle de ſes fibres, plus ou moins
„ conſidérable, ſans excoriation, ſans ul-
„ ceration, ſans calloſité, ſans carie ni
„ ruption, & ſans tumeur flegmoneuſe ni
„ éréſipelateuſe dans le grand cantus.

„ Dans l'hydropiſie du conduit lacry-
„ mal, il eſt dilaté le plus ſouvent du côté
„ du grand cantus; cette dilatation ſe ma-
„ nifeſte par une tumeur ronde, quelque-
„ fois plus quelquefois moins étenduë ou
„ convexe. Quoique cette dilatation ne
„ paroiſſe pas toûjours en dehors, ce con-
„ duit ne laiſſe pas que d'être dilaté ail-
„ leurs, ce que l'on juge par la quantité de
„ la matiére que l'on fait ſortir à la fois par
„ la compreſſion.

L'Auteur ne ſe contente pas de faire connoître la maladie dont il traite, il en découvre les dangers & les remedes. Il faut aller à la cauſe du mal, évacuer la ſéroſité ſuperfluë, purifier le ſang, rétablir le tempérament des humeurs par les remedes

remedes communs, & sur tout par un régime exact; les bandages, les injections, ne doivent être appliquez qu'avec beaucoup de discernement, & la cure de cette maladie demande un homme attentif, & un bon Artiste.

„ Il faut prendre garde à ne pas com-
„ primer le conduit lacrymal avant qu'il
„ soit debouché par le moyen de mes son-
„ des, ou par les effets que mes injections
„ sont capables de produire; parce que le
„ bandage augmenteroit infailliblement
„ l'embarras & l'obstruction de ce con-
„ duit, & qu'il ne faut pas non plus le
„ comprimer s'il n'est dilaté dans le grand
„ cantus, quoique l'on juge qu'il le soit
„ ailleurs; puisque la compression que l'on
„ fetoit dans ce lieu là, ne manqueroit pas
„ d'augmenter la dilatation posterieure
„ par une raison toute mecanique, qu'il
„ est facile de comprendre; je ne m'em-
„ barrasse point de la dilatation posterieu-
„ re, plus ou moins superieure, ou infe-
„ rieure du conduit lacrymal; lorsqu'elle
„ ne se manifeste pas au dehors; elle se
„ rétablit d'elle même, aprés que le con-
„ duit est debouché par sa partie inférieu-
„ re, parce que dans ce lieu là les parties
„ qui l'environnent appuyent contre le
„ conduit, le compriment, & par cette
„ compression elles aident aux fibres relâ-
„ chées du conduit à reprendre leur tonus
„ naturel. Mais dans l'endroit du grand

,, cantus, ce conduit ne peut pas recevoir ,, le même secours, les parties qu'elles ,, couvrent dans ce lieu là étant exterieu- ,, res & trop minces.

,, La dilatation exterieure du conduit ,, lacrymal est manifeste, & si facile à re- ,, connoître, qu'il suffit d'avoir des yeux ,, pour l'appercevoir, & d'être simplement ,, informé que la peau couvre dans ce lieu- ,, là le conduit lacrymal. Il n'en est pas de ,, même de la postérieure, ou latérale, ,, qu'il faut deviner par les signes que j'ai ,, rapportez.

M. Anel parle en finissant de la maniére dont il fait boire par l'œil, & du mauvais succès qu'ont eû quelques Chirurgiens en pratiquant sa nouvelle méthode de guérir les fistules lacrymales, mauvais succès causé par leur peu de dexterité, ou par l'imperfection de leurs instrumens; son zele pour le bien public lui a fait imaginer un moyen de s'instruire à fond des maladies des yeux. Il propose de mettre dans l'hôpital des quinze vingts aveugles un Chirurgien Oculiste, qui ait soin de s'informer exactement des commencemens, du progrès, des causes de l'aveuglement de ces malades: qui tente diverses experiences pour leur rendre la vûë, qui après leur mort cherche de nouvelles connoissances dans leurs yeux disséquez; qui enfin fasse tous les ans un cours de leçons publiques sur les maladies des yeux. On ne peut douter de l'utilité d'un pareil établissement.

ARTICLE CLXXIV.

LEZIONI THEOLOGICHE E Morali Sopra il giuoco : opera di Cesare Calino della Compagnia di Gesu. C'est à dire. *Instructions Théologiques & morales sur le jeu, par le P. Cesar Calino, de la Compagnie de Jesus.* A Boulogne, chez Ferdinand Pisarri à l'image Saint Antoine, 1713. *In* 12. *pages* 222.

LE Pere Calino divise son ouvrage en 9 chapitres. Dans le premier il examine si c'est un peché de joüer par amusement, ou par interêt. Le jeu est innocent en soi, il ne devient criminel que par l'abus qu'on en fait, & par les circonstances dont il se trouve revêtu. La droite raison nous dicte qu'il faut se permettre quelque relâche pour préparer à des occupations serieuses. Il est donc évident qu'on peut joüer dans la vûë de délasser son esprit. Mais un jeu uniquement animé par le motif du gain est-il également permis ? L'Auteur considere le jeu comme un contract d'interêt, comme un contract par lequel les joüeurs s'accordent de ceder à celui qui gagne, le prix dont ils sont convenus entre-eux. Ce principe une fois posé, il répond avec beaucoup de netteté aux difficultez qu'on pourroit lui faire. ,, Il est vrai, dit il, qu'on ,, hazarde au jeu, mais l'esperance du gain

„ ne contrepese-t-elle pas le danger de la „ perte ? Dans tout contract dont le succès „ depend de la fortune, on met dans la ba- „ lance le gain d'un côté, & la perte de „ l'autre. Peut on donner le nom de prodi- „ gue à celui qui risque son bien pour le re- „ tirer au double ? Un Marchand qui con- „ fie ses richesses à la mer, & qui les ex- „ pose à la fureur des vents & des flots, „ n'est pas pour cela un dissipateur ; car ces „ mêmes vents, ces mêmes flots, qui peu- „ vent engloutir son vaisseau & ses espe- „ rances ; peuvent aussi conduire au port „ son espoir & son vaisseau. J'avouë qu'un „ joüeur peut être prodigue en risquant „ plus qu'il ne doit risquer : il péche sans „ doute s'il ne se mesure sur son bien & sur „ son état ; mais où est la prodigalité, „ quand on sçait se tenir dans de justes bor- „ nes ? La prodigalité ne fut jamais le vice „ des joüeurs, s'ils péchent, c'est plutôt „ faute de prudence, & parce qu'ils veulent „ arriver à un gain considerable par une „ voye qui peut les conduire également à „ une grande perte.

„ Après cela l'interest ne contribuë pas „ peu au plaisir, qui est l'objet principal „ qu'on doit se proposer en joüant ; ne „ joüer rien, c'est ôter aux jeux d'hazard „ tout leur agrément. L'esperance mêlée „ de la crainte, & ranimée de tems en „ tems par le gain, répand sur ces sortes de „ divertissemens je ne sçai quelle dou-

„ cœur. Il y a d'autres jeux qui dépendent
„ uniquement de l'esprit ; ceux-ci divertis-
„ sent à la verité lors même qu'ils ne rap-
„ portent rien. Le vainqueur se contente
„ de l'honneur de la victoire, mais si le
„ profit se trouve joint à l'honneur, c'est
„ pour celui qui gagne un surcroît de plai-
„ sir. Je compare les jeux d'esprit à un
„ combat qui doit décider d'un point
„ d'honneur ; la victoire en est l'unique
„ but, elle en sera la recompense. Je com-
„ pare les jeux d'hazard à ces batailles d'où
„ dépend la conquête ou la perte d'une
„ province. Celui qui en sort victorieux
„ est toujours content, mais l'idée d'une
„ victoire sans fruit diminuë beaucoup le
„ plaisir d'avoir vaincu.

Le Pere Calino continuë de répondre avec toute la sagesse & toute la solidité possible aux objections qu'on pourroit lui proposer. Il répand de tems en tems des traits ingénieux, & mêle des exemples & des comparaisons capables de donner de la grace à des matieres qui d'elles mêmes sont séches & abstraites. Il conclut cette premiere instruction par une morale vive & éloquente, où il exhorte les lecteurs à bannir du jeu tout ce qui pourroit en corrompre l'innocence.

Les Dez & les Cartes ont toujours été regardez des Saints Peres comme des instrumens dangereux qu'il faut proscrire du jeu: les loix & les Canons, les Philosophes

même du paganiſme, les ont anathématizez. Le P. Calino remarque fort judicieuſement que le mot d'*Alea*, dont ſe ſervent les Auteurs qui s'élevent avec tant de zele contre ces ſortes de jeux, ne s'étend pas à tous les jeux de dez, ou de cartes, & ne ſe borne pas auſſi à ceux là préciſément. La cenſure paroît ne tomber que ſur les jeux d'hazard. On doit mettre au nombre de ces jeux celui, par exemple, de la Baſſette, celui de la Taille, qui ne laiſſent rien à l'eſprit. Il n'en eſt pas de même de celui de l'Hombre, où il faut de l'art & de l'induſtrie pour arranger les cartes & pour les jetter à propos. L'Auteur ne condamne pas les jeux d'hazard qui n'entraînent pas après eux une perte conſiderable; il ne défend que ceux qui pour peu qu'on les continuë, multiplient les pertes à l'infini. Il faut cependant bien diſtinguer les perſonnes & les conditions. Les loix ſont moins rigoureuſes pour les Laïques, que pour les Eccléſiaſtiques; les Canons paroiſſent impoſer aux Clercs des obligations particulieres.

Le P. Calino paſſe à une autre reflexion; ſçavoir, ſi c'eſt un peché de jouër longtems. Pour y répondre il conſidere le jeu ſous deux rapports différens. 1°. comme un paſſetems propre à divertir. 2°. Comme une occupation qui peut nous diſtraire de nos affaires. Il faut en tout garder un milieu. Le jeu le plus innocent deviendroit

bientôt criminel, si on le poussoit au delà des bornes que prescrit la saine raison: mais le peché seroit plus grief, s'il étoit pour nous une distraction qui nous fît negliger nos propres affaires; la faute seroit plus ou moins considérable, selon l'importance des devoirs qu'il nous donneroit occasion de violer.

Il est difficile qu'on ne fasse bien des fautes quand on ne jouë que pour gagner. Le P. Calino fait dans le quatrieme, le cinquieme & le sixieme chapitre, un long détail des circonstances qui accompagnent un jeu interessé, & qui le rendent criminel. Il veut ensuite qu'on fasse un choix sage de ceux avec qui l'on jouë. Sans cette précaution on s'exposeroit à prendre insensiblement leurs défauts. Le huitiéme chapitre n'est pas un des moins importans: l'Auteur y éclaircit quelques doutes qu'on pourroit avoir au sujet des restitutions que les Joüeurs sont obligez de faire. Il y a trois cas particuliers où les Docteurs conviennent de la necessité de restituer. 1°. Quand on a gagné un bien que celui avec qui on a joüé ne pouvoit validement aliener. 2°. Quand celui qui a perdu a été en quelque sorte forcé à joüer, ou à prolonger le jeu. 3°. Quand celui qui a gagné s'est servi d'artifices contraires aux loix du jeu. Le dernier chapitre est un exposé simple & vrai des malheurs & des désordres où la passion du jeu précipite ceux qui en sont possedez.

ARTICLE CLXXV.

LETTRE DE Mr. DE VALBONnais premier Président de la Chambre des Comptes de Dauphiné, à Monsieur Bon, premier Président de la Cour des Aides de Montpellier, sur un article des Memoires du mois de Juillet 1715.

VOtre nom, que j'ai trouvé à la tête d'un article du Journal de Trevoux de l'année derniere, a redoublé mon attention sur le sujet qui y est traité. Il est devenu par là plus interessant pour moi; c'est ce qui m'a obligé à l'envisager de plus près, & à y faire les observations que vous trouverez ci-jointes.

L'Epitaphe Grecque dont on vous a addressé une explication, est le sujet dont je veux parler. Il seroit inutile de vous en rapeller ici les termes, que vous avez sans doute encore présens à l'esprit. Quelques obscurs qu'ils paroissent à celui qui a entrepris de les expliquer, je ne lui passe point la liberté qu'il se donne d'en ajouter de nouveaux, pour suppléer à ce qu'il y trouve de défectueux. Je ne crois pas qu'en bonne critique une pareille licence puisse être autorisée, surtout lorsqu'il ne paroît rien d'éffacé, ni d'alteré dans les caracteres.

Quoi qu'il en soit, l'Auteur de l'explica-

tion ne croit pas que l'épitaphe puiſſe avoir un ſens raiſonnable, ſi elle n'eſt luë en cettemaniere.

Caia Lephena Poſidonactis filia.
Dionifius Julius qui & Dias Nicus
Filius matri memoriæ gratiâ.

Il ſemble que cette correction n'y apporte pas même tout l'éclairciſſement neceſſaire, & ce n'eſt gueres que par un effort d'imagination qu'on peut y trouver un ſens raiſonnable. *Lephena*, qui eſt le premier mot de l'inſcription, ne déſigne pas la perſonne pour qui l'Epitaphe eſt faite, contre l'uſage ordinaire. C'eſt *Lephena*, ſelon l'Auteur, qui conſacre ce monument à ſa mere ſous le nom de fille de Poſidonax qui ne s'y trouve point. Les mots *Dioniſius Julius*, qui ſuivent, expriment, ſelon lui; le nom du Mari de *Lephena*, qui conjointement avec elle eleve cette colomne en l'honneur deDianicas,dont on ſuppoſe qu'il eſt fils, de quoi il faut encore inſtruire le public par ce mot *filius*, qu'on y ajoute.

C'eſt une ſuppoſition forcée, de vouloir que le mot Τημητρι qui vient après ſoit la mere commune de *Lephena* & de *Dioniſius.* Mr. Rigord a crû donner un meilleur ſens à cette Inſcription, en diſant que *Lephena* étoit la mere de Dioniſius Julius, & que c'eſt à ſa mémoire qu'il avoit dreſſé ce monument; mais on ne trouve pas moins d'embarras dans l'une que dans l'autre de

ces explications, qui ne donnent pas une idée aſſez nette du deſſein qu'on a eû dans cette Inſcription. On ne ſe perſuadera jamais qu'un fils ou une fille, qui pour honorer la memoire de leur mere lui font une Epitaphe, laiſſent deviner à la poſterité en quelle qualité ils lui rendent ce devoir; ce n'eſt donc que dans les termes mêmes de l'Inſcription qu'il faut chercher le ſens qu'elle renferme, autrement ce ne ſera qu'un ſens arbitraire que chacun pourra imaginer à ſa fantaiſie, ce qui n'aura jamais rien de fixe, ni de certain.

Suivant cette regle j'ai crû qu'examinant de plus près les termes de cette Epitaphe, ſans en ſuppoſer de nouveaux, il n'étoit pas impoſſible d'en déveloper le myſtere. Voici litteralement ce que les termes Grecs ſignifient.

Caiæ Lephenæ Dioniſius Julius Neptuno actus qui & Diæ Nicas matri memoriæ gratiâ, ſupple *poſuit.* On ſçait que ce terme eſt toujours mis ou ſous entendu à la fin des inſcriptions, comme on peut voir dans tous les Recueils.

J'ai principalement à rendre raiſon du mot de ποσιδονακτος, dont l'interpretation fait tout le denoüement de l'Epitaphe. Ce ne peut pas être un General de mer, comme on l'a voulu dire, outre que le ſens n'y conduit pas, les racines dont il eſt compoſé ne répondent pas à cette ſignification.

Ce n'eſt pas non plus *Nephenus litteralis*, puiſqu'il faudroit ποσιδονασπιυς au lieu de ποσιδονακλ⊚.

Il ne reſte donc qu'à chercher la formation du mot ποσιδυνακτ⊚ dans πυσειδων, *Neptunus*, & ακτ⊚ δαγα, pour dire en un ſeul mot, *Neptuno pulſus actus*, ou *adductus*, c'eſt ſuivant cette analogie qu'on trouve επακτ⊚, *adventitius*, απακτ⊚, *adductus*, παρεισακτ⊚, *advena*; qui ſont autant de compoſez de ce même verbe. Rien n'eſt plus frequent dans les Auteurs que des compoſez de noms de divinitez, & de ceux qui marquent l'action en la qualité qu'on leur attribuë, Απολλυνσζιτ⊚, *Apollini percuſſus*, διυτρεφης, *Jove nutritus*.

On s'eſt auſſi exercé avec peu de ſuccès ſur l'iuterpretation des mots διαρυικως, je ne ſçai ſi j'aurai été aſſez heureux pour en trouver le nœud, διος δια, divin, eſt un terme qui ſert à exprimer quelque qualité avantageuſe, comme la beauté, les agrémens de la perſonne dans une femme, rien n'eſt plus naturel que d'en compoſer l'éloge de Nice femme ou maitreſſe de Denis Jule. Voici comme on doit l'entendre. Les égards qu'il a pour Nice l'engagent à celebrer la memoire de ſa mere par une Epitaphe, ou du moins à rendre cet honneur commun entre *Lephena* & la mere de cette même *Nice*, dont il veut meriter les bonnes graces.

On trouve dans quelques Inſcriptions

anciennes ce mot δῖα employé ſuivant cette idée, & c'eſt ſur ces exemples que je crois pouvoir autoriſer celle que je m'en ſuis faites.]

D. M,
L LICINIO
SEVERO DIA
STRATONICE
MATER FILIO
PIENTISSIMO

Gruter pag. 693. Inſ. 10.

On voit par le témoignage de quelques Auteurs d'Euſtathe ſur l'Odyſſée, que les Anciens donnoient volontiers l'epithete de *divine* à la beauté. Helene à cauſe de ſa beauté eſt appellée δῖα γυναικῶν, la déeſſe des femmes.

Au ſurplus, la vraiſemblance des circonſtances qui ont pû donner lieu à cette Epitaphe, rend encore plus plauſible le ſens que que je donne aux termes qui la compoſent. Un Grec, tel que celui qui paroit ici, voyage ſur mer, les vents pouſſent ſon vaiſſeau ſur les côtes de Provence, il eſt obligé d'y relâcher, il aborde à Marſeille, deux femmes qui étoient ſur ſon bord meurent pendant la navigation, ou bientôt après ſon arrivée, l'une eſt *Sephena*, l'autre qu'il ne nomme point eſt mere d'une perſonne qu'il aime, ſoit que ce ſoit ſa femme, ou ſa maitreſſe. Un de ſes premiers ſoins, ſuivant la Religion des Anciens, eſt de leur

rendre les honneurs de la ſepulture, leur mémoire lui eſt chere, il veut en laiſſer une marque à la poſterité :comme il eſt étranger,& qu'il ne ſçait point la langue du païs, il ſe ſert de la ſienne dans le monument.

C'eſt là tout le miſtere, qui ne renferme, comme on voit,qu'un évenement fort ordinaire ; la ſeule préciſion des termes en fait toute l'obſcurité. J'oſe eſperer qu'on recevra favorablement une explication qui ſe ſoutient par tant d'endroits, & dont le ſens ſe préſente ſi naturellement à l'eſprit.

ARTICLE CLXXVI.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALLEMAGNE, DE LIPSIC.

Mr. Schmeizel veut faire pour ſa patrie ce que le Jeſuite Scholtus a fait pour l'Eſpagne, Freher & d'autres pour l'Allemagne, Du Cheſne pour la France : il raſſemble dans un Recueil *les Hiſtoriens de Hongrie*, & les monumens qui peuvent illuſtrer l'hiſtoire de ce Royaume. Friſch imprimera ce Recueïl.

D'HERBORN.

Mr. De Ham a décrit avec beaucoup de ſoin l'autel des parfums érigé d'abord dans le Tabernacle, & depuis dans le Temple de

Jerusalem. Il a joint à cette description l'explication des Mysteres dont cet Autel étoit la figure.

Joannis ab Ham exercitationes Philologico sacræ de ara interiore ejusque mysteriis 1715. *in* 4°.

DE COBOURG.

Mr. Verperten a traité de l'investiture des fiefs en sçavant & en Jurisconsulte, il en a recherché l'origine, quelles, nations l'ont pratiquée : il en a expliqué le droit & l'usage, par rapport à l'Allemagne principalement.

Joannis Burcardi Verpoerten t. v. D. & Ad ord. Schediasma de investitura Allodiorum, ejusdemque originibus, usu & authoritate præsenti, *in* 4°. Chez Hagen.

DE HALL,
dans le Duché de Magdebourg.

Le traitté de Mr. Gundlingius sur les fiefs à banniere est plein d'érudition ; mais l'érudition de l'Auteur n'est pas toujours sûre ; il aime à contredire, & contredit plus volontiers les Ecrivains celebres que le peuple écrivain.

Nicolai Hieronimi Gundlingii Diatriba ex jure feudali & publico de feudis vexilli, *in* 4°.

Decembre 1716.

DE LEMGOU.

Mr. Meinders a déraché de ſon grand ouvrage ſur les antiquitez Françoiſes & Saxones dont vous avez donné le plan, un traité de l'ancienne maniere d'exercer la juſtice chez les Saxons & chez les François.

Hermanni Adolphi Meinders diſſertatio de judiciis centenariis & centum viralibus, ſive criminalibus & civilibus veterum Germanorum, maximè Francorum & Saxonum, in 4°.

DE FRANCFORT Sur l'Oder.

Mr. Dithmar a fait imprimer ici la deſcription des Duchez de Cleves, de Juliers, de Berg : des Comtez de Mark & de Ravonſperg, ſelon leur état ancien & moderne, compoſée par Mr. Teſchen-Macher, augmentée de pluſieurs remarques, d'un Recueïl de Cartes, des Genéalogies & des Ecuſſons des familles illuſtres de Cleves, de Mark, de Ravonſperg.

Clivia, Julia, Montia, Marchia, Ravonsbergia antiquæ & modernæ duplici hac facie ſeu annalium partibus duabus repræſentatæ, auctore & collectore Vernhero Jeſchen-Macher ab Erverſeldt montano; hac verò nova editione notis illuſtratæ, inſuperque codice diplomatico ac ſylloge genealogica præ-

cipuarum familiarum Cliviæ, Marchiæ & Ravonsbergiæ, unà cum insignibus illarum auctæ à Justo Christophoro Dithmaro.

D'ITALIE, DE MILAN.

Bellagatta a imprimé deux nouveaux tomes des œuvres posthumes du P. Charles Ambroise Catanco Jesuite. Le 1^er^ contient *la suite de ses explications morales de l'Ecriture sainte*, le second *ses Panegyriques, ses oraisons funebres, avec des discours sur differens sujets, & une préparation à la mort*, qu'on a été obligé de réïmprimer incontinent aprés qu'elle a paru.

Le même Libraire a fait une seconde édition *in* 4°. des sermons si generalement estimez *de l'Eminentissime Cardinal Cassini*, dont la premiere édition est en trois tomes *in folio*.

Le Pere Maxime Bertano de Valence continuës *les Annales des reverend Peres Capucins* en Italien, il a fait paroître *la troisieme partie du troisiéme tome in folio.*

Agnelli nous a donné l'édition la plus complette des poësies de feu *Loreto Mathei*, qui tient un des premiers rangs parmi les Poëtes Lyriques Italiens, d'autant plus estimable, qu'il avoit formé son goût sur celui d'Horace. Nous avons de lui une paraphrase de plusieurs Pseaumes, sous le titre de *Psalmista Toscano, Linnodia sacra*, & une traduction des Odes d'Horace en Odes

Italiennes, & une paraphrase de son Art poëtique. *La metamorfosi lirica d'Orazio con l'aggiunta del art poetica parafrasata.* L'Auteur est mort à Ricti, sa patrie, le 24. de Juin 1705. âgé de quatre vingt trois ans.

DE LONDRES.

J'ai retrouvé un memoire qui devoit vous être envoyé il y a plus de six mois, les livres dont il contient les titres sont Anglois, & ne seront pas encore connus chez vous.

Le Temple de la Renommée, par Mr. Pope, imprimé par Bernard Lintott. pr 25.

Notitia Parliamentaria, ou *l'histoire des Comtez, villes & Bourgs d'Angleterre & du païs de Galle; où on trouve les bourgs qui envoyoient autrefois des Deputez au Parlement, & qui n'en envoyent plus, comme aussi ceux qui en envoyent aujourd'hui, avec leurs antiquitez, chartes, privileges, Lords, Seigneurs, Eglises, Monasteres, gouvernement, nombre de ceux qui ont voix à l'élection des deputez, &c. A quoi on a ajouté des listes de tous les Barons, habitans de villes & des Bourgs, qu'on a pû trouver dans les archives depuis l'origine du Parlement jusqu'à présent; suivi d'une description des villes Romaines de chaque Comté. Le tout tiré des Manuscrits & des livres imprimez, disposé par ordre alphabetique en commençant*

par Bedford , Benés , Bués , Cambrige & Cheſtrirc , par le Sieur Brown Willis , imprimé par R. Goſtin. pr. 35 ſ. 6 d.

La Perſpective lineaire, ou une méthode nouvelle de repréſenter exactement toutes ſortes d'objets , comme ils paroiſſent à l'œil dans toutes ſortes de ſituations , ouvrage neceſſaire aux Peintres & aux Architectes &c. pour la juſteſſe des deſſeins , par Brook Jaylor. l. l. d. imprimé par Knaplock. pr. 25 ſ. 6 d.

H. Grotius des droits de la guerre & de la paix , en 3 volumes , où on expoſe les loix & les droits de la nature & des peuples , & les principaux points qui ont raport tant au gouvernement public , qu'à la vie privée , avec les Notes de l'Auteur : traduit en Anglois par pluſieurs perſonnes , augmenté par les Traducteurs de la vie de l'Auteur. Dedié à S. A. R. le Prince de Galles ; imprimé par D. Brown, F. Ward & Guillaume Meurs, en trois volumes pr. 15 ſ.

Secours pour bien entendre les Epîtres de S. Paul aux Epheſiens , aux Philippiens , aux Coloſſiens , à Timothée , à Tite , à Philemon, qui conſiſte 1°. dans le texte corrigé ſur les meilleures & les plus anciennes leçons. 2°. Dans une traduction Angloiſe plus conforme à l'original. 3°. Dans une paraphraſe qui explique les endroits difficiles, & propoſe le deſſein de l'Apôtre. 4°. Dans de courtes notes, par Edoüard Wells, D. D. Curé Recteur de Loodsbatch au Comté de Cerceſter , imprimé par J. Knapton, pr. 5 ſ.

Decembre 1716.

L'histoire de la reformation de l'Eglise Anglicane, troisiéme partie, ou le supplement des deux premiers volumes, par le très-Reverend Pere en Dieu Gilbert-Lord Evêque de Sarum, imprimé par J. Churchill. pr. 1 l. 5 s.

Livres réimprimez.

Essays de Morale & de Theologie qui éclaircissent la necessité & l'autorité d'une Religion revelée, & la dignité des fonctions sacrées, par Tho. Curteis Vicaire de Wratham en Kent. 2^e^ *édition, avec une nouvelle préface : imprimé par J. Churchill. pr. broché* 1 s. 6 d.

Le Dictionnaire Anglois de Cocker, qui contient 1. *une exposition des termes les plus importans & des plus difficiles de Theologie, Philosophie, Droit, Physique, Mathematique, navigation, Agriculture, Art militaire, & des autres Arts & Sciences, avec l'étymologie de chaque mot tirée des langues sçavantes.* 2°, *La vie & les actions les plus considerables des Empereurs, des Papes, des Reines, des Princes, & des autres personnes distinguées ; avec les opinions & les sectes de toutes les Religions du monde.* 3. *Des remarques historiques & des observations sur les regnes des Monarques Anglois, depuis Guillaume le Conquerant jusqu'à present. De plus, une courte description des raretez les plus considerables de chaque Comté d'Angle-*

terre & du païs de Galles imprimée par J. Norris, A. Betlesworth. C. Brown & E. Curl. pr. 2 s.

La navigation perfectionnée ; ou une méthode entierement nouvelle, par laquelle on trouve la longitude de quelque endroit que ce soit, soit qu'il differe d'un autre en longitude seulement, ou en longitude & latitude tout ensemble, par le nouveaux instrumens de Mathematique qui sont le Navigateur parfait ou la carte universelle ; l'exact Astronome, le compas qui n'est sujet à aucune variation, à quelque latitude que ce soit &c. Par lesquels on trouve *les points d'orient & d'occident, du globe, aussi surement qu'on a trouvé jusqu'à present les points de nord & de sud, on trouve aussi à quelque hauteur que ce soit, ayant la declinaison du soleil, la veritable latitude, longitude, heure & azimuth en même tems, à la simple vûë ; de sorte que san les vents &c. on seroit aussi sûr de la route qu'on tient sur mer, qu'on l'est du chemin qu'on tient sur terre. Par François Cawood étudiant en Mathematique à Londres, imprimé par A. Betlesworth.*

Preuve courte & évidente que l'Anabaptisme, tel que l'exposent ceux qui en font aujourd'hui profession, est faux & sans aucun fondement dans l'Ecriture, où on montre clairement par la parole de Dieu ces cinq articles. 1. Que l'alliance de Dieu avec Abraham, dont il est fait mention au ch. 17. v. 7.

de la Genese, est une alliance de grace, par laquelle tous les Elus de Dieu sont sauvez. 2. Que devant cette alliance qui fut faite avec Abraham & ses enfans selon l'esprit, on y entroit par la circoncision. 3. Que l'eau du Baptême y a succedé sous la loi de l'Evangile. 4. Que les croyans parmi les Gentils & leurs enfans avoient un droit aussi réel à la même alliance qu'Abraham & sa poste ité. 5. Que la veritable maniere d'administrer le baptême sous la loi de l'Evangile est de verser l'eau. On y a ajouté quelques remarques d'un Auteur anonyme, & un postscriptum à l'occasion de la replique de Mr. Stennet à Russen par J. Barry ministre de l'Evangile. La seconde édition augmentée.

Par souscription.

Jean Urry, Etudiant de l'Eglise de Christ à Oxon, ayant eû la permission de la feuë Reine Anne d'imprimer les ouvrages du celebre Jeffrey Chaucer, les a corrigez sur toutes les éditions & plusieurs manuscrits rares & anciens qu'on n'avoit point encore consulté ; par ce moyen il a rétabli plusieurs lignes, & ajouté plusieurs Comtez qui n'avoient point été encore imprimez ; toutes ces corrections, changemens & additions, rendent l'ouvrage en quelque façon nouveau. Il y a trente planches faites par les plus habiles Graveurs, pour cha-

que Comté ; & à la fin de l'ouvrage il y a un gloſſaire & une table plus amples.

DE HOLLANDE, D'AMSTERDAM.

Les Veſteins ont fait une édition du traité des Logomachies , ou diſputes de mots de Mr. Verenfels , & des autres diſſertations du même Auteur qui parurent avec ce traité. Ils ont imprimé en même tems un tome de ſes opuſcules qui n'avoient point encore paru , ou du moins paru enſemble. *De ſuperſtitione in rebus Phyſicis* , *judicium de argumento Carteſii pro exiſtentia Dei* , *vindiciæ ejuſdem judicii de loquela* , *de finibus mundi* , *de figura mundi*, *faſciculus Epigrammatum.*

Le ſupplement du Dictionnaire de Moréri composé par Mr. Bernard contient toutes les additions de la derniere édition de Paris , & un grand nombre de nouveaux articles.

DE LA HAYE.

Friſch va faire paroître une nouvelle édition *du Terence de Madame Dacier* en trois volumes. Cette illuſtre ſçavante qui écrit ſi délicatement , a retouché ſa traduction avec beaucoup de ſoin. Elle a conferé le texte avec les manuſcrits de la Bibliothéque du Roi , & marqué exactement les dif-

férentes leçons. Elle a fait copier ſur ces manuſcrits des figures qui ſervent à éclaircir des endroits difficiles ; ces figures gravées fort proprement orneront la nouvelle édition.

Johnſon donnera *la traduction de Lucrece en vers Italiens par Mr. Marchetti, avec le Latin à côté : & la traduction Françoiſe de l'hiſtoire de la Reformation de l'Egliſe Anglicane, par Mr. Burnet, en deux tomes in folio.* On conſervera ce qu'a traduit Roſemond, mais on traduira & on inſerera à leur place les additions qui rempliſſent un volume *in folio*, & les actes apportez pour preuves. Roſemond ne les avoit pas traduits.

DE STRASBOURG.

On acheve ici l'impreſſion d'un nouvel ouvrage du P. Baltus Jeſuite, intitulé, *Jugemens des Saints Peres ſur la morale des Philoſophes payens.* L'Auteur a épuiſé cette matiere intereſſante pour tous les Chrétiens ; il la traitte avec cette force d'éloquence & cette exactitude d'érudition qu'on a admirées dans ſa *réponſe à l'hiſtoire des oracles, & ſon examen du prétendu Platoniſme des Saints Peres* ; l'ouvrage eſt diviſé en trois livres. Le Sçavant Jeſuite montre dans le premier que les Philoſophes ont ignoré les vrais principes de la Morale ; il montre dans le ſecond combien les re-

gles qu'ils en ont données ſont défectueuſes. Il convient cependant qu'un Chrétien peut profiter de la lecture des ouvrages de morale que les Philoſophes payens nous ont laiſſez, & il enſeigne la maniere d'en profiter, en réduiſant dans de juſtes bornes l'eſtime qu'on en doit faire.

DE PARIS.

Nous aurons dans quelques mois l'hiſtoire de France par Mr. l'Abbé le Gendre, Chanoine de Nôtre-Dame, en deux volumes *in folio*; elle s'étend depuis le commencement de la Monarchie juſqu'à la mort de Loüis XIII. L'hiſtoire de Loüis XIV. paroîtra dans peu, & ſervira de troiſiéme volume. Elle n'eſt pas du même Auteur, mais d'un homme fort connu dans la Republique des Lettres par pluſieurs ouvrages eſtimez. Les deux volumes dont j'ai lû pluſieurs regnes ſont écrits d'un ſtile convenable à l'hiſtoire, vif, clair, ingénieux, ſans amplification; la narration, toujours intereſſante, n'eſt point chargée de menuës circonſtances, ni de petits faits qui l'embarraſſent, qui diſtraient le Lecteur, & le fatiguent: l'Auteur a jugé ſagement que ces choſes auroient figuré dans les Gazettes du tems, s'il y en avoit, mais qu'un connoiſſeur ſeroit fâché de les trouver dans une hiſtoire. Les evenemens qu'il rapporte ſont liez avec un art qu'il a ſoin de

de cacher, mais qui se fait sentir sans qu'on l'apperçoive ; les transitions lui ont dû coûter, c'est l'ecueil des Narrateurs ; il a eû le secret de leur donner un tour fin qui plaît aux gens d'esprit, sans leur ôter ce naturel qui en fait la veritable beauté, & que tout le monde goûte ; il s'est attaché sur tout à bien peindre chaque Roi.

Pour ne point tomber dans la dégoûtante maniere de ceux qui confondent le fil de l'histoire avec des observations qu'il en faudroit détacher, il donne séparément les mœurs & les coutumes des François differentes selon les tems ; la genealogie de la maison Royale, où il a fait entrer ce qu'on sçait de singulier & de remarquable des Reines, des Princes, des Princesses ; l'histoire particuliere des grands Officiers de la Couronne.

Enfin, il donne un catalogue critique des Historiens François ; l'idée qu'il en trace est tirée de ses ouvrages mêmes. Il examine leur stile, les dispositions dans lesquelles ils ont écrit, & sa censure est aussi modeste que solide. Il y aura deux tables de ces Ecrivains, l'une de leurs surnoms, l'autre où ils seront rangez selon l'ordre des matieres & des tems, on les a mis dans le corps de l'ouvrage selon l'ordre de leurs noms de baptême, parceque les plus fameux Bibliothecaires ont suivi cet usage.

Le Pere Bretonneau, Jesuite, continuë

de nous donner les ouvrages du fameux P. Bourdalouë. Rigault vend *ses Dominicales* imprimées en trois volumes *in* 8. L'Odissée se vend chez le même Libraire.

Vincent a imprimé *une regle horaire universelle pour les cadrans par Mr. de la Haye.*

Muguet a fait paroître *six tomes in* 4°. *des nouveaux Memoires du Clergé.*

CATALOGUE

DES LIVRES IMPRIMEZ tant en France que dans les Païs étrangers, dont il est parlé dans les Memoires de Trevoux de l'année 1716.

Ecriture Sainte, Interpretes.

SAlomonis Van Til commentarius de Tabernaculo Mosis , & Zoologia sacra &c. C'est-à-dire, Commentaire sur le Tabernacle de Moïse, & un Traité des animaux dont il est parlé dans l'Ecriture, composez par Salomon Van-Til, Docteur & Professeur de Theologie en l'Université de Leïde, & imprimé par les soins de Hermann Vandewal, qui a ajoûté une dissertation touchant le bonnet ou la tiare des Prêtres des Hebreux. *A Dordrecht*, chez Theodore & Gaspar Jean Goris, & *à Amsterdam*, chez Jean Boom 1714. *in* 4°. pages

127. & 88. pour ce qui est de Van-Til, 80. pour ce qui est de Vandewall. *Fevrier*, p. 209.

Joachimi Langii sacræ Theologiæ in Regia Fredericana Prof. ord. Exegis Epistolarum Apostoli Petri &c. C'est-à-dire, Explication des Epitres de S. Pierre, par Joachim Lange, Professeur de Theologie dans l'Université de Berlin à Halle en Saxe, de l'imprimerie de l'Hôpital des orphelins 1712. 4°. p. 914. *Joachimi Langii Exegesis Epistolarum S. Joannis.* Explication des Epîtres de S. Jean 1713. *in* 4°. pages 901. *Fevrier*, p. 236.

Commentarius in librum Prophetiarum Isaiæ, &c. C'est-à-dire, Commentaire sur le livre des Propheties d'Isaïe, dans lequel on cherche exactement le sens de son discours, & les veritables hypotheses de ses visions, où l'on confirme & l'on éclaircit par l'histoire ancienne les explications qu'on en donne; & avec des Prolegomenes. Premiere partie. On a inseré la notice des Nations étrangeres, des Babyloniens, Philistins, Moabites, Syriens de Damas, Egyptiens, Arabes, Cuthéens, Tyriens. Par l'application & l'étude de Campege Vitringa, Professeur de Théologie & de l'Histoire Sacrée. *A Leuvarden*, de l'Imprimerie de François Halma, 1714. *in folio*, pages 716. se vend *à Paris* chez Montalant sur le quay des Augustins proche le pont S. Michel. *Septembre*, p. 1604.

Commentatio Philologica de Tyro & Navi ejus &c. Pensées Philologiques touchant la ville & le vaisseau de Tyr ; où par le monument de l'Antiquité, & avec le secours des langues orientales, on explique les paroles de l'Ecriture Sainte que les Interpretes ont passées, ou mal entenduës, & où l'on examine mathématiquement ce vaisseau. Par Mr. Edmann Geoffroi Camentius. *A Vitemberg*, de l'Imprimerie de Chrestien Schroeder 1714. *in* 4°. pages 68. *Septembre*, p. 1691.

La Sainte Bible, en Latin & en François, avec les notes litterales pour l'intelligence des endroits les plus difficiles divisées en deux Tomes, avec un troisieme Tome contenant la concorde des quatre Evangelistes, des livres apocryphes, en Latin & en François, avec plusieurs autres pieces. *A Paris*, chez Guillaume Desprez & Jean des Essarts ruë S. Jacques 1715. *in folio*, Tome premier pages 1041. Tome second pages 1391. Tome troisieme pages 740 sans les tables. *Avril*, p. 551.

Dissertatio Philologica de dono linguarum in festo Pentecostes &c. C'est-à-dire, Dissertation sur le don des langues que les Apôtres reçurent le jour de la Pentecôte, pour expliquer le verset quatriéme du second chapitre des Actes des Apôtres, & le troisieme suivant ; defenduë sous Mr. Jean Henri Lederlin, Professeur des Langues Orientales, &c. Par Mr. Jean Thumba-

cher. *A Strasbourg*, chez Jean Paſtorius 1714. *in* 4°. pages 21. *Mai*, p. 799.

Saints Peres.

S. Irenæi Epiſcopi Lugdunenſis fragmenta anecdota &c. C'eſt à-dire, nouveaux fragmens de S. Irenée, tirez de la Bibliotheque de Turin, traduits en Latin, éclaircis par des notes, & par deux diſſertations ſur l'oblation & la conſecration de l'Euchariſtie, avec la Liturgie Grecque de Jean Erneſt Grabe, & une diſſertation ſur les Prejugez Théologiques. Par Chriſtophle Matthieu Pfaffius. *A la Haye*, aux frais de Henri Scheurler 1715. *Février*, p. 289.

Diſſertation critique ſur un endroit de Clement d'Alexandrie. *Août*, p. 1570.

Apparatus ad Bibliothecam maximam veterum Patrum & antiquorum Eccleſiaſticorum ſcriptorum Lugduni editam. C'eſt-à-dire, Appareil pour la plus grande Bibliotheque des Peres & des anciens Ecrivains Eccleſiaſtiques, imprimée à Lyon, dans lequel on éclaircit par des diſſertations critiques leur doctrine, leur maniere d'écrire & d'enſeigner, Ouvrage du R. P. Dom Nicolas le Nourry, Prêtre & Moine Benedictin de la Congregation de S. Maur; chez Jean Baptiſte de l'Epine ruë S. Jacques 1715. Tome ſecond *in folio* pages 1814. ſans la preface & les tables. *Mai*, p. 803.

Theologiens, Controversistes, Heretiques, Infidelles.

Historia & monumenta Joannis Hus & Hieronimi Pragensis &c. C'est-à-dire, l'Histoire & les œuvres de Jean Hus & de Jerôme de Prague, dont une partie avoit déja été publiée séparément, & sont maintenant ramassées en deux Tomes, avec plusieurs autres qui n'avoient pas encore paru, 1715. *in folio.* Le premier tome de 627 pages, le second de 542. *Février*, p. 214.

Tractatus de imputatione divina peccati Adami posteris ejus universis in reatum; C'est-à-dire, Traité touchant l'imputation du peché d'Adam à tous ses descendans, pour les rendre criminels. Par Daniel Whithey, Professeur de Theologie & Précenteur de l'Eglise de Salisberi. *A Londres*, aux frais de Jean Wajat, à la rose, dans le cimetiere de S. Paul, 1711. *in* 8°. pages 215. *Mars*, p. 482.

Mandement de son Eminence Monseigneur le Cardinal de Bissy, Evéque de Meaux, Abbé de l'Abbaye Royale de S. Germain des Prez, par lequel il condamne le livre intitulé lettres Théologiques contre le Mandement & instruction Pastorale de Monseigneur Henri de Thiard de Bissi Evêque de Meaux sur le Jansenisme, portant condamnation des Institutions Théo-

logiques du P. Juenin, avec une instruction Pastorale qui contient la refutation du même livre. *A Paris*, chez Loüis Sevestre, Imprimeur de son Eminence Monseigneur le Cardinal de Bissy, ruë des Amandiers, vis-à-vis le College des Grassins 1716. *in* 4°. le Mandement de 64 pages; l'instruction Pastorale de 388 pages. *Juillet*, p. 1274.

Refutation d'une calomnie insigne. *Juillet*, p. 1401.

M. Henrici Scarbau Tractatus de Parallelismo cum Hæreticis &c. C'est-à-dire, Traité du Parallele avec les Heretiques, par Henri Scarbau, du consentement de la Faculté de Théologie. *A Rostoc*, de l'Imprimerie de Nicolas Schwiegeronius 1714. *in* 4°. pages 117. se vend à Paris chez Montalant sur le quay des Augustins proche le pont S. Michel. *Septembre*, p. 1668.

M. Joannis Christophori Wendleri de Libris à Pontificiis aliisque Hæreticis in præjudicium doctrinæ purioris nostra & superiori ætate suppressis & corruptis Schediasma &c. C'est-à-dire, Ouvrage jetté à la hâte touchant les livres que les Papistes & les autres Heretiques ont supprimé, ou alteré, au préjudice de la doctrine la plus pure, tant de nôtre tems qu'au tems passé. Par Jean Christophe Wendler, associé à la Faculté de Philosophie de Iene. *A Iene*, aux dépens de la veuve Meyer, 1714. *in* 4°.

pages 52 pour la préface & 66. pour l'ouvrage. *Septembre*, p. 1697.

Mandement de Monseigneur l'Evêque de Soissons. *Avril*, p. 681.

Dictionnaire de Cas de Conscience, ou décision des plus considerables difficultez touchant la Morale & la discipline Ecclésiastique, tirées de l'Ecriture, des Conciles, des Decretales des Papes, des Peres, & des plus celebres Théologiens & Canonistes, par Messire Jean Pontas, Prêtre, Docteur en Droit Canon de la Faculté de Paris, & Soupénitentier de l'Eglise de Paris. *A Paris*, chez Pierre Augustin le Mercier, Simon l'Anglois, Jacques Josse, Pierre François Emery, sur le quay des Augustins, Jacque Quillau, Loüis Anne Sevestre, Jacques Vincent. 1715. Les pages ne sont pas chiffrées, deux tomes *in folio* assez gros. *Mai*, p. 961.

Sermons. Livres de Pieté & de Morale.

Reflexions Morales, avec des Notes sur les Actes des Apôtres traduits en François, sur l'Epitre de S. Paul aux Romains, sur les Epitres de S. Paul aux Corinthiens. Trois tomes *in* 8°. le premier de 662 pages, le second de 592, le troisieme de 547. *A Paris*, chez Montalant, à l'entrée du quay des Augustins proche le pont S. Michel 1716. *Janvier*, p. 97.

Nouveau Traité d'éducation, divisé en

Decembre 1716.

deux parties, dont la premiere contient le devoir des parens, & la seconde le devoir des enfans, enrichi de fables de divers Auteurs. *A Amsterdam*, chez Etienne Roger M. DCCXVI. *in* 12. deux tomes. Tome premier pages 434. Tome second pages 413. *Janvier*, p. 123.

Le Spectateur, ou le Socrate Moderne, où l'on voit le portrait naïf des mœurs de ce siecle traduit de l'Anglois. *A Amsterdam*, chez David Mortier, 1714. *in* 12. Tome 1. pages 456; & se trouve à Paris chez Etienne Ganeau ruë S. Jacques, vis-à-vis la fontaine S. Severin, aux armes de Dombes. *Mars*, p. 382.

La Bibliotheque des Predicateurs, seconde partie contenant les Mysteres de Nôtre Seigneur & de la Sainte Vierge. Tome second, Mysteres de Nôtre Seigneur, depuis la Resurrection jusqu'à la fin des Mysteres de Nôtre Seigneur. Par le R. P. Vincent Houdry, de la Compagnie de Jesus. *A Lyon*, chez Antoine Boudet, 1706. *in* 4°. pages 624. sans la table. *Avril*, p. 712.

La Cotterie des Antifaçonniers établie dans L. C. I. D. L. S. premiere relation, où l'on traite de l'établissement de cete Cotterie. *A Paris*, chez Charles le Clerc, quay des Augustins, à la toison d'or, 1716. brochure *in* 12. pages 152. *Juillet*, p. 1382.

De l'excellence de la Religion, à quoi

on a joint quatre discours. Par Jacques Bernard, Professeur en Philosophie & en Mathematiques dans l'Université, & Pasteur de l'Eglise Wallone à Leyde. *A Amsterdam*, chez R. & G. Wetstein, 1714. *in* 8°. en deux tomes qui font 856 pages. *Octobre*, p. 1828.

Les veritables pratiques de pieté, pour honorer JESUS CHRIST & sa Sainte Mere, contenuës dans le Rosaire, & dédiées au Roi. Par le P. François Maspolié de l'Ordre des Freres Prêcheurs. *A Paris*, chez Jean François Moreau, au bas de la ruë S. Jacques, à la toison d'or proche la fontaine S. Severin, 1713. *in* 12. pages 367. *Octobre*, p. 1852.

Lezioni Theologiche è Morali sopra il giuoco, opera di Cesare Calino della Compagnia di Gesu. C'est à-dire, Instructions Theologiques & Morales sur le jeu, par le P. Cesar Calino, de la Compagnie de Jesus. *A Bologne*, chez Ferdinand Pizarri, à l'image S. Antoine 1713. *in* 12. pages 222. *Decembre*, p. 2221.

Histoire Ecclesiastique.

Histoire des Ordres Monastiques, Religieux & Militaires, & des Congregations seculieres de l'un & l'autre sexe, qui ont été établies jusques à present. *A Paris*, chez Jean Baptiste Coignard Imprimeur & Libraire du Roi, ruë *S.* Jacques à la Bible

Decembre 1716.

d'or 1715. *in* 4°. pages 464. *Mars*, p. 460. & *Juillet*, p. 1223.

Gallia Christiana in Provincias Ecclesiasticas distributa &c. C'est-à-dire, La Gaule Chrétienne, divisée en Provinces Ecclesiastiques, qui contient la suite & l'histoire des Archevêques, des Evêques, des Abbez de France & des païs voisins, depuis l'origine des Eglises jusqu'à nôtre tems, avec les pieces autentiques pour servir de preuves mises à la fin. Par le travail & l'étude de Dom Denis de Sainte Marthe, Prêtre & Moine de l'Ordre de Saint Benoist de la Congregation de S. Maur. Tome I. *A Paris*, de l'Imprimerie de Jean-Baptiste Coignard, premier Imprimeur du Roi & de l'Academie Françoise 1715. *in folio*, 1330 colonnes pour le Catalogue des Prélats, & 210 pages pour les pieces justificatives. *Août*, p. 1409.

Historia Ecclesiastica duorum primorum à Christo nato sæculorum è veteribus monumentis deprompta à Joanne Clerico. Amstelodami, apud Davidem Mortier 1716. C'est-à-dire, Histoire Ecclesiastique des deux premiers siecles, depuis la naissance de Jesus-Christ, tirée des anciens monumens, par Jean Le Clerc. *A Amsterdam*, chez David Mortier 1716. *in* 4°. pages 813. *Octobre*, p. 1785.

Histoire profane. Voyages. Histoire Litteraire.

G. G. L. de origine Francorum disquisitio. C'est à-dire, Recherche de l'origine des François par Godefroi Guillaume, Baron de Leibnits. *A Hanovre*, chez Nicolas Forestier 1716. *in* 12. pages 44. *Janvier*, pag. 1.

Atlas Historique, ou nouvelle introduction à l'histoire, à la Chronologie, & à la Geographie ancienne & moderne, representée dans de nouvelles Cartes, où l'on remarque l'établissement des Etats & Empires du monde, leur durée, leur chûte & leurs differens gouvernemens; la Chronologie des Consuls Romains, des Papes, des Empereurs, des Rois & des Princes &c. qui ont été depuis le commencement du monde jusqu'à present; & la genealogie des Maisons Souveraines de l'Europe. Par Mr. C... avec des dissertations sur l'histoire de chaque Etat. Par Mr. Gueudeville. Tome quatriéme, qui comprend le Dannemark, la Suede, la Pologne, la Moscovie, la Turquie &c. *A Amsterdam*, chez les freres Chatelain Libraires près la Maison de ville, 1714. *in folio* pages *Janvier*, p. 45.

Histoire chronologique du dernier siecle, où l'on trouvera les dattes de ce qui s'est fait de plus considerable dans les qua-

tre parties du monde depuis l'an 1600 jusqu'à present. *A Paris*, chez Pierre François Giffard ruë S. Jacques à sainte Therese 1715. *in* 12. pp. 329. *Janvier*, p. 109.

Histoire du commerce & de la navigation des Anciens. *A Paris*, chez François Fournier ruë S. Jacques, & Antoine Urbain Coustelier quay des Augustins, 1716. *in* 12. pages 446. *Mars*, p. 399.

Memoires du Marechal de Grammont, Duc & Pair de France, Commandeur des Ordres du Roi, Gouverneur de Navarre & de Bearne, donnez au Public par le Duc de Grammont son fils Pair de France. *A Paris*, chez Michel David quay des Augustins à la Providence, 1716. deux tomes *in* 12. le premier de 303 pages, le second de 310. *Juin*, p. 1029.

Les Curiositez de Paris, de Versailles, de Marly, de Vincennes, de S. Cloud, & des environs. Par M. L. R. *A Paris*, quay des Augustins, chez Saugrain l'ainé Libraire juré de l'Université, ruë pavée à la fleur de lys, 1716. *in* 12. pages 456. *Juin*, p. 1098.

Le Voyageur fidelle, ou le guide des étrangers dans la ville de Paris &c. avec une relation en forme de voyages des plus belles maisons qui sont aux environs de Paris; le tout pour l'usage & l'utilité des étrangers. *A Paris*, chez Pierre Ribou, quay des Augustins à la descente du Pont, *Decembre* 1716.

neuf à l'image S. Loüis 1716. *in* 12. pages 517. *Juin*, 1100.

Journal Historique du dernier voyage de Monsieur de la Sale dans le Golfe du Mexique, pour trouver l'embouchure du fleuve Missiscipi &c. Par M. Joutel, & mis en ordre par Mr. de Michel. *A Paris*, chez Etienne Robinot Libraire à la porte des grands Augustins à l'Ange Gardien, 1713. *in* 12. pages 386. *Juin*, p. 1130.

La vie d'Anne Stuart, Reine de la Grande Bretagne, traduite de l'Anglois. *A Amsterdam*, chez Pierre Humbert, 1716. vol. in 12. pages 488. *Juillet*, p. 1257.

Relation du voyage de la Mer du Sud aux côtes du Chily & du Perou, fait pendant les années 1712, 1713, & 1714. dédiée à S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orleans Regent du Royaume. Par Mr. Frezier Ingenieur ordinaire du Roi; Ouvrage enrichi de quantité de planches en taille douce. *A Paris*, chez Jean Geofroy Nyon, quay de Conti au nom de Jesus, chez Etienne Ganeau, ruë S. Jacques aux armes de Dombes vis-à-vis la fontaine S. Severin; chez Jacque Quillau ruë Galande aux armes de l'Université, 1716. *in* 4°. pages 298. *Août*, p. 1460.

Histoire de Pierre de Montmaur, Professeur Royal en langue Grecque dans l'Université de Paris. Par Mr. de Sallengre. *A la Haye*, chez Chr. Van. Lom. P. P. Gosse & R. Alberts 1715. *in* 12. deux Tomes. *Decembre* 1716.

Tome 1. p. 316. Tome 2. p. 312. & se trouve à Paris Chez Etienne Ganeau. *Août*, p. 1515.

Les Anecdotes de Suede, ou Histoire secrette des changemens arrivez dans ce Royaume sous le regne de Charles XI. *A Stokolme*, 1716. *in* 12. pages 231. *A Paris*, chez Montalant, sur le quay, près le pont Saint Michel. *Septembre*, p. 1635.

Velleii Paterculi quæ supersunt &c. C'est-à-dire, Les ouvrages qui restent de Velleius Paterculus, revûs & éclaircis par un commentaire. Par Jean George Walchius. *A Lypsic*, aux frais de Jean Loüis Gleditsch & de M. G. Weidman 1712. *in* 12. pages 450 sans compter les longs prolegomenes & une longue table. *Septembre*, p. 1666.

La conduite du Duc d'Ormont pendant la Campagne de 1712. en Flandre, où l'on voit par les lettres des Lords Oxford & Bulinbroke, & des Generaux Villars & Ormond, toute l'intrigue du dernier ministere d'Angleterre, pour parvenir à une cessation d'armés, pour tromper les Hollandois & les autres Alliez, pour se mettre en possession de Dunkerque, & pour obtenir une paix séparée au prejudice des Alliez. Traduit de l'Anglois. *A la Haye*, chez Henri Scheurleer, 1715. *in* 12. pages 156. Se vend à Paris chez Montalant à l'entrée du quay des Augustins proche le pont S. Michel. *Septembre*, p. 1705.

Decembre 1716.

Objection contre l'Eſſai hiſtorique ſur l'antiquité du Comté d'Eu, qui a été inſeré dans les Memoires de Trevoux du mois de Mai dernier. *Septembre*, p. 1736.

Nouvelles Literaires contenant ce qui ſe paſſe de plus conſiderable dans la République des lettres. *A la Haye*, chez Henri du Sauzet dans le Hoſtraat, & ſe trouve à Paris, chez Antoine Urbain Couſtelier ſur le quay des Auguſtins 1715. *in* 12. *Septembre*, p. 1778.

Quelques livres Anglois, & traduits en François, touchant les affaires d'Angleterre, à l'occaſion de la paix d'Utrecht. Se vend *à Paris*, chez Montalant. *Septembre*, p. 1780.

Hiſtoire de la decouverte & de la conquéte du Perou, traduite de l'Eſpagnol d'Auguſtin de Zarate, par S. D. C. *A Paris*, chez Guillaume Cavelier, Henri Charpentier, Michel Guignard & Charles Robuſtel, Hilaire Foucault, Michel David, Charle Oſmont, Michel Clouzier, Jean Geoffroy Nion, Pierre Ribou, Michel Eſtienne David, en la grande ſalle du Palais, ruë S. Jacques, quays des Auguſtins & de Conty, deux tomes *in* 8°. le premier de 360 pages, le ſecond de 479. *Octobre*, p. 1862.

Voyage de l'Arabie heureuſe par l'Ocean Oriental, & le détroit de la mer rouge, fait par les François pour la premiere fois dans les années 1708, 1709, & 1710,

Decembre 1716.

avec la relation particuliere d'un voyage fait du Port de Moka à la Cour du Roi d'Yemen, dans la seconde expedition des années 1711, 1712, & 1713. Un memoire concernant l'arbre & le fruit du café, dressé sur les observations de ceux qui ont fait ce dernier voyage. Et un Traité historique de l'origine & du progrès du Café, tant dans l'Asie que dans l'Europe; de son introduction en France, & de l'établissement de son usage. *A Paris*, chez André Cailleau sur le quay des Augustins à S. André, 1716. *in* 12. pages 403. *Avril*, p. 614.

Memoire concernant l'arbre & le fruit du Café, dressé sur les observations de ceux qui ont fait le dernier voyage de l'Arabie heureuse. *Avril*, p. 658.

Traité de la construction des chemins, où il est parlé de ceux des Romains, & de ceux des Modernes, suivant qu'on les pratique en France; de leurs figures, de leurs matiéres, & de leur disposition dans toute sorte de lieux.

Des pavez des grands chemins, & de ceux des ruës dans les villes.

La carte de l'ancienne Gaule, où les chemins des Romains sont tracez selon l'Itineraire d'Antonin, qui marque les endroits où ils passoient en France. Avec cinq difficultez qu'on propose aux sçavants à résoudre. Deuxiéme édition, revûë, corrigée, & augmentée de beaucoup. Volume *in octavo*, avec figures, 3 livres. Par le *Decembre* 1716.

ſieur H. Gautier, Architecte, Ingénieur & Inſpecteur des grands chemins ponts & chauſſées du Royaume, par Arret du Conſeil du 27. Mars 1714. *A Paris*, chez Robert Seneuze à la couronne d'or, & André Cailleau à S. André quay des Auguſtins, avec Privilege du Roi, M. DCCXV. *in* 8°. pages 122. *Avril*, p. 686.

Memoire ſur la Reparation des chemins, *in* 4°. pages 74. *Avril*, p. 700.

De vero novi orbis inventore diſſertatio hiſtorico critica Auctore Jo. Friderico Stuvenio. C'eſt à dire, Diſſertation hiſtorique & critique de Monſieur Jean Frideric Stuvenius, ſur la découverte du nouveau monde. *A Francfort*, chez Dominique de Sande, 1714. *in* 12. pages 68. *Mai*, p. 849.

Hiſtoire Prophane, depuis ſon commencement juſqu'à preſent. *A Paris*, chez Jacques Vincent 1715. deux tomes, 1716. quatre tomes *in* 12. Tome premier pages 528. Tome ſecond pages 662. Tome troiſiéme pages 486. Tome quatriéme pages 504. Tome cinquiéme pages 472. Tome ſixiéme pages 360. *Mai*, p. 987.

Eſſai Hiſtorique ſur l'antiquité du Comté d'Eu. Par M. Capperon, Curé de S. Muſcent & Doyen de Mons en Vimeu. *Mai*, p. 999.

Projet de traité pour rendre la paix perpetuelle entre les Souverains Chrétiens, pour maintenir toujours le commerce entre les Nations, & pour affermir beaucoup

davantage les Maisons Souveraines sur le Thrône, proposé autrefois par Henry le Grand, Roi de France; agréé par la Reine Elizabeth, par Jacques premier son successeur, Roi d'Angleterre, & par la plûpart des autres Potentats de l'Europe, éclairci par M. l'Abbé de S. Pierre de l'Academie Françoise. Tome III. *in* 12. pages 456. *A Utrecht*, chez Antoine Schoutten; 1716. Dedié à S. A. R. M. le Duc d'Orleans, Regent; se vend à Paris chez Saugrain sur le quay des Augustins. *Novembre*, p. 1945.

Critiques. Antiquaires.

Bibliotheca Coisliana, olim Seguieriana, &c. C'est-à-dire, La Bibliothéque de Coislin, auparavant de Seguier, ou la description exacte de tous les manuscrits Grecs qui s'y trouvent, avec la notice de chacun, le tems où il a été décrit, plusieurs remarques touchant l'ancienne écriture des Grecs, & un grand nombre d'Anecdotes, ou d'ouvrages qui n'avoient pas encore été imprimez. Par les soins & le travail de Dom Bernard de Montfaucon, Prêtre & Moine Benedictin de la Congregation de S. Maur. *A Paris*, chez Loüis Guerin à S. Thomas, & Charles Robustel à la palme ruë S. Jacques, 1715. *in folio*, pages 768. *Janvier*, p. 22.

Remarques sur un manuscrit de la Bibliotheque Seguier, que le R. P. de Mont-

faucon a imprimé comme une lettre du second Concile de Nicée à l'Eglise d'Alexandrie. *Janvier*, p. 40.

Commentatio Historica de coronis, tam antiquis quam modernis, iisque Regiis, &c. C'est-à-dire, Recherches historiques de ce qui concerne les couronnes, tant anciennes que modernes, & celles des Rois, & en particulier la sacrée, Angelique & Apostolique couronne de Hongrie, avec des planches en taille douce. Par Martin Schmeizel de la Couronne ou de Croustat en Transilvanie. A Iene, chez Jean Martin Gollner, 1713. *in quarto*, pages 237. Et un Traité des ornemens Royaux de Hongrie en 40 pages. *Fevrier*, p. 187.

Vindiciæ veterum codicum confirmatæ, &c. C'est à-dire, L'Apologie des anciens manuscrits fortifiée de nouvelles preuves, où plusieurs endroits des Peres & des Conciles sont éclaircis, la tradition de l'Eglise sur l'expression *Trina Deitas*, est établie, Ratramn & Gothéscalc sont justifiez, & quelques nouvelles semences de Pyrrhonisme sont découvertes & arrachées. Par Dom Pierre Coustant, Prêtre & Moine de l'Ordre de S. Benoist de la Congregation de S. Maur. *A Paris*, chez Jean Baptiste Coignard, premier imprimeur du Roi, ruë S. Jacques à la Bible d'or, 1715. *in* 8°. pages 720. *Fevrier*, p. 269.

Deffense d'un acte qui fait foi qu'un Moine de S. Medard de Soissons, nommé

Guernon, fabriqua de faux privileges au nom du S. Siege, en faveur de plusieurs Eglises, vers le commencement du XII. siécle, contre les Remarques du R. P. D. Coustant, qui pretend que cet Acte est supposé. *Mars*, p. 501.

Memoire où l'on prouve que le livre des miracles de S. Martin, attribué à Herbert Archevêque de Tours, est d'un Imposteur. *Juin*, p. 1145.

Catalogus codicum manuscriptorum Bibliothecæ Gothanæ. C'est-à-dire, Catalogue des manuscrits de la Bibliotheque de Gotha. Par Ernest Salomon Cyprien. *A Lipsic*, chez Jean Frideric Gleditsch, & son fils, 1714. *in quarto*, pages 124. *Juin*, pages 1152.

Lettre de... Mylord Duc de... sur les Medaillons des Anciens. *Juillet*, page 1322.

Description d'un Anneau d'or trouvé depuis peu en Berry. *Juillet*, p. 1399.

Explication de la premiere Inscription de Bourbonne, par le Pere Tournemine Jesuite. *Mai*, p. 959.

Lettre du P. Germon Jesuite aux Auteurs du Journal de Venise. *Mai*, p. 989.

Dissertation critique du P.... Professeur en Théologie, sur un endroit de la 179 lettre de S. Augustin. *Nov.* p. 2095.

Lettre de M. de Valbonnais premier Président de la Chambre des Comptes de Dauphiné, à Monsieur Bon premier Prési-

dent de la Cour des Aides de Montpellier, ſur un article des Memoires du mois de Juillet, 1715. *Decembre*, p. 2226.

Philoſophes. Mathematiciens.

Geographie Pratique contenant outre les Inſtructions ſuffiſantes à rendre une perſonne aſſez habile pour dreſſer lui-même des Cartes, le moyen de trouver la longitude en quelque endroit du monde qu'il puiſſe être, ſoit ſur la terre, ou ſur la mer, & de jour ou de nuit. Par N. Chemereau, pour la Compagnie, 1715. *in* 4°. pages 144. *Fevrier*, p. 206.

Seconde partie d'un Memoire ſur les taches du Soleil, & de la Lune, ou ſur les volcans celeſtes, où l'on confirme le ſyſtême établi dans la premiére partie par les obſervations tirées de l'hiſtoire de l'Academie des Sciences des années 1707, 1708 1709, & 1710; & par celles de tous le autres Auteurs les plus illuſtres qui en ont traité. Par M. Parent D. L. R.D. S. *Fevrier* p. 321.

Phoronima, ſive de viribus & motibu corporum ſolidorum & fluidorum libri du &c. C'eſt-à-dire, les Loix du mouvement ou, des forces & des mouvemens des corp ſolides & liquides, en deux livres. Pa Jean Hermann de Bâle, Profeſſeur de Mathématiques ci-devant à Padoüe, & maintenant à Francfort ſur l'Oder. *A Amſter Decembre* 1716.

dam, chez Robert & Gerard Werften, 1716. *in quarto*, pages 401. *Mars*, page 442.

Eſſais de Phyſique. *A Roüen*, chez Richard & Nicolas l'Allemant, proche le College 1716. Brochure *in* 12. de 42. pp. *Juin*, p. 1126.

Suite des remarques ſur les Volcans, par Mr. Parent. *Juin*, page 1169.

Obſervations de l'Eclipſe de lune arrivée le 11. *Novembre* 1715. faite à Marſeille à l'obſervatoire de Sainte Croix, par le Reverend P. Laval Jeſuite, Profeſſeur Royal d'Hydrographie. *Juin*, p. 1180.

Traité de la Conſtruction, & des principaux uſages des inſtrumens de Mathematiques, avec les figures neceſſaires pour l'intelligence de ce Tiaité, Dédié à Monſeigneur le Duc d'Orleans, Regent du Royaume. Seconde édition, revûe, corrigée & augmentée, par le ſieur Nicolas Bion Ingénieur du Roi pour les Inſtrumens de Mathematique, Quay de l'horloge du Palais, où l'on trouve tous ces inſtrumens en leur perfection. *A Paris*, chez la Veuve Boudot au ſoleil d'or, Etienne Ganeau aux Armes de Dombes, Claude Robuſtel à l'image S. Jean, Laurent Rondet au compas ruë S. Jacques 1716. *in quarto*, pages 389. *Août*, p. 1546.

Traité des feux d'artifice, dédié à Monſeigneur le Prince de Dombes, par le Sieur F... *A Paris*, chez Pierre François Giſ-

Decembre 1716.

sart, Libraire & Graveur, ruë S. Jacques, à l'image de Sainte Therese, 1715. *in* 12. pages 394. *Août*, p. 1566.

Lettre de Mr. Des Landes, de l'Academie des Sciences, écrite de Brest au Pere Catrou Jesuite. *Octobre*, p. 1935.

Ephemerides des mouvemens celestes pour les années 1715, jusqu'en 1725; où l'on trouve les mouvemens diurnes des Planetes en longitudes, leurs latitudes, aspects & mediations; celles des étoiles, leur lever, coucher, apparitions & occultations, les immersions & émersions du premier satellite de Jupiter pour les mêmes années, avec une introduction pour l'usage & utilité des Ephemerides pour le meridien de la ville de Paris. Par le sieur Des Places. *A Paris*, chez Jacques Colombat Imprimeur & Libraire ordinaire du Roi, Maisons, Bâtimens, Arts & Manufactures de sa Majesté, ruë S. Jacques au Pelican, 1716. *in quarto*, pages 95. pour l'introduction, & 279 pour les Ephemerides. *Août*, p. 1585.

Analyse des infiniment petits pour l'intelligence des lignes courbes. Par M. le Marquis de l'Hôpital. Seconde édition. *A Paris*, chez François Montalant à l'entrée du Quay des Augustins du côté du Pont Saint Michel, 1716. *in quarto*, pages 181. *Septembre*, p. 1731.

La Clef de Nostradamus, Isagoge, ou Introduction au veritable sens des propheties de ce fameux Auteur, avec la Critique

touchant les ſentimens & interpretations de ceux qui ont ci-devant écrit ſur cette matiere ; ouvrage très-curieux & même très-utile à toutes perſonnes qui veulent lire ou étudier avec progrès ces ſortes de propheties, Par un Solitaire. *A Paris*, chez Jacques Piget Quai des Auguſtins, entre la ruë pavée & celle des Auguſtins, à S. Jacque, 1716. *in* 12. pages 469. *Septembre*, p. 1743.

Obſervation de Mars & de Venus, commencée le 11. de Mars au ſoir, à l'obſervatoire de Sainte Croix à Marſeille. Par le P. Laval Jeſuite, Profeſſeur Royal d'Hydrographie, *Septembre*, p. 1764.

Joannis Jonſii Holſati de Scriptoribus hiſtoriæ Philoſophiæ libri IV. Des Ecrivains de l'hiſtoire de la Philoſophie, en quatre livres, par Jean Jonſius du Holſtein, revus & continuez juſqu'au tems preſent; par Chritophe Dornius, avec une préface de Burcard Gotthelfe Struvius. *A Iene*, chez la veuve de Meyer 1716. deux volumes *in quarto* le premier de 256 pages, le ſecond de 272. *ſe vend à Paris*, chez Montalant. *Octobre*, p. 1890.

Dorothei Alimari Mathematici Veneti longitudinis aut terrâ aut mari inveſtigandæ methodus &c. C'eſt-à-dire, Méthode pour trouver la longitude ſur la terre, ou ſur la mer, avec les démonſtrations & la deſcription des inſtrumens. Par Dorothée Alimari, Mathématicien de Veniſe. *A Londres*,

aux frais des Libraires, en la ruë dite Thestrand, *in octavo*, pages 171. *Octobre*, page 1925.

Description du grand Miroir ardent fait par les Sieurs Villette pere & fils natifs de Lyon, avec quelques remarques sur les effets surprenans & admirables qu'il produit. *A Liege*, chez Guillaume Barnabé, 1715. *in octavo*, pages 16. *Novembre*, p. 2085.

Medecins.

Nouvelle Methode de guerir les fistules lacrymales, ou recueil de differentes pieces pour & contre, & en faveur de la même méthode, nouvellement inventée par Dominique Anel, Docteur en Chirurgie, ci-devant Chirurgien Major dans les armées de S. M. T. C. & ensuite dans celles de S. M. I. *A Turin*, chez Pierre Joseph Zappatte, Imprimeur de la ville, 1713. *in quarto*, pp. 460. Suite de la nouvelle Méthode de guerir les fistules lacrymales, ou discours apologétique, dans lequel on a inseré differentes pieces en faveur de la même Méthode, inventée l'an 1713. Par Dominique Anel, Docteur en Chirurgie, Chirurgien de Madame Royale Duchesse de Savoye Reinede Cypre mere du Roi de Sicile &c. Ci-devant Chirurgien Major dans les armées de S. M. I. *A Turin*, de l'Imprimerie de Jean François Meraisse & Jean Radix, à l'enseigne de Sainte Therese, 1714. *Decembre* 1716.

in quarto, pages 319. *Janvier*, p. 127.

Guériſon d'un Aneuriſme ſingulier, par Mr. Anel. *Janvier*, p. 163.

Joh. Jacobi Wepferi hiſtoria cicutæ aquaticæ &c. C'eſt à dire, Hiſtoire de la Ciguë aquatique, laquelle ne contient pas ſeulement une exacte deſcription de cette plante, avec ſes effets & ſa maniere d'operer, mais s'étend auſſi ſur pluſieurs autres poiſons. Par Jean Jacques Wepfer, prémier Medecin de pluſieurs Princes de l'Empire, & de la Republique de Schafouſe. *A Bâle*, de l'Imprimerie d'Epiſcopîus 1716. *in quarto*, pages 336. à la fin ſont ajoûtées des diſſertations ſur le Thé de Suiſſe & ſur l'herbe nommée *Cymbalaria. Février*, page 256.

Joannis Baptiſtæ Bianchi Hiſtoria hepatica de Hepatis ſtructura uſibus & morbis. C'eſt à dire, Hiſtoire de ce qui concerne le foye, de ſa ſtructure, de ſes uſages & de ſes maladies. Par Jean Baptiſte Bianchi. *A Turin*, de l'Imprimerie de Paul Marie Dutti, & de Jean Jacques Grhinghelli, 1710. *in octavo*, pages 256. *Février*, p. 305.

Diſſertation ſur la gangrene & ſur les aſſurances de la guerir ſans inciſion, ni amputation, par le Sieur Goſſet, Conſeiller Medecin ordinaire du Roi reſident à Amiens, qui fut appellé à Verſailles pour ſa Majeſté Louis XVI. mais il étoit trop tard. *Mars*, p. 494.

Cl. Joannis Baptiſtæ Morgagni Foro-

liviensis Adversaria Anatomica &c. C'est-à-dire, Memoires d'Anatomie de Jean Baptiste Morgagni de Frioul, Professeur de Physique, de Medecine & d'Anatomie, en l'Université de Bologne. *A Leide*, chez Conrad Wilhoff 1714 *in octavo* pages 111. *Juin*, p. 1166.

Georgii Ernesti Stalhii opusculum Chymico Physico Medicum &c. Petit ouvrage de Chymie, de Physique & de Medecine, par George Ernest Stalhius, Docteur & Professeur de Medecine à Hall. *A Hall de Magdebourg*, de l'Imprimerie & aux frais d'Orphelin Trophe, 1715. *in quarto* pages 856. *Août*, p. 1592.

Historia Pestis quæ ab anno 1708. *ad* 1713. *Transylvaniam, Hungariam, Austriam depopulabatur &c.* C'est-à-dire, Histoire de la peste qui depuis l'an 1708. jusqu'à 1713. a ravagé la Transylvanie, la Hongrie, l'Autriche, les villes de Prague & de Ratisbone, avec les provinces voisines. Par Jean Baptiste Werloschnig de Perenberg Chevalier du Saint Empire, & Antoine Loigk Docteur en Medecine, & Medecin d'Autriche. *A Steyr*, de l'imprimerie de Joseph Grunenwald, *in octavo* pages 497. Se vend à Paris, chez Montalant, sur le quay, près le pont Saint Michel. *Septembre*, p. 1750.

Quæstio Medica Cardinalitis disputationibus mane discutienda in Scholis Medicorum die Jovis XIX. Martii 1716. *Litteratis ne salubris Café usus.* C'est-à-dire, Question

de Medecine, si le Café est necessaire aux gens de Lettres. *A Paris*, chez Quillau, *in quarto* pages 4. *Avril*, p. 674.

Abregé de l'histoire des plantes usuelles; dans lequel on donne leurs noms differens, tant François que Latins, la maniere de s'en servir, la dose & les principales compositions de pharmacie dans lesquelles elles sont employées, avec les observations de pratique sur leurs usages, nouvelle édition revûë & augmentée par J. B. Chomel, Docteur Regent de la Faculté de Paris, de l'Academie des Sciences, & Medecin ordinaire du Roi. *A Paris*, chez Charles Osmont, 1715. *in* 12. deux tomes. *Avril*, p. 701.

Francisci Eulalii Savastani è Societate Jesu Botanicorum, seu institutionum rei herbariæ libri quaturor. C'est à dire, la Botanique, ou les Plantes, Poëme divisé en quatre livres, par le Pere François Eulalio Sanvastani. *A Naples*, de l'imprimerie de Novello de Bons M. DCCXII. *in* 12. pages 156. *Mai*, p. 837.

Dissertation sur les eaux Minerales de Bourbonne les Bains, par le Sieur H. Gautier Architecte, Ingénieur & Inspecteur des grands chemins, ponts & chaussées du Royaume, par Arrét du Conseil du 27. Mars 1714. *A Troyes*, chez Pierre Michelin, 1716. *in octavo* pages 46. *Mai*, p. 8315.

Academiæ Cæsareo-Leopoldinæ-Carolinæ

naturæ Curioforum Ephemerides &c. C'eſt-à-dire, Ephemérides, ou Journal de l'Academie Impériale Leopoldine & Caroline des Curieux de la nature contenant deux cens obſervations de la Medecine & de Phyſique, communiquées par de celebres Medecins, tant d'Allemagne que d'ailleurs. *A Nuremberg*, aux frais de Wolfgang Mithahelles, & de l'Imprimerie de Jean Erneſt Albulner, 1715. *in quarto* p. 474. & 232 pour une addition. Se vend à Paris chez Montalant. *Octobre*, p. 1913.

Diſſertation ſur la nouvelle découverte de l'hydropiſie du conduit lacrimal, ſur les cauſes qui la produiſent, & ſur les avantages qu'on tirera de cette nouvelle découverte préſentée à Meſſieurs de l'Académie Royale des Sciences, le 16. Septembre 1715. & lûë dans l'aſſemblée de la même Académie le 29. de Novembre de la même année, par Dominique Anel, Chirurgien de Madame Royale. *A Paris*, chez Jean Baptiſte de l'Epine ruë Saint Jacques 1716. *in* 12. pages 70. *Decembre*, p. 2210.

Droit. Politique.

Obſervations & maximes ſur les matieres Criminelles avec des remarques tirées des Auteurs conformes aux Edits, Ordonnances, Arrêts & Reglemens des Cours ſouveraines. Par Mr. A. Bruneau, Avocat *Decembre* 1716.

au Parlement. *A Paris*, chez Guillaume Cavelier fils, ruë Saint Jacques, au coin de la ruë de la Parcheminerie, à la fleur de lys d'or, 1715. *in quarto* pages 510. *Janvier*, p. 110.

Collecta Archivi & Cancellariæ jura &c. C'est-à-dire, Recuëil des droits d'archive & de la Chancellerie, avec des Traitez touchant les Archi-Chanceliers, les Chanceliers & les Secretaires, par les soins de Jacques Wencker de Strasbourg. *A Strasbourg*, aux frais de Jean Reinhold, 1715. *in quarto* pages 821. *Fevrier*, p. 282.

Traité des Institutions & substitutions contractuelles. Par Me. Eusebe de Lauriere, ancien Avocat au Parlement. *A Paris*, ruë Saint Jacques chez Michel Guignard, & Claude Robustel près la fontaine Saint Severin à l'image Saint Jean, 1715. deux Tomes *in* 12. le premier de 432 pages, le second de 386. *Juin*, p. 1102.

De la Maniere de negocier avec les Souverains, & de l'utilité des negociations, du choix des Ambassadeurs & des Envoyez, & des qualitez necessaires pour réüssir dans ces emplois. Par Monsieur de Callieres, Conseiller ordinaire du Roi en ses Conseils, Secretaire du cabinet de sa Majesté, cidevant Ambassadeur Extraordinaire & Plepotentiaire du feu Roi pour les Traitez de paix conclus à Riswick, & l'un des quarante de l'Academie Françoise. *A Paris*, chez Michel Brunet, Grande Salle du Pa-

lais au Mercure Galant, 1716. *in* 12. pages 394. *Juillet*, p. 1350.

Guide des Negocians & Teneurs de livres, ou Traité des livres de compte. Par le Sieur de la Porte. *A Paris*, chez Jacques Piget quay des Augustins à l'image S. Jacques, 1716. *in* 12. pages 272. *Août*, p. 1457.

Jus Pastorum Titularium & Ecclesiarum Parochialium ad oblationes, primitias, decimas, & maximè novales. C'est-à-dire, le Droit des Curez Titulaires & des Eglises Paroissiales sur les offrandes, les prémices, les dixmes, & principalement les novales; Ou dissertation historique & canonique contre la dissertation canonique de M. Van-Espen touchant les anciennes incorporations d'Autels; avec un memoire de M. le Baron Kargg, sçavoir, si les Curez de l'Ordre de Premontré sont sujets à être revoquez. Par M. Nicolas Richard, Bachelier en Théologie, & Curé de S. Gilles à Bruxelle, avec l'aide de M. Thomas Jamez, Avocat en la Cour Superieure de Brabant. *A Liege*, & se vend à Bruxelles, chez Joseph Tserstevens libraire proche l'Eglise S. Jean, & à Paris, chez Etienne Ganeau, 1716. deux Tomes *in* 12. le premier de 229 pages, le second de 568. *Août* p. 1492.

Du pouvoir des Souverains, & de la liberté de conscience. En deux discours. Traduit du Latin de M. Noodt, par Jean

Barbeyrac, Professeur en Droit & en Histoire à Lausane, & membre de la Societé Royale des Sciences de Berlin. Seconde édition, revûë & augmentée de plusieurs notes, comme aussi du discours de Jean Frederic Gronovius sur la Loi Royale, & d'un discours du Traducteur sur la nature du sort. *A Amsterdam*, chez Pierre Humbert 1714. *in* 8°. pages 407. *Août*, page 1535.

Traité de la preuve par témoins en matiere civile, contenant le commentaire Latin & François de M. Jean Briceau sieur de la Broderie, Avocat au Presidial de Poitiers, sur l'article 54e, de l'Ordonnance de Moulins, avec plusieurs nouvelles questions des plus celebres Jurisconsultes, & décidées par les Arrêts des Cours Souveraines, par M. Danti, Avocat au Parlement. *A Paris*, chez François Montalant, sur le quay des Augustins, ruë Hurepoix, près le pont S. Michel, à la grande ville de Montpellier, 1715. *in* 4°. pages 674. *Août*, p. 1556.

Dictionnaire pratique du bon ménager de campagne & de ville &c. Par le sieur L. Liger, le prix est de dix livres. Deux Tomes *in* 4°. le premier tome 436. pages, le second tome 400 pages. *A Paris*, chez Pierre Ribou quay des Augustins, à l'image S. Loüis. *Septembre*, p. 1674.

Nouveau Dictionnaire Civil & Canonique de Droit & de Pratique, contenant les

étymologies, définitions, divisions & principes du Droit François, & de la Procedure sur les matieres Civiles, Criminelles & Beneficiales. Par Me..... Avocat au Parlement. Nouvelle édition revûë, corrigée & augmentée. *A Paris*, chez Nicolas Gosselin dans la grande Salle du Palais, à l'envie, *in* 4°. pages 901. *Septembre*, page 1703.

Compilation Chronologique, contenant un recueil en abregé des Ordonnances, Edits, Déclarations & Lettres patentes des Rois de France, qui concernent la Justice, la Police & les Finances, avec la datte de leur enregistrement dans les Greffes des Compagnies superieures, depuis l'an 987. jusqu'à present. Par Me Guillaume Blanchard Avocat au Parlement. Tome I. *A Paris*, chez la veuve Moreau, ruë Galande près la fontaine S. Severin, à la Toison d'or, 1715. *in folio*, colonnes 2938. *Octobre*, p. 1820.

Eloquence, Poësie, Grammaire, Musique.

ΑΛΚΙΦΡΟΝΟΣ Ῥήτορος ἐπιστολαί. C'est-à-dire, Lettres du Rheteur Alciphron, & la plûpart imprimées pour la premiere fois; avec une traduction des corrections & des Notes. Par Etienne Bergler. *A Lipsic*, chez Thomas Fritsch, 1715. *in* 8°. pp. 451. *Janvier*, p. 103.

La Pratique du Theatre, par l'Abbé

Decembre 1716.

d'Aubignac. *A Amſterdam*, chez Jean Frideric Bernard, 1715. *in* 8°. deux tomes, & ſe trouve à Paris, chez Etiènne Ganeau, *Mars*, p. 359.

Diſcours ſur l'utilité des Lettres & des Sciences par raport au bien de l'Etat, prononcé aux promotions publiques du College de Lauzanne le 2. Mai 1714. par Jean Barbeyrac, Profeſſeur en Droit & en Hiſtoire &c. *A Amſterdam*, chez Pierre Humbert. Brochure *in* 12. de 58 pages. *Juin*, p. 1069.

Les œuvres de Virgile, traduction nouvelle, avec des notes critiques & hiſtoriques. Par le P. F. Catrou Jeſuite, 6. tomes *in* 12. Les Eglogues un volume de 298. Pour les Georgiques un volume de 495. Pour le premier tome de l'Eneïde 496. pour le ſecond 499. Pour le 3^{e}, 412. Pour le 4^{e}, 456 pages, chez Jean Barbou ruë S. Jacques proche la fontaine S. Benoît aux Cigognes. *Juin*, p. 1078.

Bibliotheca Rhetorum præcepta & exempla complectens quæ tam ad Oratoriam facultatem quam ad poëticam pertinent, diſcipulis pariter ac Magiſtris perutilis. Auctore P. G. F. Le Jay Soc. Jeſu. C'eſt-à-dire, Bibliotheque des Rhéteurs, contenant des préceptes & des exemples, tant pour l'éloquence que pour la Poëſie, ouvrage utile aux diſciples & aux Maitres. Par le P. G. J. Le Jay de la Compagnie de Jeſus. *Juin*, page 1189.

Les œuvres de Virgile, traduction nouvelle, avec des notes critiques & historiques. Par le P. F. Catrou de la Compagnie de Jesus. *A Paris*, chez Jean Barbou ruë S. Jacques près la fontaine S. Benoît aux Cigognes 1716. *in* 12. six volumes de Bucoliques Tome I. page 298. les Georgiques Tome 2. pages 495. l'Enéïde en 4. Tomes. Tomes 3. de tout l'ouvrage pages 496. Tome 4. pages 499. Tome 5. pages 412. Tome 6. pages 457. *Juillet*, page 1297.

La Critique du Théatre Anglois, comparé au Théatre d'Athenes, de Rome, & de France, & de l'opinion des Auteurs, tant profanes que sacrez, touchant les spectacles. De l'Anglois de M. Collier. *A Paris*, chez Nicolas Simart ruë S. Jacques au Dauphin couronné, 1715. vol. *in* 12. pp. 499. *Juillet*, p. 1334.

Fragment d'une Lettre de Monsieur Coste sur la durée de l'action de la Comedie de Plaute intitulée les Captifs. *Juillet*, p. 1388.

Les œuvres de Virgile, traduction nouvelle, avec des Nottes critiques & historiques. Par le P. F. Catrou de la Compagnie de Jesus. Les Georgiques. Tome 2. *A Paris*, chez Jean Barbou ruë S. Jacques proche la fontaine S. Benoît, aux Cigognes, *in* 12. pages 495. *Août*, page 1428.

Jo. Georgii Walchii historia critica La-

tinæ linguæ. C'eſt à dire, Hiſtoire critique de la langue Latine. Par Jean George Walchius. *A Lipſic*, aux frais de Jean Frideric Gleditſch & de ſon fils 1716. *in octavo*, pages 548. & ſe vend à Paris chez Montalant quay des Auguſtins. *Octobre*, p. 1900.

Hiſtoire de la Muſique, & de ſes effets, depuis ſon origine juſqu'à preſent. *A Paris*, chez Jacques Cochart au Palais, Etienne Ganeau ruë S. Jacques, Quillau ruë Galande, 1715. *in* 12. pages 447. *Avril*, p. 593.

Meletema de antiqua & medii ævi Muſica conſcriptum à Georgio Vallerio Sudermanno. C'eſt-à-dire, conſideration ſur la Muſique ancienne, & ſur celle du Moyen âge. Par George Valler Suderman. *A Upſal*, chez Verner 1706. *in* 12. pages 102. *Avril*, p. 605.

La Muſique. Poëme diviſé en quatre chants, par M. D...... *A Lyon*, de l'imprimerie d'André Laurent, 1714. *in* 4°. pages 32. *Avril*, p. 606.

Nouvelle explication d'un endroit de la neuviéme ſatyre d'Horace, où il eſt parlé du trentiéme ſabat des Juifs. *Avril*, p. 703.

Diſſertation critique ſur l'Iliade d'Homere, où à l'occaſion de ce Poëme on cherche les regles d'une Poëtique fondée ſur la raiſon & ſur les exemples des anciens & des modernes, par Monſieur l'Abbé

Terraſſon de l'Academie Royale des Sciences. *A Paris*, chez Fournier ruë S. Jacques, & Coutelier, quay des Auguſtins 1715. Deux tomes *in* 12. Tome premier pages...Tome ſecond pages 606. *Mai*, page 749.

Apologie d'Homere & Bouclier d'Achille. *A Paris*, chez François Jouenne, 1715. *in* 12. pages 287. *Mai*, p. 778.

Oraiſon funebre de très-haut, très-puiſſant & très-excellent Prince, Loüis XIV. Roi de France & de Navarre, prononcée en l'Egliſe de l'Abbaye Royale de S.Denis, le vingt-troiſiéme jour d'Octobre 1715. Par Meſſire Honoré de Quiqueran de Beaujeu Evêque de Caſtres. *A Paris*, chez Etienne Papillon ruë S.Jacque, 1715. *in quarto*, pages 48. *Novembre*, p. 1977.

Oraiſon funebre de très-haut, très-puiſſant, & très-excellent Prince, Loüis XIV. Roi de France & de Navarre, prononcée à Paris dans l'Egliſe de Nôtre Dame, en preſence de Monſeigneur le Duc d'Orleans, Regent du Royaume, de Monſeigneur le Duc de Bourbon, & de Monſeigneur le Comte de Charolois, le 28. Novembre 1715. Par Meſſire Jacques Maboul Evêque d'Aleth. *A Paris*, chez François Fournier ruë S. Jacques, 1715. *in quarto*, pages 37. *Novembre*, p. 1986.

Oraiſon funebre de très-haut, très-puiſſant & très-excellent Prince, Loüis XIV. Roi de France & de Navarre, ſur-

nommé le Grand, prononcée dans l'Eglise du Seminaire Royal de la Marine à Toulon, le 16. d'Octobre 1715. Par le Pere Fellon de la Compagnie de Jesus. *A Lyon*, chez André Moulin ruë Belle Cordiere, 1716. *in quarto*, pages 44. *Novembre*, page 1990.

Oraison funebre de très-haut, très-puissant & très-excellent Prince, Loüis XIV. Roi de France & de Navarre, prononcée en l'Eglise Catherdrale d'Evreux, le 7. Novembre 1715. par Mr. l'Abbé Aunillon, Chanoine, & grand Vicaire d'Evreux, Abbé du Guay de l'Aunai. *A Paris*, chez Estienne Papillon, ruë S. Jaques, aux armes d'Angleterre, 1715. *in quarto*, pages 40. *Novembre*, p. 2005.

Oraison funebre de très-haut, très-puissant & très-excellent Prince, Loüis XIV. Roi de France & de Navarre, prononcée le mercredi treiziéme Novembre 1715. dans l'Eglise de Beauvais, & dans l'Eglise Metropolitaine de Roüen, le Samedi 16. Novembre 1715. Par Mr. l'Abbé le Prevost, Prédicateur ordinaire du Roi. *A Paris*, chez Nicolas Pepie ruë S. Jacques, au grand S. Bazile, *in quarto*,, pages 59. *Novembre*, page 2010.

Oraison funebre de très-haut, très-puissant & très auguste Prince, Loüis XIV, Roi de France & de Navarre, surnommé le Grand, par le R. Pere Ignace de Laubrussel de la Compagnie de Jesus, prononcée à Strasbourg pendant le service solemnel

celebré dans l'Egliſe de S. Loüis des Peres de la même Compagnie le 16. Novembre 1715. *A Strasbourg*, *in quarto*, pages 44. *Novembre*, p. 2016.

Oraiſon funebre de très-haut, très-puiſſant, & très-Auguſte Prince, Loüis XIV. Roi de France & de Navarre, ſurnommé le Grand, prononcée dans l'Egliſe Cathedrale de Strasbourg le 18. Novembre 1715. Par le R. Pere Loüis Laguille de la Compagnie de Jeſus, pendant le ſervice ſolemnel celebré par ordre du grand Chapitre. *A Strasbourg*, *in quarto* pages 44. *Novembre*, p. 2021.

Oraiſon funebre de Loüis le grand Roi de France & de Navarre, prononcée le 22. Novembre 1715. dans l'Egliſe Parroiſſiale S. Martin de Pau, devant le Parlement de Navarre. Par le P. Daniel Boniot de la Compagnie de Jeſus, *in quarto*, pages 37. *Novembre*, p. 2025.

Oraiſon funebre de très-haut, très-puiſſant, & très-excellent Prince, Loüis XIV. ſurnommé le Grand, Roi de France & de Navarre, prononcée par Mr. l'Abbé de la Fargue, à l'Abbaye Royale de S. Cyr le 6^e^. Decembre 1716. *in quarto*, pages 46. *Novembre*, p. 2031.

Oraiſon Funebre de très-haut, très-excellent, & très-puiſſant Prince, Loüis XIV. Roi de France & de Navarre, prononcée en l'Egliſe des Carmelites de Lyon, le 5. Decembre 1715. par Monſieur l'Abbé de

Barcos, Docteur de Sorbonne, grand Vicaire de Monſeigneur l'Archevêque de Lyon, *in quarto*, pages 36. *Novembre*, page 2034.

Oraiſon funebre de très-haut, très-puiſſant & très-excellent Prince Loüis XIV. du nom, par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre, prononcée dans l'Egliſe Cathedrale de Soiſſons, le 11. Decembre 1715. Par M. Jean Baptiſte Zacharie Goſſet, Prêtre Docteur de Sorbonne, grand Archidiacre de Soiſſons, & Chanoine de l'Egliſe Cathedrale, *in quarto*, pages 38. *Novembre*, p. 2037.

Oraiſon funebre de très haut, très-puiſſant, & très-excellent Prince, Loüis XIV. Roi de France & de Navarre, prononcée à Bourdeaux dans l'Egliſe de la Maiſon Profeſſe de la Compagnie de Jeſus, le 14. Decembre 1715. Par le P. Pluman de la même Compagnie. *A Bourdeaux*, chez de la Cour & Boudé Boé, 1715. *in quarto*, pages 31. *Novembre*, p. 2041.

Oraiſon funebre de très haut, très-puiſſant & très-excellent Prince Loüis XIV. Roi de France & de Navarre, prononcée à Metz dans l'Egliſe Cathedrale, le 18. Decembre 1715. Par Mr. l'Abbé Favier, Prieur titulaire de Sainte Croix de Provins. *A Metz*, chez Brice Antoine, *in quarto*, pages 39. *Novembre*, p. 2048.

Oraiſon funebre de Loüis le Grand, Roi de France & de Navarre, prononcée le

Decembre 1716.

dix-neufvieme Decembre 1715. Dans la Chapelle du Louvre, en presence de Messieurs de l'Academie Françoise, par Messire Edme Mongin, Abbé de Saint Martin d'Autun, ci-devant Précepteur de S. A. S. Monseigneur le Duc, à present S. A. S. Monseigneur le Comte & l'un des quarante de l'Académie Françoise. *A Paris*, chez Coignard, 1716 *in quarto*, pages 38. *Novembre* p. 2054.

Eloge funebre de Loüis le Grand, Protecteur de l'Academie Françoise; avec une Ode sur sa mort, prononcez dans l'Académie le Jeudy 19. Decembre 1715. Par Monsieur Houdar de la Motte. *A Paris*, chez Coignard ruë Saint Jacques, 1716. *in quarto* pages 45. *Novembre*, p. 2063.

Oraison funebre de Loüis le Grand, Roi de France & de Navarre, prononcée à Tournon dans l'Eglise Collegiale de Saint Julien, par le P. André François de Tournon Capucin. *A Lyon*, chez Leonard Plaignard, ruë Merciere 1716. *Novembre*, p. 2073.

Oraison funebre de très-haut, très puissant & très-excellent Prince, Loüis XIV. Roi de France & de Navarre, prononcée dans l'Eglise Cathedrale de Nîmes le premier Septembre 1716. jour de l'anniversaire. Par le P. Jean André Senaud, de la Compagnie de Jesus. *A Paris* chez la veuve d'Etienne Papillon près les grands Augus-

tins 1716. *in quarto* pages 42. *Novembre*, p. 2078.

Idée du caractere de Loüis XIV. envoyée à un homme de Province chargé d'en faire l'éloge. *A Paris* chez Collombat, 1715. *in octavo* pages 11. *Novembre*, page 2083.

Ludovici magni, Franciæ & Navarræ Regis, Laudatio funebris, dicta in Regio Ludovici magni Collegio, à Carolo Porée è Societate Jesu, pridie Idus Novembris anni 1715. *A Paris*, chez Etienne Papillon, *in quarto* pages 46. *Decembre*, p. 2227.

Ludovici Magni Franciæ & Navarræ Regis Laudatio funebris, Eloge funebre de Loüis le Grand, prononcé dans le College Royal de la Compagnie de Jesus aggregé à la très-celebre Université de Caën, par le Pere de la Sante de la même Compagnie, le 28. decembre 1715. *A Caën*, chez Antoine Cavelier, *in quarto* pages 32. Decembre, p. 2157.

Ludovici Magni Regis Christianissimi Laudatio funebris. Eloge funebre du Roi très-Chrétien Loüis le Grand, par le Pere Gabriel de Rozieres de la Compagnie de Jesus, le 21. de Novembre 1715. *A Strasbourg*, chez Michel Storck, *in* 12. pages 64. *Decembre*, p. 2162.

Collegii Parisiensis Societatis Jesu pii luctus in funere Ludovici magni fundatoris sui. Les larmes du College de Paris dans les funerailles de Loüis le Grand son fondateur. *Decembre* 1716.

A Paris chez L. Sevestre , ruë des Amandiers , *in quarto. Decembre* , p. 2165.

Mausoleum Lodovici Magni carmen , Authore Petro Le Vavasseur è Societate Jesu.

Ludovico Magno Symbola Heroica , Authore Petro Le Vavasseur è Societate Jesu. A Caën, chez Antoine Cavelier *in* 12. pages 18 pour le poëme , 14 pour les devises *Decembre*, p. 2173.

Ludovicus moriens , carmen. A Paris, chez Langlois ruë Saint Jacques, *in quarto* pages 10. *Decembre* p. 2174.

Description de la pompe funebre faite pas l'ordre de Messieurs les Magistrats de la ville de Lille pour les obseques de sa Majesté très - Chrétienne , Loüis le Grand. A Lille , chez François Malte, *in folio, Decembre*, p. 2175.

Eloges funebres de Loüis le Grand composez par des étrangers.

Sanctissimi Domini nostri Clementis Papæ undecimi allocutio ad S. R. P. Cardinales habita in Consistorio secreto feriâ 2. die 23. Septembris 1715. *Decembre*, p. 2176.

Ode contre des satires injurieuses au feu Roi. *Decembre*, p. 2181.

In funebre Ludovici XIV. Christianissimi Galliarum Regis oratio habita in Pontificio Quirinali Sacello cum eidem IX. Kal. februarii parentaretur ad SS. Dominum nostrum Clementem XI. Pontificem maximum , à Vincentio Alamanno Patritio Florentino sacri ejus Cubiculi honorario , & Lateranensi Decembre 1716.

Ecclesiæ Canonico. Romæ , MDCCXVI. *in quarto. Decembre*, p. 2183.

Augusta moles honorarii tumuli ab Austriaca pietate socii luctus in supremis honoribus Ludovici XIV. Regis Christianissimi erecta , cum duodecim Regiarum virtutum statuis & appensis ad basim Tabulis funebrium emblematum & inscriptionum. Viennæ Austriæ, in templo Cæsareo Aulico A. A. R. R. P. P. Ord. Trem. discalceat. S. P. Augustini. Anno MDCCXV. *die* 17 *Novembris. Ex Typographiâ Cæsareo Imperiali Aulicâ.*

Auguste monnment de la douleur que la Maison d'Autriche partagé avec la Maison de France , érigé à Vienne en Autriche , dans l'Eglise Impériale des P. P. Augustins déchanssez, le 17. de Novembre de l'année 1715. pour servoir aux obseques du Roi très - Chrétiens Louïs XIV. *Decembre*, p. 2188. & 2196.

Oratio funebris consecrandæ memoriæ Ludovici Magni in solenni panegyri habita III. Octobris MDCCXV. *à Joanne Gasparo Kuhnio. A Strasbourg* , chez Dolsecher *in quarto* pages 20. *Decembre* , p. 2204,

Reflexions critiques sur l'Eloge funebre du Roi prononcé , par le R. P. P.... 1716. *in* 12. pages 64. *Decembre* , p. 2134.

Réponse à la critiques faite par Monsieur G..... Professeur de Rhetorique du College de .... sur l'éloge funebre de Loüis le Grand prononcé par le R. P. P. Par Mr. l'Abbé la Fargue , chez la veuve Bienfait

Quai des Auguſtins, & Joſeph Mongé rüe S. Jacques, 1716. *in* 12. pages 108. *Decembre*, p. 2135.

Diſcours ſur l'Eloquence, au ſujet des reflexions de Mr. Guerin ſur l'Oraiſon funebre de Loüis le Grand, par le P. Porée, *A Paris*, chez Nicolàs Le Clerc & Joſeph Mongé rüe S. Jacques, *in* 12. pages 79. *Decembre*, p. 2147.

Apologie de l'Eloge funebre du Roi prononcé par le P. Porée, ou remarques ſur les reflexions critiques de Monſieur .... *A Paris*, chez Gregoire Dupuis ruë S. Jacques, *in* 12.. pages 89. *Decembre*, p.2148.

Lettre de ſon Eminence Monſeigneur le Cardinal Cornaro au P. Porée Jeſuite. *Decembre*, p.2156.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Decembre 1716.

ART. CLVI. LUdovici Magni, Franciæ & Navarræ Regis, Laudatio funebris, dicta in Regio Ludovici Magni Collegio, à Carolo Porée è Societate Jesu pridie Idus Novembris anni 1715. *Oraison funebre de Loüis le Grand Roi de France & de Navarre prononcée dans le College de Loüis le Grand, par le P. Porée Jesuite, & traduite en François par M. M***.* Page 2127

ART. CLVII. *Reflexions critiques sur l'éloge funebre du Roi prononcé par le R. P. P. . . .* p. 2134

ART. CLVIII. *Réponse à la critique faite par Mr. G. . . . . Professeur de Rhetorique du College de. . . . sur l'éloge funebre de Loüis le Grand prononcé par le R. P. P. . . . Par Mr. l'Abbé la Fargue.* p. 2135

ART. CLIX. *Discours sur l'Eloquence au sujet des Reflexions de Mr. Gue-*

tion sur l'Oraison funebre de Loüis le Grand par le Pere Porée. p. 2147

ART. CLX. *Apologie de l'Eloge funebre du Roi prononcé par le P. Porée, ou remarques sur les reflexions critiques de Monsieur....* p. 2148

ART. CLXI. *Lettre de son Eminence Monseigneur le Cardinal Cornaro au P. Porée Jesuite.* p. 2156

ART. CLXII. Ludovici Magni, Franciæ & Navarræ Regis, Laudatio funebris. *Eloge funebre de Loüis le Grand, prononcé dans le College Royal de la Compagnie de Jesus aggregé à l'Université de Caën, par le P. De la Sante Jesuite.* p. 2157

ART. CLXIII. Ludovici Magni &c. *Eloge funebre du même Roi prononcé dans le College de Loüis le Grand, par le P. de Rozieres Jesuite.* page 2162

ART. CLXIV. Collegii Parisiensis Societatis Jesu pii luctus in funere Ludovici Magni Fundatoris sui. *Les larmes du College de Paris dans les funerailles de Loüis le Grand son fondateur.* p. 2165

ART. CLXV. Mausoleum Ludovici

vici Magni carmen, Authore Petro le Vavasseur è Societate Jesu. Ludovico Magno symbola heroica, Authore Petro le Vavasseur &c. p. 2173

ART. CLXVI. Ludovicus moriens, Carmen. p. 2174

ART. CLXVII. *Description de la pompe funebre faite par l'ordre de Messieurs les Magistrats de la ville de Lille pour les obseques de sa Majesté très-Chrétienne, Loüis le Grand.* p. 2175.

ART. CLXVIII. *Eloges funebres de Loüis le Grand, composez par des étrangers.* Sanctissimi Domini nostri Clementis Papæ undecimi allocutio ad S. R. P. Cardinales. p. 2177.

ART. CLXIX. *Ode contre les satires injurieuses au feu Roi.* p. 2181

ART. CLXX. In funebre Ludovici XIV. Oratio &c. *Oraison funebre de Loüis XIV. prononcée dans la Chapelle du Pape, par Mr. Alamanni.* p. 2183

ART. CLXXI. Augusta moles honorarii tumuli ab Austriaca pie-

tate socii luctus in supremis honoribus Ludovici XIV. Regis Christianissimi erecta &c. *Auguste monument de la douleur que la Maison d'Autriche partage avec la Maison de France, érigé à Vienne en Autriche dans l'Eglise Impériale des PP. Augustins déchaussez, le 17. Novembre 1715. pour servir aux obseques du Roi très Chrétien Loüis XIV.* p. 2188. & 2196.

ART. CLXXII. Oratio funebris consecrandæ memoriæ Ludovici Magni in solemni Panegyri habita, à Joanne Gasparo Kuhnio. p. 2204.

ART. CLXXIII. *Dissertation sur la nouvelle découverte de l'hydropisie du conduit lacrymal. Par Mr. Anel Chirurgien de Madame Royale.* p. 2210.

ART. CLXXIV. Lezioni theologiche e morali sopra il giuoco; opera di Cesare Calino della Compagnia di Gesu. C'est-à-dire, *Instructions theologiques & morales sur le jeu, par le Pere Cesar Calino, de la Compagnie de Jesus.* p. 2223.

ART. CLXXV. *Lettre de Mr. de Valbonnais, premier Président de la Chambre des Comptes de Dauphiné, à Monsieur Bon, premier Président de la Cour des Aides de Montpellier, sur un article des Memoires du mois de Juillet* 1715. p. 2226

ART. CLXXVI. *Nouvelles Literaires.*

D'Allemagne, de Lipsic. p. 2231

D'Herborn. ibid.

De Cobourg. p. 2232

De Hall, dans le Duché de Magdebourg. ibid.

De Lemgou. p. 2233

De Francfort sur l'Oder. ibid.

D'Italie, de Milan. p. 2234

De Londres. p. 2235

De Hollande, d'Amsterdam. page 2240.

De la Haye. ibid.

De Strasbourg. p. 2241

De Paris. p. 2242

CATALOGUE *des Livres imprimez, tant en France que dans les païs étrangers, dont il est parlé dans les Mémoires de Trevoux de l'année* 1716. Page 2244

Fin de la Table.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 1480